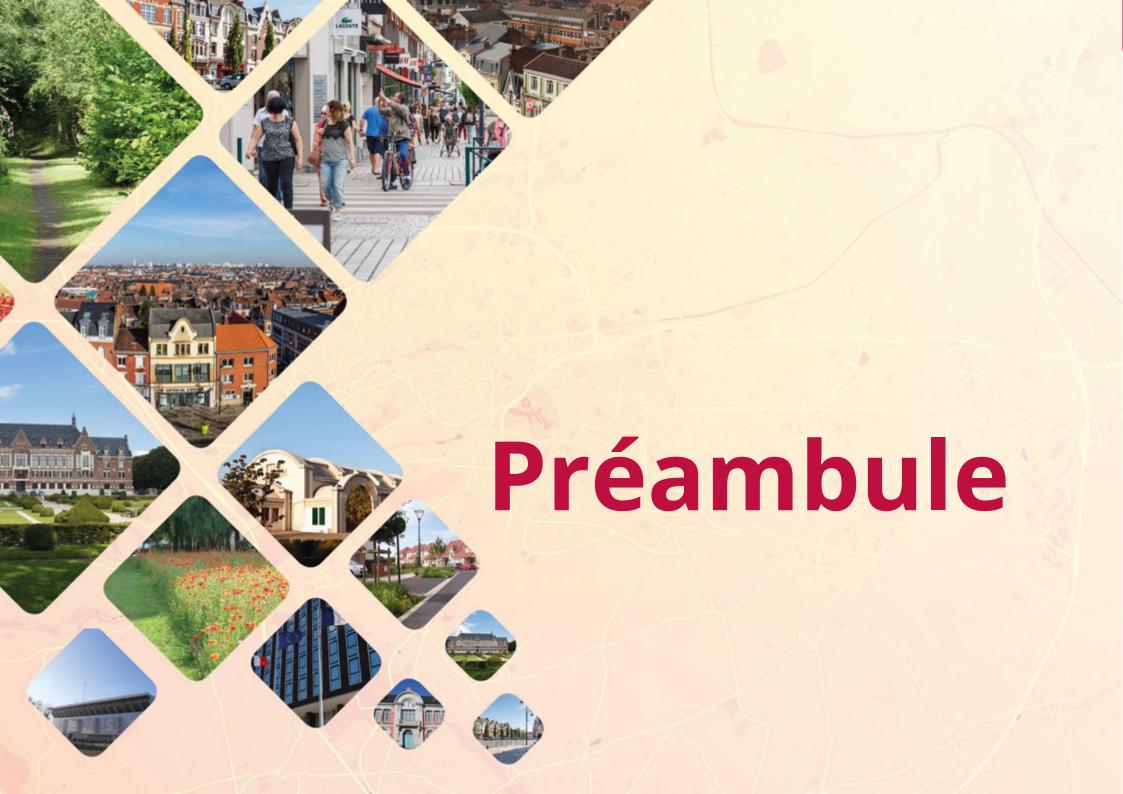




Sommaire

Préambule	3
Lens, une position centrale au sein de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	4
Des orientations supra-communales à prendre en compte	5
Une ville en mouvement	8
Chapitre 1 : Une ville minière aujourd'hui en plein réinvention	9
Chapitre 2 : Un riche patrimoine à préserver et à valoriser	31
Chapitre 3 : De nombreux projets pour porter le dynamisme de la commune	175
Une ville de proximité	
Chapitre 1 : Une attractivité résidentielle à retrouver	186
Chapitre 2 : Un rôle de polarité économique à confirmer	209
Chapitre 3 : Un renouveau des mobilités à encourager	225
Chapitre 4 : Une offre en équipements et services au rayonnement intercommunal	240
Chapitre 5 : Des risques, nuisances et pollutions à prendre en compte	249
Chapitre 6 : Une gestion environnementale performante	274
Une ville de paysage	304
Chapitre 1 : Des paysages variés et de qualité, entre des structures urbaines caractéristiques et une forte présence végétale	306
Chapitre 2 : Une Trame Verte et Bleue présente en ville, à préserver et à conforter	326





Lens, une position centrale au sein de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Cœur urbain de l'aire urbaine bicéphale et interdépartementale Douai-Lens qui rassemble près de 540 000 habitants en 2013, Lens est l'une des 7 sous-préfectures du Pas-de-Calais. Forte de sa position géographique et stratégique au sein de la Communauté d'agglomération de Lens – Liévin (CALL), la commune a su tourner la page de la fin de sa spécialité industrielle pour participer à de nouveaux défis urbains nationaux et internationaux, dont la métropolisation et la périurbanisation.

En effet, avec plus de 31 600 habitants en 2013, Lens est devenue la seconde commune la plus peuplée de l'intercommunalité après Liévin. Ainsi, si son rôle de ville-centre est incontesté et justifié par son poids économique et la concentration des équipements et services intercommunaux sur son territoire, la fin de son hégémonie démographique symbolise le défaut d'attractivité résidentielle qui touche l'ensemble des villes-centres des agglomérations françaises.

Point nodal des réseaux de transport qui irriguent la CALL, Lens bénéficie d'une bonne accessibilité à la fois routière et ferroviaire. La desserte par l'A21, rocade Nord de la ville, garantit un accès à l'ensemble de l'agglomération Lens-Douai selon un axe Est-Ouest et permet de rejoindre l'A1 (Lille-Paris) et l'A26 (Calais-Saint-Quentin). Les mobilités Nord-Sud sont assurées par les

nationales N47 et N17. Lens compte par ailleurs une gare TGV sur son territoire qui relie l'ancienne ville minière à Paris en 1h10. La commune est également au cœur du réseau dense de TER du Nord-Pas-de-Calais, au nœud de 4 lignes.

Portée par une forte dynamique de projets, Lens connaît un certain renouveau impulsé par l'arrivée du Louvre-Lens et une reconnaissance de son patrimoine historique avec l'inscription du Bassin Minier au patrimoine mondial de l'UNESCO.





Des orientations supra-communales à prendre en compte

Le Schéma de Cohérence Territoriale des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin (ScoT)

Approuvé en 2008, et actuellement en cours de révision, le SCoT est un outil stratégique de planification intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie. Au sein de la structure territoriale du SCoT, la ville Lens est identifiée comme commune du « cœur urbain ». A ce titre, elle porte des objectifs de développement différenciés.

Démographie urbain

- Rendre attractives toutes les composantes du territoire dans un souci de solidarité et de cohésion sociale ;
- Développer les équipements et les services pour répondre aux besoins à la population;
- Conduire une politique foncière à la hauteur de l'ambition et des besoins.

Economie et emploi

- Affirmer l'excellence industrielle du Territoire
 - Promouvoir une stratégie globale d'implantation des activités;
 - ✓ Structurer l'offre en parcs d'activités ;

- ✓ S'appuyer sur le potentiel industriel et logistique et promouvoir les filières d'excellence ;
- Pérenniser et étoffer une gamme élargie de commerces et des services;
- ✓ Préserver une agriculture dynamique.
- Favoriser une offre commerciale équilibrée ;
- Mettre en œuvre des stratégies de rééquilibrage du maillage commercial;
- Rechercher en priorité le maintien d'une densité et d'une diversité du commerce des centres villes (primaire, d'envergure et de proximité);
- Conforter l'attractivité des grands pôles commerciaux du territoire.

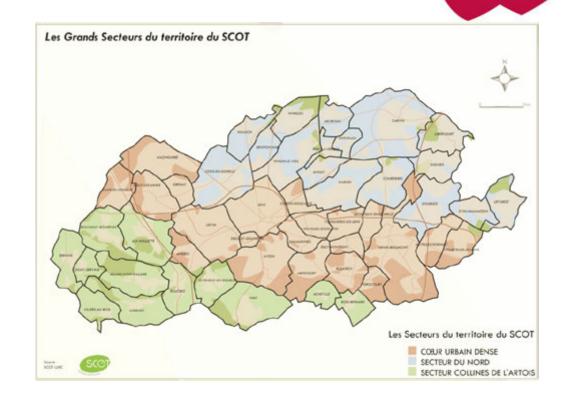
Transports et déplacements

- Améliorer l'accessibilité et la desserte du territoire dans le cadre de l'Aire Métropolitaine
- Structurer le corridor est/ouest et organiser la mobilité interne

- Favoriser l'interaction entre transport et urbanisme
- Hiérarchiser la voirie
- Développer les modes de déplacements doux : vers un nouveau partage de l'espace public

Environnement et cadre de vie

- Valoriser le patrimoine et le cadre de vie
- La santé des populations :
 - ✓ rechercher la maîtrise du cycle de l'eau dans sa globalité
 - ✓ Concilier environnement et développement
 - Promouvoir les pratiques et démarches « durables »





Le Programme Local de l'Habitat

Approuvé en 2013 pour la période 2014-2020, le programme d'action s'articule autour de 4 axes :

- La mise en marché de 1900 logements par an répondant à une diversité des besoins et dans le respect d'un développement durable de ce territoire;
- Agir pour l'amélioration et l'adaptation du parc existant ;
- Améliorer les conditions de logement et d'hébergement de publics en particulier;
- Faire vivre la politique locale de l'habitat.

Pour chaque commune, il définit un objectif de construction de logements : ainsi, Lens se doit de construire entre 1 146 et 1 988 logements dont 795 logements locatifs aidés sur 6 ans, soit entre 191 et 331 logements par an.

Plan de Déplacements Urbain du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle 2015/2025

Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle a en charge la réalisation et la mise en œuvre du PDU sur le territoire, approuvé en 2014. 1

Les 5 axes du plan d'actions sont les suivants :

- Articuler les politiques de transport et d'urbanisme pour faciliter les mobilités alternatives;
- Favoriser de nouveaux usages de l'automobile complémentaires aux autres modes ;
- Valoriser la voie d'eau, le fer et l'intermodalité pour le transport de marchandises ;
- Communiquer auprès du public et accompagner les initiatives pour faciliter la mise en œuvre du PDU;
- Assurer un suivi des objectifs en vue d'une évaluation du PDU.



Objectifs du PDU du SMT Artois-Gohelle

objectifs de PDU cités plus haut ont été maintenus et n'engendrent pas d'impact sur le PLU.

¹ Actualisation depuis l'arrêt du PLU: suite à l'intégration des 35 communes de la Lys Romane au périmètre de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, le PDU a été révisé. La révision simplifiée a débuté en janvier 2017 et s'est achevée en 2018. Les





I. Une ville minière aujourd'hui en pleine réinvention

1. Lens du Moyen-Age au XIX^e siècle, une ville-frontière

1.1.Lens, une châtellenie du comté de Flandre

Jusqu'au Haut Moyen Age, les informations relatives à l'implantation d'un foyer humain sur le territoire lensois sont lacunaires, voire inexistantes, et ne constituent pas des sources sûres. Les premières mentions du bourg, attestées sur des pièces de monnaie, remontent ainsi à l'époque mérovingienne (Ve-milieu VIIIe siècle) sous la forme de « Lenna Cas » qui signifierait « Forteresse des Sources ».

Le bourg médiéval, tel qu'il apparaît sur les sources iconographiques existantes, s'est développé au nord de la rivière **la Souchez**, affluant de rivière de la Deûle. Vraisemblablement canalisée à l'époque médiévale, elle devient alors une voie navigable pour le commerce, une force motrice pour les différents moulins ainsi qu'une source intarissable pour les viviers.

Situé au centre de la plaine de la Gohelle, le territoire lensois est **encerclé par des sols marécageux au nord-est**, rendant les terres difficilement cultivables. Afin de pallier cette situation, le **commerce de la tourbe** extraite des marais se développe, via le canal de la Souchez, avec les territoires et communes environnants et permet au bourg de se procurer les vivres manquants auprès d'eux.

Enfin, ce paysage humide permet le développement de **nombreuses forêts**, réputées pour les richesses de leur gibier.

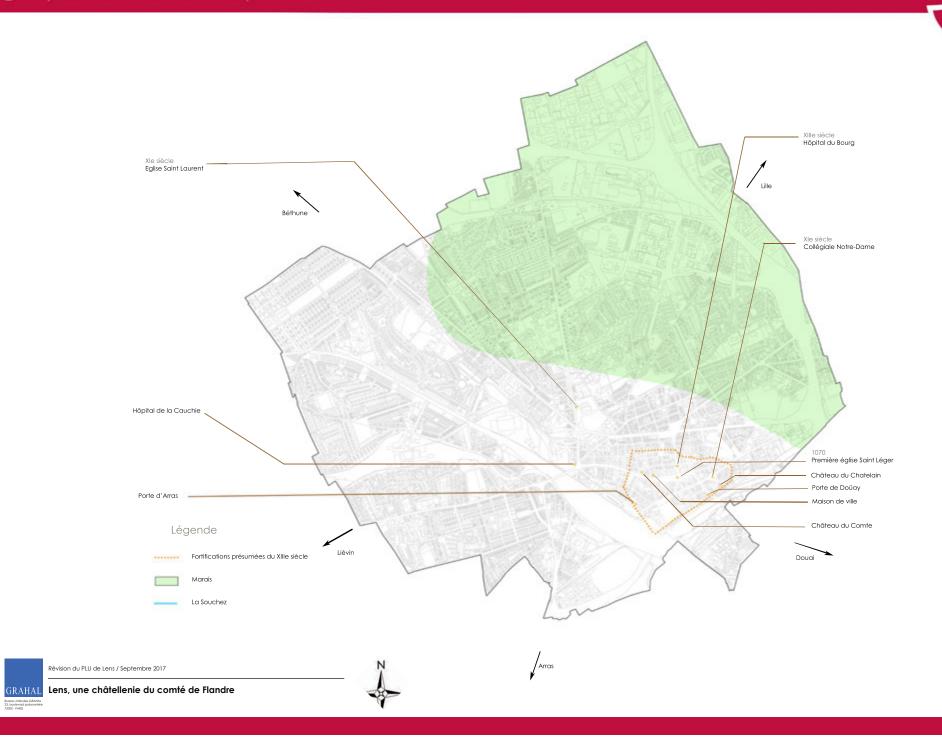
A partir du VIIIe siècle, le territoire lensois est rattaché au comté de Boulogne, qui intègre le comté de Flandre au début du Xe siècle. Devenu une châtellenie étendue sur la majeure partie de la Gohelle, le territoire lensois passe sous le contrôle de l'Artois, dépendant du comté de Flandre. En 1180, l'Artois est soustrait au comté de Flandre et rattaché à la couronne de France de Philippe Auguste (1165-1223), par son mariage avec Isabelle de Hainaut, nièce de Philippe de Flandre. Le roi Louis VIII (1187-1226) donne en 1206 une charte à la ville qui s'élève au titre de commune. Lens devient alors une prévôté importante et son bailliage compte parmi les plus influents de l'Artois. En 1226, celui-ci est donné par Louis VIII en apanage à son fils Robert qui inaugure la dynastie des comtes d'Artois.

Située au carrefour des territoires du Nord et du Sud de l'Europe occidentale, Lens a régulièrement été **sujette aux invasions et aux pillages**. Du V^e au IX^e siècle, elle est exposée successivement aux **invasions germaniques puis normandes**. A cette occasion, Lens se dote de **premières fortifications**.

Située sur l'une des plus anciennes routes qui menaient les marchands du nord de la Flandre jusqu'au sud de l'Artois en direction de Paris, Lens devient progressivement **un lieu d'échanges et un carrefour commercial** accueillant de nombreuses foires et marchés. Les **voies extra-muros** rayonnant autour du bourg forment alors un maillage essentiel à la communication et favorisent son développement.

De nombreuses infrastructures sont ainsi implantées à l'intérieur des fortifications, à l'instar du **château du Chatelain**, siège de la Châtellenie et de l'**hôpital**, tous deux construits au XIII^e siècle, le château du Comte, la **collégiale Notre-Dame**, commandée en 1028 par Eustache, comte de Boulogne et de Lens. Préalablement, en 1070, est mentionnée la première **église Saint-Léger**, à l'emplacement de l'actuel bâtiment sis rue Diderot.

A l'extérieur des fortifications se situe l'église Saint-Laurent, située sur le chemin de la Bassée. L'hôpital de la Cauchie - ou de la Chaussée - aux environs de l'actuel carrefour Bollaert, est cité dès le XI^e siècle comme lieu d'accueil des pèlerins de passage. Une maladrerie lui est rattachée au XII^e siècle afin d'isoler les lépreux de la population saine et limiter ainsi la pandémie.



1.2. Une place forte appartenant aux Pays-Bas Espagnols

Après de multiples tribulations qui mènent, du XIII^e siècle à la fin du XIV^e siècle, le comté d'Artois **de la couronne de France au comté de Flandre**, celui-ci échoit finalement en 1384 à **Marguerite de Male** (1350-1405), épouse du **duc de Bourgogne Philippe le Hardi** (1342-1404). A la mort de **Charles le Téméraire** (1466-1477), **dernier duc de Bourgogne**, sa fille **Marie de Bourgogne** (1457-1482) lui succède et se marie à **Maximilien ler de Habsbourg** (1459-1519), **archiduc d'Autriche**.

En 1482, le comté d'Artois et le domaine de Lens passent ainsi sous l'autorité du Saint-Empire romain germanique, malgré les revendications et violentes représailles de la part du roi de France Louis XI (1423-1483). François le (1494-1547) renonce définitivement à la suzeraineté de l'Artois en signant le traité de Madrid en 1526, puis la Paix des Dames en 1529, affirmant l'égide des Pays-Bas Espagnols et de son empereur Charles Quint (1519-1558) sur Lens et l'Artois.

Du fait de son **emplacement politique stratégique**, la ville, dépourvue de son enceinte depuis les multiples sièges au XV^e siècle, se voit **dotée de nouvelles fortifications au siècle suivant**. D'imposantes murailles sont ainsi érigées, encerclées par de larges fossés et ponctuées de tours rondes percées de meurtrières. De plus, un glacis défensif forme une zone protectrice autour des différents bastions de l'enceinte.

Lens se retrouve géographiquement sur le territoire du conflit de la guerre de Trente Ans (1618-1648) opposant les Habsbourg d'Espagne et du Saint-Empire aux Etats allemands, auxquels le royaume de France s'allie. La commune est alors sujette à de nombreuses batailles et sièges. La bataille de Lens en 1648 constitue l'une des victoires française clefs de la guerre et entérine le déclin espagnol dans la province. En 1659, l'Artois est définitivement rendu à la France par le Traité des Pyrénées.

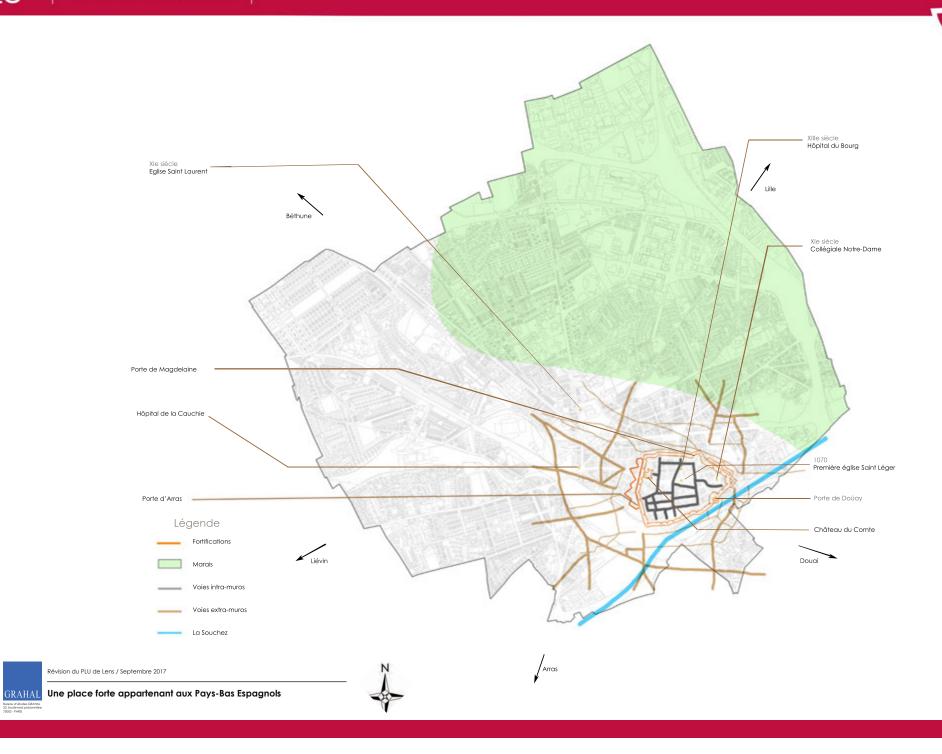
Lens n'étant désormais **plus une ville frontière**, **Louis XIV** (1638-1715) ordonne, en 1652, le démantèlement des fortifications espagnoles de la ville. Libérée de ses murailles, elle se développe librement autour des **grands axes de communication et les premiers faubourgs** apparaissent.



Duc Charles de Croÿ, *La ville de Lens*, vue tirée des *Albums, tome XVII : le Comté d'Artois*, 1605. Archives Départementales du Pas-de-Calais



Duc Charles de Croÿ, *La Collégiale de Lens*, vue tirée des *Albums, tome XVII : le Comté d'Artois*, 1605. Archives Départementales du Pas-de-Calais





2.1.La transition minière (1860-1866)

Au XIX^e siècle, le maire **Guislain Decrombecque** (1797-1870) met à profit ses compétences agronomiques au service de la ville en étant à l'origine de grands travaux d'asséchement des marais. Les terres pauvres lensoises deviennent alors fertiles et entraînent une **nouvelle activité agricole sur le territoire**.

En 1660, de premiers **affleurements de houille** sont découverts au **Boulonnais**, dans le **bassin d'Hardinghen**. Prémices d'une **nouvelle industrie dans le nord de la France**, l'exploitation du charbon dans le nord de la France commence à partir du XVIII^e siècle avec la découverte d'un gisement à Fresne-sur-Escaut en 1720, puis se développe au XIX^e siècle après la découverte de nouveaux affleurements à **Oignies** en 1841.

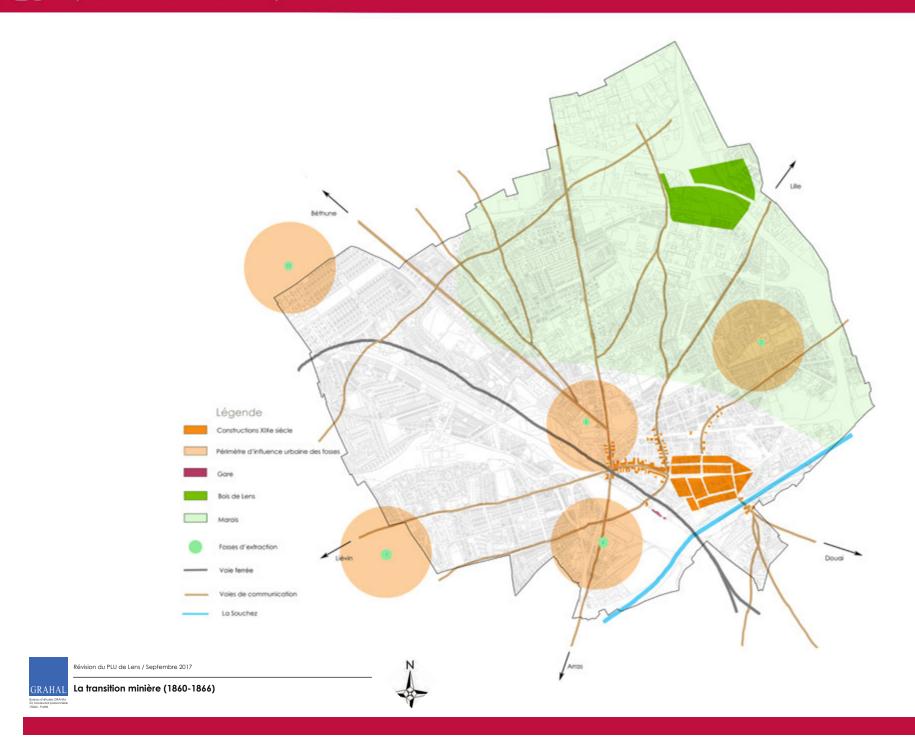
La Société des Mines de Lens est officiellement fondée en 1852, suite à la découverte du charbon dans le bois de Lens en 1849. Des gisements sont également découverts à Annay, Courrières et Loos-en-Gohelle. Le bassin houiller du Pas-de-Calais prend forme et Lens en devient l'épicentre avec l'installation des bureaux centraux de la Société des Mines de Lens, rue Edouard Bollaert.

L'arrivée de cette nouvelle activité **dynamise le territoire** qui voit son paysage rapidement modifié avec l'apparition des **premières fosses d'extraction**. La compagnie exploite dans la seconde moitié du XIX^e siècle les fosses 1, 2 et 4. La ville profite également de la proximité des fosses 3 à Liévin et 11 à Loos-en-Gohelle, dont les ouvriers viennent loger sur la commune. L'exploitation houillère stimule les emplois et **multiplie de manière exponentielle la population lensoise.** Le nombre de mineurs passe ainsi de 299 en 1855 à 3 713 en 1875, le centre-ville se densifiant en accueillant les **premiers foyers ouvriers.** Cet afflux massif d'habitants entraîne progressivement l'édification d'habitations proches des fosses d'extraction. Des **habitats dédiés au mineurs** s'implantent alors sous forme de **corons aménagés le long des grands axes de communication**.

Ce rapide développement de la cité est également permis par l'arrivée du chemin de fer à partir de 1860. Une voie traverse ainsi la commune afin de transporter les marchandises et la houille, permettant à la ville de disposer d'un second mode de transport en plus du canal de la Souchez. Placée sur le tracé de la ligne Arras-Dunkerque, la Compagnie des chemins de fer du Nord décide d'ouvrir une gare au service des voyageurs en 1863.

LENS DOUVRIN Situation en 1879 COURRIÈRES LENS

Plan des concessions des mines de Lens-Douvrin, 1879. Archives Départementales du Pas-de-Calais



2.2. L'urbanisme extensif minier (fin XIX^e siècle - 1917)

La fin du XIX^e siècle marque une **période de forte expansion pour la ville**. Les fosses d'extraction se multiplient et **l'activité houillère structure le territoire et marque le paysage**. Les **premières formes urbaines**, les **cités minières**, encore perceptibles aujourd'hui, apparaissent en extension de la cité.

Les premières cités minières voient ainsi le jour à la fin du XIX^e siècle avec la construction des cités minières n° 2, n° 4, Jeanne d'Arc, n° 9, n° 11, n° 12 et n° 14. Les premières typologies architecturales apparaissent avec l'**implantation de corons le long de voies principales et un habitat pavillonnaire minier en cœur de cité**.

Construites en extension du centre ancien, les cités minières constituent des **formes urbaines quasi-autonomes**, qui accueillent en leur sein des **équipements publics**. Des **églises sont ainsi érigées au coeur des cités minières**, comme l'église Sainte-Barbe dans la cité 4 (1896-1897), l'église Saint-Pierre dans la cité 11 (1899-1901) ou encore l'église Saint-Edouard dans la cité 12 (1899-1901), l'église Saint-Théodore dans la cité 9 (1910) ainsi qu'un temple protestant rue Victor Hugo (1897).

Le déploiement rapide de l'activité minière incite la Compagnie des mines de Lens a développer son propre réseau ferroviaire pour relier les fosses d'extraction entre elles. Le maillage formé sur le territoire permet ainsi le transport de marchandises mais également d'ouvriers entre les cités.

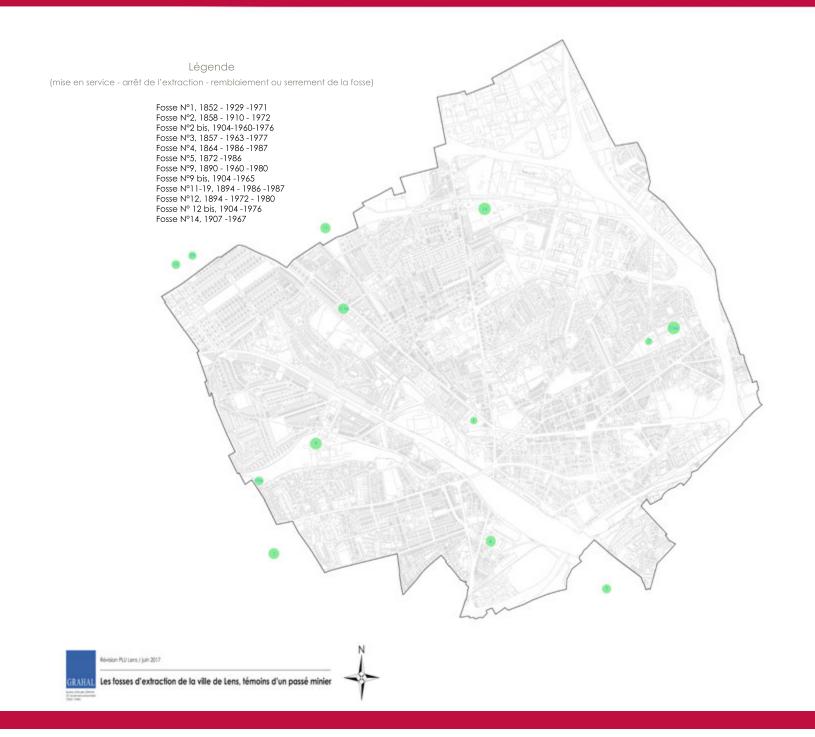
Située proche du Front, équipée d'un réseau ferroviaire important et de ressources houillères, Lens devient un centre logistique important pour l'armée allemande lors de la Première Guerre mondiale.

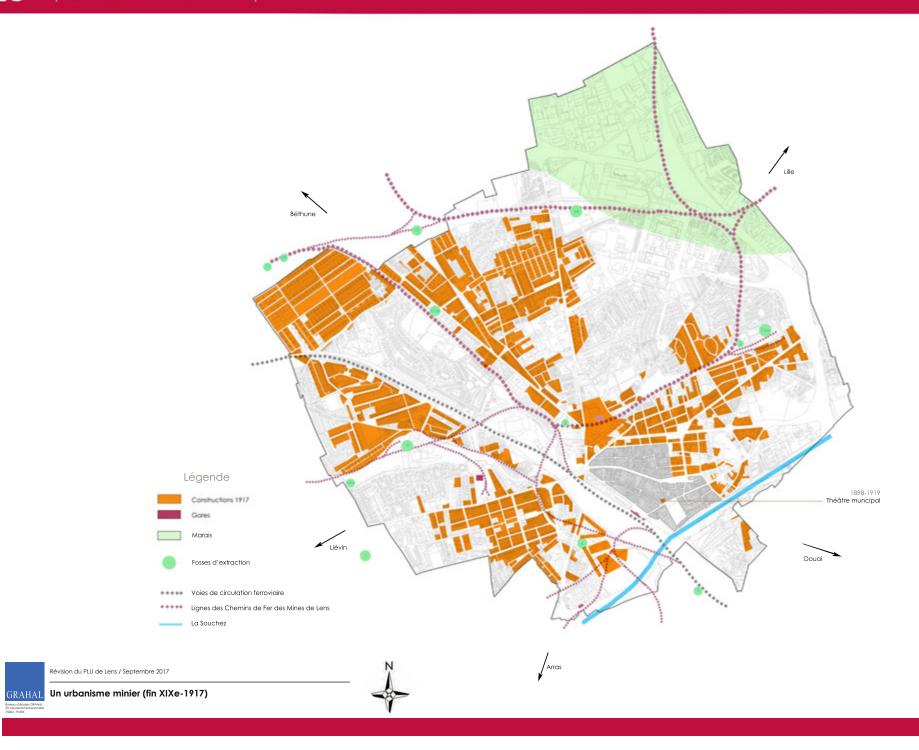


Plan de Lens en 1914. Archives Municipale de Lens



La cité du 11-19 en 1901. Centre historique minier de Lewarde





2.3.L'extension minière et l'apport de nouveaux équipements 1/2 (1818-1939) A la fin de la Première Guerre mondiale, la ville est très endommagée: les puits des mines ont été noyés par les allemands et la cité est rasée quasi-intégralement par les combats. Les années 1920 sont consacrées au déminage, à la reconstruction et à la remise en marche de l'industrie houillère. Les fosses rouvrent les unes après les autres. Le canal de la Souchez, très endommagé et obstrué, est remis en service en 1924.

Dans une logique de reconstruction nationale, l'Etat apporte son aide par le biais des dommages de guerre et la ville de Lens s'engage dans une reconstruction méthodique. Si certaines rues sont élargies, les cités reprennent leur forme urbaine d'origine, les habitants souhaitant retrouver leur ville d'avant la Grande Guerre. Les dommages de guerres permettent également la densification et la construction de nouvelles cités. La cité Hollandaise, financée par les Pays-Bas en 1921, à cheval sur Lens et Loison, ne doit qu'être provisoire mais ne sera finalement détruite qu'en 1970. Afin d'anticiper et de faciliter l'expansion de la ville au nord, les marais, encore très présents, continuent d'être progressivement asséchés.

L'arrivée massive de population ouvrière due au renouveau de l'industrie minière lensoise entraîne l'**implantation de nombreuses infrastructures et de services.**De nouvelles industries, commerces et services s'installent, à l'image de l'abattoir municipal à l'est en 1919. Face à l'augmentation significative des flux de marchandises et de voyageurs, Lens décide la construction en 1927 d'une nouvelle gare de voyageurs conçue par l'architecte Urbain Cassan tandis que la compagnie des Mines de Lens se dote de sa propre gare de voyageurs pour son réseau interne - la gare Sainte Elisabeth - située en face des Grands Bureaux rue Edouard Bollaert.

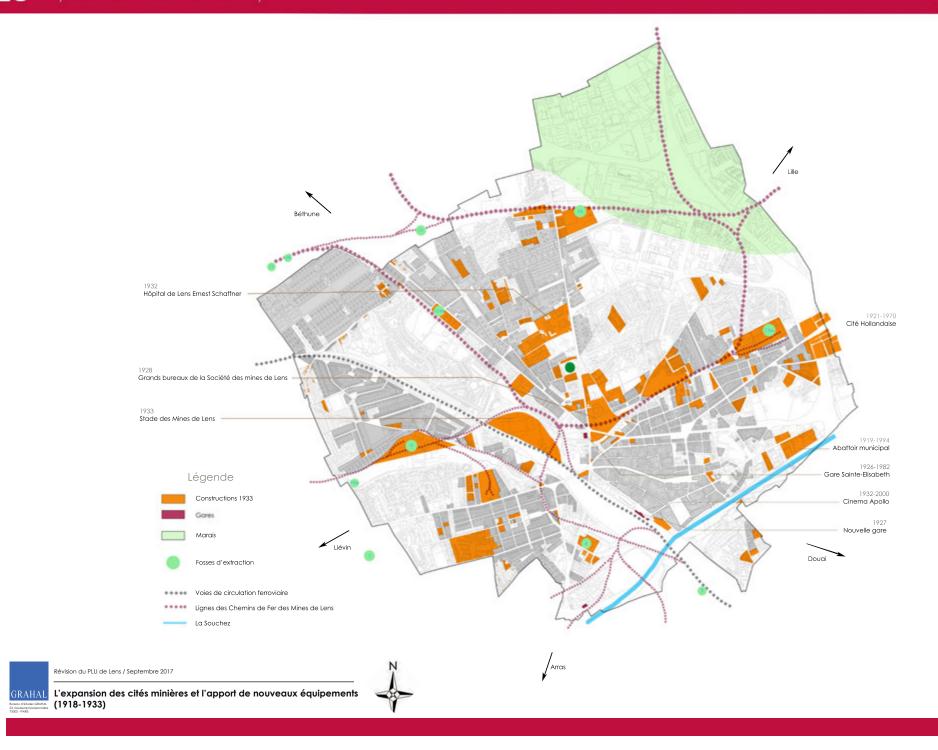
De tels bouleversements démographiques engendrent l'installation de services adaptés. En 1932, Ernest Schaffner inaugure l'hôpital de Lens, au sein duquel il apporte son savoir médical au service des mineurs. L'activité sportive et culturelle n'est pas en reste avec l'ouverture du cinéma Apollo en 1932, alors l'une des plus grandes salles au nord de Paris, la construction du stade des Mines de Lens en 1933.



Lens, une rue en ruine.
Archives Départementales du Pas-de-Calais



Plan de Lens en 1933. Archives Municipales de Lens



2.4. L'extension minière et l'apport de nouveaux équipements 2/2 (1939-1960) Dans les années 1940, l'activité minière persiste malgré la Seconde Guerre mondiale qui touche douloureusement la ville, heureusement sans atteindre les dégâts causés par la précédente.

A partir de 1944, les Houillères ainsi que toutes les compagnies minières françaises sont nationalisées. L'Etat espère ainsi moderniser le pays en aidant à la reconstruction et souhaite réorganiser en profondeur les rapports sociaux entre les travailleurs.

Sur le territoire, de nouvelles cités sont créées, comme la cité des Fleurs au nord de la voie de chemin de fer, tandis que l'habitat urbain se développe également en extension. Le tissu urbain en « peau de léopard » du aux cités minières laisse place à un tissu urbain continu.

De nouvelles cités sont créées mais ont été cependant détruites pour laisser place à de nouvelles infrastructures. Ainsi on retrouve dans les années 1950, une cité minière pavillonnaire à l'emplacement du collège Jean Zay ou une autre plus à l'est, détruite lors de la réalisation de la rocade en 1976. L'ancienne cité le Maire, située au sud de la commune, limitrophe d'Avion, est détruite et reconstruite une quarantaine d'années plus tard, remplacée par un parc d'activité.

Endommagé en 1944, l'hôtel de ville est quant à lui reconstruit en 1965.

De 1952 à 1985, un Centre de Formation Professionnelle des Houillères s'implante également au nord-ouest, le long de la route de Béthune afin de permettre aux futurs mineurs de se familiariser avec le métier.

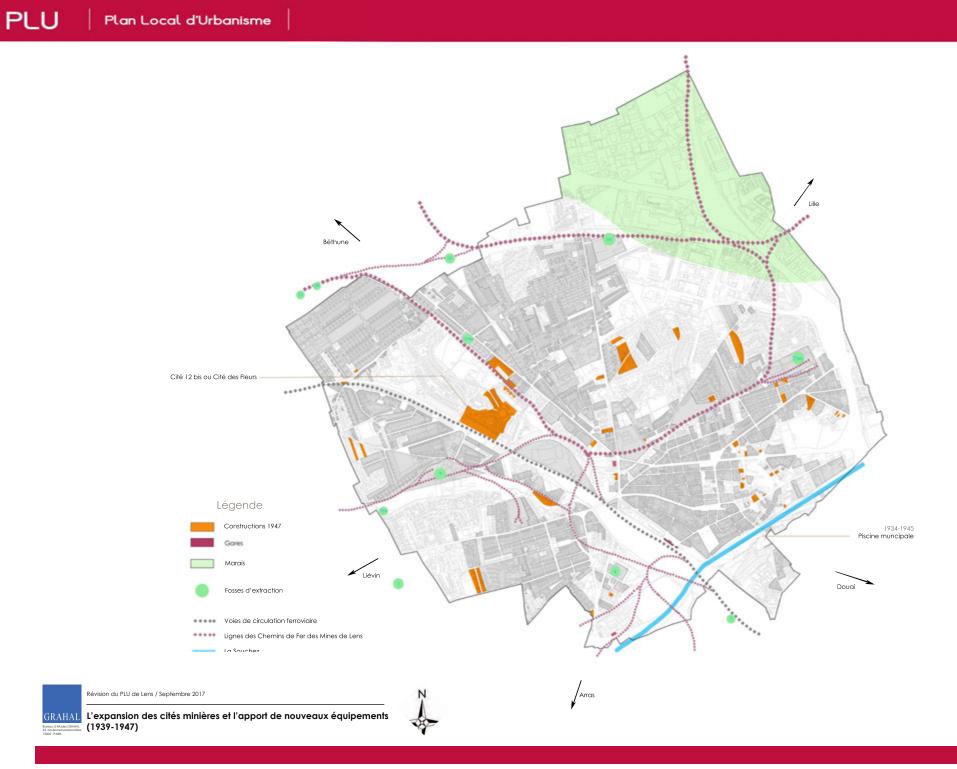
Enfin, les dernières traces des sols marécageux sont entièrement asséchées au nord. Le canal de la Souchez, source de nombreuses nuisances, subit également d'importants aménagements.

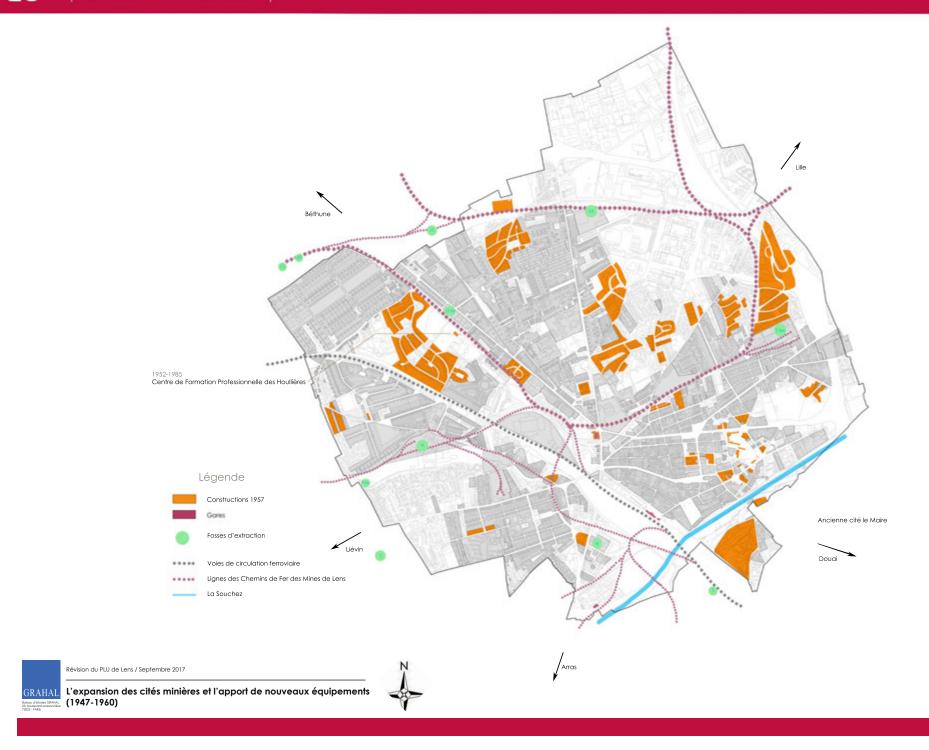


Vue aérienne du lycée Condorcet en 1955 Source Internet



La place Jean Jaurès en 1970. Source Internet





3. Lens de 1960 à nos jours, une lente reconversion suite à l'arrêt de l'exploitation minière

3.1. L'implantation de nouvelles cités et l'arrêt progressif de l'exploitation minière

Après-Guerre, la diminution de la consommation de charbon et le développement des hydrocarbures affaiblissent l'activité houillère au début des années 1960 (entre 1946 et 1959, la part du charbon dans la demande française d'énergie est passée de 80 à 56 %). Le plan Jeanneney (1960) entérine la procédure en engageant une réduction drastique de la production de charbon en France, renforcé par le plan Bettencourt (1968).

A Lens, les répercussions sont immédiates avec la fermeture des fosses 9 ,9 bis, 14 et 3 à Liévin, les postes sont supprimés et les embauches gelées définitivement. Cependant, des cités minières continuent à être construites. Depuis sa création, la société des Mines de Lens s'est en effet engagée à fournir un logement à vie à l'ensemble de ses ouvriers, et la nationalisation des sites en 1944 conserve cet engagement. De nouvelles cités sont ainsi créées, répondant aux besoins de locataires plus âgés comme la cité 9bis ou Devocelle au sud-ouest de la ville.

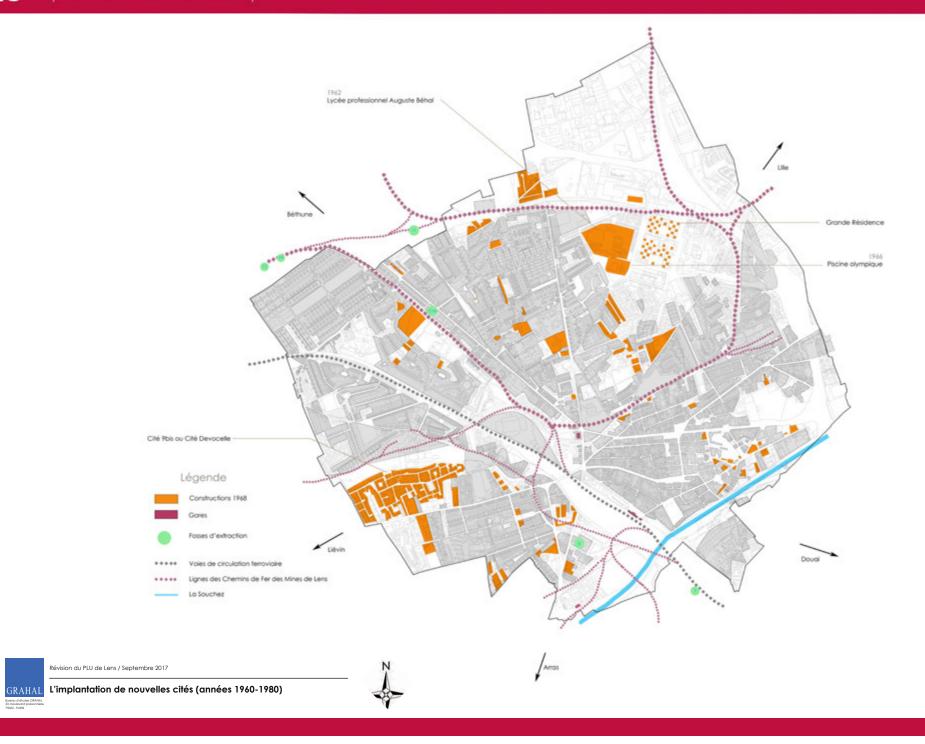
En outre, la **zone nord**, rendue constructible grâce à l'assèchement des derniers marais, se voit progressivement visée par plusieurs projets. Suite à la croissance rapide de la démographie lensoise et la crise du logement qui l'accompagne, la ville encourage dans cette zone la **création d'habitations par l'implantation d'une zone d'urbanisation prioritaire en 1964.** Le **projet Grande Résidence** prévoit à l'origine 4 793 logements mais sera réduit considérablement du fait de l'arrêt de l'activité houillère et des départs de population. Suite à de nombreuses restructurations du quartier et de nouvelles ambitions, la Grande Résidence ne compte plus aujourd'hui qu'environ 1 862 logements. Au **sud-est de la ville**, en marge de la cité 4, de l'habitat minier est détruit afin d'accueillir un autre secteur d'habitat collectif : la **Résidence Sellier**.

La ville continue de se densifier avec de nouvelles infrastructures scolaires, notamment le lycée professionnel Auguste Béhal en 1962 ou sportives, avec la piscine olympique en 1966.

Enfin, en 1968, le canal de la Souchez est définitivement fermé à la navigation et enfoui.



Lens, La Grande Résidence, années 1960 Archives municipales de Lens



3.2. L'extension urbaine de la ville dans les années 1970-1980

Pendant les années 1980, le tissu urbain de la ville s'épaissit. Avec l'arrêt de l'activité houillère, la fermeture des dernières fosses et les risques d'affaissements miniers, la commune se densifie.

A l'est, les derniers espaces sont lotis avec la cité des oiseaux, tandis qu'au nord une cité temporaire est construite à la limite avec la commune de Vendin-le-Vieil. L'apport constant de nouveaux foyers d'habitation entraîne la création de nouveaux établissements scolaires proches de la cité 12 bis, tout comme la création de nouveaux équipements sportifs avec l'implantation du stade Léo-Lagrange en 1976, culturels comme la médiathèque ou de nouvelles habitations dans le Marais-est.

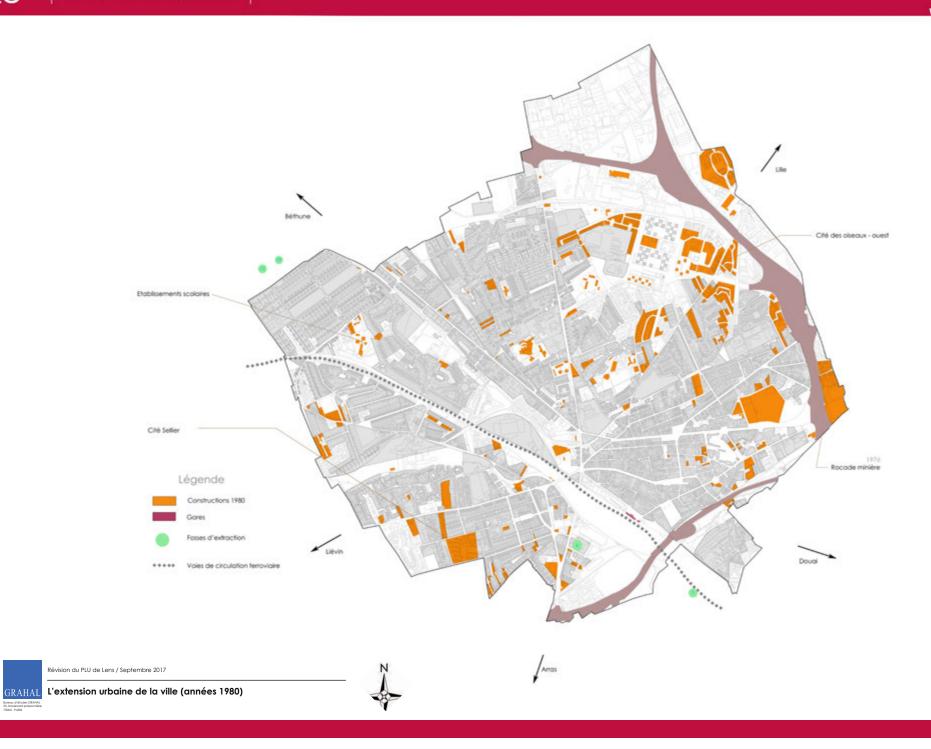
La Souchez enfouie laisse ainsi place à la rocade minière en 1976. Reliant l'est à l'ouest de la commune, l'autoroute permet ainsi de désenclaver le centre et donne de nouvelles limites à la ville. Les habitations sont ainsi désormais cloisonnées au nord et à l'est.



Le boulevard Basly, années 1970. Source Internet



Le centre hospitalier de Lens, années 1980. Source Internet



3.3. Un renouveau économique et culturel (années 2000)

L'activité houillère prend fin dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais avec la dernière gaillette remontée dans la fosse 9-9 bis des mines de Dourges à Oignies en 1990 et préalablement, dans la région de Lens, avec la fermeture de la fosse 11-19 en 1986 à Loos-en-Gohelle.

Suite à l'arrêt de l'exploitation, le Centre de Formation des Mines de Lens est détruit en 1985 et remplacé l'année suivante par l'Institut Universitaire de Technologie. Les lignes de chemin de fer de la Compagnie des Mines de Lens sont incorporées au réseau ferré national géré par la SNCF en 1990. Les anciens Grands bureaux de la Compagnie deviennent la propriété de l'université d'Artois, qui s'y installe en 1991. La majeure partie des cavaliers est dissoute dans le paysage tandis que certaines fractions sont réhabilitées en sentier piétons.

La fin du XX° siècle marque pour la ville un réel renouveau. Suite à l'arrêt de l'activité minière, Lens redynamise son territoire par le développement de nouveaux secteurs économiques. De fait, la ville se lance dans de grands travaux et se reconvertit dans de nouvelles industries et activités artisanales. De nombreux parcs d'activités voient ainsi le jour avec la Croisette et les Renardières au nord, les Moulins, le Gard au sud. La ville confirme également son rôle de pôle tertiaire avec l'accueil d'administrations et la création du quartier des gares, majoritairement destiné à accueillir des bureaux.

Le stade Bollaert-Delelis, marquant l'identité sportive, est rénové à chaque compétition internationale disputée sur le territoire français, où Lens est à chaque fois ville-hôte (Championnat d'Europe de football en 1984, Coupe du monde de football en 1998 et Euro en 2016). Le stade peut aujourd'hui accueillir jusqu'à 42 000 supporters.

En 2004, la ville est choisie pour accueillir l'antenne décentralisée du musée du Louvre. La commune s'engage alors dans de nouveaux travaux de restructuration de la ville à l'ouest, qui réorganise ces voies de communication et redynamise le quartier. L'ancien carreau des fosses 9 et 9 bis est réinvesti pour accueillir les 18 000 m² de surfaces bâties et les 20 hectares du parc. Les anciennes cités minières alentours font également partie d'un grand projet de restructuration avec la démolition de certains ensembles afin de redistribuer les espaces. La première phase s'est achevée

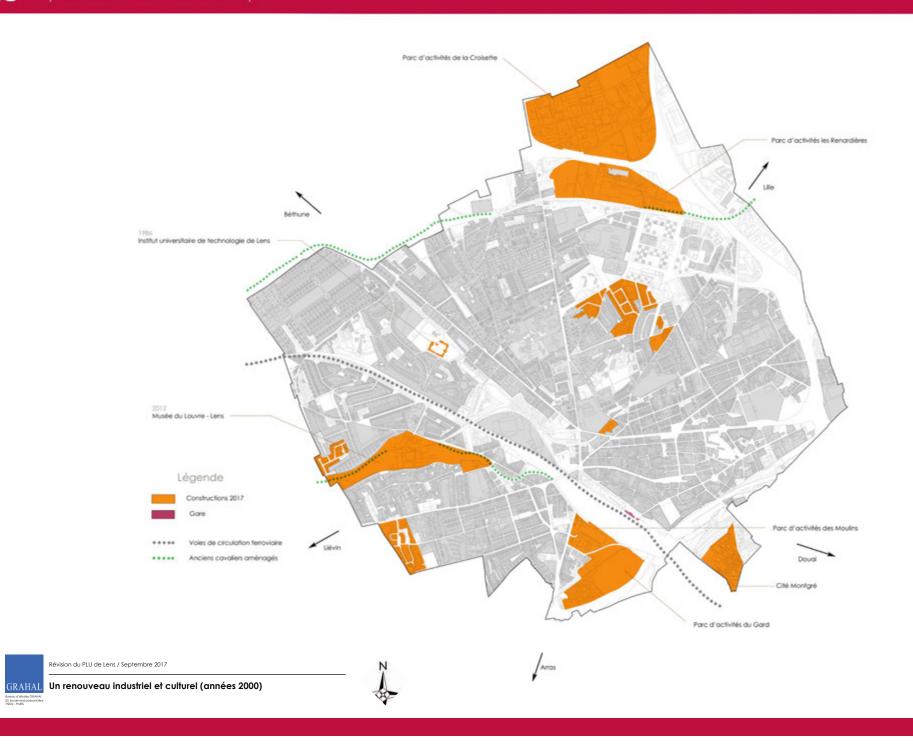
par l'inauguration du Louvre-Lens en 2012 tandis que les autres phases se succèdent. Enfin, le passé houiller de la ville, et plus largement de la région, est reconnu en 2012 pour sa valeur universelle et exceptionnelle. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO au titre de « paysage culturel évolutif vivant». Cette reconnaissance du passé minier induit la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine architectural (cités minières), paysager (cavaliers) et historique (l'activité houillère) particulièrement riche.

Cette patrimonialisation passe également par le classement ou l'inscription au titre des Monuments historiques de nombreux édifices de la commune. Le passé minier y est fortement représenté, à l'instar de la Maison syndicale des mineurs reconstruite en 1926 et inscrite en 1996 ou encore des anciens grands bureaux de la compagnie des mines de Lens (aujourd'hui faculté Jean Perrin) construit en 1928 et inscrit en 2009.

Aujourd'hui, la ville de Lens place son héritage paysager et architectural minier dans une dynamique de patrimonialisation, de reconnaissance, de préservation, de valorisation mais aussi de réinvention et de redynamisation.



Vue aérienne de Lens en 2015 © Le Livre scolaire





Un riche patrimoine à préserver et à valoriser

II. Un riche patrimoine à préserver et à valoriser

1. Typologies architecturales

1.1. Typologies architecturales de l'habitat lensois

Presque entièrement détruite lors de la Première Guerre mondiale, la ville de Lens présente un paysage bâti composé de **quatre grandes familles d'habitat et douze typologies architecturales**, construites des années 1920 à nos jours. **Deux grandes familles** dominent ce paysage :

- **l'habitat urbain**, notamment des Première et Seconde Reconstructions, qui marque le paysage du centre-ville et des grandes voies de circulation,
- **l'habitat minier**, composé de corons et habitats pavillonnaires, qui marque le paysage de la périphérie de la ville.

Les deux autres grandes familles, l'habitat collectif péri-urbain et les maisons modernes, s'intègrent quant à elle de façon interstitielle dans le paysage urbain ancien ou en extrême périphérie.

1. Habitats miniers

- 1. Le coron, habitat minier originel le long des grandes voies de circulation
- 2. La cité pavillonnaire, la typologie minière caractéristique lensoise
 - a. l'habitat minier pavillonnaire reconstruit ou « extensif » : les cités pavillonnaires
 - b. L'habitat minier pavillonnaire post-Nationalisation construit en extension
 - 1. L'habitat pittoresque
 - 2. Les habitats type 100 et 230 et camus hauts et bas
- 3. Diagnostic patrimonial de l'habitat minier

2. Habitats urbains

- 1. Les édifices de la Première Reconstruction, immeubles caractéristiques du centre-ville et des grandes voies de circulation
 - a. Les demeures bourgeoises, habitat prestigieux des grandes artères du centre-ville
 - b. Les édifices régionalistes, immeubles ou maisons de rapport ou d'habitation du centre-ville et des grandes voies de circulation
- 2. Les édifices post-Seconde Guerre mondiale, immeubles « interstitiels » du centre-ville et des grandes voies de circulation
 - a. Les édifices de la Seconde Reconstruction
 - b. Les édifices urbains post-années 1960
- 3. Diagnostic patrimonial de l'habitat urbain

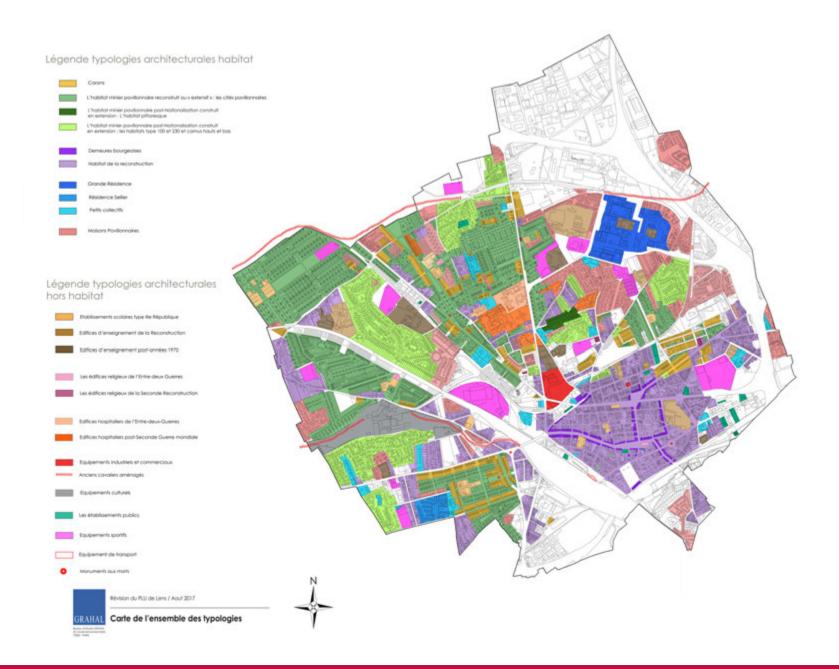
3. Habitat collectif péri-urbain

- 1. L'urbanisme vertical moderne : les grands collectifs péri-urbains
 - a. La Grande Résidence
 - b. La Résidence Sellier
- 2. Les petits collectifs : immeubles épars sur les grandes voies de circulation et en périphérie du centre-ville ou au sein de programmes de lotissement en périphérie

4. Maisons modernes

Les maisons modernes, habitat pavillonnaire en extrême périphérie de la ville







1.1.1. Habitats miniers

1.1.1.1. Le coron, habitat minier originel le long des grandes voies de circulation

Données générales / contexte historique

Le système administratif des concessions minières accordées par l'état (43 concessions réparties en 18 compagnies dans le Bassin minier) est à l'origine de cette structure urbaine apparue au cours du XIX^e siècle, puisqu'il donnait droit d'implantation des structures et installations nécessaires à l'exploitation minière. Les compagnies, se substituant aux pouvoirs publics, érigent ainsi les outils nécessaires à l'exploitation houillère (carreaux de fosse, chevalements, etc.), mais aussi, dans un esprit paternaliste typique du XIX^e siècle, le logement mis à disposition de leurs ouvriers à proximité des lieux de production, les communes existantes étant incapables de satisfaire en logement l'explosion démographique née de cette exploitation.

Habitat minier originel, né dans la première moitié du XIX^e siècle, le coron est néanmoins abandonné relativement rapidement au profit de l'habitat pavillonnaire, plus confortable et salubre.

Comme l'ensemble de la ville, les corons furent détruits lors de la Première Guerre mondiale et reconstruits à l'identique au cours des années 1920. Bien que ne correspondant plus au type d'habitation de l'époque (trop petits, peu confortable, supplantés par l'habitat pavillonnaire, etc.), ils furent pourtant reconstruits à l'identique, sans doute par la volonté des habitants de voir renaître la ville d'avant les destructions de la Grande Guerre.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Les ensembles de corons lensois se situent ainsi le long des principales voies anciennes sortant du centre-bourg, à proximité des anciennes fosses d'extraction :

- route de Lille,
- route de Béthune,
- rue Paul Bert,
- avenue de la Fosse 12,
- grand chemin de Loos.

Dans une logique de gain de place, les corons forment des bandes alignées parallèlement entre elles au sein d'un parcellaire en lanières, composant des « barreaux » organisés

perpendiculairement aux voies de circulation.

De petite taille (30 à 50 m²), ils sont additionnés en rangées sur des parcelles en lanières et possèdent généralement un jardin (50 à 200m²), voire des dépendances pour les plus récentes (perpendiculaire ou parallèle à l'habitat).

Caractéristiques architecturales

Le coron constitue ainsi la forme urbaine originelle des cités minières. Il s'agit d'un habitat unifamilial formé de maisons individuelles respectant un même modèle alignées en barreaux. Les habitations se développent sur un seul étage (avec des *unica* d'habitations à deux étages sur la route de Lille) et sont entièrement construites en briques et béton. De nombreuses variantes de toitures (brisis, croupes, débords, etc.) viennent rompre la dimension linéaire des corons et rythmer les toitures à deux pans caractéristique de cet habitat, tout en permettant d' « individualiser » quelque peu chaque série de corons. La brique constitue le matériau principal des façades, qui ne sont que très rarement enduites. Seuls les appuis et linteaux des baies rectangulaires sont peints en blanc ou sable afin de contraster avec la brique et rythmer la façade. Enfin, les décors se développent sous la forme de motifs géométriques et de faux colombages, figurés par des jeux entre briques d'argile et briques silico-calcaires ou des briques peintes. Ces décors sont ainsi typiques de la Compagnie des Mines de Lens et se retrouvent dans la plupart des cités minières de la Compagnie comme à Liévin, Loos-en-Gohelle ou encore Wingles. Certains corons présentent également des garde-corps en béton préfabriqué aux formes géométriques ou florales caractéristiques de l'habitat minier lensois.

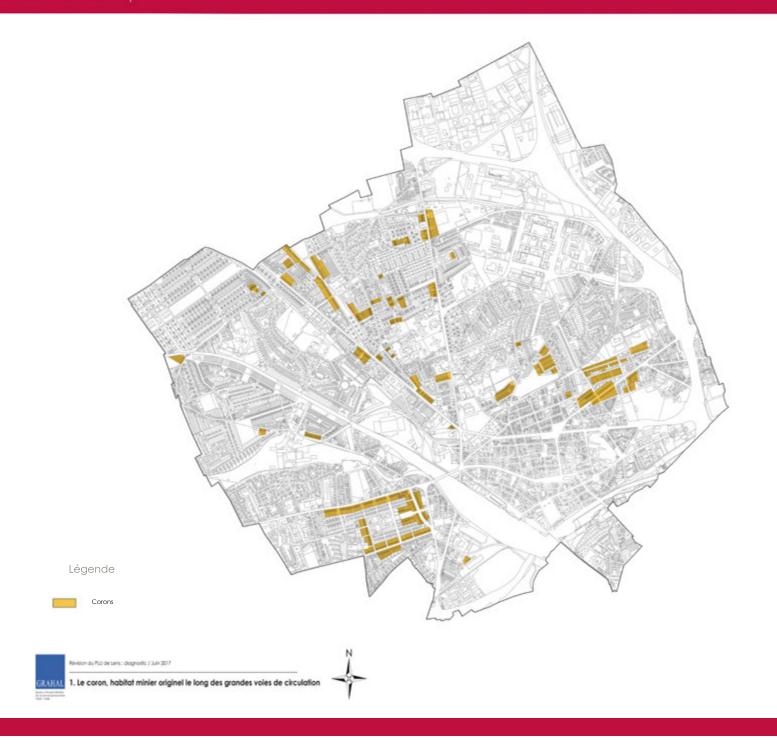


Diagnostic

Avec la cité pavillonnaire, le coron constitue la construction caractéristique de l'habitat minier. Bien que la concession de Lens soit tardive et qu'ils aient été détruits lors de la Première Guerre mondiale, les ensembles de corons sont très présents sur le territoire lensois et toutes les cités de l'Entre-deux Guerres en possèdent une série. Ils apportent une singularité au paysage urbain lensois et possèdent à ce titre une forte valeur patrimoniale.

La propriété de ce type d'habitat (Société des Mines de Lens, puis Etat et aujourd'hui bailleurs sociaux) a permis de limiter les personnalisations et de conserver leur **cohésion d'ensemble**. Aucune modification d'importance (percement de baie, surélévation, etc.) ne vient ainsi aujourd'hui impacter le bâti ancien, aussi les corons lensois présentent-ils tous une **forte authenticité** et ont tous conservé une **bonne cohérence d'ensemble**. **L'état d'intégrité reste cependant médiocre** et de nombreux ensembles sont en attente de réhabilitation.

Le développement de cet habitat et sa bonne préservation témoignent aujourd'hui de l'histoire de l'extraction minière au sein de la ville de Lens et du territoire du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais et illustrent une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle. Leur reconstruction « anachronique» après-Guerre témoigne en outre de la volonté des habitants de voir se reconstruire la ville d'avant la Grande Guerre.



Une reconstruction anachronique en bande, au sein de la quasi-totalité des cités de l'Entre-deux Guerres, le long des principales voies de circulation en coeur de cités











Corons de la cité 2, unica de pavillon à 3 étages











Plusieurs variantes architecturales, notamment au niveau des toitures











Rue Arago









Cité du Grand Condé



Cité 2



Cité 4

Des décors et matériaux variés, parfois restaurés



Cité 12







De nombreux corons en cours ou en attente de réhabilitation











Cité 4

Cité 12



1.1.1.2. La cité pavillonnaire, la typologie minière caractéristique lensoise

a. L'habitat minier pavillonnaire reconstruit ou « extensif » : les cités pavillonnaires

Données générales / contexte historique

Dans une volonté de remplacer le système du barreau des corons à la fin du XIX^e siècle, les compagnies minières font évoluer cette forme architecturale vers un habitat pavillonnaire, plus confortable et adapté aux besoins des mineurs, et permettant de limiter le danger des affaissements miniers :

- la logique de l'alignement du coron est conservée,
- les unités d'habitations sont groupées par deux ou quatre,
- les logements sont plus confortables et plus grands,
- les logements sont entourés par le jardin (plus grand) et les dépendances sont intégrées,
- l'architecture et l'équipement des cités deviennent un outil de démonstration de la puissance de la compagnie. Le vocabulaire architectural se développe consécutivement à l'enrichissement de la compagnie minière. Des variations de modénatures de briques, des recherches de formes urbaines autour des rythmes (répétitions, alternances, jeux volumétriques et rapport plein-vide...) apparaissent,
- la hiérarchie de l'emploi occupé dans la compagnie est traduite dans l'architecture de l'habitation qui est attribuée à l'employé. Ainsi, les ingénieurs et cadres sont distingués des ouvriers par les habitations qu'ils occupent et leur localisation dans la cité (généralement plus proche des équipements publics).

De 1905 à 1914 se développent de grandes cités pouvant compter plus de 600 logements et 2 000 habitants. Généralement éloignées des centres-villes, ces cités minières accueillent des équipements publics pour leurs habitants (église, écoles, dispensaires, etc.). Les environs de Lens se prêtent ainsi particulièrement à ce type d'habitat : les marais, asséchés au milieu du XIX^e siècle, offrent de grands espaces relativement plats et non bâtis à proximité des fosses d'extraction.

A l'instar des corons et de l'ensemble de la ville, ces cités minières sont détruites lors de la Première Guerre mondiale et reconstruites à l'identique au cours des années 1920 et 1930. Les cités minières nouvelles, construites en extension, suivent toutes ce type

d'habitat, qui constitue l'habitat minier le plus caractéristique de l'Entre-deux Guerres lensois.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Les cités minières pavillonnaires se développent au sein d'un réseau viaire orthogonal et structuré, traversé par des voies de circulations principales menant aux équipements publics et aux anciennes fosses d'extraction et des voies de circulation secondaires. Il est à noter que certaines cités construites en extension présentent un tissu viaire légèrement courbe, prémices de futures cités-jardin.

Les cités minières de l'Entre-deux Guerres entretiennent également une relation étroite avec des séquences urbaines érigées le long des grandes voies entrantes et sortantes de Lens. Ces séquences urbaines accueillent les commerces et services faisant défaut aux cités minières. Ces dernières, bien qu'accueillant des équipements publics, ne fonctionnent ainsi pas en totale autarcie mais bien en connexion avec l'urbanisme de la ville.

Les édifices rassemblent 1 à 4 unités d'habitation et sont placés en alignement (parallèle ou perpendiculaire) ou en retrait de voie (milieu de parcelle et retrait de voie présentent un profil similaires) au sein de parcelles en lanières ou rectangulaires. Au sein des grandes cités accueillant des équipement publics, il existe une hiérarchisation de la répartition des unités d'habitation, les maisons individuelles (dévolues aux ingénieurs, contremaîtres, etc.) étant généralement placées au plus près des anciennes fosses et des équipements publics.

Des appentis ou abris de jardin sont généralement présents, reliés ou séparés de l'édifice, placés perpendiculairement ou parallèlement.

Peu de garages sont présents dans les habitats de cette époque et des constructions nouvelles sont aménagées en prolongement de l'habitat ou séparé en milieu/fond de parcelle. La part du végétal reste également prépondérante dans l'espace public, les voies de circulation principales étant systématiquement plantées tandis que de grands espaces sont généralement aménagés en coeur des cités, à proximité des équipements publics.

Caractéristiques architecturales

L'habitat pavillonnaire des cités minières de l'Entre-deux Guerres se distingue par les caractéristiques suivantes :

- des édifices à un étage carré ou un étage de comble (exceptionnellement un étage de comble supplémentaire) rassemblant une à quatre unités d'habitation,
- une écriture architecturale typique du langage architectural de la Compagnie des Mines de Lens : large emploi de la brique (mais aussi meulière, enduit, parpaings de brique et ciment, en construction ou en décors), composition symétrique, baies rectangulaire aux appuis et linteaux peints, entrées frontales ou latérales, variantes de toitures (à brisis, croupes, débords, etc.) permettant de différencier les édifices, décors de faux colombages, harpages ou motifs géométriques en briques peintes, briques silico-calcaire ou enduit, des clôtures basses en béton complétées de haies arbustives.

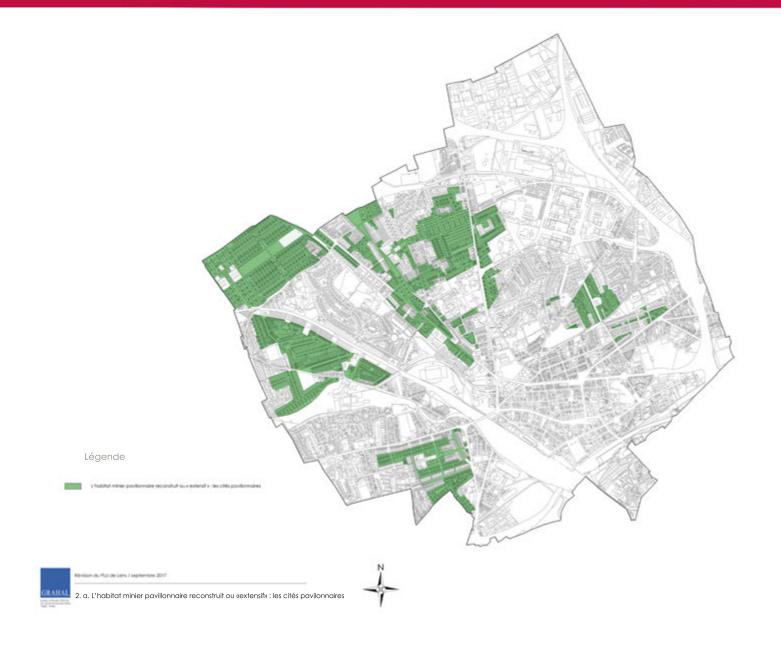
Diagnostic

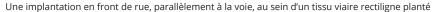
L'état d'intégrité de cet habitat est variable, souvent moyen. Si certaines séquences ont été réhabilitées récemment (notamment au sein des cités 12 et 14), une large majorité des édifices se trouvent dans un état de préservation moyen, voire médiocre et sont en attente de réhabilitation. A l'instar des corons, la propriété de ce type d'habitat (Société des Mines de Lens, puis Etat et aujourd'hui bailleur sociaux) a permis de limiter les personnalisations et aucune modification d'importance (percement de baie, surélévation, etc.) ne vient ainsi aujourd'hui porter atteinte au bâti ancien.

Les interventions portant atteinte à l'authenticité de cet habitat restent ainsi relativement limitées et réversibles. Elles portent notamment sur :

- les jardins, souvent dans un mauvais état d'entretien, parfois même laissés en friche voire abandonnés au domaine public, rompant la cohérence et les effets d'alignement des cités. Toujours au sein des espaces vides, de nombreuses adjonctions modernes sont construites en extension des édifices ou séparées de ceux-ci. Celles-ci, souvent peu qualitatives, viennent perturber la lecture du bâti ancien, rompre la cohérence architecturale des séquences et offrir une vision peu qualitative des espaces vides, qui fondent pourtant la valeur patrimoniale des cités minières,
- -les systèmes de fermeture, où les clôtures basses en béton sont parfois remplacées par des clôtures préfabriquées en béton peu qualitatives, des grilles métalliques banalisant le système de fermeture des espaces verts ou des haies arbustives qui cachent les habitations et rompent la régularité et la cohérence architecturale des cités minières,
- les façades, où de nombreux cas d'enduits, parements et peintures sont visibles. Peu qualitatifs et non traditionnels, ils viennent « banaliser » l'habitat minier et rompre la régularité et la cohérence architecturale des séquences bâties.

Le développement de cet habitat et sa préservation témoignent aujourd'hui de l'histoire de la ville de Lens et du territoire du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, du modèle de la cité ouvrière de l'Entre-deux Guerres et illustre une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle, conférant à cet ensemble une grande valeur patrimoniale à l'échelle régionale et locale.













Une implantation en milieu ou retrait de parcelle, parallèlement à la voie



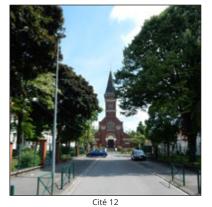








Un aménagement d'espaces libres centraux plantés ou accueillant des équipements publics







Cité des Provinces



Cité 9













Cité 4 Cité 4 Cité 4 Cité 12 Cité 12

Maisons doubles : l'habitat minier lensois le plus courant















Cité 9





Cité 1

Cité 12

43









Cité des Provinces



Cité 9



Cité des Provinces



Cité du Grand Condé



Cité des Provinces



Cité 9







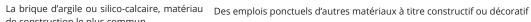




Cité 9



de construction le plus commun





Cité du Grand Condé









Cité 12

Des décors variés, parfois spécifiques à Lens, comme les faux colombages de briques peintes ou de briques silico-calcaires











Cité 4



Cité 14



Cité 14





Cité 4

................

Des jardins à l'entretien variable, souvent moyen







Des matériaux et systèmes de clôture variés, souvent anciens











Plusieurs cas d'adjonctions modernes, côté jardin ou en entrée











Cité des Provinces

Cité 12

Cité des Provinces

Cité 12

Des séquences réhabilitées, notamment au sein des cités 12 et 14











Une majorité d'habitats dans un état préoccupant, d'autres en attente de réhabilitation



Cité 9









Plusieurs cas de parements, enduits, peintures peu qualitatifs et non traditionnels « banalisant » l'habitat minier, néanmoins réversibles











Cité des Provinces Cité des Provinces

Cité 9

Cité des Provinces



b. L'habitat minier pavillonnaire post-Nationalisation construit en extension

1. L'habitat pittoresque

Données générales / contexte historique

En 1944, les ordonnances de nationalisation des Houillères sont prises (ordonnance du 13 décembre 1944 du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) puis décret du 26 septembre 1944 nationalisant la Société des Mines de Lens).

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les dommages de guerre sont payés sous forme d'indemnités matérielles et certaines villes reçoivent des habitations préfabriquées venues d'Autriche, en complément des autres habitations existantes. Posées sur des fondations et un socle maçonné, ces habitations en bois offrent un style chalet en rupture avec le paysage urbain caractéristique des cités minières.

Une série de ces chalets est ainsi érigée à Lens dans les années 1950.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Ces constructions prennent place au sein d'un tissu viaire pavillonnaire légèrement courbe, au centre de parcelles rectangulaires, de part et d'autre de la rue Charcot nouvellement créée.

Des appentis ou abris de jardin sont généralement présents, reliés ou séparés de l'édifice, placés perpendiculairement ou parallèlement.

Enfin, suite au développement de la voiture individuelle, des garages sont présents de façon systématique en fond de parcelle, séparé de la maison, ou en sous-sol.

Caractéristiques architecturales

L'habitat pavillonnaire des cités pittoresque se distingue par les caractéristiques suivantes :

- des maisons individuelles à un étage, construites en béton et bardage de bois sur un socle en béton,
- avec deux variantes architecturales présentes :
 - les maisons à pignons sur rue, avec entrées latérales, deux travées et baies barlongues et garages en fond de parcelle, séparés de l'édifice, toitures double-pente avec versants débordants et tuiles mécaniques,
 - les maisons à gouttereau sur rue, plus cossues, avec une entrée frontale sous préau soutenu par des colonnettes de bois, une composition symétrique avec

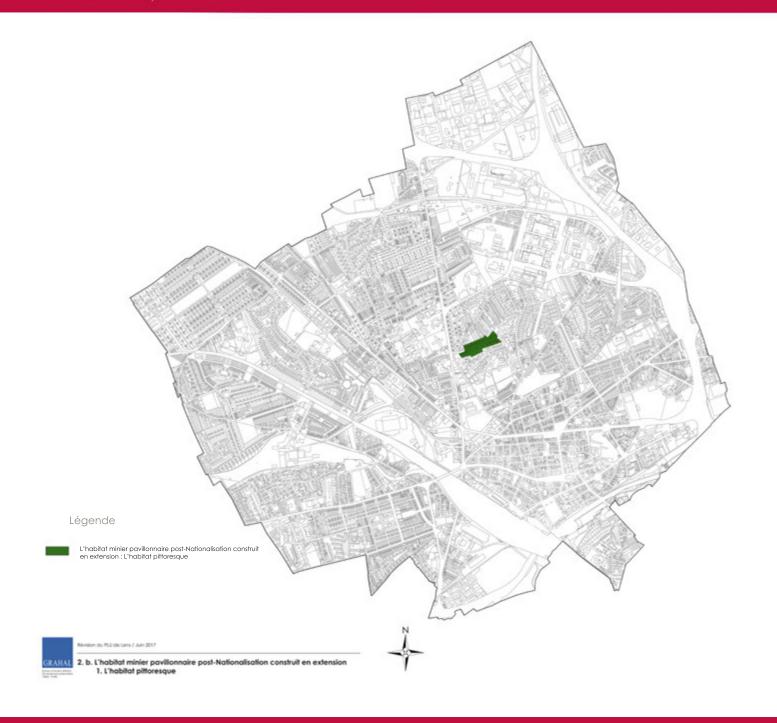
des baies oblongues et garages en sous-sol, une toiture double-pente avec versants débordants et tuiles mécaniques, percée d'un brisis central percé de trois baies.

- les clôtures sont basses et en béton, avec des haies arbustives petites à moyennes, des piliers en briques marquent l'entrée ou soutiennent des portails métalliques,
- les décors sont inexistants et seuls le socle maçonné, les encadrements de baies et les colonnettes en bois sont peints en blancs pour contraster avec le bois sombre.

Diagnostic

Cet habitat présente un **bon état d'intégrité et d'authenticité** et peu de modifications sont ainsi venues altérer le bâti et son aspect visuel. Seules quelques planches du bardage en bois ont perdu leur couleur sans qu'il n'apparaisse urgent de les remplacer. Les jardins et clôtures se trouvent dans un très bon état d'entretien, concourant à la bonne cohérence architecturale de cette séquence.

Ce type d'habitat pittoresque témoigne d'un moment particulier de l'histoire de la ville et du territoire, avec la nationalisation des mines du Nord-Pas-de-Calais, la construction en extension de nouvelles cités minières et les dommages de guerre matériels payés par l'Autriche. Il constitue ainsi une séquence surprenante et originale au sein du paysage urbain lensois et possède à ce titre une valeur patrimoniale notable.



Une répartition réduite à trois rues







Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



Cité du Pôle Nord

Une architecture alpine en rupture avec l'architecture traditionnelle



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord

Des clôtures arbustives et piliers en briques



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



Cité du Pole Nord



2. Les habitats type 100 et 230 et camus haut et bas

Données générales / contexte historique

Suite à la nationalisation des Charbonnages de France en 1944, la politique de logement devient la même pour toutes les concessions, maintenant regroupées en une entité unique sous l'autorité de l'État. Les principes de productivité s'appliquent à la construction du logement et répondent :

- à la nécessité de reconstruire rapidement le pays suite aux destructions de la Seconde Guerre mondiale,
- et à l'effort de production de charbon pour répondre à des objectifs économiques (et le besoin de logements pour accueillir la main d'oeuvre nécessaire à cet effort),
- à la nécessité de loger les mineurs âgés. Le statut du mineur, adopté en 1945, donne droit à un hébergement à vie. Or, les premières générations de mineurs atteignent l'âge de la retraite. Les charbonnages de France, pour répondre à la fois à l'accueil de nouvelles familles et au droit à vie au logement, construisent de petits logements pour y loger les personnes âgées (et attribuer leurs anciens logements aux nouvelles familles).

Ces trois phénomènes concourent à la banalisation des constructions qui ont recours à des procédés industriels. Jusqu'alors, chaque compagnie disposait de ses propres modèles d'habitations. Désormais, les décisions sont centralisées et les nouveaux logements sont construits de manière indifférente sur chaque concession.

Plusieurs types de logements dont les éléments sont préfabriqués en usine et montés sur place sont ainsi conçus : les camus bas (de plain-pieds) et haut (de un à trois étages). D'autres habitations, les « types 100 », d'une surface moyenne de 30 à 40 m², les « types 230 », plus grands, sont quant à elles érigées en briques. Ce type d'habitat n'avait au départ vocation qu'à permettre de faire face au vieillissement des mineurs bénéficiant d'un droit au logement à vie et devaient être détruits à terme.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Cet habitat se développe au sein de cités minières au tissu viaire courbe et arboré, au sein de parcelles rectangulaires de grande taille. La densité de ces cités est ainsi très faible : environ 13 logements à l'hectare. Contrairement aux cités de l'Entre-deux Guerres, ces ensembles n'accueillent en revanche pas ou peu d'équipements publics et ne présentent pas de hiérarchisation des unités d'habitation.

Il s'agit de maisons construites en retrait ou milieu de parcelle, placées parallèlement à la

voie. Les abris ou appentis de jardin, de même que des garages, sont systématiquement présents, en prolongement ou reliés à l'unité d'habitation.

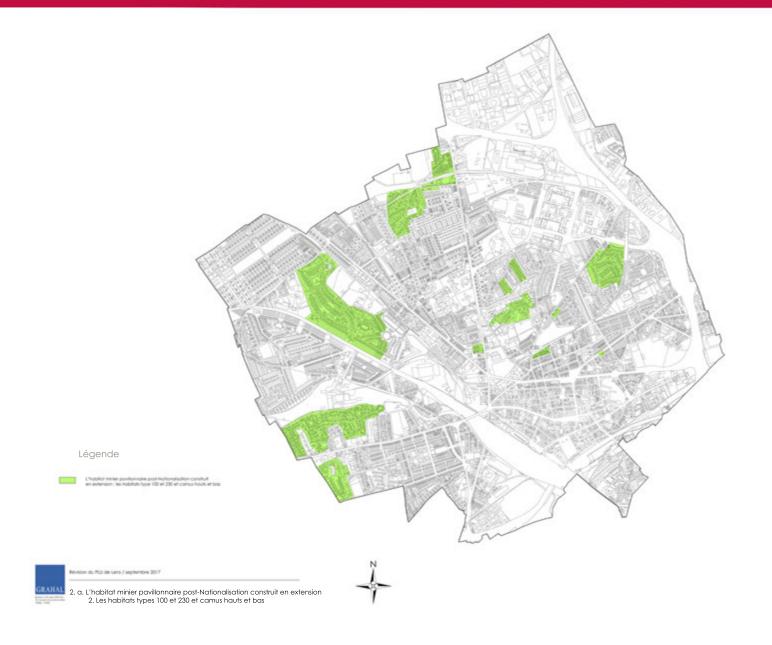
Caractéristiques architecturales

Ces habitations se développent sous la forme de maisons jumelées, de plain-pieds ou à un étage, avec entrées frontales ou latérales et 4 à 6 travées sur rue. Les édifices sont construits en plaques de béton gravillonnés ou en briques. Les toitures sont en appentis ou double-pentes, parfois avec croupes ou débords, en fibrociment ou tuiles mécaniques. Les procédés de fabrication industriels limitent les décors, quasiment inexistants. Les entrées et baies en béton sont néanmoins travaillées et peintes en blanc pour contraster avec le parement et des jardinières en béton peintes en blancs sont parfois présentes. Les entrées sont également parfois abritées sous des marquises en béton ou de la tôle ondulée. Les clôtures sont généralement basses, en béton ou métal, avec quelques fois des clôtures de hauteur moyenne, préfabriquées en béton. Si quelques haies arbustives basses ou moyennes sont présentes, elles ne sont pas la norme.

Diagnostic

Cet habitat présente un **bon état d'authenticité**, peu de modifications étant venues altérer le bâti et son aspect visuel. L'entretien est quant à lui variable, avec un état d'intégrité général entre moyen et bon. Les jardins et clôtures se trouvent également dans un état d'entretien assez variable, certains éléments comme des clôtures en béton préfabriquées venant parfois rompre la cohérence d'ensemble.

Si ce type d'habitat témoigne d'un moment particulier de l'histoire de la ville et du territoire - la nationalisation des mines du Nord-Pas-de-Calais, la construction en extension de nouvelles cités minières en matériaux préfabriqués - leur construction peu qualitative, standardisée et banalisée ainsi que l'absence d'un fonctionnement autonome de la cité grâce à l'intégration d'équipements publics donne à cet ensemble une valeur patrimoniale plus faible que les autres typologies minières. Cet habitat est aujourd'hui peu qualitatif et peu valorisé. Néanmoins, leur nombre, la taille des cités construites et leur grande cohérence d'ensemble marquent fortement le paysage urbain lensois, aussi une bonne prise en considération de cet ensemble avec un objectif de préservation de la forme urbaine apparaît nécessaire.



Un aménagement de cités en extension, au sein d'un tissu viaire pavillonnaire











Un nombre réduit de variantes dû à une grande standardisation des matériaux et des formes











Cité du Grand Condé

Peu d'éléments décoratifs

Cité 12bis

Un bon état d'authenticité mais un mauvais état d'intégrité











Cité Devocelle

Cité Devocelle



1.1.1.3. Diagnostic patrimonial de l'habitat minier

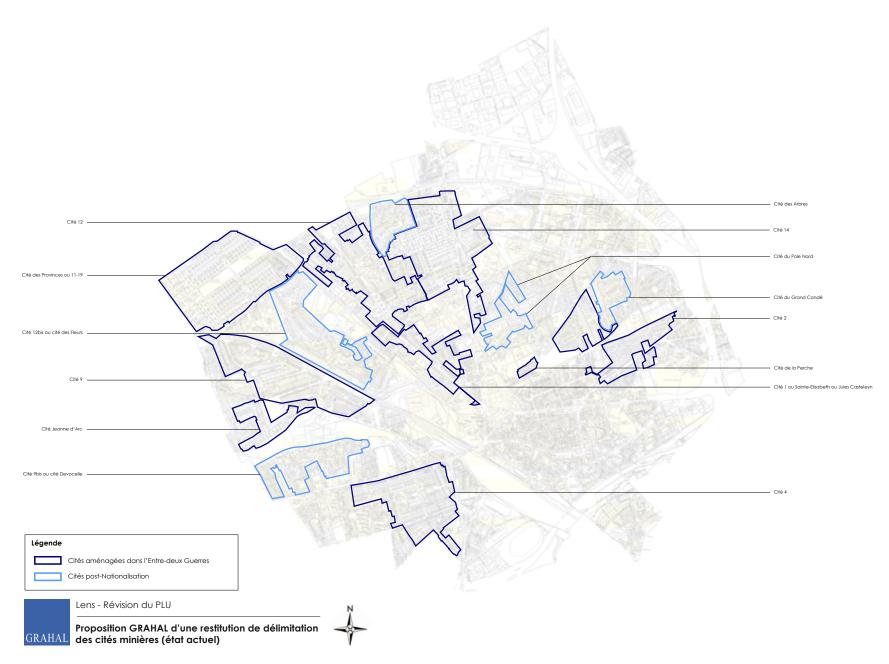
L'habitat minier constitue ainsi le type d'habitat le plus présent au sein du paysage urbain lensois, dépositaire de l'histoire minière dont il fonde l'unicité et aujourd'hui reconnu à l'échelle internationale par son inscription partielle au sein du périmètre du bien Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, inscrit en 2012 sur la Liste du Patrimoine mondial.

Les différentes typologies d'habitats miniers ne présentent pourtant pas toutes la même valeur patrimoniale, les éléments construits lors de la Première Reconstruction (corons et cités pavillonnaires) possédant ainsi une valeur historique et architecturale locale bien plus importante que les habitats construits postérieurement à la nationalisation de 1944 (cités pittoresques et cités pavillonnaires modernes), qu'ils fassent partie ou non du périmètre du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. De la même façon, à l'échelle locale, les cités pittoresques possèdent également une valeur patrimoniale plus forte que les cités pavillonnaires modernes.

Une approche typologique seule ne suffit pas cependant à appréhender l'urbanisme minier dans son ensemble. Ensemble concerté d'habitats et d'équipements publics et industriels, la cité minière constitue une forme urbaine quasi-autonome et hiérarchisée, qu'il convient donc d'analyser en tant qu'ensemble.

C'est pourquoi il a été réalisé ci-après des **fiches monographiques sur chacune des cités minières** du territoire lensois permettant d'appréhender ces dernières de façon globale et comprenant un rappel historique, une analyse urbaine, une analyse architecturale et enfin un diagnostic permettant d'établir leurs valeurs patrimoniales intrinsèques et les orientations qui en résultent.







Cité n° 1 ou Sainte-Elisabeth ou Jules Casteleyn



Typologies architecturales de la Cité 1

Contexte historique

Située à proximité de l'ancienne fosse 1, dont l'exploitation commença en 1853, la cité 1 constitue la première cité minière de la ville de Lens.

Détruite comme le reste de la ville lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite presque à l'identique entre 1921 et 1924. Pendant la reconstruction de la ville, une chapelle provisoire en bois est érigée sur la route de Béthune par la Société des Mines de Lens afin de servir d'église paroissiale en attendant la reconstruction de l'église Saint-Léger. Portant le nom de Chapelle Sainte Elisabeth en raison de sa proximité avec la fosse 1 - Sainte Elisabeth, elle devient le lieu de rassemblement des catholiques polonais, communauté ayant massivement émigré à Lens pour travailler dans les mines. Vétuste après la Seconde Guerre mondiale, elle est détruite et remplacée par une autre construction en 1966-1967.

Caractéristiques urbaines

Situation : Au nord-ouest du centre ancien. A proximité immédiate (au nord) de l'ancienne fosse 1.

Tracé viaire : La cité 1 se développe de part et d'autre d'une grande voie de circulation ancienne et rectiligne, la route de Béthune. Elle est relativement peu structurée, les habitations étant simplement alignées le long de la route ou sur des voies perpendiculaires à celle-ci au sein d'un tissu orthogonal. Deux îlots sont formés entre la route de Béthune et le Grand Chemin de Loos, puis entre la route de Béthune et la route de la Bassée.

Entrées et sorties : Les entrées et sorties se font depuis les grandes voies de circulation de la route de Béthune, du Grand Chemin de Loos et, au nord-est, depuis la route de la Bassée via la rue Blanchart.

Perspectives principales: Les deux perspectives principales sont la route de Béthune et le Grand Chemin de Loos. Cependant, le nivellement à cet endroit limite les perceptions longues vers l'ouest. La route de la Bassée permet cependant une vue totalement dégagée vers l'est et le terril de Méricourt.

Organisation spatiale : La fourche formée par la route de Béthune et le Grand Chemin de Loos constituent le coeur de la cité 1, à partir desquelles se développe un tissu orthogonal. Cependant, compte-tenu de la circulation sur ces voies et de la déclivité du

terrain du nord au sud, les habitations de la cité ne « fonctionnent » pas ensemble. Il existe ainsi peu de lien entre les différentes « poches » d'habitations séparées par les grandes voies de circulation.

Équipements préservés : Eglise.

Présence du végétal : La cité 1 présente un profil assez minéral : les voies ne sont pas plantées et seuls les terre-pleins de la rue du Lieutenant Cardon et du Grand Chemin de Loos et la rue du Père Puchala entourant l'église sont arborés. Les jardins privés également peu visibles depuis l'espace public et la largeur des grandes voies de circulation renforcent cette impression minérale.

Liens avec les séquences urbaines hors cités: Lien fort avec les séquences urbaines anciennes de la route de Béthune, du Grand Chemin de Loos, des rues Lefebvre, Blanchart et de la route de la Bassée. Il existe également un lien fort avec le centre via le carrefour Bollaert, qui constitue le centre du réseau viaire lensois.





Perspective vers l'ouest depuis la route de la Bassée



Terre-plein de la rue du Lieutenant Cardon



Entrée sur le Grand Chemin de Loos

Typologies architecturales

Typologies architecturales présentes et répartition : Corons et habitat minier pavillonnaire.

Caractéristiques parcellaires : Les corons sont aménagés en front de rue, au sein d'un parcellaire en lanières. Les édifices pavillonnaires sont érigés en léger retrait, généralement parallèlement à la voie, au sein d'un parcellaire en lanière (ou parfois rectangulaire).

Unités d'habitations : La cité 1 est composée à part quasi-égale de corons et de maisons doubles et triples.

Route de Béthune



Rue du Lieutenant Cardon



Route de la Bassée

Caractéristiques architecturales : La plupart des habitations sont construites en briques d'argile, laissée en parement en façade.

Les décors sont relativement secs et traditionnels de l'architecture minière lensoise, avec des appuis et linteau de baies peints en blanc, des encadrements de baies parfois peints pour figurer un harpage, des jeux entre briques d'argiles nues et peintes en blanc formant des motifs de faux colombages (en majorité sur l'architecture civile).

Les lisses basses en béton d'origine constituent le système de fermeture principal des parcelles et sont également souvent doublées par des haies arbustives. Quelques systèmes de clôtures contemporains sont visibles.

Intégrité et authenticité : Les édifices qui composent la cité 1 se trouvent aujourd'hui dans un état d'intégrité moyen à bon.

L'état d'authenticité est quant à lui plutôt bon, les adjonctions en appentis et garages étant peu visibles depuis l'espace public. Ces désordres ne sont cependant pas structurels et restent ainsi réversibles, ne mettant pas en danger ce patrimoine.

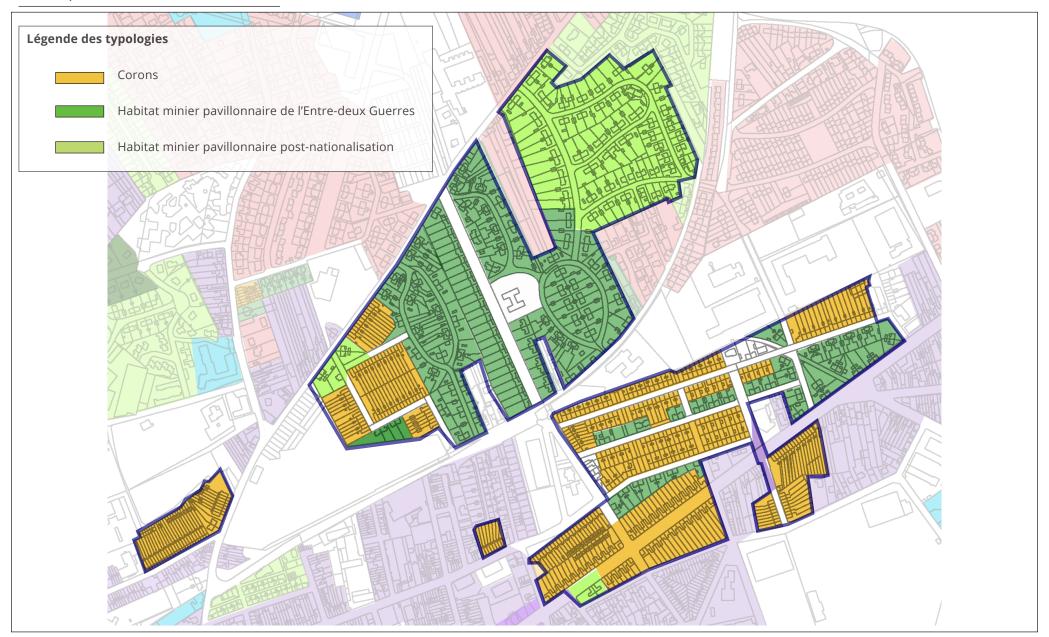
Diagnostic : La cité 1 ne se présente pas vraiment comme une cité cohérente et structurée. Elle **témoigne ainsi de la forme urbaine des premières habitations construites à proximité des fosses d'extraction** dès le début de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Architecturalement, la cité 1 présente des édifices relativement peu variés, avec **peu de typologies différentes** (corons, maisons doubles et triples).

L'état d'intégrité et d'authenticité allant de moyen à bon rendrait certains éléments de la cité 1 propices à des campagnes de réhabilitations afin de valoriser cette cité à la valeur historique forte, sans que celles-ci soient pour autant urgentes sanitairement. Quelques lotissements ont été réalisés en coeur de cités dans les années 2000 (cité de la Perche et rue Guy Moquet) suite à des démembrements parcellaires et destructions-reconstructions. En coeur d'îlot, ils ne sont donc que peu visibles depuis les grandes voies de circulation. La cité 1 semble aujourd'hui avoir épuisé son potentiel de requalification urbaine et il conviendrait donc de limiter les projets sur le secteur.



Cité n° 2, du Grand Condé et de la Perche



Typologies architecturales des Cité 2, du Grand Condé et de la Perche

Contexte historique

Située à proximité des anciennes fosses 2 et 2bis, dont les exploitations commencèrent respectivement en 1859 et 1905, la cité 2 et la cité de la Perche, située plus loin, constituent la seconde cité minière de la ville de Lens.

Détruites comme le reste de la ville lors de la Première Guerre mondiale, elles sont reconstruites presque à l'identique entre 1921 et 1924.

Enfin, une extension de logements Types 100 et 230, la cité du Grand Condé, est construite au nord-est de la cité 2 dans les années 1950.

Caractéristiques urbaines

Situation : Au nord-est du centre ancien. A proximité immédiate (au nord) des anciennes fosses 2 et 2bis.

Tracé viaire : Ces cités se développent en deux parties :

- l'une, au sud, organisée le long d'une grande voie de circulation ancienne et rectiligne : la route de Lille. Cette partie de la cité s'organise au sein d'un tissu orthogonal compris entre la route de Lille (sud), l'avenue du Grand Condé (ouest) et la rue Dusouich (nord),
- l'autre, au nord, organisée le long d'une autre grande voie de circulation ancienne et rectiligne : l'avenue du Grand Condé. Cette partie de la cité s'organise au sein d'un tissu pavillonnaire courbe compris entre la rue de Londres (nord), les rues Arago, Louvois et Dumont (ouest), la rue Laloux (sud) et la rue des Fauvettes (est).

Entrées et sorties : Les entrées et sorties se font depuis les grandes voies de circulation de la route de Lille, de l'Avenue du Grand Condé et de la rue de Londres.

Perspectives principales : Les trois perspectives principales sont celles des grandes voies de circulations de la route de Lille, de l'Avenue du Grand Condé et de la rue de Londres.

Organisation spatiale : Cet ensemble s'organise en deux parties, situées de part et d'autres de deux voies perpendiculaires : la route de Lille et l'Avenue du Grand Condé. Située à proximité immédiate du centre ancien, cette cité n'est pas urbainement conçue

comme une cité-ville organisée autour d'équipements publics centraux. Sa partie nord accueille néanmoins une école en son centre, le groupe scolaire Bracke-Desrousseaux.

Équipements préservés : Groupe scolaire.

Présence du végétal : Ces cités présentent un profil assez minéral : seules l'avenue du Grand Condé et les rues Dusouich et Buffon sont plantées, tandis qu'aucun espace vert n'est aménagé en coeur de cité. Néanmoins, les jardins privés et haies visibles depuis l'espace public compensent cette impression, tandis que la partie sud de la cité possède une circulation transversale piétonne de la rue Dusouich à la rue Becquerel, aménagée dans une rupture de la séquence de corons et herborée.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien fort avec le centre ancien et les séquences urbaines rayonnantes.



Perspective vers le nord depuis l'avenue du Grand Condé



Vue vers le sud-ouest depuis la route de Lille



Rue Dusouich



Tracé viaire courbe, rue des Rossignols

Typologies architecturales

Typologies architecturales présentes et répartition : Corons et habitat minier pavillonnaire. Les séries de corons se trouvent de part et d'autre de la route de Lille, sur les rues Emile Zola, Becquerel, Buffon, Dusouich, Guedes, Ampère, Arago, Louvois, Dumont et de Londres. Une extension d'habitat post-nationalisation type 100 et type 230 est également présente au nord.

Caractéristiques parcellaires : Les corons sont aménagés en front de rue, au sein d'un parcellaire en lanières. Les édifices pavillonnaires sont érigés en léger retrait, généralement parallèlement à la voie, au sein d'un parcellaire en lanière (ou parfois rectangulaire).

Unités d'habitations : L'ensemble est composé à part quasi-égale de maisons doubles et triples, avec également une forte concentration de corons.



Rue de Londres



Rue Arago



Route de Lille



Rue du Maréchal de Villars

Caractéristiques architecturales : La plupart des habitations sont construites en briques d'argile, laissée en parement en façade ou enduite. Les corons situés sur la route de Lille, avec leurs pavillons à trois niveaux, constituent des *unica* à l'échelle de la ville.

Cet ensemble présente la plus grande variété de décors à Lens, avec des décors traditionnels avec la brique d'argile laissée en façade rehaussée d'appuis et linteau de baies peints en blanc, des encadrements de baies parfois peints pour figurer un harpage, des jeux entre briques d'argiles nues et peintes en blanc formant des motifs de faux colombages (en majorité sur l'architecture civile), mais aussi un certain nombre d'édifices enduits (enduit clair simple ou enduit crépi « a la tyrolienne » avec motifs géométriques).

Les logements « type 100 et 230 » sont construits en béton et briques, avec des toitures à deux pans et croupes couvertes de tuiles mécaniques. Les décors se limitent aux linteau et appuis de baies peints.

Les lisses basses en béton d'origine constituent le système de fermeture principal des parcelles et sont également souvent doublées par des haies arbustives. Des systèmes de clôtures anciens en brique rattrapant la déclivité des pentes sont aussi visibles, de même que quelques systèmes de clôtures contemporains en béton ou métal.

Intégrité et authenticité : Les édifices qui composent cet ensemble se trouvent aujourd'hui dans un état d'intégrité moyen à bon.

L'état d'authenticité est quant à lui plutôt bon, les adjonctions en appentis et garages étant peu visibles depuis l'espace public, bien que certains, comme ceux de la rue du Lieutenant Cardon, dénaturent l'habitat minier en le banalisant. Ces désordres ne sont cependant pas structurels et restent ainsi réversibles, ne mettant pas en danger ce patrimoine.



Diagnostic : Cet ensemble se développe comme une **unité urbaine** qui **témoigne de façon éloquente de l'évolution de l'urbanisme et de l'architecture minière au cours du XX° siècle.** La forme primaire d'habitat minier construit en corons le long de grandes voies de circulation, bien que datant de l'Entre-deux Guerres, est ainsi visible, ainsi que les constructions minières typiques de l'Entre-deux Guerres tantôt en corons tantôt pavillonnaires le long d'un tracé viaire rectiligne, puis sur un tracé pavillonnaire courbe, jusqu'aux extensions post-Nationalisation.

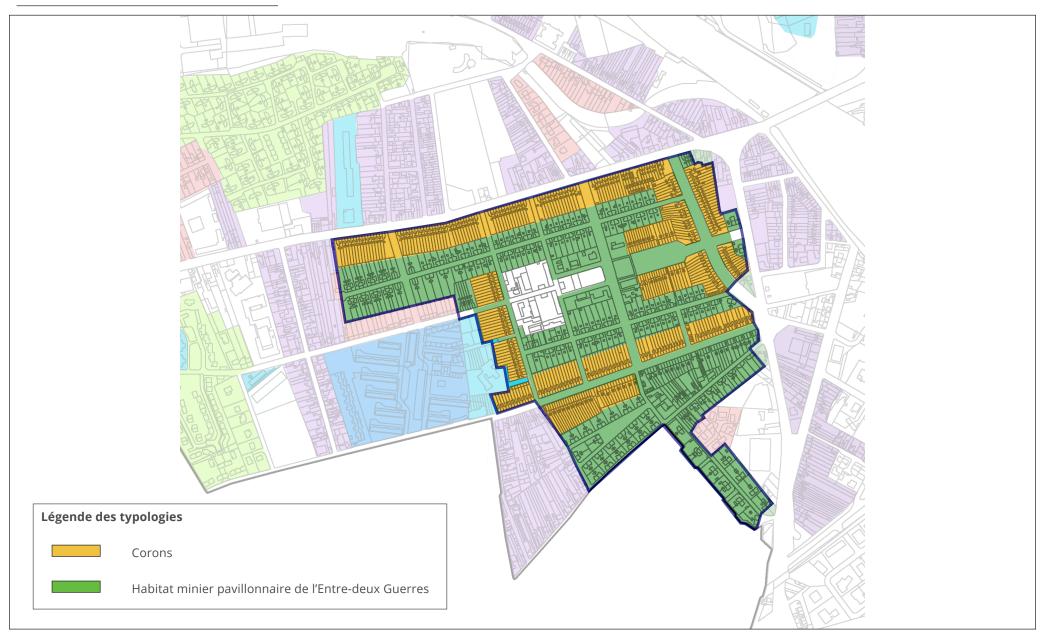
Il se présente ainsi sous la forme de cités rassemblant les différentes typologies urbaines et architecturales de l'habitat minier.

Ces cités présentent ainsi des édifices relativement variés, avec **plusieurs typologies** (corons, maisons doubles et triples) **et décors** (briques en façade, décors traditionnels, enduits, etc.) typiques de la Compagnie des Mines de Lens, ainsi que des *unica*, sous la forme de **corons à pavillons**.

L'état d'intégrité et d'authenticité de cet ensemble va de moyen à bon, avec de nombreuses séquences ayant déjà été réhabilitées mais cependant quelques extensions en appentis venant banaliser l'habitat, comme sur la rue du Lieutenant Cardon.

L'ensemble n'a cependant pas connu de densification et présente une **qualité urbaine et architectural certaine qu'il conviendrait de préserver et valoriser.**

Cité n° 4 ou du Moulin



Typologies architecturales de la Cité 4

Contexte historique

Située à proximité de l'ancienne fosse 4, dont l'exploitation commença en 1862, la cité 4 fait partie des premières cités minières lensoises, progressivement construites dans le dernier quart du XIX^e siècle. Son église Sainte-Barbe est ainsi érigée en 1896-1897.

Détruite comme le reste de la ville lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite presque à l'identique à partir de 1921. L'église Sainte-Barbe est quant à elle inaugurée en 1930.

Devenue dangereuse à cause de l'instabilité des terrains sur lesquels elle était bâtie, l'église Sainte-Barbe est détruite en 1990.

Caractéristiques urbaines

Situation : Au sud-ouest du centre ancien et à l'ouest des bâtiments d'extraction de l'ancienne fosse 4.

Tracé viaire : Cité minière structurée par un tissu orthogonal hiérarchisé. La cité est ainsi encadrée par deux grandes voies de circulation (l'avenue Alfred Maës au nord et la route d'Arras à l'est), organisée autour d'un espace central (la place Saint-Léonard), percée de deux voies secondaires (la rue du Moulin et la rue Notre-Dame de Lorette).

Entrées et sorties : 4 entrées nord (rues Saint-Ame, Saint-Valentin, de l'église, du Moulin), 2 entrées ouest (rues Saint-Elie et Notre-Dame de Lorette), 2 entrées sud depuis Eleu-dit-Leauwette et 2 entrées est (rues Notre-Dame de Lorette et Aimé Vanhove) et une sortie est (place Saint-Léonard).

Perspectives principales : Les perspectives principales sont celles des grandes voies de circulation (avenue Alfred Maës, rues du Moulin et Notre-Dame de Lorette) et de la place Saint-Léonard.

Organisation spatiale : Organisation de la cité autour d'un grand espace central (l'ancien parvis de l'église et la place Saint-Léonard) accueillant des équipements publics et maisons d'ingénieurs. Présence d'une seconde petite place au sud (la place Saint-Alfred) ne disposant pas d'équipement mais permettant de raccorder deux tissus urbains différents et deux communes.

Équipements préservés : Écoles

Présence du végétal : Forte présence du végétal, la plupart des voies et places étant plantées. Les jardins privatifs se trouvent cependant en fond de parcelle et sont moins perceptibles depuis l'espace public que dans d'autres cités minières.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien fort avec les grandes séquences urbaines anciennes de l'avenue Alfred Maës au nord et de la route d'Arras à l'est, qui font face aux corons de la cité minière et accueillent les commerces et services.



Place Saint-Alfred



Entrée sur la rue Saint-Ame



Place Saint-Léonard



Rue Notre-Dame de Lorette

Typologies architecturales

Typologies architecturales présentes et répartition : Corons et habitat minier pavillonnaire. Très forte présence d'alignements de corons qui « encadrent » la quasi-totalité de la cité (sur l'avenue Alfred Maës, la rue du Moulin, la place Saint-Léonard et la rue Notre-Dame de Lorette) et font face aux séquences urbaines anciennes.

Caractéristiques parcellaires: Les corons et l'habitat pavillonnaire se trouvent en front de rue au sein d'un parcellaire en lanières. Seules les maisons d'ingénieurs, à proximité de la place Saint-Léonard se trouvent au sein de parcelles rectangulaires ou carrées.

Unités d'habitations : Les maisons d'ingénieurs sont des habitats unifamiliaux. Les corons sont quant à eux des habitats regroupés et alignés. L'habitat pavillonnaire caractéristique de la cité possède deux unités d'habitation mais quelques séquences présentent des maisons à trois unités.



Rue Saint-Antoine



Avenue Alfred Maës



Parvis de l'église



Rue Saint-Antoine

Caractéristiques architecturales : La cité 4 présente une très grande cohérence architecturale. L'ensemble des édifices civils sont construits en briques d'argile, laissée en parement en façade (bien qu'une séquence de corons rue Saint-Ame présente des façades enduites), tandis que les équipements publics sont construits en brique silico-calcaire.

Les décors sont traditionnels de l'architecture minière lensoise, avec des appuis et linteau de baies peints en blanc, des encadrements de baies parfois peints pour figurer un harpage, des jeux entre briques d'argiles nues et peintes en blanc et entre briques d'argiles nues et briques silico-calcaires formant des motifs de faux colombages (en majorité sur l'architecture civile) ou des motifs géométriques (en majorité sur les maisons d'ingénieurs et les équipements publics).

Les clôtures sont les clôtures en béton basses d'origine ou des clôtures en béton préfabriqué datant des années 1960.

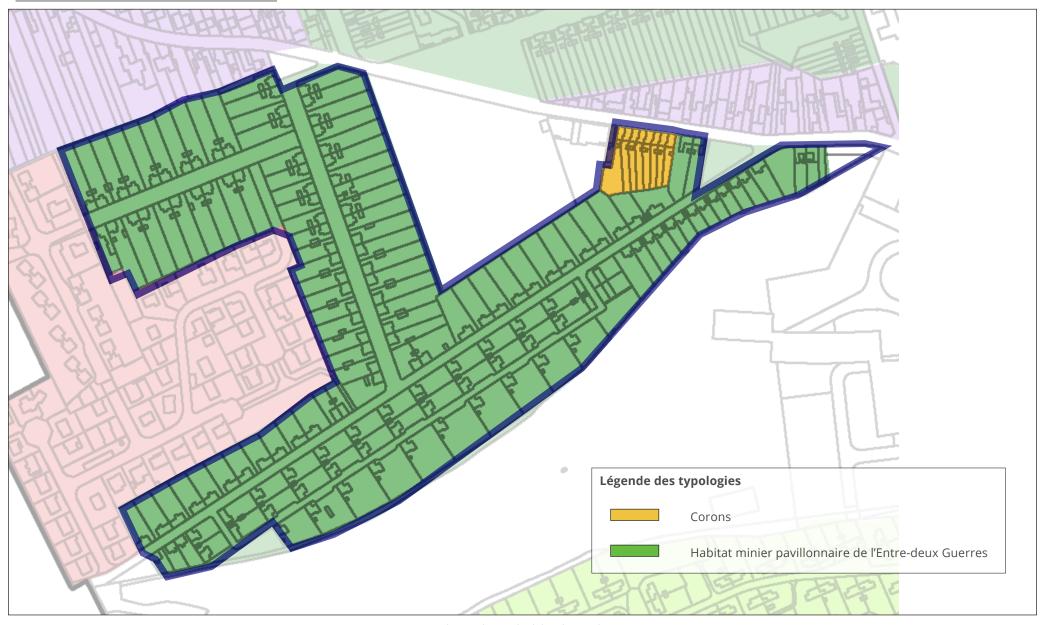
Intégrité et authenticité: A l'exception des séquences de corons sur l'avenue Alfred Maës et rue du Moulin qui semblent avoir été réhabilitées récemment, les édifices qui composent la cité 4 se trouvent aujourd'hui dans un état d'intégrité médiocre, avec un état sanitaire relativement dégradé. L'état d'authenticité est variable, dans l'ensemble bon mais de nombreuses adjonctions appentis, enduits de façades, peintures ou clôtures modernes viennent aujourd'hui perturber plusieurs édifices. Ces désordres ne sont cependant pas structurels et restent ainsi réversibles, ne mettant pas en danger ce patrimoine.



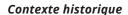
Diagnostic: La cité 4 présente aujourd'hui une intégrité et une authenticité fortes dans ses caractéristiques urbaines. A l'exception de l'absence de son église, détruite pour raisons structurelles en 1990, elle offre en effet le profil d'une cité minière-type de l'Entre-deux Guerre lensois avec l'ensemble de ses attributs urbains (organisation spatiale, hiérarchisation des voies, etc.). En outre les relations encore fortes qu'elle entretient avec les séquences urbaines hors cité lui permet de témoigner de façon éloquente de l'urbanisme minier lensois de l'Entre-deux Guerres.

Architecturalement, sa « ceinture de corons » fonde son unicité dans le paysage minier lensois. Elle présente en outre des édifices très variés, qui offrent un spectre important de l'architecture minière lensoise tant typologiquement (groupe scolaire, maisons d'ingénieurs, corons, maisons doubles ou triples) qu'architecturalement (formes et décors typiques riches et variés). En dépit de quelques séquences réhabilitées, l'état d'intégrité et d'authenticité architectural général va de médiocre à bon, parfois dégradé mais sans danger immédiat pour ce patrimoine (pas de désordre ou d'impact structurel, réversibilité). La cité 4 constitue ainsi une des cités minières historiques à réhabiliter.

Cité Jeanne d'Arc



Typologies architecturales de la Cité Jeanne d'Arc



Située à proximité des anciennes fosses 9 et 9bis, dont les exploitations commencèrent respectivement en 1884 et 1902, la cité Jeanne d'Arc fait partie des premières cités minières lensoises, construites à la jonction du XIX^e et du XX^e siècle.

Détruite comme le reste de la ville lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite presque à l'identique à partir de 1921.

Caractéristiques urbaines

Situation : A l'ouest du centre ancien. A proximité immédiate (au nord) des anciennes fosses 9 et 9bis.

Tracé viaire : La cité Jeanne d'Arc se développe au sud d'une grande voie de circulation, la rue Paul Bert, et est composée de trois voies secondaires rectilignes (rues Jean Bart, de la Tour d'Auvergne et Jeanne d'Arc) et une voie tertiaire (rue duguesclin).

Entrées et sorties : La cité possède deux entrées au nord (rues Jean Bart et Jeanne d'Arc), une entrée à l'ouest (rue de la Tour d'Auvergne) et une au sud-ouest (rue Jeanne d'Arc).

Perspectives principales : Les quatre voies rectilignes offrent de grandes perspectives, qui ne débouchent cependant que sur des voies perpendiculaires (pas de vues sur les édifices d'extraction, équipements publics, etc.).

Organisation spatiale: Les rues Jean Bart et Jeanne d'Arc forment un angle droit au sud de la rue Paul Bert et suivent le contour d'un cimetière communal présent dès l'origine prenant place au coeur de l'îlot formé par ces trois rues. La rue de la Tour d'Auvergne part perpendiculairement à la rue Jean Bart tandis que la rue Duguesclin est percée parallèlement à la rue Jeanne d'Arc.

Équipements préservés : La cité Jeanne d'Arc n'accueille aucun équipement public.

Présence du végétal : Les rues Jean Bart et de la Tour d'Auvergne sont plantées mais pas les rues Jeanne d'Arc et Duguesclin. Cette absence est cependant compensée par la présence des jardins privatifs présents de part et d'autre de la voie et visibles depuis l'espace public.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien fort avec la séquence urbaine ancienne de la rue Paul Bert (accueillant commerces et services) et les équipements publics de la cité 9, situés au-delà de cette dernière.





Rue de la tour d'Auvergne



Rue Jeanne d'Arc



Rue Duguesclin

Typologies architecturales

Typologies architecturales présentes et répartition : Corons et habitat minier pavillonnaire. Petit alignement de corons sur la rue Paul Bert.

Caractéristiques parcellaires : Les corons sont construits en front de rue sur un parcellaire en lanières perpendiculaires à la voie. Les maisons doubles ou triples se trouvent en front de rue (de part et d'autre de la rue Jean Bart et de la Tour d'Auvergne, sur la partie nord de la rue Jeanne d'Arc et sur sa partie sud du côté de la rue Paul Bert), sur un parcellaire en lanières perpendiculaires à la voie. Les maisons unifamiliales sont aménagées perpendiculairement à la voie (au sud de la rue Jeanne d'Arc et de part et d'autre de la rue Duguesclin) sur un parcellaire rectangulaire.





Rue Jeanne d'Arc



Rue de la tour d'Auvergne



Rue Jeanne d'Arc

Unités d'habitations : Les corons sont des habitats regroupés et alignés. Les autres pavillons sont des maisons simples (rue Duguesclin), doubles (rues de la Tour d'Auvergne et Jeanne dArc) ou triples (rue Jean Bart).

Caractéristiques architecturales : La quasi-totalité des habitations sont construites en briques d'argile, laissées en parement en façade. Seule une petite série de maisons double rue de la tour d'Auvergne est enduite et crépie.

Les décors sont traditionnels de l'architecture minière lensoise, avec des appuis et linteaux de baies peints en blanc, des encadrements de baies parfois peints pour figurer un harpage, des jeux entre briques d'argiles nues et peintes en blanc et entre briques d'argiles nues et briques silico-calcaires formant des motifs de faux colombages. Les maisons enduites rue de la tour d'Auvergne présentent quant à elles des motifs faits d'encadrements en enduit blanc et de « tables ».

Les clôtures en béton basses d'origine ne constituent pas le système de fermeture principal. Elles sont ainsi souvent remplacées par des clôtures modernes en béton ou métal, et parfois remplacées ou secondée par des haies arbustives.

Intégrité et authenticité : La cité Jeanne d'Arc présente des habitations dans un bon état d'intégrité et d'authenticité général.

Plusieurs séquences ont ainsi déjà été réhabilitées tandis que la série de corons rue Paul Bert est encore en cours, donnant à l'ensemble un bon état d'intégrité.

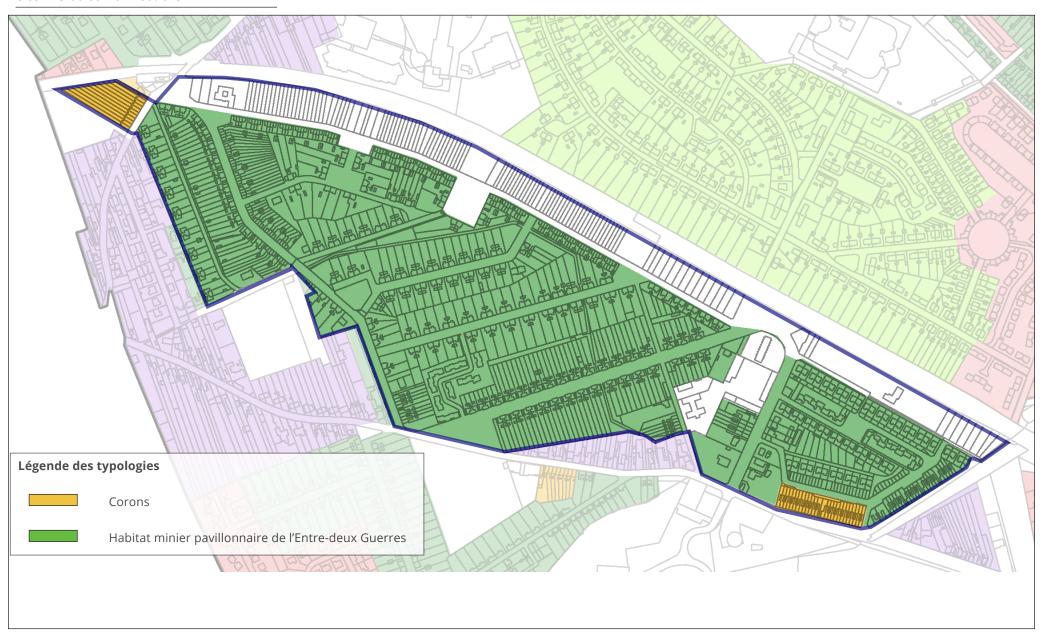
Deux éléments viennent perturber l'authenticité de l'habitat pavillonnaire : la construction quasi-systématique d'appentis latéraux formant entrée et les système de clôtures contemporains (métallique, en béton, avec des haies arbustives). Si les appentis, construits de façon systématique permettent de préserver l'homogénéité des habitations, les systèmes de clôtures individualisés concourent à donner à la cité un paysage plus hétéroclite. Ces désordres restent cependant réversibles et ne perturbent pas structurellement les édifices.



Diagnostic: Par sa taille relativement réduite, la cité Jeanne d'Arc ne présente pas les caractéristiques urbaines traditionnelles des cités minières de l'Entre-deux Guerres (réseau viaire pavillonnaire hiérarchisé structurant la cité, équipements publics, etc.). Elle offre néanmoins plusieurs éléments urbains de forte valeur patrimoniale, comme sa séquence de corons sur la rue Paul Bert faisant le lien avec la séquence urbaine ancienne de la rue, les liens entretenus avec la cité 9 située derrière cette même voie ou encore la série de maisons individuelles à proximité immédiate des anciens édifices d'extraction, l'une des plus importantes de la ville en terme de taille.

En outre, le bon état d'intégrité et d'authenticité général des habitations ainsi que l'ambiance urbaine qualitative et intimiste (voies peu circulantes, importance du végétal) permettent de fonder la cité Jeanne d'Arc comme une cité de qualité, très homogène, à la valeur patrimoniale forte.

Cité n° 9 ou Saint-Théodore



Contexte historique

Située à proximité des anciennes fosses 9 et 9bis, dont les exploitations commencèrent respectivement en 1884 et 1902, la cité 9 fait partie des premières cités minières lensoises, construites à la jonction du XIX^e et du XX^e siècle. Son église Saint-Théodore est achevée en 1910.

Détruite comme le reste de la ville lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite presque à l'identique entre 1921 et 1927. L'église Saint-Théodore, reconstruite à l'identique, est inaugurée en 1930.

Caractéristiques urbaines

Situation : A l'ouest du centre ancien. A proximité immédiate (au nord) des anciennes fosses 9 et 9bis. Entre la rue Paul Bert et la voie ferrée.

Tracé viaire : La cité 9 est encadrée au sud d'une grande voie de circulation, la rue Paul Bert, et au nord de la voie ferrée. Elle se compose de quatre voies secondaires rectilignes ou courbes (rues Molière, Pascal, Chateaubriand et de la Rochefoucault) et de voies tertiaires.

Entrées et sorties : La cité possède de nombreuses entrée et sorties, cependant cantonnées à un nombre réduit de directions : trois à l'ouest depuis la rue Léon Blum (rues Alexandre Chatrian, Beaumarchais et Molière), six au sud depuis la rue Paul Bert (rues Chateaubriand, Pascal, de la Pérouse, de la Rochefoucault, la Bruyère et Parmentier), aucune à l'est et une seule au nord, via un tunnel sous la voie ferrée (avenue des Lilas).

Perspectives principales : La cité 9 possède deux grandes perspectives : la rue Pascal, parfaitement rectiligne et de grande largeur, qui ne débouche pourtant sur aucun élément majeur, et la rue Molière, dont la taille et le grand dégagement au nord des talus de la voie ferrée offrent une vue sur les terrils et les édifices d'extraction du 11-19.

Organisation spatiale: La cité 9 est cantonnée au sud et à l'ouest par des grandes voies de circulation, au nord par la voie ferrée et à l'est par un goulot entre la rue Paul Bert et la voie ferrée (fermé par l'allée piétonne Marc-Vivien Foé reprenant le tracé de l'ancien cavalier allant des fosses 9 et 9bis au centre). Les voies sont percées en épis par rapport à la rue Paul Bert et orthogonales. La cité est organisée autour d'un espace central, situé

entre l'avenue des Lilas et la rue Paul Bert, qui constitue le coeur de la cité et accueille les équipements publics (église Saint-Théodore et groupe scolaire Marie Curie) et maisons d'ingénieurs. La cité est également équipée d'un stade (Georges Carpentier), situé à l'ouest entre les rues Paul Bert, Carpentier et Chateaubriand.

Équipements préservés : Église, groupe scolaire.

Présence du végétal : La cité constitue la cité minière où la présence du végétal est la plus marquée. La cité se trouve encadrée d'espaces végétalisés : au nord, grâce aux talus de la voie ferrée qui forment une large bande végétale, au sud grâce au stade Carpentier et à l'est grâce à l'allée plantée Marc-Vivien Foé. La cité 9 présente en outre la particularité de posséder trois petites places plantées (places Balzac et de Staël et église Saint-Théodore). La plupart des voies sont également plantées, tandis que de nombreux jardins donnent sur la voie publique, renforçant cette importance de l'élément végétal dans la cité.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien fort avec les séquences urbaines anciennes des rues Paul Bert et Léon Blum (accueillant commerces et services), qui encadrent le sud et l'ouest de la cité 9.





Rue Pascal

Entrées rues Molière et Beaumarchais depuis la rue Léon Blun



Place Balzac

Typologies architecturales

Typologies architecturales présentes et répartition : Corons et habitat minier pavillonnaire. Les cinq alignements de corons se trouvent au nord-ouest rue Léon Blum, de l'autre coté de la voie par rapport à la cité, au centre, rue Chateaubriand et rue la Pérouse et au sud-est rues Paul Bert et Parmentier.

Caractéristiques parcellaires : Les corons sont construits en front de rue sur un parcellaire en lanières perpendiculaires à la voie. Les maisons doubles, triples et quadruples se trouvent également en front de rue sur un parcellaire similaire, bien que quelques exemples de séquences d'habitats en milieu (toute la zone est de la cité) ou fond de parcelle (rue Beaumarchais) soient présents.



Rue Chateaubriand



Rue Pascal



Rue Regnard



Rue Molière

Unités d'habitations : Les maisons d'ingénieurs-contremaîtres sont des habitats unifamiliaux. Les corons sont quant à eux des habitats regroupés et alignés. Les autres pavillons sont des maisons doubles (en coeur de cité), triples (en bordure de cité : rues Beaumarchais, Chateaubriand, Pascal) et quadruple (rue Molière).

Caractéristiques architecturales: La quasi-totalité des habitations sont construites en briques d'argile, laissée en parement en façade, tandis que les équipements publics sont construits en brique silico-calcaire. La cité 9 comporte une originalité avec une utilisation ponctuelle de la pierre meulière, généralement dans le soubassement, mais parfois pour l'ensemble de l'édifice. Les maisons doubles et les corons de la zone compris entre les rues de la Rochefoucault et Parmentier sont quant à eux enduits.

Les décors sont traditionnels de l'architecture minière lensoise, avec des appuis et linteaux de baies peints en blanc, des encadrements de baies parfois peints pour figurer un harpage, des jeux entre briques d'argiles nues et peintes en blanc et entre briques d'argiles nues et briques silico-calcaires formant des motifs de faux colombages (en majorité sur l'architecture civile) ou des motifs géométriques (en majorité sur les maisons d'ingénieurs et les équipements publics). Les corons enduits de la zone est présentent quant à eux des motifs faits d'encadrements en enduit blanc et de « tables » (enduits dits « à la tyrolienne »).

Les clôtures et systèmes de fermetures sont variés et personnalisés, généralement contemporains.

Intégrité et authenticité : La cité 9 présente des habitations dans un état d'intégrité et d'authenticité variable selon les zones :

- La zone est présente ainsi un bon état d'authenticité mais un état d'intégrité médiocre, avec de nombreuses façades enduites personnalisées et peu qualitatives venant rompre l'effet d'ensemble. Ces désordres restent cependant réversibles et ne perturbent pas structurellement les édifices. Cette zone moins qualitative était ainsi considérée comme « mutable avec maintien de la forme urbaine » et se trouve aujourd'hui en cours de réhabilitation ou requalification,
- Le reste de la cité présente quant à elle un bon état d'intégrité et d'authenticité général, malgré quelques exemples d'enduits venant banaliser les maisons et rompre la cohérence d'ensemble. Plusieurs séquences ont déjà été réhabilitées et d'autres se trouvent en attente. Un lotissement est néanmoins venu densifier un coeur d'îlot dans les années 1990, de part et d'autre d'une rue percée transversalement (rue de la Boétie), impactant l'authenticité de la forme urbaine de la cité.



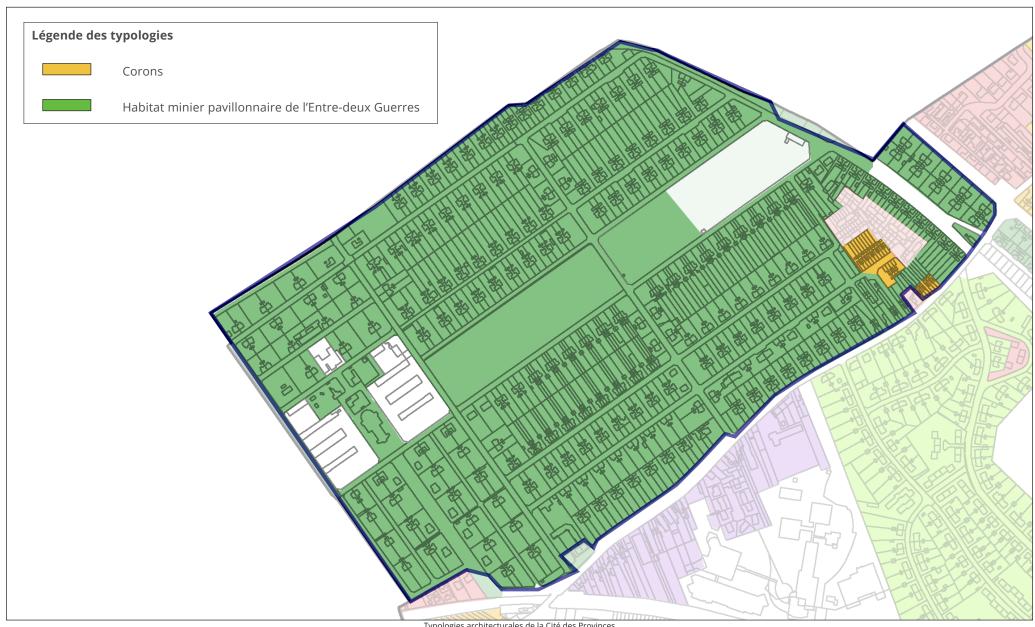
Diagnostic : Par son enclavement, la cité 9 présente aujourd'hui **une intégrité et une** authenticité fortes dans ses caractéristiques urbaines et architecturales.

Elle offre ainsi le profil d'une cité minière-type de l'Entre-deux Guerre avec l'ensemble de ses attributs urbains (organisation spatiale, hiérarchisation des voies, etc.). En outre, les relations encore fortes qu'elle entretient avec les séquences urbaines hors cité lui permettent de témoigner de façon éloquente de l'urbanisme minier lensois de l'Entre-deux Guerres. Enfin, la place prépondérante du végétal agrémente la cité de façon notable.

Elle présente en outre des édifices très variés, offrant ainsi le spectre le plus large de l'architecture minière lensoise tant typologiquement (groupe scolaire et église, corons, maisons simples, doubles, triples ou quadruples) qu'architecturalement (formes et décors typiques riches et variés). Quelques unica à l'échelle de la ville (maisons quadruples, édifices entièrement construits en pierre meulière) sont également présents au sein de cette cité.

A l'exception de sa zone est, en cours de réhabilitation et requalification, la cité se développe comme un **ensemble urbain et architectural de qualité, cohérent, avec un bon état d'intégrité et d'authenticité**.

Cité des Provinces ou du 11-19



Contexte historique

Située à proximité des anciennes fosses 11 et 19, dont les exploitations commencèrent respectivement en 1891 et 1954, la cité des Provinces fait partie des premières cités minières lensoises, construite à partir de 1894. L'église Saint-Pierre est quant à elle construite entre 1899 et 1901.

Détruite comme le reste de la ville lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite presque à l'identique entre 1921 et 1924. L'église Saint-Pierre, également reconstruite à l'identique, est quant à elle inaugurée dès 1923.

A cause de désordres structurels et d'une baisse de sa fréquentation, l'église Saint-Pierre est détruite en 1987.

Caractéristiques urbaines

Situation: A l'ouest du centre ancien. A proximité immédiate (au sud) des anciennes fosses 11 et 19.

Tracé viaire: La cité du 11-19 se développe au nord d'une grande voie de circulation, la rue Léon Blum, et à l'ouest d'une autre, la route de Béthune. Structurée de voies orthogonales, elle est percée longitudinalement d'une voie principale (la rue d'Artois) et quatre voies secondaires perpendiculaires et rectilignes (avenue de la Fosse 11 et rues du Poitou, du Lyonnais et du lieutenant Genouillac).

Entrées et sorties : Sur sa partie lensoise, la cité ne possède que des entrées au sudest : avenue de la Fosse 11 et rues du Poitou, de la Champagne, du Lyonnais, de Touraine et du lieutenant Genouillac et impasse Depret.

Perspectives principales: Si la plupart des voies perpendiculaires à la rue Léon Blum offrent de longues perspectives avec des vues sur les terrils et les édifices d'extraction, la principale est l'avenue de la fosse 11, menant directement à l'entrée de cette dernière.

Organisation spatiale : La cité des Provinces est structurée autour d'un coeur central longitudinal qui forme la « colonne vertébrale » de la cité, à partir de laquelle le tissu urbain se développe orthogonalement. Cet espace central rassemble les équipements publics (le groupe scolaire Louis Pasteur et le square Henri Noguères où prenait place

l'église Saint-Pierre), un espace vert (la place du Quercy) et un équipement sportif (le stade lean Wattiau).

Équipements préservés : Groupe scolaire, stade.

Présence du végétal : Au sein de la cité des Provinces, le végétal reste cantonné aux espaces publics. Le groupe scolaire, la place du Quercy, la place aménagée rue du lieutenant Genouillac, l'ancien cavalier nord et le stade constituent ainsi les seuls espaces plantés de la cité, les rues restant quasi-exclusivement minérales. La taille de ces espaces publics plantés et les jardins privés visibles depuis l'espaces compensent cette part réduite donnée à l'élément végétal.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien fort avec la séquence urbaine ancienne de la rue Léon Blum (accueillant commerces et services). Un lien, peut-être plus détendu, existe également avec la partie nord de la route de Béthune.



Entrée rue du lieutenant Genouillac



Perspective sur les édifices d'extraction, avenue de la Fosse 11



Sortie rue du Lyonnais et interface avec la rue Léon Blum



Rue d'Artois et stade Jean Wattiau

Typologies architecturales

Typologies architecturales présentes et répartition : Corons et habitat minier pavillonnaire. Les trois séries de corons se trouvent sur la rue Léon Blum et de part et d'autre de la rue de Touraine.

Caractéristiques parcellaires: Les corons sont aménagés en front de rue, au sein d'un parcellaire en lanières. Les édifices pavillonnaires sont érigés en front de rue ou en milieu de parcelle, généralement parallèlement à la voie mais parfois perpendiculairement, au sein d'un parcellaire en lanière ou rectangulaire.

Unités d'habitations : La cité des Provinces est composée à part quasi-égale de maisons doubles et triples. Les maisons d'ingénieurs sont des édifices unifamiliaux. Les corons sont quant à eux des habitats regroupés et alignés.



Rue Léon Blum



Rue de Touraine



Rue de Normandie



Groupe scolaire Louis Pasteur, rue de la Fosse 11

Caractéristiques architecturales : La quasi-totalité des habitations sont construites en briques d'argile, laissées en parement en façade. Deux séquences d'habitations sur les rues Léon Blum et Saint-Pierre sont néanmoins enduites et peintes en blanc, tandis que les édifices du groupe scolaire Pasteur sont construits en pierre meulière.

Les corons rue de Touraine sont également enduits avec un crépi sombre.

Les décors sont traditionnels de l'architecture minière lensoise, avec des appuis et linteaux de baies peints en blanc (ou bleu dans le cas des habitations enduites et peintes en blanc), des encadrements de baies parfois peints pour figurer un harpage, des jeux entre briques d'argiles nues et peintes en blanc formant des motifs de faux colombages. Si des lisses basses en béton d'origine sont présentes, elles ne constituent pas le système de fermeture principal et sont ainsi souvent remplacées par des clôtures modernes en béton ou métal. Elle sont également parfois remplacées ou secondées par des haies arbustives.

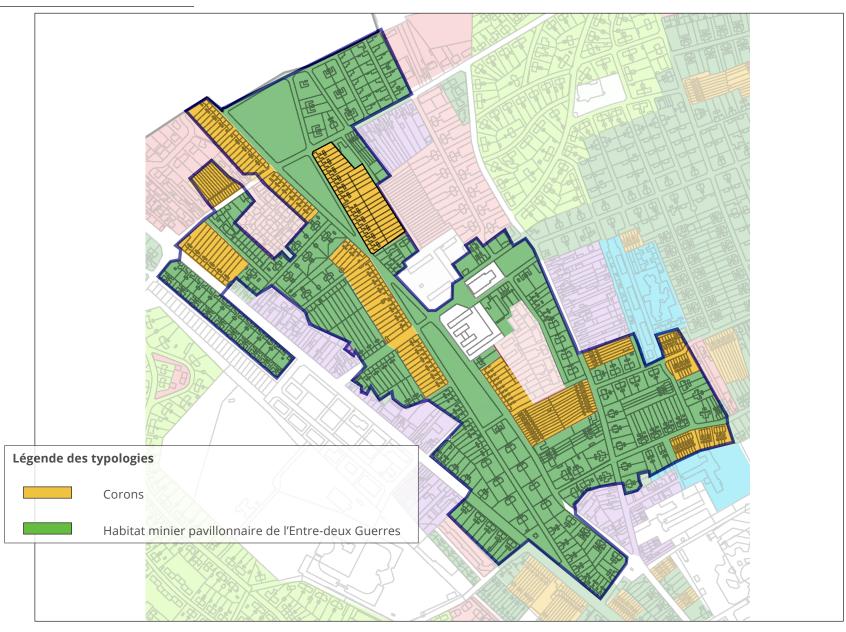
Intégrité et authenticité : Les édifices qui composent la cité des Provinces se trouvent aujourd'hui dans un état d'intégrité médiocre, avec un état sanitaire relativement dégradé. L'état d'authenticité est variable, dans l'ensemble bon mais de nombreuses adjonctions d'appentis, d'enduits de façades, peintures ou clôtures modernes banalisant les édifices viennent aujourd'hui perturber un grand nombre d'habitations. Ces désordres ne sont cependant pas structurels et restent ainsi réversibles, ne mettant pas en danger ce patrimoine.



Diagnostic: La cité des Provinces présente aujourd'hui une intégrité et une authenticité fortes dans ses caractéristiques urbaines. A l'exception de l'absence de son église, détruite en 1987, elle offre en effet le profil d'une cité minière-type de l'Entre-deux Guerre lensois avec l'ensemble de ses attributs urbains (organisation spatiale, hiérarchisation des voies, développement autour d'une « colonne vertébrale » centrale regroupant équipements publics, espaces verts et équipements sportifs, etc.). De même les relations encore fortes qu'elle entretient avec la séquence urbaine de la rue Léon Blum et la proximité immédiate des édifices d'extraction du 11-19 lui permettent de témoigner de façon éloquente de l'urbanisme minier lensois de l'Entre-deux Guerres. La cité a cependant fait l'objet de quelques requalifications, avec l'aménagement d'un lotissement contemporain dans les années 1990-2000 rue des Ardennes et la construction de plusieurs maisons contemporaines rue du Poitou en densification sur les jardins de parcelles d'habitat minier.

Architecturalement, si les édifices y sont peu variés typologiquement (seules trois petites séquences de corons et deux maisons individuelles), la cité des Provinces offre un spectre assez large de variantes décoratives (façades en briques, enduites ou crépies, motifs de colombages ou géométriques, etc.). La grande cohérence des séquences d'habitation, ainsi que leur taille, confèrent une qualité certaine à cette cité. L'état d'authenticité général variable, plutôt bon, et l'état d'intégrité moyen, pour l'instant sans danger pour ce patrimoine donnent à la cité des Provinces un profil de cité à revaloriser.

Cité n° 12 ou Saint-Edouard



Typologies architecturales de la Cité 12

Contexte historique

Située à proximité de l'ancienne fosse 12, dont l'exploitation commença en 1894, la cité 12 fait partie des premières cités minières lensoises, construite à partir de 1896. L'église Saint-Edouard est construite entre 1899 et 1901.

Détruite comme le reste de la ville lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite presque à l'identique entre 1921 et 1924. L'église Saint-Edouard, également reconstruite à l'identique, est quant à elle inaugurée dès 1924.

Caractéristiques urbaines

Situation : Au nord-ouest du centre ancien. A proximité immédiate (au sud-est) de l'ancienne fosse 12.

Tracé viaire: La cité 12 se développe le long d'une grande voie de circulation, la route de Béthune, et à l'ouest d'une autre, la route de la Bassée. Structurée de voies orthogonales, elle est percée longitudinalement de deux voies secondaires se croisant (Grand chemin de Loos et avenue de la Fosse 12), coupées perpendiculairement par deux autres voies secondaires (avenue Saint-Edouard et rue Pierre Brossolette).

Entrées et sorties : Les entrées et sorties principales de la cité 12 s'effectuent toutes depuis la route de Béthune, via le Grand Chemin de Loos, l'avenue de la Fosse 12, l'avenue Saint-Edouard, la rue Livingstone et la rue Pierre Brossolette. Séparées de la cité 14 ou Saint-Laurent par la rue Auguste Lefebvre, plusieurs voies permettent d'accéder à la cité 12 depuis cette dernière, à l'est : les rues de la Bourdonnais, Galilée, Saint-Edouard et Pierre Brossolette.

Perspectives principales: Les deux perspectives principales sont le Grand chemin de Loos et l'avenue de la Fosse 12, allant de la route de Béthune à l'ancienne fosse 12.

Organisation spatiale: La cité 12 se développe autour de deux axes perpendiculaires: - un axe longitudinal, formé par le Grand chemin de Loos et l'avenue de la Fosse 12. Les deux voies se croisent au niveau de la rue Stanley et forment ainsi un « sablier ». Les espaces entre les deux voies accueillent des espaces verts, terrains de jeux et parkings,

- un axe transversal, formé par l'avenue Saint-Edouard. Cette voie mène depuis la route de Béthune jusqu'au parvis de l'église Saint-Edouard où se trouvent l'église éponyme, le groupe scolaire Jean Macé, d'autres équipements publics et un espace vert à l'arrière de l'église.

Équipements préservés: Groupe scolaire, église, équipements publics (salle polyvalente, presbytère, etc.).

Présence du végétal : La cité 12 offre un profil très arboré : les voies principales (avenue Saint-Edouard, Grand chemin de Loos et avenue de la Fosse 12) sont plantées, tandis que les terres-pleins situés entre le Grand chemin de Loos et l'avenue de la Fosse 12 accueillent de grands espaces verts. En outre les jardins et haies arbustives perceptibles depuis l'espace public renforcent cette dimension végétale.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien fort avec les séquences urbaines anciennes de la route de Béthune, de la rue Pierre Brossolette et du sud du Grand Chemin de Loos.



Espace vert entre le Grand chemin de Loos





Entrée sur le Grand Chemin de Loos



Rue Laplace

Typologies architecturales

Typologies architecturales présentes et répartition : corons et habitat minier pavillonnaire. Les séries de corons se trouvent de part et d'autre des grandes voies de circulation de la route de Béthune, du Grand chemin de Loos, de l'avenue de la Fosse 12 et de la rue Pierre Brossolette.

Caractéristiques parcellaires: Les corons sont aménagés en front de rue, au sein d'un parcellaire en lanières. Les édifices pavillonnaires sont érigés en front de rue ou en milieu de parcelle, généralement parallèlement à la voie mais parfois perpendiculairement (notamment les maisons unifamiliales), au sein d'un parcellaire en lanière ou rectangulaire.

Unités d'habitations : La cité 12 est composée à part quasi-égale de maisons doubles et triples. Les maisons d'ingénieurs et contremaîtres sont des édifices unifamiliaux. Les corons sont quant à eux des habitats regroupés et alignés.



Avenue de la Fosse 12



Groupe scolaire Jean Macé



Rue Auguste Lefebvre



Rue Alain Gerbault

Caractéristiques architecturales : La quasi-totalité des habitations sont construites en briques d'argile, laissées en parement en façade. Néanmoins, plusieurs séquences de corons et d'habitats pavillonnaires du Grand chemin de Loos et de l'avenue de la Fosse 12, de même que les équipements publics situés de part et d'autre de l'église Saint-Edouard, sont enduits et peints en blanc ou beige.

Les décors sont traditionnels de l'architecture minière lensoise, avec des appuis et linteaux de baies peints en blanc, des encadrements de baies parfois peints pour figurer un harpage, des jeux entre briques d'argiles nues et peintes en blanc et entre briques d'argiles nues et briques silico-calcaires formant des motifs de faux colombages (en majorité sur l'architecture civile) ou des motifs géométriques (en majorité sur les maisons d'ingénieurs et les équipements publics).

Si des lisses basses en béton d'origine sont présentes, elles ne constituent pas le système de fermeture principal et sont ainsi souvent remplacées par des haies arbustives. De nombreux systèmes de clôtures contemporains sont visibles, notamment sur les maisons unifamiliales.

Intégrité et authenticité : Les édifices qui composent la cité 12 se trouvent aujourd'hui dans un état d'intégrité plutôt bon. De nombreuses séquences urbaines ont ainsi été réhabilitées tandis que d'autres sont en attente.

L'état d'authenticité est quant à lui variable, dans l'ensemble bon mais de nombreuses adjonctions d'appentis, d'enduits de façades, peintures ou clôtures modernes banalisant les édifices viennent aujourd'hui perturber un grand nombre d'habitations, notamment des maisons individuelles. Ces désordres ne sont cependant pas structurels et restent ainsi réversibles, ne mettant pas en danger ce patrimoine.



Diagnostic: La cité 12 présente aujourd'hui une intégrité et une authenticité fortes dans ses caractéristiques urbaines et offre un profil de cité minière exceptionnelle d'un point de vue urbain. Sa structuration autour de deux axes perpendiculaires desservant l'ensemble de la cité, permettant de rejoindre les édifices d'extraction et accueillant espaces verts et équipements publics témoigne aujourd'hui de façon éloquente de l'urbanisme de « l'impérialisme minier » de l'Entre-deux Guerres, tant à l'échelle de la ville que de la région.

Architecturalement, la cité 12 présente en outre des **édifices très variés**, qui offre un très large spectre de l'architecture minière lensoise tant **typologiquement** (groupe scolaire, église, maisons d'ingénieurs et de contremaîtres, corons, maisons doubles ou triples) qu'**architecturalement** (formes et décors typiques riches et variés).

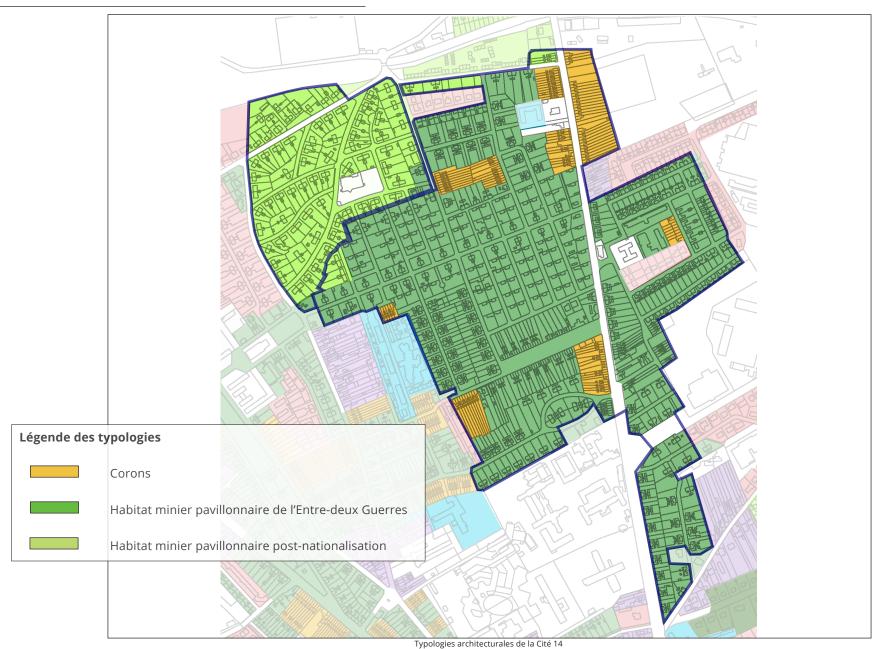
Les nombreuses séquences déjà réhabilitées et les autres en cours ou en attente concourent à donner à la cité 12 un excellent état d'intégrité et d'authenticité susceptible d'exprimer au mieux cet urbanisme minier.

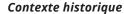
Il est à noter que les cités 12 et 14 sont concernées par le **projet NPNRU de Lens**, qui s'inscrit dans des dynamiques de projet de rénovation urbaine des quartiers et de valorisation des cités minières. **Les projets autour de la cité 12-14 constituent ainsi des rénovations pilotes et exemplaires**, le but étant que la cité 12-14 devienne un quartier patrimonial, bien équipé, avec des « **Maisons à Haut Niveau de Service » (MHNS) : un habitat historique minier, renouvelé et innovant au sein d'un caractère végétalisé valorisé**. Les quelques lotissements réalisés (rues Aristide Briand, de Brazza, Cook et Chaplain) en densification ne sont ainsi que peu visibles (la rue Aristide Briand se trouve en coeur d'îlot) ou s'insèrent dans le paysage urbain (les habitations rues de Brazza, Cook et Chaplain reprenant des gabarits et couleur proches de l'habitat minier traditionnel), tout en permettant de dynamiser la cité concomitamment aux réhabilitations.





Cité n° 14 ouest (ou Saint-Laurent), est (Saint-Emile) et des Arbres





Située à proximité des anciennes fosses 12 et 14, dont les exploitations commencèrent respectivement en 1894 et 1907, la cité 14 fait partie des premières cités minières lensoises, construite dans le premier quart du XX^e siècle.

Détruite comme le reste de la ville lors de la Première Guerre mondiale, elle est reconstruite presque à l'identique entre 1921 et 1924.

Enfin, une extension post-Nationalisation, la cité des Arbres, est réalisée au nord de la partie ouest de la cité et l'église Sainte-Thérèse est construite au bord de la route de la Bassée, dans la partie est de la cité, dans les années 1950.

Caractéristiques urbaines

Situation : Au nord-ouest du centre ancien. A proximité immédiate (au sud) des anciennes fosses 12 et 14.

Tracé viaire : La cité 14 se développe de part et d'autre d'une grande voie de circulation ancienne et rectiligne, la route de la Bassée. Structurée de voies orthogonales rectilignes ou courbes, sa partie située à l'ouest de la route de la Bassée (également appelée cité Saint-Laurent) est structurée autour d'une grande voie longitudinale, la rue Fénelon, coupée perpendiculairement de trois voies transversales, les rues de la Bourdonnais, Galilée et Saint-Edouard. Sa partie située à l'est (également appelée cité Saint-Emile) s'organise depuis un carré central formé par les rues Franklin, Leibniz, Euler et Archimède.

Entrées et sorties : Les principales entrées et sorties de la cité 14 se font depuis la route de la Bassée : sur la partie ouest par les rues de la Bourdonnais, Galilée et Saint-Edouard et sur la partie est par les rues Franklin et Condorcet.

La partie ouest possède également des communications avec la cité 12 par les mêmes voies citées précédemment, mais aussi depuis les rues Brossolette et Lamennais au nord (par les rues Lefebvre, des Peupliers, des Maronniers, Fénelon et Seguin). La partie est possède quant à elle des entrées au sud (rues Condorcet et Eluard) et à l'est (rue Eboué).

Perspectives principales : A l'exception de la route de la Bassée, offrant une vue totalement dégagée vers l'est et le terril de Méricourt, aucune perspective majeure n'est aménagée au sein de la cité 14.

Organisation spatiale : La partie ouest de la cité 14 ne possède pas de hiérarchisation spatiale forte. Si le croisement des rues Saint-Edouard et Fénelon fait figure de « centre » de la cité, celui-ci n'est aucunnement valorisé. De la même manière la place Cauchy, aménagée perpendiculairement à la route de la Bassée, ne structure pas le quartier. La partie est est quant à elle organisée autour d'un carré central formé par les rues Franklin, Leibniz, Euler et Archimède accueillant en son centre le groupe scolaire Jean de la Fontaine et l'église Sainte-Thérèse.

Équipements préservés : Groupe scolaire et église.

Présence du végétal : La cité 14 présente un profil assez minéral : les voies ne sont pas plantées et seule la place Cauchy est arborée. Néamoins les jardins privés visibles depuis l'espace public et la largeur des voies « aérant » la cité compensent quelque peu cette impression.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien fort avec les séquences urbaines anciennes de la route de la Bassée.



Perspective vers le sud-est de la route de la Bassée



Perspective vers le nord-ouest de la route de la Bassée



Rue Saint-Edouard



Entrée sur rue Pierre Brossolette



Typologies architecturales présentes et répartition : Corons et habitat minier pavillonnaire. Les séries de corons se trouvent de part et d'autre de la grande voie de circulation de la route de la Bassée, mais aussi de façon ponctuelle en coeur de cité (rues de la Boudonnais, Galilé, Delaville, Fénelon, Seguin, Condorcet et Archimède). Une extension post-Nationalisation est également aménagée au nord-ouest : la cité des arbres.

Caractéristiques parcellaires: Les corons sont aménagés en front de rue, au sein d'un parcellaire en lanières. Les édifices pavillonnaires sont érigés en front de rue ou en milieu de parcelle, généralement parallèlement à la voie mais parfois perpendiculairement (notamment les maisons unifamiliales), au sein d'un parcellaire en lanière ou rectangulaire.





Route de la Bassée



Rue Saint-Edouard



Route de la Bassée

Unités d'habitations : La cité 14 est composée à part quasi-égale de maisons simples (le plus grand nombre parmi les cités minières lensoises), doubles et triples. Quelques maisons quadruples sont également visibles.

Caractéristiques architecturales: La plupart des habitations sont construites en briques d'argile, laissés en parement en façade. Néanmoins, de nombreuses séquences de la partie ouest de la cité sont érigées en parpaings de brique, parfois laissées apparents. Plusieurs séquences de corons et d'habitats pavillonnaires sont enduits et peints en blanc ou beige.

Les décors sont traditionnels de l'architecture minière lensoise, avec des appuis et linteaux de baies peints en blanc, des encadrements de baies parfois peints pour figurer un harpage, des jeux entre briques d'argiles nues et peintes en blanc et entre briques d'argiles nues et briques silico-calcaires formant des motifs de faux colombages (en majorité sur l'architecture civile) ou des motifs géométriques (en majorité sur les maisons d'ingénieurs).

Les logements « type 100 et 230 » sont construits en béton et briques, avec des toitures à deux pans et croupes couvertes de tuiles mécaniques. Les décors se limitent aux linteaux et appuis de baies peints.

Les lisses basses en béton d'origine constituent le système de fermeture principal des parcelles et sont également souvent doublées par des haies arbustives. Quelques systèmes de clôtures contemporains sont visibles.

Intégrité et authenticité: Les édifices qui composent la cité 14 se trouvent aujourd'hui dans un état d'intégrité très variable. Plusieurs séquences urbaines ont ainsi été réhabilitées tandis que d'autres sont en attente. Certaines séquences encore habitées présentent néanmoins un état sanitaire préoccupant.

L'état d'authenticité est quant à lui également variable, des adjonctions en appentis étant réalisées de façon quasi-systématique. De même certains enduits de façades, peintures ou clôtures modernes banalisant les édifices viennent aujourd'hui perturber un grand nombre d'habitations. Ces désordres ne sont cependant pas structurels et restent ainsi réversibles, ne mettant pas en danger ce patrimoine.



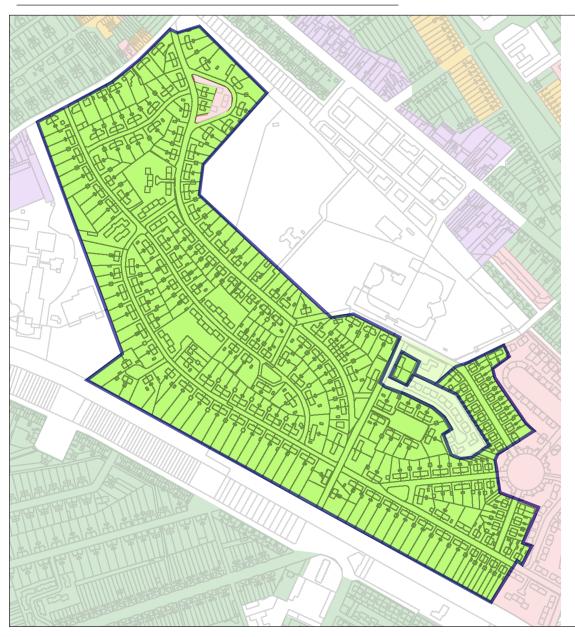
Diagnostic : La cité 14 présente aujourd'hui **une intégrité et une authenticité fortes dans ses caractéristiques urbaines.** Celles-ci ne sont cependant **pas particulièrement remarquables à l'échelle de la ville** (peu de hiérarchisation des voies, peu d'équipements publics et d'éléments urbains structurants, etc.).

Architecturalement, la cité 14 présente en outre des édifices très variés, offrant un assez large spectre de l'architecture minière lensoise tant typologiquement (corons, maisons simples, doubles ou triples) qu'architecturalement (matériaux, formes et décors typiques riches et variés).

L'état d'intégrité et d'authenticité très variable de l'architecture de la cité 14, allant de séquences réhabilitées à d'autres séquences en attente ou dans un état préoccupant, tendent à insister sur des actions de réhabilitation ou de requalification.

Il est à noter que les cités 12 et 14 sont concernées par le **projet NPNRU de Lens**, qui s'inscrit dans des dynamiques de projet de rénovation urbaine des quartiers et de valorisation des cités minières. **Les projets autour de la cité 12-14 constituent ainsi des rénovations pilotes et exemplaires**, le but étant que la cité 12-14 devienne un quartier patrimonial, bien équipé, avec des « **Maisons à Haut Niveau de Service »** (MHNS): un habitat historique minier, renouvelé et innovant au sein d'un caractère végétalisé valorisé. La faible densité de la cité est ainsi propice à des lotissements en coeur d'îlot ou des démembrements parcellaires. Il s'agira néanmoins de conserver la forme urbaine générale avec le tracé viaire orthogonal, la répétitivité de séquences d'habitat, les gabarits et matériaux de l'habitat.

Cité n° 12bis ou cité des Fleurs



Légende des typologies

Habitat minier pavillonnaire post-nationalisation

Contexte historique

Située à proximité de l'ancienne fosse 12bis, dont l'exploitation commença en 1904, la cité 12bis fait partie des cités lensoises postérieures à la nationalisation des charbonnages de France en 1944. La Société des Mines de Lens s'étant engagée à fournir un logement à vie à l'ensemble de ses ouvriers, l'Etat doit faire face au vieillissement des mineurs et construit de nouvelles cités pour les accueillir. Ces cités n'étaient à l'origine que temporaires mais furent conservées jusqu'à aujourd'hui. La cité 12bis constitue l'une des premières cités de ce type construite à Lens, entre 1947 et 1953.

Caractéristiques urbaines

Situation : A l'est du centre ancien. A proximité immédiate (au sud) de l'ancienne fosse 12bis.

Tracé viaire : La cité 12bis offre un profil relativement enclavé entre la voie ferrée au sud, la rue Léon Blum à l'ouest, la cité 12 et la route de Béthune au nord et le stade Bollaert-Delelis à l'est. Structurée par un tracé viaire pavillonnaire courbe, la cité 12bis est organisée autour de deux axes perpendiculaires : l'avenue des Lilas dans le sens nord-sud et la rue des Tulipes dans le sens est-ouest. Des aires de parkings et de retournement sont également aménagées au sein du tracé viaire.

Entrées et sorties : Malgré sa taille conséquente, le profil enclavé de la cité 12bis limite son nombre d'entrées et de sorties : une au nord (rue de l'Université), deux à l'ouest (rues des Rosiers et des Oeillets), une au sud (avenue des Lilas) et deux à l'est (place des Pervenches et rue des Tulipes).

Perspectives principales : La longue rue des Tulipes offre une grande perspective sur les terrils et édifices d'extraction du 11-19 à l'ouest et sur le stade Bollaert-Delelis à l'est.

Organisation spatiale: La cité 12bis se développe au sein d'un tracé viaire pavillonnaire courbe, avec une hiérarchisation limitée des voies et des espaces. Seuls les deux axes perpendiculaires de l'avenue des Lilas et la rue des Tulipes semblent constituer les axes principaux structurants de la cité. Le croisement de ces deux voies n'est cependant aucunement valorisé.

Équipements préservés : La cité 12bis accueillit en 1952 le Centre de Formation des Mines de Lens, remplacé en 1986 par l'I. U. T. actuel.

Présence du végétal : La cité 12bis offre le profil d'une cité extrêmement minérale, où aucun élément végétal ne prend place au sein de l'espace public. Seuls les jardins privés visibles depuis la rue permettent de compenser cette absence.

Liens avec les séquences urbaines hors cités: Lien relativement distendu (pas de contact direct) avec la séquence urbaine ancienne de la route de Béthune (accueillant commerces et services). Liens ténus avec la rue Léon Blum à l'ouest, la cité 9 au sud et le stade Bollart-Delelis à l'est.



Perspective rue des Tulipes vers l'ouest



Entrée rue de l'Université



Perspective rue des Tulipes vers l'est



Avenue des Lilas

Typologies architecturales

Typologies architecturales présentes et répartition : Habitat pavillonnaire moderne (« type 100 » et « type 230 »). Le « type 100 » se retrouve dans la partie est de la cité et le « type 230 » dans la partie ouest.

Caractéristiques parcellaires : L'habitat de la cité 12bis est construit en léger retrait par rapport à la voie, parallèlement à celle-ci, au sein de parcelles rectangulaires également perpendiculaires à la voie.

Unités d'habitations : La cité 12bis est composée exclusivement de maisons jumelées.

Caractéristiques architecturales : Les logements sont construits en béton et briques, avec des toitures à deux pans (parfois à croupes) couvertes de tuiles mécaniques. Les décors se limitent aux linteaux et appuis de baies peints et parfois des jardinières en béton. Les logements « type 230 » se développent sur deux étages.



Rue des Tulipes



I. U. T. de Lens, rue de l'Université



Rue des Jasmins

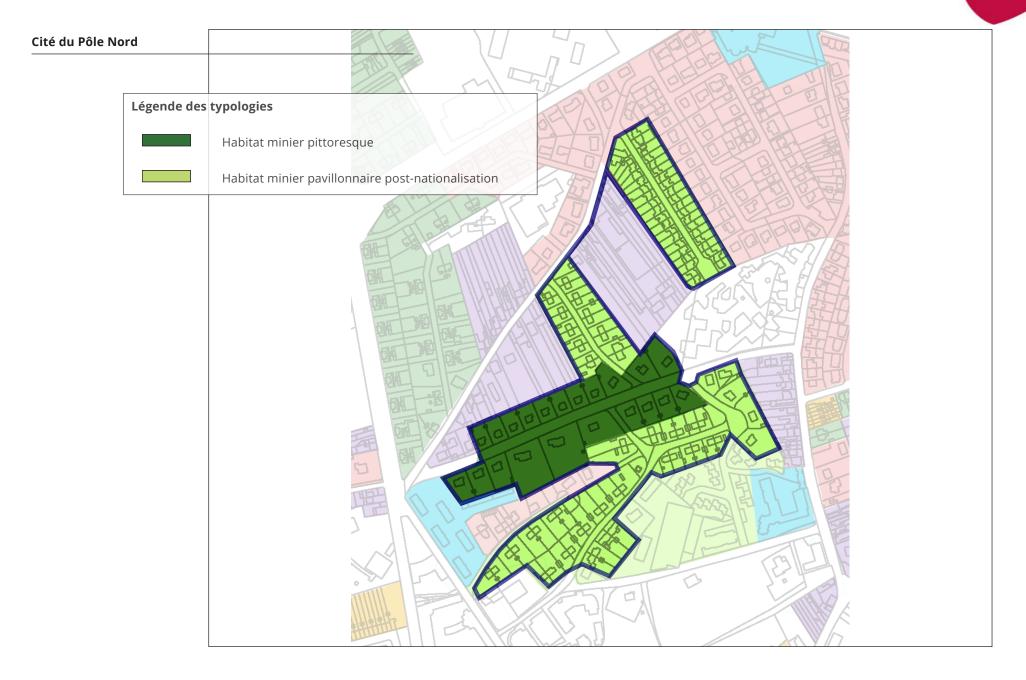


Rue des Tulipes

Intégrité et authenticité : La cité 12bis se trouve aujourd'hui dans un très bon état d'authenticité par rapport à l'origine, les seules modifications observées étant le remplacement de quelques systèmes de clôtures ou l'adjonction ponctuelle d'appentis. L'état d'intégrité est en revanche variable, allant de moyen à bon.

Diagnostic: La cité 12bis présente aujourd'hui une intégrité et une authenticité fortes dans ses caractéristiques urbaines. Elle offre en effet le profil-type d'une cité minière post-nationalisation de grande taille, organisée au sein d'un tracé viaire courbe. Sa dimension enclavée limite cependant ses interactions avec les autres séquences urbaines. De même, l'absence d'équipements publics (à l'exception de l'I. U. T.) où la place limitée donnée au végétal donne à cet ensemble un profil de « cité-dortoir ». Architecturalement, la cité 12bis présente deux des principales typologies minières lensoises post-nationalisation: le « type 100 » et le « type 230 ».

Cependant l'état d'intégrité d'ensemble relativement moyen, la faible qualité et l'extrême standardisation de ce type d'habitat, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle lensoise, concourent à donner à la cité 12bis une valeur patrimoniale réduite, propice à des actions de réhabilitation et requalification telles que celles des petits collectifs de la Cité des Fleurs, qui prit place sur la partie est de la cité 12bis dans les années 2000.



Typologies architecturales de la cité du Pôle Nord

Contexte historique

Située sur des terrains vierges de toute construction entre les cités 2 et 14, la cité du Pôle Nord fait partie des cités lensoises postérieures à la nationalisation des charbonnages de France en 1944. La Société des Mines de Lens s'étant engagée à fournir un logement à vie à l'ensemble de ses ouvriers, l'Etat doit faire face au vieillissement des mineurs et construit de nouvelles cités pour les accueillir. Construites au cours des années 1950-1960, ces cités n'étaient à l'origine que temporaires mais furent conservées jusqu'à aujourd'hui. Après-Guerre, les dommages de guerre sont payés sous forme d'indemnités matérielles et l'Autriche fournit ainsi des habitations préfabriquées qui sont installées dans quelques cités, en complément des autres habitations existantes.

La cité du Pôle Nord constitue l'une des premières cités de ce type construite à Lens, entre 1947 et 1953.

Caractéristiques urbaines

Situation: Au nord-est du centre ancien, entre les cités 14 et 2.

Tracé viaire : La cité du Pôle Nord est construite en surplomb de la route de la Bassée et est structurée par un tracé viaire pavillonnaire courbe autour d'une voie principale, la rue Charcot.

Entrées et sorties : La cité du Pôle Nord possède trois entrées côté ouest depuis la rue Souvraz : la rue Charcot, qui constitue la voie centrale de la cité, et les rues Saint-Exupery et du Pourquoi Pas. La rue Mérimée permet d'accéder à la cité depuis le sud et la rue Charcot depuis l'est. Enfin, les rues Guynemer et Hocquet permettent l'accès depuis le nord.

Perspectives principales : Le tracé viaire courbe et la petite taille de la cité limitent les cônes de vue.

Organisation spatiale : La cité du Pôle Nord se développe au sein d'un tracé viaire pavillonnaire courbe, avec une hiérarchisation limitée des voies et des espaces. La rue Charcot constitue l'axe structurant de la cité.

Équipements préservés : Aucun équipement.

Présence du végétal : La cité du Pôle Nord offre le profil d'une cité extrêmement minérale, où aucun élément végétal ne prend place au sein de l'espace public. Seuls les jardins privés visibles depuis la rue et les haies arbustives permettent de compenser cette absence.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien relativement distendu (pas de contact direct) avec la séquence urbaine ancienne de la route de la Bassée (accueillant quelques commerces et services).



Rue Charcot



Rue Charcot



Rue Mérimée



Rue du Pourquoi Pas



Typologies architecturales présentes et répartition : Habitat pavillonnaire moderne (« type 100 » et « type 230 »). Le « type 100 » se retrouve dans la partie sud de la cité et le « type 230 » au sein de la rue Hocquet. Présence également d'un habitat de type « chalet » de part et d'autre de la rue Charcot.

Caractéristiques parcellaires : L'habitat de la cité du Pôle Nord est construit en léger retrait par rapport à la voie, parallèlement à celle-ci, au sein de parcelles rectangulaires également perpendiculaires à la voie.

Unités d'habitations : La cité du Pôle Nord est composée de maisons jumelées (« type 100 » et « type 230 ») et de maisons individuelles (chalet).



Rue Charcot



Rue Charcot



Rue Mérimée



Rue Guynemer

Caractéristiques architecturales : Les logements « type 100 » et « type 230 » sont construits en béton et briques, avec des toitures à deux pans (parfois à croupes) couvertes de tuiles mécaniques. Les décors se limitent aux linteaux et appuis de baies peints et parfois des jardinières en béton. Les logements « type 230 » se développent sur deux étages.

Les habitations type chalets sont élevées en béton et reçoivent un bardage de bois. Les toitures à fortes pentes sont couvertes d'ardoises et percées de brisis. Les décors sont quasiment inexistants et seuls les contours de baies et les menuiseries sont peints en blanc afin de trancher avec les bois. Dans certaines maisons, l'entrée se fait sous un porche soutenu par des colonnettes en bois.

Intégrité et authenticité: La cité du Pôle Nord se trouve aujourd'hui dans un très bon état d'authenticité par rapport à l'origine, les seules modifications observées étant le remplacement de quelques systèmes de clôtures. L'état d'intégrité est quant à lui plutôt bon dans l'ensemble, les quelques désordres étant surtout esthétiques et non structurels.

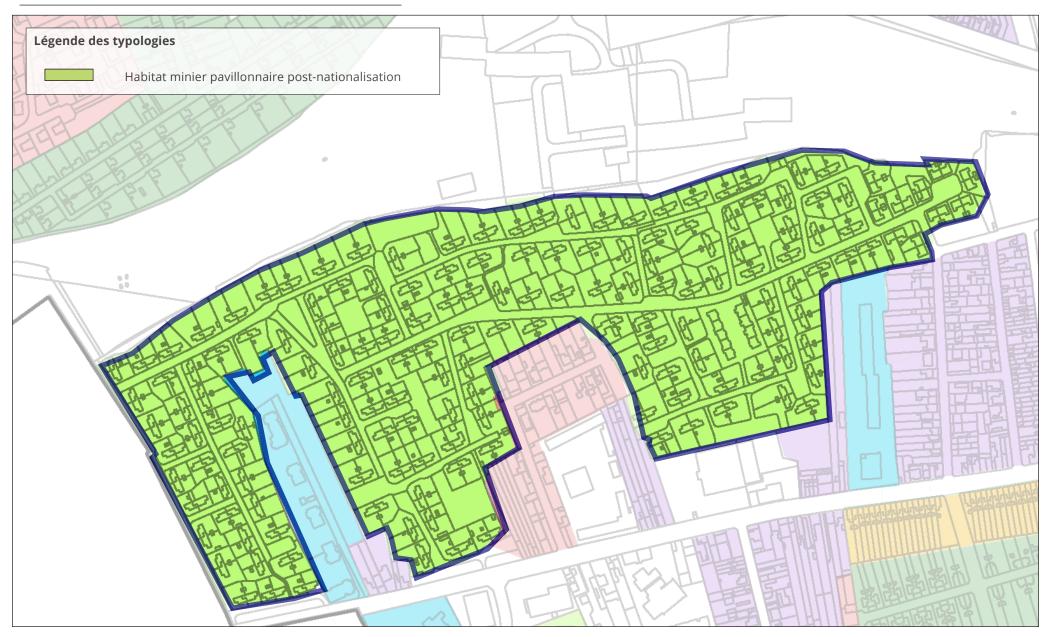
Diagnostic: La cité du Pôle Nord présente aujourd'hui une intégrité et une authenticité fortes dans ses caractéristiques urbaines.

En dépit de sa taille réduite, elle présente les principales typologies minières lensoises post-nationalisation, le « type 100 » et le « type 230 », ainsi qu'un *unicum* à l'échelle de Lens : l'habitat chalet venu d'Autriche.

Cette typologie est particulièrement originale dans le paysage urbain de la ville et témoigne d'un fait d'histoire. La séquence d'habitat-chalet mériterait donc à ce titre d'être préservée et valorisée à l'échelle locale, au sein du PLU, comme le permet l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

En revanche, la faible qualité et l'extrême standardisation de l'habitat type 100 et 230, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle lensoise, ainsi que sa taille réduite et son organisation urbaine limitée à quelques rues seulement concourent à donner au reste de la cité du Pôle Nord une valeur patrimoniale réduite, propice à des actions de réhabilitation et requalification.

Cité Devocelle



Typologies architecturales de la Cité Devocelle

Contexte historique

Située à proximité des fosses 9 et 9bis, dont les exploitations commencèrent respectivement en 1884 et 1902, la cité Devocelle fait partie des cités lensoises postérieures à la nationalisation des charbonnages de France en 1944. La Société des Mines de Lens s'étant engagée à fournir un logement à vie à l'ensemble de ses ouvriers, l'Etat doit faire face au vieillissement des mineurs et construit de nouvelles cités pour les accueillir. Construites au cours des années 1950-1960, ces cités n'étaient à l'origine que temporaires mais furent conservées jusqu'à aujourd'hui.

Caractéristiques urbaines

Situation: A l'est du centre ancien. A proximité immédiate (au sud) des fosses 9 et 9bis.

Tracé viaire : La cité Devocelle se développe au nord d'une grande voie de circulation, l'avenue Alfred Maës. Structurée par un tracé viaire pavillonnaire courbe, ses voies de circulation ne sont pas hiérarchisées. Si la rue Mozart perce longitudinalement une partie de la cité, elle s'achève à l'est et à l'ouest par des angles droits, limitant son statut à celui d'une simple voie secondaire. Des aires de parkings et de retournement sont également aménagées au sein du tracé viaire.

Entrées et sorties : Les entrées et sorties principales de la cité Devocelle se font depuis l'avenue Alfred Maës au sud par les rues du Dauphiné, Maurice Ravel et Devocelle. Les rues d'Alsace et de Lorraine permettent d'accéder à la cité depuis Liévin, à l'ouest, tandis que la rue Meyerbeer permet d'y accéder depuis l'est.

Perspectives principales : Le tracé viaire courbe limite les perspectives de la cité Devocelle.

Organisation spatiale : La cité Devocelle se développe au sein d'un tracé viaire pavillonnaire courbe, avec une hiérarchisation limitée des voies et des espaces.

Équipements préservés : Aucun équipement ne prend place au sein de la cité

Présence du végétal : Trois places arborées sont aménagées au sein de la cité (rues Hector Berlioz, Maurice Ravel et Léo Delibes). A l'exception de la rue Mozart, les voies ne sont pas plantées. Cependant, les jardins privatifs sont tous visibles depuis la voie publique, conférant à la cité Devocelle un paysage assez végétalisé. En outre, les talus plantés du parc du Louvre-Lens, situés au nord de la cité, et les clôtures végétales des petits collectifs de la Résidence Buridant et du 188, avenue Alfred Maës participent également à cette atmosphère arborée.

Liens avec les séquences urbaines hors cités : Lien fort avec la séquence urbaine ancienne de l'avenue Alfred Maës (accueillant commerces et services).



Entrée rue Ravel depuis l'avenue Alfred Maës



Rue Mozart



Rue Ravel



Rue Berlioz



Typologies architecturales présentes et répartition : Habitat pavillonnaire moderne (camus bas et « type 100 »). Le « type 100 » se trouve en petites séquences à l'est de la cité, tandis que le camus bas constitue le principal habitat.

Caractéristiques parcellaires : L'habitat de la cité Devocelle est construit en léger retrait par rapport à la voie, parallèlement à celle-ci, au sein de parcelles rectangulaires.

Unités d'habitations : La cité Devocelle est composée exclusivement de maisons jumelées.



Rue Charpentier



Rue Mozart



Rue Massenet



Rue Beyerbeer

Caractéristiques architecturales : Les logements « type 100 » sont construits en béton et briques, avec des toitures à deux pans et croupes couvertes de tuiles mécaniques. Les décors se limitent aux linteaux et appuis de baies peints.

Les logements type camus bas sont construits en béton et plaque de ciment gravillonnées, leurs toitures en appentis sont couvertes de tuiles mécanique ou fibrociment. Les décors se limitent aux encadrements de baies peints et parfois à une marquise type plexiglas ou tôle ondulée sur l'entrée.

Les jardins sont clos de lisses en béton basses d'origines, parfois secondées ou remplacées par des haies arbustives. Quelques exemples de clôtures en béton préfabriquées de taille moyenne sont visibles.

Intégrité et authenticité : La cité Devocelle se trouve aujourd'hui dans un très bon état d'authenticité par rapport à l'origine, les seules modifications observées étant le remplacement des système de clôtures. L'état d'intégrité est en revanche variable, allant de médiocre à bon.

Diagnostic: La cité Devocelle présente aujourd'hui une intégrité et une authenticité fortes dans ses caractéristiques urbaines. Elle offre en effet le profil d'une cité minière post-nationalisation type, avec l'ensemble de ses attributs urbains (tracé pavillonnaire courbe, aménagement de places arborées, d'aires de parkings et de retournement, lien fort avec la séquence urbaine de l'avenue Alfred Maës, etc.).

Architecturalement, la cité Devocelle présente les **deux principales typologies minières lensoises post-nationalisation : l'habitat « type100 » et « type 230 »**.

La grande cohérence des séquences d'habitation, ainsi que la taille conséquente de la cité et le très bon état d'authenticité urbain et architectural, confèrent une **qualité** certaine à cet ensemble.

Cependant l'état d'intégrité d'ensemble relativement moyen, la faible qualité et l'extrême standardisation de ce type d'habitat, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle lensoise, concourent à donner à la cité Devocelle une valeur patrimoniale réduite, propice à des actions de réhabilitation et requalification telles que celles des petits collectifs de la Résidence Buridant et du 188, avenue Alfred Maës ou le lotissement de petites maisons individuelles de la rue André Hornez, construits dans les années 2000.



1.1.2. Habitats urbains

1.1.2.1. Les édifices de la Première Reconstruction, immeubles caractéristiques du centre-ville et des grandes voies de circulation

a. Les demeures bourgeoises, habitat prestigieux des grandes artères du centre-ville

Données générales / contexte historique

Totalement détruit à la fin de la Première Guerre mondiale, le centre-ville de Lens se reconstruit sur lui-même en conservant son tissu urbain ancien. La municipalité élabore ainsi un plan d'alignement, d'aménagement et d'embellissement. Les rues de l'ancien bourg sont conservées, redressées, élargies. Les passages à niveau sont supprimés, les marais asséchés, de nouveaux équipements sont construits, etc.

Les propriétaires privés se regroupent dans une coopérative de reconstruction : « l'Union des propriétaires sinistrés de Lens ». Sont reconstruites des maisons de ville et de l'habitat « collectif », sous la forme d'édifices qui densifient le centre-bourg et, ponctuellement, les faubourgs.

Ces édifices construits après-guerres constituent les habitats de prestige du centre-ville lensois aux façades personnalisées, suivant les différents courants artistiques du début du XX^e siècle (éclectisme, Art Nouveau, Art Déco, régionalisme, etc.).

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Construits au sein des principales rues du centre-bourg (boulevard Emile Basly, place Jean Jaurès, rues du 11 Novembre, du 4 Septembre, de la Gare, du Havre, René Lanoy), ils s'insèrent dans le tissu viaire ancien, qui a été repris à l'identique après la destruction de la ville lors de la Première Guerre mondiale, en front de rue (parfois en léger retrait de parcelle), au sein de parcelles rectangulaires ou en lanières.

Caractéristiques architecturales

Ces demeures bourgeoises sont des habitations individuelles ou des immeubles collectifs, élevées d'un ou deux étages, d'un étage de comble, avec deux à cinq travées côté rue.

Si le matériau privilégié reste le béton, d'autres matériaux sont employés ponctuellement, comme la pierre, la brique, les pans de bois ou encore la céramique. Ces derniers matériaux sont généralement laissés apparents en façade, tandis que les façades de béton sont enduites. Les couleurs employées sont variées, généralement claires, avec une prépondérance des teintes blanches ou beiges qui tranche avec les constructions de briques qui sont la norme à Lens.

Ces édifices aux façades personnalisées présentent des styles variés (éclectisme, Art Nouveau, Art Déco, etc.). Les façades sont ainsi rythmées par des jeux de relief, de bow-windows, de frontons, de pilastres, de redents, de bossages, de balcons, de cartouches, de motifs filants, de cannelures, etc. Les angles sont généralement travaillés (pans coupés, pignons d'angle, échauguettes).

Séparé par une ligne de corniche décorée (frise, modillons, etc.), l'étage de comble est quant à lui percé de lucarnes, brisis, oeils-de-boeuf, etc. Les toitures sont quant à elles à deux pans et en ardoise, avec quelques *unica* en tuiles mécaniques.

Les baies sont généralement rectangulaires, avec néanmoins de nombreuses variantes (arc en plein cintre, baies à la française, bow-windows, baies barlongues, etc.). Le dessin des menuiseries est simple (ouvertures à guillotine ou « à la française », grands vitrages, etc.). Les entrées sont également travaillées, avec des arcs en plein cintre, des impostes, en bois et verre, etc.

Enfin, les ferronneries des balcons et garde-corps reçoivent également un traitement spécifique. En métal, elles sont ainsi composées à l'aide de motifs géométriques ou végétaux typiques de l'Entre-deux Guerres.



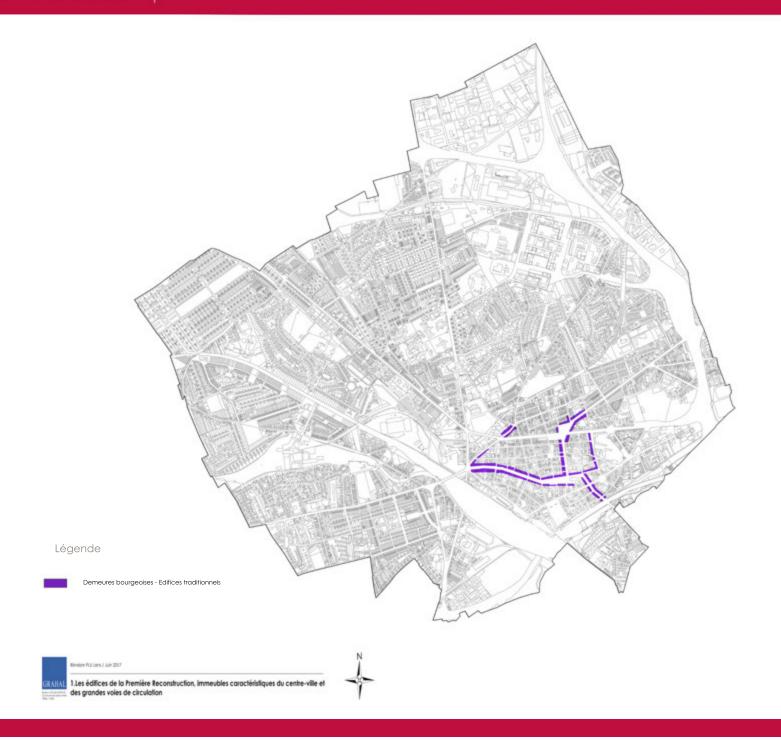
Diagnostic

Ces édifices se trouvent aujourd'hui dans un **bon état d'intégrité et d'authenticité**. Peu de modifications sont ainsi venues impacter la composition et la structure des constructions. De même, les décors et enduits sont dans un état relativement bon et authentiques par rapport à l'origine. La plupart des menuiseries sont également d'origine et dans un assez bon état de préservation.

La principale problématique de ces édifices réside dans la présence de boutiques en rez-de-chaussée dont les devantures impactent fortement la façade. Ces devantures possèdent ainsi une emprise très importante et prennent généralement tout le rez-de-chaussée de l'édifice et courent parfois même jusqu'aux allèges du premier étage, tandis que d'autres éléments publicitaires en saillie sont également présents sur les étages supérieurs. L'emprise très importante (représentant généralement 1/3 de la hauteur de l'édifice), ainsi que les couleurs et formes contemporaines des devantures et éléments publicitaires viennent perturber le paysage urbain du centre-ville et la composition architecturale des constructions. Ils portent atteinte à l'intégrité et à l'authenticité des rez-de-chaussée de ces bâtiments.

Ces demeures bourgeoises constituent les **édifices de prestige du centre-ville lensois, dont ils marquent le paysage urbain**. Les façades personnalisées offrent une grande variété de styles architecturaux, typiques des courants artistiques du début du XX^e siècle, et témoignent de l'effervescence architecturale de la période de reconstruction post-Première Guerre mondiale dans le centre-ville et de la vitalité de la bourgeoisie lensoise.

Cette variété et cette qualité architecturale, ainsi que leur période de construction et les enjeux qui y sont liés avec les commerces, font de cette famille d'édifices un **ensemble** patrimonial de première importance au sein de la ville de Lens.





Une implantation sur les principales voies du centre-ville



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly

Des expressions architecturales variées : historicisme, éclectisme, Art Nouveau, Art Déco



Rue Berthelot



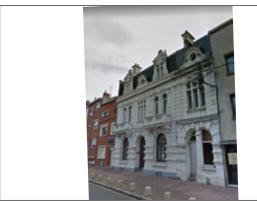
Rue Descrombecque



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly







Place de la République

Une perception parfois perturbée par des devantures modernes trop prégnantes



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly



Rue du Havre



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly



b. Les édifices régionalistes, habitats du centre-ville et des grandes voies de circulation

Données générales / contexte historique

Ces immeubles et maisons individuelles construits pendant l'Entre-deux Guerres constituent les édifices communs du centre-bourg lensois et des grandes voies de circulations entrantes et sortantes de la ville. Si aucun style n'est imposé dans le centre-ville lensois lors de la reconstruction post-Première Guerre mondiale, un certain conservatisme architectural se développe à travers ces constructions traditionnelles et régionalistes, s'exprimant à travers l'utilisation de formes et matériaux locaux.

A l'instar des corons des cités minières, ces maisons et immeubles peuvent faire partie d'opérations groupées, formant ainsi des séquences homogènes de qualité.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Construits au sein des rues du centre-ville et des grandes voies de circulations (routes de Béthune, de Lille, d'Arras, de Douai et de la Bassée, avenue Alfred Maës, rues Paul Bert, Léon Blum et de Londres), ils s'insèrent dans le tissu viaire ancien, en front de rue, au sein de parcelles étroites (4 à 7 mètres le long de la rue), rectangulaires ou en lanières. Les immeubles mixtes accueillent des boutiques au rez-de-chaussée tandis que les immeubles d'habitation et les maisons individuelles y accueillent des appartements ou des garages.

Reconstruits dans l'Entre-deux Guerres en même temps que les cités minières, les séquences urbaines des édifices traditionnels se trouvent en interconnexion avec celles-ci. Elles constituent ainsi les pôles commerciaux et de services auprès desquels les cités minières sont adossées. Ces dernières, si elles bénéficiaient d'un fonctionnement relativement autonome en possédant en leur sein la plupart des équipements publics (églises, écoles, etc.), ne possédaient en effet pas de commerces ou de services.

Caractéristiques architecturales

Ces édifices en briques et béton sont étroits (2 à 4 travées côté rue) et s'élèvent d'un à deux étages carrés et d'un étage de comble. Les constructions emploient le langage architectural traditionnel du nord de la France au sein d'une façade ordonnancée avec un soubassement en béton enduit et une élévation de brique. Les décors sont notamment réalisés par des jeux de relief, d'arcs de décharge saillants, de jeux de couleurs entre briques d'argile, briques silico-calcaires et briques peintes formant des bandes ou des

motifs géométriques. Bien que ces édifices aient été construits en même temps que les cités minières avec les mêmes matériaux de construction, ils n'en partagent pas pour autant les caractéristiques décoratives, qui sont spécifiques à l'architecture minière.

L'étage de comble est séparé par une corniche à modillons, tandis que les toitures sont à deux pans avec brisis, percés d'oeils-de-boeuf, de lucarnes, lucarnes-pignons, etc. et sont en ardoises ou tuiles mécaniques.

Si les ferronneries sont plus rares que sur les demeures bourgeoises, elles sont cependant assez travaillées, reprenant notamment des motifs végétaux.

Enfin, les modèles de menuiseries sont classiques, à deux battants avec ou sans impostes.

Diagnostic

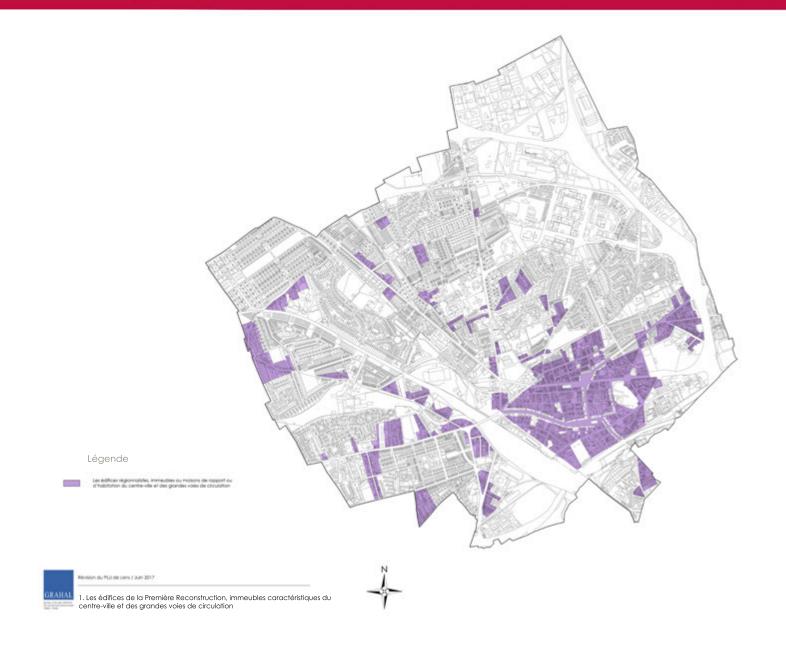
A l'instar des demeures bourgeoises, ces édifices traditionnels se trouvent aujourd'hui dans un **bon état d'intégrité et d'authenticité**. Peu de modifications sont ainsi venues impacter la composition et la structure des constructions. De même, les décors et enduits sont dans un état relativement bon et sont authentiques par rapport à l'origine. La plupart des menuiseries sont également d'origine et dans un assez bon état de préservation.

Cependant, de la même façon que pour les demeures bourgeoises, le principal problème de préservation de ces édifices réside dans les devantures en rez-de-chaussée qui impactent fortement la façade et perturbent la lecture des séquences urbaines.

Ces édifices régionalistes constituent les **édifices communs et caractéristiques des séquences urbaines du centre-ville et des grandes voies de circulations lensoises.** Ils témoignent aujourd'hui de la reconstruction de la ville après la Première Guerre mondiale et expriment, à travers leur conservatisme architectural, la volonté des habitants de retrouver l'identité de leur ville d'avant sa destruction.

Si, pris individuellement, ces édifices ne possèdent qu'une valeur architecturale limitée, l'accumulation de ces grandes séquences urbaines cohérentes qui marquent le paysage urbain confère ainsi une valeur patrimoniale certaine à cet ensemble.

Celle-ci est d'ailleurs renforcée à l'échelle de la ville par les interconnexions que les séquences urbaines le long des grandes voies de circulation entretiennent avec les cités minières depuis leurs constructions respectives dans l'Entre-deux Guerres.















Un langage architectural typique de l'architecture du Nord











Des matériaux et décors traditionnels, différents de ceux des cités minières



Route de la Bassée





Route de Lille





Route de Lille

Rue Jean Lestienne







1.1.2.2. Les édifices post-Seconde Guerre mondiale, immeubles « interstitiels » du centre-ville et des grandes voies de circulation

a. Les édifices de la Seconde Reconstruction

Données générales / contexte historique

Afin de faire face à la crise du logement et aux destructions dues à la Seconde Guerre mondiale, plusieurs immeubles et maisons de ville simples apparentés au style Seconde Reconstruction sont construits dans les années 1950-1960 au sein des séquences urbaines préexistantes. Jouant sur l'horizontalité plutôt que la verticalité, contrairement aux édifices de l'Entre-deux Guerres, il respectent néanmoins les volumes et matériaux traditionnels des séquences urbaines au sein desquelles ils s'insèrent.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Construits au sein des rues du centre-ville et des grandes voies de circulations (routes de Béthune, de Lille, d'Arras, de Douai et de la Bassée, avenue Alfred Maës, rues Paul Bert, Léon Blum et de Londres), ils s'insèrent dans le tissu viaire ancien, en front de rue, au sein de parcelles rectangulaires ou en lanières. Les parcelles sont généralement bien plus larges que celles des édifices de l'Entre-deux Guerres. Les immeubles mixtes accueillent des boutiques au rez-de-chaussée tandis que les immeubles d'habitation y accueillent des appartements ou des garages.

Caractéristiques architecturales

Les édifices de la Reconstruction se développent sur un nombre bien plus important de travées que les édifices de l'Entre-deux Guerres (de 2 à 8) mais conservent une hauteur similaire (rez-de-chaussée surmonté d'un à trois étages carrés). Les matériaux se limitent au béton pour le gros-oeuvre et les encadrements d'ouvertures et à la brique pour le parement des façades. Le langage architectural s'apparente au style Reconstruction, avec une mise en avant des lignes de force horizontales. Les baies barlongues sont ainsi soulignées par des appuis et encadrements de béton peints en blancs, tandis que des bandeaux viennent parfois renforcer l'horizontalité de l'architecture des constructions. Les entrées sont également régulièrement travaillées de la même manière. Si les décors sont inexistants, les façades jouent néanmoins sur les contrastes entre la brique de parement et les éléments horizontaux ou les soubassements de béton peints en blancs.

Les toitures sont à deux pans avec une faible pente, laissant croire depuis la rue à des toits-terrasses, et couverts de tuiles mécaniques.

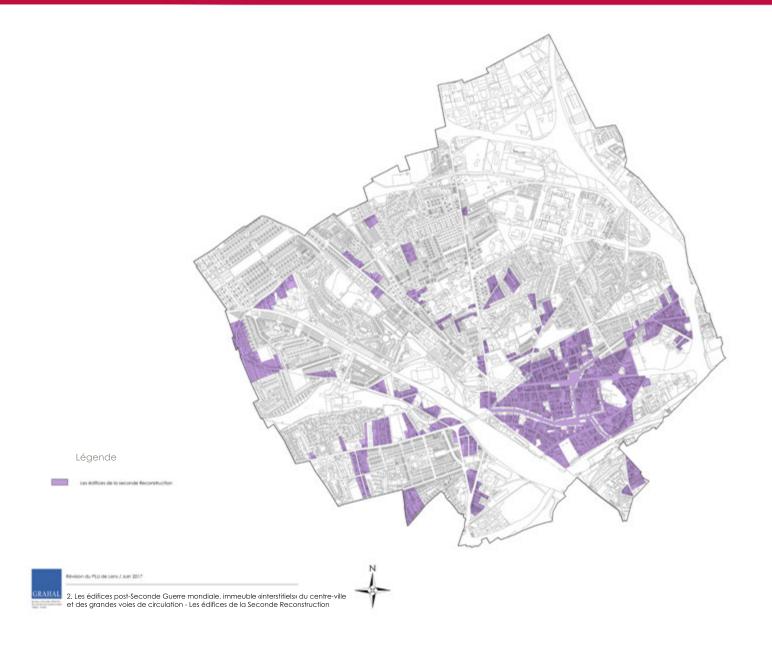
Les ferronneries sont rares et peu travaillées, généralement en simples barreaudages. Enfin, les modèles de menuiseries sont typiques des années 1950-1960, à deux battants avec ou sans dormants.

Diagnostic

Ces édifices de la Seconde Reconstruction se trouvent aujourd'hui dans un **bon état d'intégrité et d'authenticité**. Peu de modifications sont ainsi venues impacter la composition et la structure des constructions. De même, les décors et enduits sont dans un état relativement bon et sont authentiques par rapport à l'origine. La plupart des menuiseries sont également d'origine et dans un assez bon état de préservation. Cependant, de la même façon que pour les édifices de l'Entre-deux Guerres, le principal problème de préservation de ces édifices réside dans les **devantures en rez-de-chaussée qui impactent fortement la façade et perturbent la lecture des séquences urbaines.**

Si la valeur patrimoniale de ces édifices est moindre que ceux de l'Entre-deux Guerres, historiquement et qualitativement, les séquences urbaines de la Seconde Reconstruction offrent une très grande cohérence à l'échelle de la ville entière, avec un corpus très important. Ils s'insèrent en outre très bien au sein des différentes séquences urbaines et participent à l'identité architecturale et à la grande homogénéité urbaine de la ville en reprenant le gabarit et les matériaux traditionnels.

Parfois insérés au sein des séquences urbaines le long des grandes voies de circulation, au milieu des immeubles régionalistes de l'Entre-deux Guerres, ils participent également aux interconnexions avec les cités minières.



Les autres édifices courants du centre-ville et des principales voies de circulation









Boulevard Emile Basly

Place de la République

Une architecture typique de la Seconde Reconstruction







Rue Charles de Foucaud



Rue Arthur Fauqueur



Boulevard du Marais





Rue Gambetta



Rue Eugène Bar



Rue Denis Cordonnier



Route de la Bassée



Rue Denis Cordonnier



b. Les édifices urbains post-années 1960

Données générales / contexte historique

Suite au ralentissement de l'extraction houillère à partir des années 1960 jusqu'à son arrêt progressif dans les années 1980-1990, le besoin en logement et la croissance démographique connaissent un net recul. La politique urbaine extensive de Lens ralentie fortement au profit de recompositions urbaines ponctuelles. Les immeubles et maisons vétustes, ainsi que des parcelles laissées libres au sein de certaines séquences urbaines, sont remplacés par des immeubles et des maisons modernes. Si ces édifices sont construits en suivant l'architecture de leurs époques respectives, ils conservent parfois un gabarit et des matériaux proches des édifices caractéristiques des séquences urbaines au sein desquelles ils s'insèrent.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Ces immeubles se trouvent au sein des voies anciennes, les rues du centre-ville et grandes voies de circulations en sortant (routes de Béthune, de Lille, d'Arras, de Douai et de la Bassée, avenue Alfred Maës, rues Paul Bert, Léon Blum et de Londres). Construits en front ou en léger retrait d'un parcellaire en lanières ou rectangulaire, ces édifices se présentent sous la forme d'immeubles mixtes, avec des commerces en rez-de-chaussée, ou seulement d'habitation, avec des garages ou appartements en rez-de-chaussée.

Caractéristiques architecturales

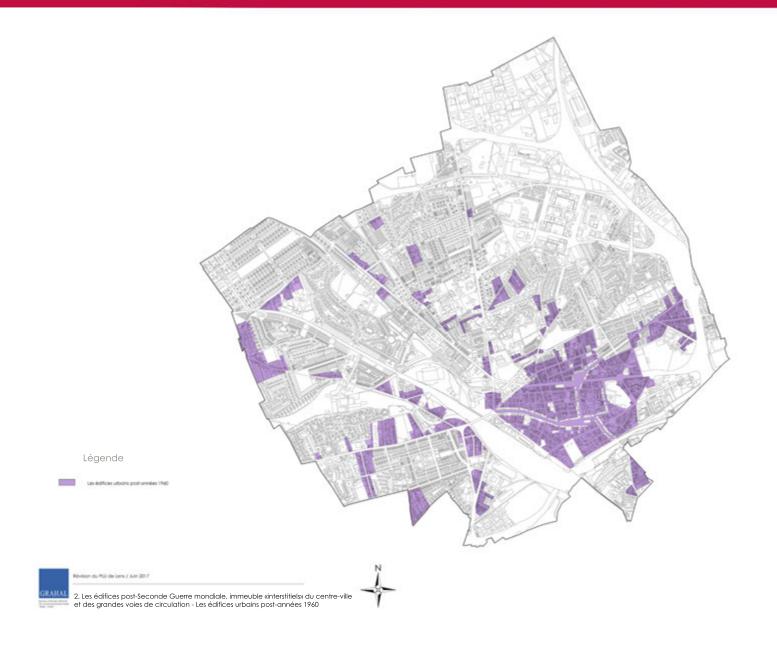
Ces édifices se développent sur de larges parcelles, avec généralement un plus grand nombre de travées que les édifices urbains anciens. Les hauteurs sont cependant conservées, et ces immeubles ne se développent en général que sur quatre étages maximum.

L'architecture est variée, avec des façades composées d'éléments superposés en saillie ou retrait (baies, terrasses, balcons, etc.). Le béton reste le matériau exclusif du gros-oeuvre. Les façades sont enduites, avec des couleurs claires (blanches, jaunes ou marrons) ou vives (rouges, jaunes ou bleues), avec parfois une utilisation des parements de briques rappelant l'architecture caractéristique lensoise et permettant d'insérer visuellement ces édifices au sein de séquences bâties. Quelques éléments architecturaux offrent également parfois une réminiscence de l'architecture régionale (comme des brisis de toiture ou des pignons débordants).

Les toitures sont variées, à double pans, avec croupes, en toitures-terrasses, etc. Les menuiseries sont modernes et en PVC, tandis que les ferronneries, rares, sont traitées simplement en barreaudages (avec parfois un vitrage de type plexiglas).

Diagnostic

Ces édifices construits à des époques différentes présentent un état d'intégrité et d'authenticité variable, mais rarement mauvais. Par leur nombre de travées sur rue et leur aspect architectural, ils forment généralement des ruptures dans le paysage urbain du centre-ville, mais leur gabarit leur permet néanmoins de s'insérer dans le paysage urbain. Quelques constructions font également échos aux constructions caractéristiques lensoises, avec un emploi de la brique de parement par exemple. Ils possèdent aujourd'hui une faible valeur patrimoniale.



Une implantation « interstitielle » dans le centre-ville et les grandes voies de circulation







Place de la République



Une architecture post-moderne en rupture avec l'architecture traditionnelle...

Boulevard Emile Basly



Rue du Wetz



Route de la Bassée



Boulevard du Marais



Avenue du 4 Septembre



Rue Jean Letienne





Rue Eugène Bar



Rue des Déportés



Rue René Lanoy

1.1.2.3. Diagnostic patrimonial de l'habitat urbain

L'habitat urbain constitue la seconde grande famille de l'architecture civile lensoise, répartie sur le centre ancien et les grandes voies de circulation.

Habitat de prestige construit le long des grandes artères du centre-ville, les demeures bourgeoises constituent le type d'habitat le plus qualitatif, tandis que les édifices régionalistes et les bâtiments de la Seconde Reconstruction constituent les immeubles lensois communs, dont les grandes séquences répétitives marquent le paysage urbain. Les édifices urbains construits postérieurement aux années 1960 sont quant à eux des immeubles plus « interstitiels », intégrés au reste des séquences urbaines.

Cependant, le centre-ville possède une forte valeur patrimoniale en tant qu'ensemble urbain, témoignant à la fois des deux reconstructions de la commune - manifestant les différents courants stylistiques du début du XX^e siècle dans le Nord de la France et la volonté des habitants de retrouver la ville d'avant destruction dans sa forme urbaine - et présentant une réelle qualité architecturale et homogénéité d'ensemble en terme de gabarits et matériaux qu'il conviendrait de préserver.

Cette qualité architecturale et cette homogénéité des séquences urbaines du centre-ville fondent ainsi l'identité urbaine du coeur de ville. En outre, ces gabarits et matériaux de l'habitat urbain étant relativement proches de ceux de l'habitat minier, les transitions entre ces espaces se font de façon fluides, participant à la qualité et à l'agrément général de la commune.

Enfin, les séquences urbaines situées sur les grandes voies de circulation entretiennent des liens forts avec les cités minières : elles accueillent ainsi des commerces et services qui font défaut aux cités minières. Bien qu'accueillant un certain nombre d'équipements, les cités minières ne constituent pas des entités urbaines totalement autonomes et entretiennent ainsi une **relation d'interdépendance avec ces séquences urbaines**. Ces séquences urbaines sont cependant aujourd'hui peu valorisées, voire parfois désertées, tant par les commerces que par les habitants, et constituent ainsi des **espaces de projet**, à requalifier ou revaloriser en tenant compte de la valeur patrimoniale des cités minières.

Cette relation d'interdépendance a permis de dégager des **secteurs d'enjeux** (voir ci-contre) où se rencontrent les principales typologiques patrimoniales - habitats miniers de l'Entre-deux Guerres et habitats urbains des deux Reconstructions - interagissant au sein du tissu viaire ancien et constituant des espaces de projets, à (re)valoriser.



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Bash



Rue Gambetta



Rue de la Paix

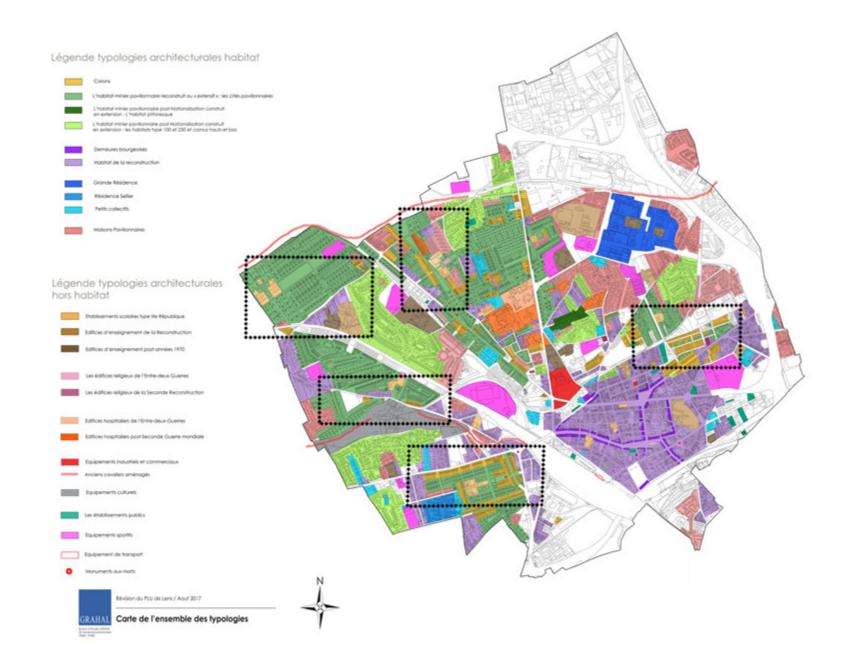


Route de Lille



Rue Eugène Bar







1.1.3. Habitats collectifs péri-urbains

1.1.3.1. L'urbanisme vertical moderne : les grands collectifs péri-urbains

a. La résidence Sellier

Données générales / contexte historique

La Résidence Sellier a été construite entre 1958 et 1967 à l'emplacement de l'ancienne Cité Chouard, constituée de logements provisoires édifiés en 1924. En effet, en raison de l'importante crise du logement durant cette période, la construction de 440 logements H.L.M. pour remplacer les habitations provisoires et vétustes de la cité Chouard est considérée comme très urgente. Le projet est confié à l'architecte avionnais Paul Pamart. La construction d'immeubles collectifs à la place des logements provisoires démarre en avril 1959 et s'achève en 1967.

En 1981 les logements et façades sont rénovés et en 1984 le centre social François Vachala est bâti.

Vingt ans plus tard, d'importants travaux entrepris avec l'appui de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) modifient la physionomie du quartier. La résidence Camille Blanc est démolie en février 2008 (en 2002, les blocs Corot, Watteau et Rodin avaient déjà été abattus), 39 maisons individuelles et 17 collectifs sont construits et les espaces urbains sont profondément transformés.

Aujourd'hui, près de 1 400 Lensois résident à la résidence Sellier, qui compte 309 logements (collectifs et individuels).

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Construite au sud de la ville, à l'emplacement de l'ancienne cité Chouard, la résidence Sellier présente un tissu orthogonal rectiligne et des parcelles rectangulaires perpendiculaires. Les édifices sont construits en milieu de parcelle afin d'aménager des parkings au-devant.

Caractéristiques architecturales

La Résidence Sellier se compose de barres en béton placées parallèlement les unes aux autres. Les façades reçoivent un parement fait de plaques composites colorées (noires et grises pour le soubassement, jaunes et bleues pour l'élévation). Les encadrements de baies sont généralement en béton et peints dans des tons différents du parement,

permettant de donner un vrai effet de composition à la façade. Des toitures-terrasses couronnent les bâtiments. Les menuiseries sont en PVC et les ferronneries sont inexistantes.

b. La Grande Résidence

Données générales / contexte historique

Suite à la crise du logement des années 1950, la ville de Lens sollicite la création d'une zone d'urbanisation prioritaire, autorisée en 1964. Le 22 janvier 1967, la première pierre de la Grande Résidence est posée sur un vaste terrain de plus de 100 ha vierge de toute construction. Celui-ci, situé au nord du centre-ville, à proximité du centre et des équipements généraux que forment les hôpitaux, les lycées, etc. n'est pas soumis aux problèmes des affaissements miniers. Le projet initial conçu par l'architecte en chef du projet Jean de Mailly prévoit d'ériger des maisons individuelles et des tours pouvant s'élever jusqu'à 13 niveaux afin d'accueillir 4 793 logements.

En mai 1981, 60 tours et 330 maisons individuelles sont construites mais la diminution puis l'arrêt de l'extraction houillère et la baisse démographique qui s'ensuit portent un coup au projet initial, qui ne sera pas mené à terme.

A partir des années 1990, la Grande Résidence concentre l'attention de la municipalité en matière de politique de la ville et de rénovation urbaine. Dès 1992, plusieurs tours sont détruites et d'autres font l'objet d'une réhabilitation. Mais le grand chantier intervient avec la validation du dossier de restructuration de la Grande Résidence par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.), le 21 décembre 2006. La Tour Aymé est abattue en juin 2007.

Aujourd'hui, la Grande Résidence compte environ 1862 logements dont 258 logements étudiants, et près de 5 000 habitants.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Construite au nord de la ville sur des terrains vierges, la Grande Résidence se développe au sein d'un tissu viaire orthogonal courbe. Les parcelles rectangulaires accueillent les tours d'habitation construites en retrait ou milieu de parcelle.

Peu de garages sont présents dans les tours, les véhicules étant généralement garés au sein des parkings de la résidence ou le long des voies.



Caractéristiques architecturales

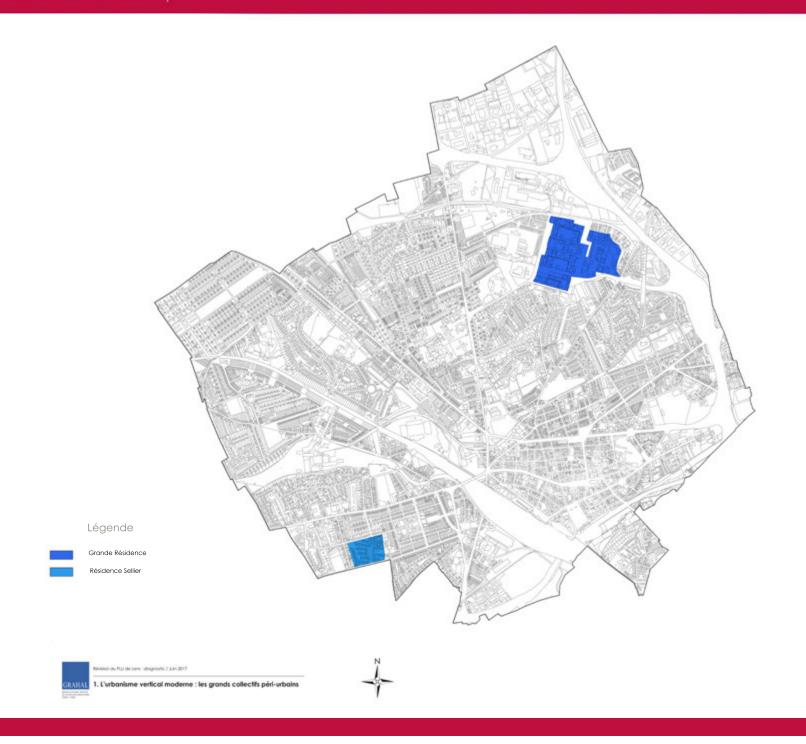
La Grande Résidence se compose de tours carrées en béton enduit de couleurs aux teintes bleues ou blanches. Le soubassement reçoit généralement un traitement différent, avec des couleurs plus marquées. Les décors sont réduits à quelques éléments ponctuels en saillie, des parements (métalliques ou composites) ou encore des éléments peints (motifs géométriques ou oiseaux). Des toitures-terrasses couronnent les bâtiments. Les menuiseries sont en PVC et les ferronneries, peu répandues, sont réduites à de simples barreaudages.

Diagnostic

Ces deux ensembles présentent aujourd'hui une **excellente authenticité par rapport** à l'origine mais un état d'intégrité variable.

Les différentes politiques de réhabilitation menées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) depuis le début des années 2000 restructurent petit à petit ces quartiers, avec notamment la démolition de plusieurs tours, remplacées par des petits collectifs et maisons individuelles plus modernes.

Reflets de l'expansion maximale de la ville dans les années 1950 à 1970, ils marquent aujourd'hui le paysage de la périphérie de la ville mais possèdent une **faible valeur patrimoniale**.



Des ensembles marquant du paysage péri-urbain



Grande Résidence



Grande Résidence



Résidence Sellier

Résidence Sellier : un aménagement de barres parallèles entre elles



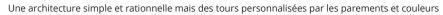
Résidence Sellier



Résidence Sellier



Grande Résidence





Grande Résidence



Résidence Sellier



Résidence Sellier



La Grande Résidence : des tours carrés

Résidence Sellier



Résidence Sellier



1.1.3.2. Les petits collectifs : immeubles épars sur les grandes voies de circulation et en périphérie du centre-ville ou au sein de programmes de lotissement en périphérie

toitures-terrasses.

Les menuiseries sont modernes et en PVC, tandis que les ferronneries, rares, sont traitées simplement en barreaudages (avec parfois un vitrage de type plexiglas).

Données générales / contexte historique

Suite au ralentissement de l'extraction houillère à partir des années 1960 jusqu'à son arrêt progressif jusqu'en 1990, le besoin en logement et la croissance démographique connaissent un net recul. La politique urbaine extensive de Lens ralentit fortement au profit de recompositions urbaines ponctuelles. Les immeubles et maisons vétustes, ainsi que des parcelles laissées libres au sein de certaines séquences urbaines ou cités minières, sont remplacés par des immeubles et des maisons modernes. Ces édifices sont construits en suivant l'architecture de leurs époques respectives. Si certains immeubles conservent un gabarit et des matériaux proches des édifices caractéristiques des séquences urbaines au sein desquelles ils s'insèrent, d'autres offrent une forme architecturale en rupture.

Certains d'entre eux sont ainsi construits au sein de cités minières, en lieu et place de séquences d'habitats démolies. Ils permettent de densifier les cités minières et de créer un renouvellement urbain. Ils forment ainsi des ruptures visuelles au sein des cités.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Le tissu viaire au sein duquel ces immeubles s'insèrent est varié : voies de circulation anciennes ou tissu orthogonal rectiligne ou courbe de cité pavillonnaire. Les édifices sont construits en retrait ou milieu de parcelles rectangulaires, avec des parkings en sous-sol ou au-devant.

Caractéristiques architecturales

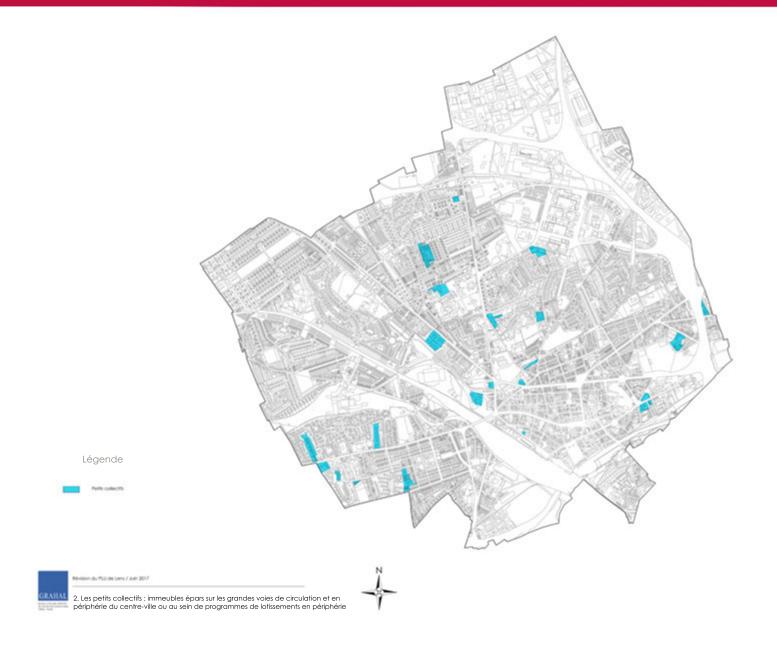
Ces édifices se développent sur de larges parcelles, avec un gabarit qui tranche avec les autres immeubles urbains et péri-urbains lensois : grand nombre de travées sur rue et jusqu'à 7 étages. L'architecture est variée, avec des façades composées d'éléments superposés en saillie ou retrait (baies, terrasses, balcons, etc.). Le béton reste le matériau exclusif du gros-oeuvre. Les façades sont enduites, avec des couleurs claires (blanches, jaunes ou marrons) ou vives (rouges, jaunes ou bleues), avec parfois une utilisation des parements de briques rappelant l'architecture caractéristique lensoise et permettant d'insérer visuellement ces édifices au sein de séquences bâties.

Les toitures sont variées, allant de la toiture à double pans avec croupes aux

Diagnostic

Ces édifices construits à des époques différentes présentent un état d'intégrité et d'authenticité variable, mais rarement mauvais. Par leur position dans la parcelle, leurs gabarits ou leur aspect visuel, ils forment généralement des ruptures dans le paysage urbain et péri-urbain de la ville. Quelques constructions font néanmoins échos aux constructions caractéristiques lensoises, avec un emploi de la brique de parement.

Ils possèdent aujourd'hui une faible valeur patrimoniale.





Une implantation en front de rue ou milieu de parcelle interstitielle : au sein de cités minières Au sein de séquences urbaines



Des gabarits en rupture avec la morphologie urbaine traditionnelle





Rue Eugène Bar

Au sein d'espaces périphériques laissés libres

Route de Béthune



Avenue Afred Van Pelt



Rue du 11 Novembre



Rue Alfred Jacquemart



Rue Jean Letienne



Cité Devocelle

Des décors quasiment absents mais une utilisation quasi-systématique de briques de parement comme réminiscence de l'architecture traditionnelle



Rue Alfred Jacquemart



Route de la Bassée



Avenue Emile Reumaux



1.1.4. Les maisons modernes

Données générales / contexte historique

A l'instar de l'urbanisme collectif péri-urbain, l'urbanisme pavillonnaire correspond à la dernière phase d'urbanisation de la ville de Lens. Cet habitat pavillonnaire est ainsi construit à partir des années 1960 de manière extensive en périphérie de la ville mais aussi suite à des recompositions de cités minières ou de séquences urbaines (destruction-reconstruction de certaines séquences ou démembrements parcellaires).

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Cet habitat pavillonnaire est construit en périphérie du centre-ville, sur des parcelles libres ou recomposées, suivant donc un parcellaire rectangulaire ou en lanière. Le tissu viaire au sein duquel cet habitat s'insère est ainsi varié : voies de circulation anciennes, tissu orthogonal rectiligne ou courbe de cité minière, tissu courbe de lotissement pavillonnaire. Les maisons pavillonnaires sont érigées en retrait ou milieu de parcelle, avec une présence de garage quasi-systématique. Celui-ci se trouve séparé de l'habitat, à côté ou en fond de parcelle, ou relié à lui sur le côté, voire parfois en soubassement. Des appentis et abris de jardin sont également présents de façon quasi-systématique.

Caractéristiques architecturales

Ces habitats réunissent une à deux unités d'habitation, avec jusqu'à 4 travées sur rue et un ou deux étages. L'expression architecturale de ces maisons est variée, allant du style néo-régionaliste au style contemporain. La plupart de ces maisons conservent les caractéristiques architecturales traditionnelles de l'habitat pavillonnaire minier post-nationalisation, avec une grande majorité de maisons jumelées construites en retrait de parcelle parallèlement à la rue et un gabarit similaire (maisons de plain-pied ou à un étage).Le béton constitue le matériau privilégié pour la construction, avec également une utilisation de parements de brique, de pierre ou de bardage de bois.

Les toitures sont à double-pans, avec plusieurs variantes (à croupes, à débords, à lucarnes à fronton ou en trapèze, à pignon débordant, etc.) et couvertes de tuiles rondes en argile ou de tuiles mécaniques.

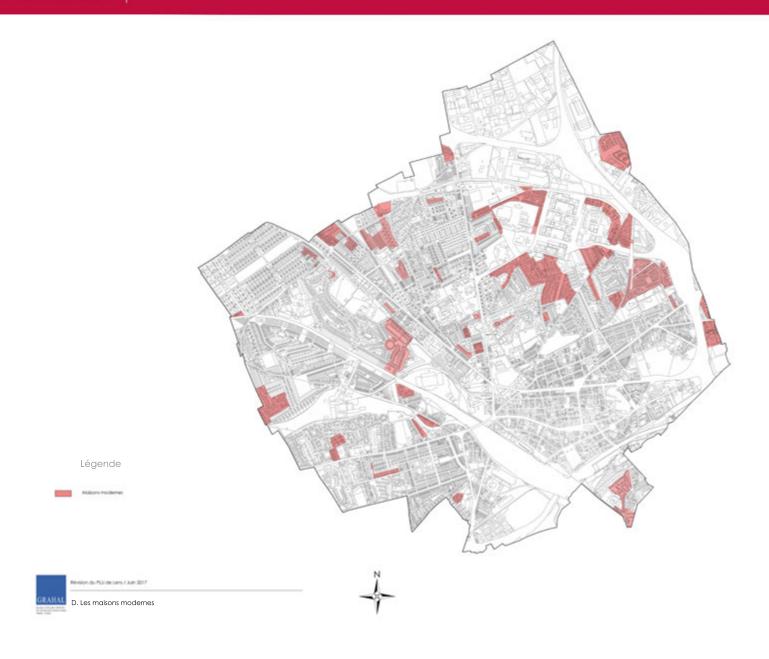
Les décors sont limités et se composent généralement de jeux entre les couleurs et matériaux.

Diagnostic

Compte-tenu de leur date de construction, ces maisons présentent un **bon état d'intégrité et d'authenticité.**

Elles composent une grande majorité du paysage péri-urbain lensois. Si elles possèdent une faible valeur patrimoniale, le fait qu'une grande majorité d'entre elles conservent les caractéristiques de l'habitat pavillonnaire minier post-nationalisation leur permet de participer à la grande cohérence du paysage péri-urbain lensois en terme de formes et de gabarit.

Il est également intéressant de constater que les maisons au **style régionaliste** se répartissent en lotissements séparés des cités minières, tandis que les maisons au style radicalement contemporain se retrouvent plutôt au sein des opérations immobilières au coeur des cités minières. Cette répartition s'explique notamment par la volonté de ne pas faire d'architecture d'accompagnement au sein d'un bien à forte valeur patrimoniale. Ces édifices aux formes contemporaines sont néanmoins **construits avec des gabarits, une position dans la parcelle et des parements faisant référence à l'architecture minière.**



Une architecture contemporaine avec des réminiscences de l'architecture traditionnelle : gabarits, maisons jumelées, emploi de la brique de parement, éléments régionalistes, etc.











Quelques séquences au langage architectural résolument contemporain, en rupture avec l'architecture traditionnelle







Rue Jean Moulin

Rue des Bergeronnettes

Cité 12bis

Des opérations de lotissement en coeur de cités minières, au sein d'ensemble détruits ou de parcelles démembrées, avec une architecture offrant des réminiscences de l'architecture minière







Cité des Provinces

Cité 12

Cité 12

1.2. Typologies architecturales hors habitat à Lens

Presque entièrement détruite lors de la Première Guerre mondiale, la ville de Lens présente une architecture non civile composée de **huit grandes familles** et **douze typologies architecturales**, construites des années 1920 à nos jours.

Une grande partie de ces édifices ont ainsi été **érigés lors de la Première Reconstruction.**Construits au sein de séquences urbaines ou de cités minières, ils **structurent le paysage urbain** de la ville en en constituant les **points de repère** tout en **participant à sa qualité architecturale et à son homogénéité.**

Les autres édifices, construits après la Seconde Guerre mondiale, sont plus « interstitiels », leur construction ayant accompagné les extensions et régénérations tardives de la commune.

1. Architecture scolaire

- 1. Les écoles type III^e République, édifices caractéristiques du centre-ville et des cités minières
- 2. Les édifices d'enseignement de la Reconstruction, édifices caractéristiques de la périphérie accompagnant le développement de la ville
- 3. Les édifices d'enseignement post-années 1970, édifices de la périphérie suivant l'extension de la ville et l'évolution des pratiques éducatives

2. Architecture religieuse

- 1. Les édifices religieux de l'Entre-deux Guerres, édifices caractéristiques reconstruits du centre-ville et des cités minières
- 2. Les édifices religieux de la Seconde Reconstruction, constructions suivant les évolutions démographiques de la ville

3. Architecture hospitalière

- 1. Les édifices hospitaliers de l'Entre-deux Guerres, édifices dépositaires de l'histoire de l'épopée minière
- 2. Les édifices hospitaliers post-Seconde Guerre mondiale, édifices fonctionnels à l'architecture moderne

4. Architecture industrielle

Les équipements miniers, des édifices à forte valeur patrimoniale aujourd'hui à la destination renouvelée

5. Architecture de lieux culturels

Les équipements culturels, des édifices anciens en attente de requalification

6. Architecture publique

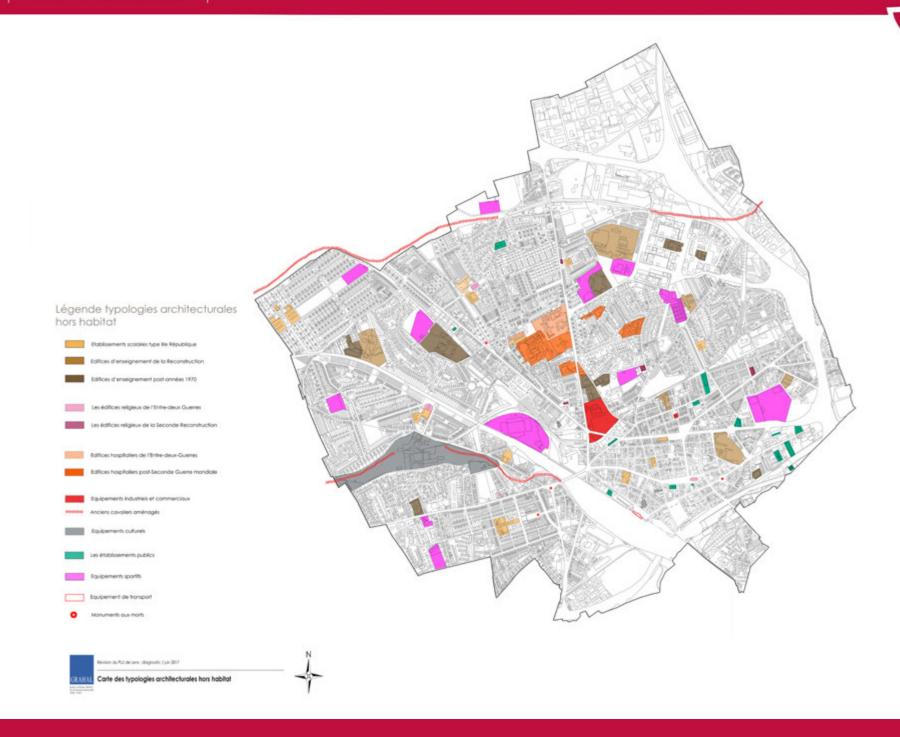
Les établissements publics, des édifices aux formes résolument modernes marquant le paysage urbain

7. Architecture sportive

Les équipements sportifs, des équipements publics en contact direct avec le patrimoine minier

8. Architecture ferroviaire

Une gare voyageurs inscrite Monument historique





1.2.1. L'architecture scolaire

1.2.1.1. Les écoles type III^e République, édifices caractéristiques du centre-ville et des cités minières

Données générales / contexte historique

Jusqu'en 1870, les écoles primaires étaient en grande partie laissées aux mains des congrégations religieuses dans un souci d'alléger au maximum les charges municipales. La laïcisation des écoles, qui fait suite aux premières victoires électorales des républicains, transforme l'école publique en nouveau lieu d'intervention des communes et de l'Etat. La plupart des écoles sont alors situées dans des locaux étroits, les classes sont surpeuplées et souvent mal éclairées et la laïcisation des écoles congréganistes augmente l'effectif des élèves de l'école publique. Naît alors une volonté politique de supprimer ces taudis scolaires pour les remplacer par des installations modernes et hygiéniques. Les lois scolaires de Jules Ferry et Paul Bert viennent en outre renforcer ce besoin d'édification de bâtiments d'enseignement à partir des années 1880.

De grands programmes de constructions sont alors établis dans la plupart des communes de France. Une architecture type, simple, fonctionnelle et reproductible se développe. Les constructions se développent dans la longueur, sur un ou deux étages de hauteur. Construits en matériaux communs locaux (pierres de taille, pierre meulière, briques, etc.), ils suivent un plan-type avec un couloir de circulation desservant des salles de classe disposées les unes à la suite des autres dans le sens de la longueur. Des baies rectangulaires de grande taille sont aménagées afin d'offrir un éclairage maximal aux salles de classe, organisées de façon à ce que la lumière arrive toujours par la gauche (les élèves écrivant de gauche à droite avec la main droite). Des cours servant pour le sport et la récréation sont aménagées au-devant ou à l'arrière des édifices. Les écoles des filles sont séparées de celles des garçons, de même que les écoles maternelles sont séparées des élémentaires ou secondaires. Cette distinction est opérée au sein du bâtiment (répartition de part et d'autre) ou dans des bâtiments différents, et se retrouve parfois au sein de la cour.

A Lens, l'extraction minière créée un afflux massif de population dans la seconde moitié du XIX^e siècle, obligeant la municipalité à construire des établissements scolaires dans le centre-ville et les séquences urbaines le long des grandes voies de circulation. Au sein

des cités minières édifiées par la Société des Mines de Lens, cette dernière se substitue aux pouvoirs publics dans un esprit paternaliste et édifie elle-même des écoles. Détruites, comme le reste de la ville, pendant la Première Guerre mondiale, ces écoles

sont reconstruites quasiment à l'identique pendant l'Entre-deux Guerres.

Centre-ville et séquence urbaines

- groupe scolaire Sadi Carnot, rue Anatole France,
- collège Michelet, boulevard Emile Basly,
- groupe scolaire Paul Bert, rue Paul Bert,
- école Rouquié et Jeanne d'Arc, rue Victor Hugo,
- école Berthelot, rue Auguste Lefebvre.

Cités minières

- groupe scolaire Pasteur, cité des Provinces,
- groupe scolaire Jean Macé, cité 12,
- groupe scolaire Bracke-Desrousseaux, cité 2,
- groupe scolaire Voltaire, cité 4,
- groupe scolaire Marie Curie, cité 9
- groupe scolaire La Fontaine, cité 14.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Les établissements du centre-ville et des séquences urbaines le long des grandes voies de circulation sont disposés en front de rue, parallèlement ou perpendiculairement à la voie. Les bâtiments rectangulaires sont généralement reliés les uns aux autres et disposés de façon complexe, afin de s'adapter au mieux aux parcelles contraintes du tissu urbain. Il n'est en outre pas rare que ces parcelles soient traversantes jusqu'à une voie parallèle, permettant aux établissements de présenter deux entrées séparées (correspondant généralement aux établissement distincts).

Les établissements des cités minières présentent des caractéristiques urbaines et parcellaires différentes : placés au coeur des cités, ils se trouvent à proximité immédiate de l'église. Les bâtiments aux fonctions distinctes sont disposés parallèlement les uns aux autres, en deux lignes séparées, ou sont disposés en H, encadrés par d'autres édifices.



Caractéristiques architecturales

Ces établissements scolaires suivent le modèle architectural type des écoles de la III^e République, avec des bâtiments tout en longueur de deux étages maximum, organisés avec un couloir desservant des salles de classe alignées parallèlement à celuici et éclairées par de larges baies.

Le langage architectural est cependant différent selon le commanditaire du bâtiment :

- les écoles du centre-ville et des grandes voies de circulation mêlent architecture traditionnelle et régionaliste lensoise aux éléments de l'architecture académique et institutionnelle des édifices publics de la IIIe République. Les édifices sont construits en brique, avec parfois un soubassement en pierre. Les baies sont larges, souvent avec un arc surbaissé et liées dans la hauteur par des tables et des frontons. Des pilastres permettent parfois de soutenir ce rythme donné à la façade. Ces édifices mêlent les décors académiques faits de frontons, d'arcs, de colonnes, de pilastres, de tables, de corniches à modillons, etc. aux décors traditionnels et régionalistes du nord de la France faits de jeux de ressauts entre les briques et de jeux de couleurs entre briques d'argiles, briques peintes (formant des bandeaux et des harpages) et briques silico-calcaires. Les toitures sont à deux pans et croupes, parfois avec brisis ou percées de lucarnes, et couvertes de tuiles d'argile ou d'ardoise,
- -les écoles des cités minières utilisent quant à elles le langage architectural de l'habitat minier avec des constructions de briques ou de pierre meulière. Les baies sont rectangulaires, parfois avec un arc surbaissé ou en plein-cintre. A l'instar de l'habitat minier, les décors sont faits de motifs géométriques typiques de la Compagnie des Mines de Lens formés par des jeux entre briques d'argile, silico-calcaires, peintes ou enduites. Les toitures sont quant à elles à deux pans et croupes, avec parfois des lucarnes pendantes ou des aisselliers, et couvertes de tuiles d'argile.

Diagnostic

Cet ensemble architectural se trouve aujourd'hui dans un **bon état d'authenticité**. Son **état d'intégrité**, **s'il reste plutôt bon**, ne peut se comprendre qu'à l'aune d'un bâti ayant besoin de s'adapter aux évolutions des pratiques d'éducation.

Il constitue néanmoins un **ensemble à forte valeur patrimoniale** par son témoignage de l'époque de l'Entre-deux Guerres et de l'apogée de la ville durant cette période. Il **témoigne en outre de l'adaptation de la forme classique de l'école de la Ille République au langage architectural du maître d'ouvrage des écoles lensoises de l'Entre-deux Guerres - la municipalité et la Société des Mines de Lens - proposant des formes originales et uniques au sein de la ville.** Les écoles des cités minières permettent également de comprendre la **logique paternaliste de la structuration des cités** de la première moitié du XX^e siècle, où l'ensemble des équipements publics se trouve dans un coeur de cité desservi par les voies de circulations principales.



Des édifices distincts disposés parallèlement les uns aux autres ou en H dans les cités



Groupe scolaire Pasteur, cité des Provinces



Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux, cité 2



Des constructions en coeur de cité, à proximité de l'église

Groupe scolaire Jean Macé, cité 12 (ISMH, 01/12/2009)



Collège Michelet, boulevard Emile Basly



Groupe scolaire Sadi Carnot, rue Anatole France

Un plan similaire mais des expressions architecturales et des matériaux variés



Groupe scolaire Voltaire, cité 4



Groupe scolaire Pasteur, cité des Provinces



Groupe scolaire Jean Macé, cité 12 (ISMH, 01/12/2009)



Groupe scolaire Paul Bert, rue Paul Bert



Ecole Rouquie, rue Victor Hugo

Des décors et motifs distincts selon le maître-d'oeuvre (municipalité ou SML)



Groupe scolaire Voltaire, cité 4



Groupe scolaire Jean Macé, cité 12 (ISMH, 01/12/2009)



Groupe scolaire Pasteur, cité des Provinces (ISMH, 25/11/2009)



Collège Michelet, boulevard Emile Basly



Groupe scolaire Sadi Carnot, rue Anatole France



1.2.1.2. Les édifices d'enseignement de la Reconstruction, édifices de la périphérie accompagnant le développement de la ville

Données générales / contexte historique

Le baby-boom des années 1945-1960 suivant la Seconde Guerre mondiale crée une explosion démographique de population jeune qu'il s'agit pour l'Etat de scolariser. Dans le même temps, l'évolution des pratiques scolaires (suppression de la séparation filles-garçons, accès massif des filles à l'enseignement secondaire et supérieur, etc.) nécessite la construction de nouveaux établissements beaucoup plus grands. Ces deux phénomènes obligent les pouvoirs publics à construire de grands établissements sur tout le territoire. Le besoin de construire - au sein d'un pays encore en reconstruction des édifices scolaires en grande quantité, sur des gabarits importants et dans des délais réduits impose ainsi la mise au point d'un modèle architectural simple, fonctionnel, reproductible et peu coûteux.

Les édifices scolaires sont construits avec des matériaux préfabriqués et des structures en béton formant un modèle en cellules multipliable sur n'importe quelle longueur. Les particularismes des architectures régionales (matériaux, formes, décors) laissent place au rationalisme et à la reproductibilité des formes. Chaque édifice est néanmoins « personnalisé » grâce aux matériaux de parements, couleurs utilisées, formes générales, etc.

A Lens, plusieurs établissements sont ainsi érigés en périphérie de la ville, suivant les évolutions urbaines en extension de celle-ci. En outre, plusieurs lycées sont construits afin de suivre l'augmentation massive d'élèves dans l'enseignement secondaire. Les établissements construits sont :

- école Sacré-coeur Sainte-Thérèse, avenue Alfred Maës,
- groupe scolaire Emile Basly, boulevard du Marais,
- collège Jean Jaurès, rue Marguerite Yourcenar,
- lycée Condorcet, rue Etienne Dolet,
- lycée Béhal, rue Paul Eluard,
- école Jules Verne, rue de Londres,
- collège Privé Catholique Saint-Ide, rue Emile Zola.

Le Centre de Formation des Mines de Lens (remplacé en 1986 par l'IUT) est également installé en 1952 dans des bâtiments désaffectés du service de constructions des Mines du groupe Lens-Liévin pour y former les galibots et les apprentis-porions de 18 à 25 ans.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Ces établissements scolaires se développent au sein de parcelles de grande taille, parallèlement ou perpendiculairement à la voie, au sein d'un tissu urbain ancien ou nouveau. Les édifices forment des barres de longue portée, organisées en formes géométriques complexes (en S, en H, en L, en U, etc.) et organisées autour de cours servant aux activités sportives ou aux récréations.

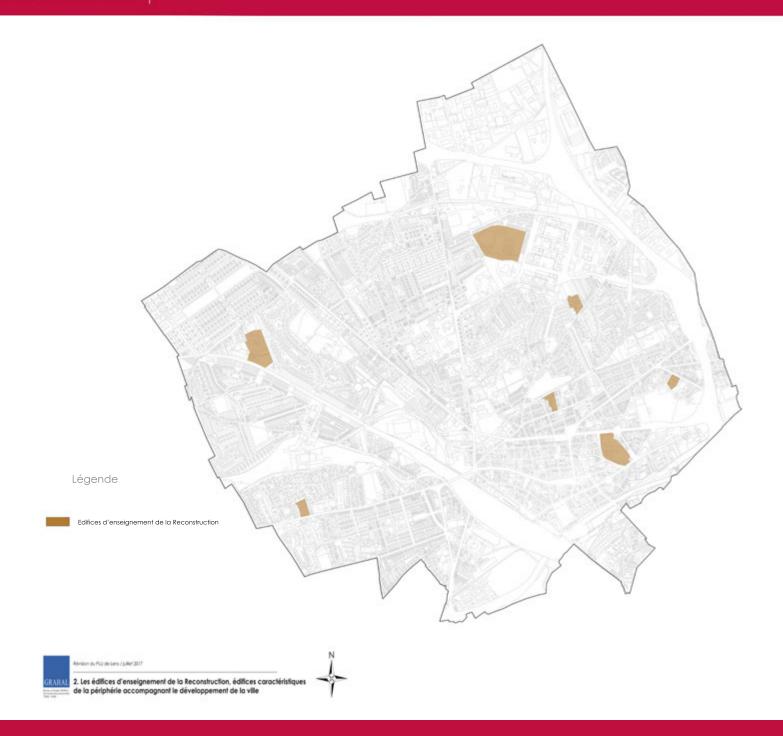
Caractéristiques architecturales

Les établissements scolaires de la Reconstruction offrent un profil d'édifice en barre, haut d'un maximum de deux étages, construit avec une ossature externe en béton armé et des remplissages de briques ou de béton. Ce modèle « cellulaire » reproductible à l'infini permet aux édifices de se développer sur une très grande longueur. L'ossature est généralement visible en façade où elle crée des lignes de forces horizontales et/ou verticales permettant de rythmer la façade. Des baies carrées ou barlongues permettent de donner un bon éclairage aux classes. Bien que le même modèle constructif soit reproduit au sein de ces établissements, les façades sont « personnalisées » par différents parements de briques, de pierres ou de béton, ou différentes couleurs d'enduit. Si certains bâtiments possèdent un étage d'attique débordant laissant croire à des toitures-terrasses, les toitures de ces édifices sont toutes à deux pans, généralement à croupes, et couvertes de tuiles d'argile.

Diagnostic

A l'instar des établissements scolaires de l'Entre-deux Guerres, cet ensemble architectural se trouve aujourd'hui dans un **bon état d'authenticité avec un état d'intégrité plutôt bon**, mais à relativiser avec une destination nécessitant une adaptation régulière aux évolutions des pratiques d'éducation.

La qualité architecturale et constructive relativement faible de ces édifices, ainsi que l'absence de valeur historique ou d'une forte identité locale et régionale, font de cette typologie un **ensemble à faible valeur patrimoniale**.



Une architecture fonctionnelle, rationaliste et reproductible



Groupe scolaire Emile Basly, boulevard du Marais



Collège Jean Jaurès, rue Marguerite Yourcenar



Ecole Sacré-coeur - Sainte-Thérèse, avenue Alfred Maës



Lycée Condorcet, rue Etienne Dolet Des décors personnalisant les établissements mais limité aux parements et couleurs



Collège Privé Catholique Saint-Ide, rue Emile Zola



Lycée Béhal, rue Paul Eluard



Lycée Condorcet, rue Etienne Dolet



Groupe scolaire Emile Basly, boulevard du Marais



Lycée Béhal, rue Paul Eluard



Collège Jean Jaurès, rue Marguerite Yourcenar



1.2.1.3. Les édifices d'enseignement post-années 1970, édifices de la périphérie suivant l'extension maximale de la ville et l'évolution des pratiques éducatives

Données générales / contexte historique

Après les années 1970, l'architecture scolaire connaît de nombreuses évolutions liées à plusieurs facteurs :

- la richesse économique qui suit la période de reconstruction du pays permet aux décideurs publics et architectes de ne plus construire selon un même modèle reproductible et avec des matériaux préfabriqués. Les formes et matériaux se font alors plus variés et empruntent à toutes les architectures de bâtiments publics ou civils,
- l'évolution des pratiques éducatives encourage une plus grande diversité des formes. Les enseignements spécialisés se développent ainsi au primaire, secondaire et supérieur, obligeant les architectes à créer des édifices fonctionnels selon leur destination. En outre, de nouvelles pratiques éducatives nées dans la seconde moitié du XX^e siècle, notamment au niveau du primaire, reposent en partie sur une évolution des formes de l'architecture scolaire (salles de classes aux formes arrondies, sectionnées en petites parties séparées pour chaque activité, etc.).

A Lens, ces édifices scolaires post-années 1970 sont généralement construits en périphérie de la ville, en suivant les différentes extensions de celle-ci :

- école Lapierre, rue Andersen,
- école Alfred Maës, rue Jules Ferry,
- école Cauche, rue Gustave Courbet,
- collège Jean Zay, rue Robert Schuman
- lycée Robespierre, rue Léon Blum
- Lycée Privé Polyvalent Saint-Paul, route de la Bassée
- I.M.E La Passerelle, rue de l'Ecluse
- I.M.E Léonce Malécot, rue du Pourquoi Pas.
- I. U. T.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Ces édifices scolaires prennent place au sein de grandes parcelles rectangulaires, issues de démembrements ou vierges de toute construction. Leur gabarit est généralement ramassé (de plain-pieds ou un ou deux étages) mais il se développe sur un très grand nombre de travées le long des voies. Des cours ou jardins sont généralement aménagés en milieu ou fond de parcelles.

Caractéristiques architecturales

Cette architecture scolaire est très variée, utilisant des formes et matériaux provenant des différentes architectures civiles ou publiques. Le matériau de construction privilégié reste le béton armé. En façade, des parements variés (enduits, briques, bardages de bois) prennent place à côté d'ouvertures larges aux encadrements peints. Les couleurs utilisées pour les peintures sont généralement vives. Les toitures sont simples, à deux pans et couvertes en ardoise.

Diagnostic

Ces édifices sont généralement assez récents et présentent à ce titre un b**on état d'intégrité et d'authenticité**.

Bien qu'ils **ne possèdent pas une forte valeur patrimoniale**, ces édifices tranchent avec l'architecture traditionnelle lensoise par leurs formes et leurs matériaux et constituent à ce titre des **éléments notables visuels** du paysage urbain lensois. Ils peuvent parfois - comme c'est le cas de ceux construits au sein de grands ensembles comme la Grande Résidence - constituer des **éléments de (re)valorisation du quartier.**



Une architecture contemporaine variant les formes et les matières



Ecole Lapierre, rue Andersen



Ecole Alfred Maës, rue Jules Ferry



Ecole Cauche, rue Gustave Courbet



Lycée Robespierre, rue Léon Blum



I.M.E Léonce Malécot, rue du Pourquoi Pas



Lycée Privé Polyvalent Saint-Paul, route de la Bassée



Lycée Privé Polyvalent Saint-Paul, route de la Bassée

1.2.2. L'architecture religieuse

1.2.2.1. Les édifices religieux de l'Entre-deux Guerres, édifices caractéristiques reconstruits du centre-ville et des cités minières

Données générales / contexte historique

De l'époque médiévale à l'époque moderne, Lens possédait dans son enceinte deux églises : l'église du bourg, située sur le chemin de La Bassée, et l'église paroissiale Saint-Léger, à l'emplacement actuel de l'église du même nom. La première mention de ces édifices date ainsi de 1070 et ils apparaissent au sein de la peinture du Duc Charles De Croÿ représentant la ville de Lens en 1605. Les Guerres franco-espagnoles du XVIIe siècle ont raison de l'église Saint-Léger, qui est détruite en 1648. En mai 1776, la première pierre d'une nouvelle église Saint-Léger est posée au même emplacement. Bâtie dans le style jésuite par les frères Leclercq d'Aire-sur-la-Lys, elle est finalement inaugurée le 18 janvier 1780. A la Révolution française, l'église du bourg est quant à elle détruite en 1789 tandis que l'église Saint-Léger est transformée en temple de la Raison, puis en fabrique de poudre et en magasin de fourrage.

L'explosion démographique née de l'exploitation minière de la seconde moitié du XX^e siècle, l'urbanisme en « peau de léopard » résultant de l'édification des cités minières et la vision paternaliste de la Société des Mines de Lens l'encouragent à entreprendre la construction de plusieurs églises au coeur des cités minières :

- l'église du 4 ou église Sainte-Barbe est construite de 1896 à 1897,
- l'église du 11 ou église Saint-Pierre est construite de 1899 à 1901,
- l'église du 12 ou église Saint-Edouard est construite de 1899 à 1901,
- l'église du 9 ou église Saint-Théodore est construite en 1910.

Dans le même temps, le Temple protestant, situé rue Victor Hugo, est construit en 1897 et le temple de l'église baptiste de Lens est construit en 1904.

Les édifices religieux sont détruits lors de la Première Guerre mondiale et, à l'instar des cités minières, reconstruits à l'identique pendant l'Entre-deux Guerres :

- l'église du 11 ou Saint-Pierre est inaugurée en 1923,
- l'église du 12 ou église Saint-Edouard est inaugurée en 1924,
- le temple de l'église baptiste de Lens est inauguré en 1925,
- l'église Saint-Léger est inaugurée en 1926,
- l'église du 4 ou église Sainte-Barbe est inaugurée en 1930,

- l'église du 9 ou église Saint-Théodore est inaugurée en 1930.

Moins fréquentée après l'arrêt de l'extraction houillère et touchée par des désordres structurels, l'église du 11 ou église Saint-Pierre fut détruite en 1987 tandis que l'église du 4 ou église Sainte-Barbe fut quant à elle détruite en 1990 en raison de l'instabilité du sous-sol.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Ces églises sont érigées sur des parcelles rectangulaires, avec un parvis au-devant. Il est intéressant de noter que, dans le cas des églises des cités minières, les bâtiments ne sont pas orientés, comme le veut la tradition. Ces églises se trouvent ainsi au coeur des cités minières, entourées par les équipements de vie sociale et les bâtiments scolaires afin de former le pôle névralgique des cités. Cette dimension de pôle névralgique est renforcée par le fait que des voies de circulations principales y mènent, les églises constituant un point focal visible de loin. Le fait que ces églises ne soient pas orientées montre que la structuration spatiale et le fonctionnement de la cité minière en tant que telle a primé sur la disposition traditionnelle de ces bâtiments.

Caractéristiques architecturales

A l'exception de l'église Saint-Léger, construite dans un style jésuite et reconstruite à l'identique avec des éléments décoratifs néo-baroques, les églises lensoises développent une architecture régionaliste et éclectique typique de la fin du XIX^e siècle, mélangeant des éléments architecturaux provenant de différents courants architecturaux et époques. Les édifices présentent également une taille similaire, relativement modeste, la physionomie urbaine de la ville en plusieurs noyaux ne nécessitant pas de grands bâtiments concentrant un grand nombre de fidèles.

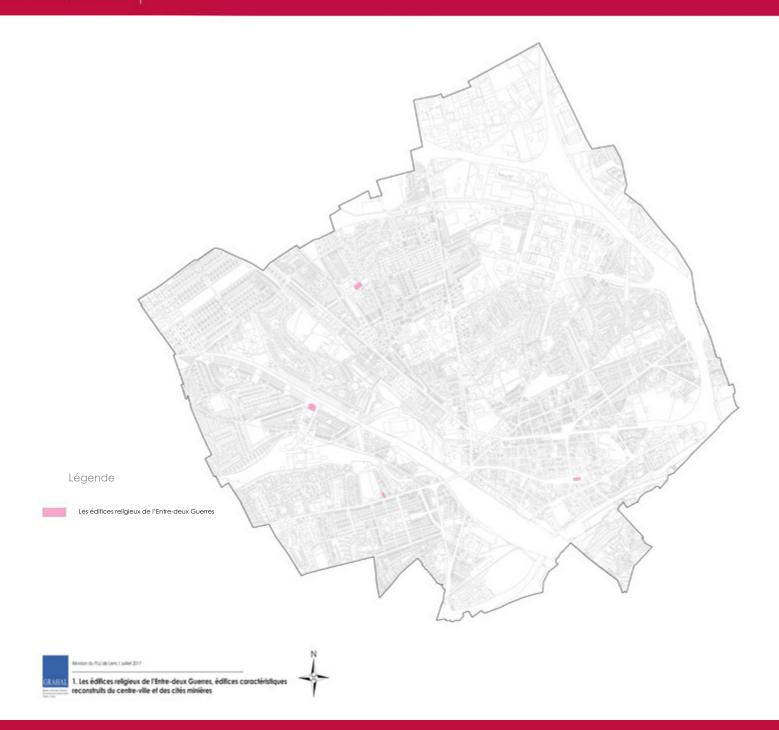
Toutes reconstruites pendant l'Entre-deux Guerres, leurs techniques de construction et matériaux sont cependant similaires, avec une structure en béton, des remplissages et parements de briques et des toitures d'ardoise. Reconstruites à la même période, dans les mêmes matériaux et au sein des cités minières, ces églises partagent avec ces dernières des décors basés sur les jeux de couleurs et de motifs entre briques d'argile et briques peintes en blanc ou silico-calcaires. Elles développent en revanche des décors et motifs faits de frises et de damiers beaucoup plus proches de ceux des façades des édifices traditionnels et régionalistes du centre-ville et des grandes voies de circulation.



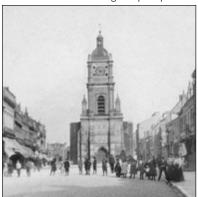
Diagnostic

Bien que moins fréquentés qu'avant, ces bâtiments présentent un **bon état d'intégrité et d'authenticité général.**

Ils témoignent ainsi de manière éloquente des reconstructions de l'Entre-deux Guerres et de la grande aventure minière. Les églises des cités minières constituent ainsi des éléments fondamentaux de l'identité des cités et de l'unicité de leur organisation en zones urbaines autonomes structurées. Elles possèdent à ce titre une très forte valeur patrimoniale.



Une reconstruction des églises presque à l'identique, dans des courants architecturaux régionaliste et éclectique







Eglise du 12 ou église Saint-Edouard, 1901



Eglise du 9 ou église Saint-Théodore, 1910



Temple protestant, 1897



Temple de l'église baptiste, 1925



Eglise Saint-Léger, 2017



Eglise du 12 ou église Saint-Edouard, 2017 (ISMH, 25/11/2009)



Eglise du 9 ou église Saint-Théodore, 2017



Temple protestant, 2017



Temple de l'église baptiste, 2017 Des intérieurs éclectiques



Eglise du 12 ou église Saint-Edouard (ISMH, 25/11/2009)



Eglise du 9 ou église Saint-Théodore, 2017



Eglise du 12 ou église Saint-Edouard



1.2.2.2. Les édifices religieux de la Seconde Reconstruction, constructions suivant les évolutions démographiques de la ville

Données générales / contexte historique

En 1923, suite à la destruction de la ville, une chapelle provisoire en bois est érigée sur la route de Béthune par la Société des Mines de Lens afin de servir d'église paroissiale en attendant la reconstruction de l'église Saint-Léger. Portant le nom de Chapelle Sainte-Elisabeth en raison de sa proximité avec la fosse 1 - Sainte-Elisabeth, elle devient le lieu de rassemblement des catholiques polonais, communauté ayant massivement émigré à Lens pour travailler dans les mines. Vétuste après la Seconde Guerre mondiale, elle est détruite et remplacée par une autre construction en 1966-1967. Cette dernière, érigée grâce à des dons essentiellement venus de Polonais, reprit le nom d'église Sainte-Elisabeth. En 1992, à l'occasion des fêtes du millénaire de la Pologne, elle prit ensuite le nom d'église du Millenium. Eglise de la communauté polonaise à Lens, plusieurs de ses éléments résonnent avec l'histoire du pays comme une plaque commémorative sous le porche en hommage aux prisonniers de guerre et aux 12.000 officiers polonais massacrés à Katyn (Russie) en 1940, apposée par le Congrès Polonia en 1980, ou un monument commémorant la visite de Lech Walesa à Lens dans le jardin faisant face à l'église, inauguré en 1982 par le comité Solidarité pour Solidarnosc du Nord et du Pas-de-Calais

En 1949, l'association diocésaine d'Arras achète un terrain aux Houillères à Lens pour y construire une église. L'église est construite entre 1950 et 1954 et prend le nom de Notre-Dame-de-Boulogne. L'adjonction d'une aile de deux niveaux comportant une salle de catéchisme, une sacristie et un logement est effectuée en 1959.

La chapelle du 14 ou Sainte-Thérèse a quant à elle été construite dans les années 1950 par un groupe de croyants de la cité 14 qui n'avait pas d'église à proximité (la plus proche étant alors Saint-Edouard).

Enfin, l'église Saint-Wulgan ou Notre-Dame-des-Mines fut construite en 1961-1962 en lieu et place d'une chapelle élevée en 1922 par la Société des Mines de Lens pour la cité n°2, alors devenue trop petite.

La construction de ces églises après la Seconde Guerre mondiale a donc pour but d'accompagner l'évolution démographique de Lens, ainsi que son développement extensif.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Construites à la place d'anciens édifices occupant des parcelles rectangulaires, ces édifices sont rarement orientés mais conservent généralement un parvis au-devant. Il est ainsi à noter que ces édifices religieux se trouvent sur des parcelles « interstitielles » et ne font plus partie d'un programme de cité organisée dont ils constituent le coeur névralgique. Généralement placées en bord de route, elles ne sont également plus « monumentalisées » par une grande voie de circulation rectiligne tracée au-devant comme c'est le cas des églises de cités minières.

Caractéristiques architecturales

L'expression architecturale de ces églises rompt avec le style régionaliste du début du XXe siècle pour adopter le style du Mouvement moderne et de l'architecture « style paquebot » typique de l'architecture de la Reconstruction des années 1950 à Lens. Le gabarit se fait plus ramassé et les volumes se font plus simples. Les structures sont en béton armé tandis que la brique d'argile traditionnelle de l'architecture du Nord est conservée en remplissage ou parement (à l'exception de Notre-Dame-de-Boulogne, dont les murs en béton reçoivent des plaques composites). Les toitures sont quant à elles à faible pente et couvertes de tuiles mécaniques. Les décors sont minimalistes et reposent notamment sur les lignes de forces horizontales ou verticales, avec des jeux entre les murs de brique et la structure en béton armé apparente et peinte en blanc. Une grande place est néanmoins donnée à la lumière avec des jeux d'ouverture et de fermeture dans les édifices ou encore des murs rideaux. Les ouvertures reçoivent ainsi constamment un traitement en vitrail typique des années 1950. Enfin, une statue ou une mosaïque décore parfois l'entrée de l'édifice.

Diagnostic

Ces bâtiments présentent un **bon état d'intégrité et d'authenticité général**. Les façades, matériaux et vitraux sont ainsi dans un **bon état de conservation**.

Ces édifices témoignent de l'extension de la ville et de sa hausse démographique après la Seconde Guerre mondiale et offrent une **expression architecturale typique de cette époque** relativement rare dans la ville de Lens, tout en présentant des **matériaux et gabarits cohérents avec son architecture**. L'église du Millenium témoigne en outre de l'importance de l'**immigration polonaise** à Lens dans la première moitié du XX^e siècle et de l'activité de cette communauté jusqu'à aujourd'hui.

Ces édifices religieux de la Reconstruction possèdent donc à ce titre une **très forte valeur patrimoniale.**



Des constructions à l'expression artistique résolument moderne, typique de la Seconde Reconstruction



Eglise Sainte-Elisabeth ou du Millenium (ISMH, 10/07/2015)



Notre-Dame-de-Boulogne



Chapelle du 14 ou Sainte-Thérèse



Saint-Wulgan ou Notre-Dame-des-Mines



Eglise Sainte-Elisabeth ou du Millenium (ISMH, 10/07/2015)



Saint-Wulgan ou Notre-Dame-des-Mines

Une grande importance donnée à la lumière à travers des vitraux



Chapelle du 14 ou Sainte-Thérèse

Des matériaux et décors modernes, qui font la part belle aux lignes de force



Notre-Dame-de-Boulogne



Saint-Wulgan ou Notre-Dame-des-Mines



Eglise Sainte-Elisabeth ou du Millenium



1.2.3. L'architecture hospitalière

1.2.3.1. Les édifices hospitaliers de l'Entre-deux Guerres, édifices dépositaires de l'histoire de l'épopée minière

Données générales / contexte historique

En 1922 est décidé de construire route de la Bassée un hôpital plus grand, capable de se substituer à l'ancien hôpital situé à l'angle de la route de Lille (construit en 1900 et détruit pendant la Première Guerre mondiale) et aux baraquements provisoires et dispensaires mis en place par la Croix-Rouge et la Société des Mines de Lens. L'hôpital de Lens est construit de 1926 à 1934.

Le Docteur Ernest Schaffner, grand professeur et médecin-chef dès 1929, fut la grande figure du Centre Hospitalier. Il fut ainsi à l'origine de la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle (loi du 30 octobre 1946) grâce à son travail pionnier en terme de radiographie des poumons, du développement de services de phtisiologie dans les caisses de secours des mines de Lens, Carvin, Liévin, Courrières, Dourges et Ostricourt et mena l'extension du Centre Hospitalier dans les années 1960. Il fut également maire de Lens (1947), conseiller général (1951) et député (1958) jusqu'à sa mort en 1966.

Les bâtiments composant l'établissement multi-pavillonnaire de plus de 110 000 m², construit sur 12 Ha, ont bénéficié de travaux d'entretien et de mise aux normes, mais ne sont aujourd'hui plus adaptés aux besoins ni aux conditions d'accueil et de travail du personnel. L'organisation pavillonnaire n'est ainsi plus efficiente avec les méthodes de prise en charge hospitalière actuelles. Un projet de construction d'un nouvel hôpital, situé à la limite nord-ouest de la ville, est ainsi en cours, avec un dépôt de permis de construire prévu en 2018. Cet édifice moderne viendrait remplacer l'hôpital actuel, dont les bâtiments seraient détruits ou réhabilités.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

L'Hôpital de Lens a été construit sur des terrains vierges de toutes construction situés entre la route de la Bassée et le Grand Chemin de Loos. L'entrée du site se trouve sur la route de la Bassée et les bâtiments sont érigés perpendiculairement à celle-ci. Ils offrent des formes diverses typiques de l'architecture hospitalière de l'époque (disposition en U, en H, en croix), afin d'aménager des espaces libres pour les circulations et les malades.

Caractéristiques architecturales

Ces bâtiments hospitaliers construits en 1934 se développent sur deux à trois étages au sein d'une architecture qui multiplie les pavillons et toitures, les pans coupés et bow-windows. Les soubassements sont en pierres grossièrement équarries, les élévations en briques peintes en blanc et les cheminées en béton. Les alternances de baies carrées ou rectangulaires permettent de rythmer les façades. Les toitures sont à deux pans et croupes, avec coyaux, parfois percées de lucarnes, et couvertes de tuiles d'argile ou d'ardoise.

En terme de décors, les façades sont dépouillées. Seuls les soubassements avec les pierres apparentes et des frises de briques formant des motifs géométriques au niveau de la partie haute des baies et de la ligne de corniche décorent les façades.

Les menuiseries ne sont quant à elles pas d'origine, à deux battants et un dormant dans la partie supérieure. De même les ferronneries sont modernes, avec des barreaudages en diagonale.

Diagnostic

Cet ensemble architectural présente un **état d'intégrité et d'authenticité relatif**, à mettre en perspective d'une adaptabilité constante des édifices aux nouvelles pratiques médicales.

Ces bâtiments constituent néanmoins un témoignage de l'époque de l'Entre-deux Guerres lensois, entre reconstruction de la ville et apogée de la Société des Mines, et présentent une architecture pavillonnaire qualitative. Ils témoignent en outre du travail du Docteur Schaffner au sujet des mineurs, notamment à travers les bâtiments de pneumologie et de radiographie. Ils sont donc dépositaires d'une **forte valeur patrimoniale**.



Des constructions pavillonnaires aux façades simples







Pavillon du Trésor Public vu depuis la route de la Bassée



Pavillon du Trésor Public vu depuis la route de la Bassée



Vue aérienne du site de l'hôpital

Des élévations de briques peintes et de pierres à la qualité architecturale indéniable



Bâtiment A et entrée vus depuis la route de la Bassée Des frises de briques et toitures à coyaux et croupes



Pavillon du Trésor Public vu depuis la route de la Bassée



Pavillon du Trésor Public vu depuis la route de la Bassée



1.2.3.2. Les édifices hospitaliers post-Seconde Guerre mondiale, édifices fonctionnels à l'architecture moderne

Données générales / contexte historique

A partir des années 1960 et avec le développement d'une nouvelle architecture hospitalière fondée sur la séparation des services en pavillons, le Centre Hospitalier de Lens fut agrandi et reçut :

- le pavillon de Gériatrie Albert DUROT 1964,
- l'Institut de Formation en Soins Infirmiers en 1968,
- le pavillon de l'Enfance en 1971,
- le pavillon de Psychothérapie en 1974,
- le pavillon André DELPLACE, abritant le nouveau plateau technique de l'établissement, en 1979,
- le pavillon de la Femme en 1984,
- le pavillon des Spécialités en 1994,
- le Centre des Dépendances en 1996,
- l'unité de Chirurgie cardiaque de l'Artois en 1999,
- l'unité de Radiothérapie en 2000.

Une maison de Retraite, construite entre 1960 et 1964, lui fut également adjointe dans les années 1990.

A l'instar du reste du site, cet ensemble de bâtiment est voué à être détruit ou réhabilité après la construction du nouvel hôpital au nord-ouest de la ville.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Les édifices hospitaliers construits après la Seconde Guerre mondiale ont été érigés en milieu et en fond de parcelle. Il s'agit d'édifices de forme courbe ou en barre, disposés en croix, en L, en U, en H, etc. séparés les uns des autres pour former des pavillons distincts.

Caractéristiques architecturales

Ces édifices présentent une architecture fonctionnaliste et rationnelle typique des établissements médicaux publics de la seconde moitié du XX^e siècle. Il s'agit d'immeubles en barre ou courbes, à 5 ou 6 étages, construits en béton et couverts de toitures-terrasses. Les ossatures en poteaux-poutres possèdent des remplissages de brique ou de béton et sont généralement érigées à l'extérieur afin d'aménager de grands plateaux

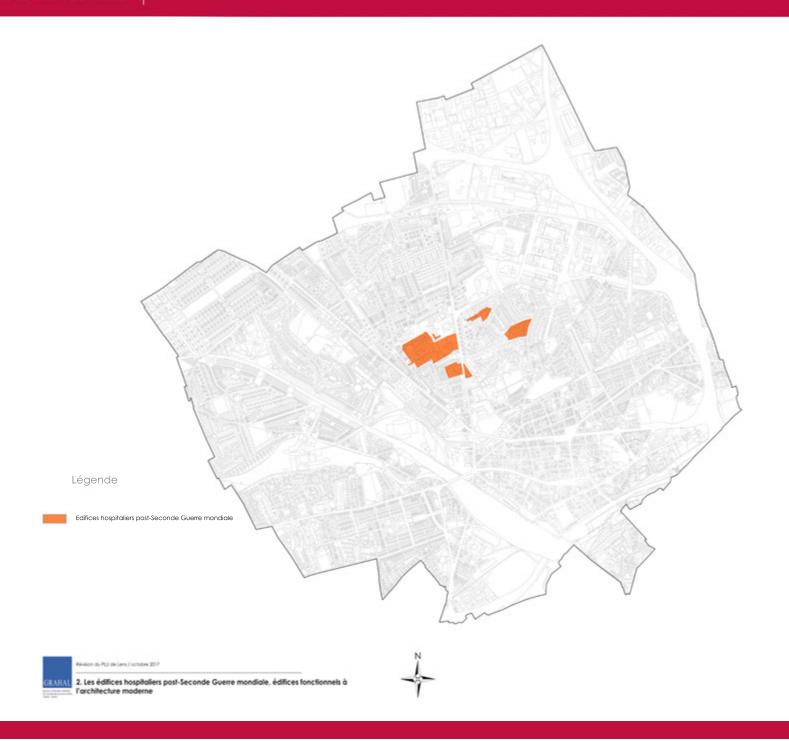
libres à l'intérieur. Ces structures sont parfois laissées apparentes en façades, donnant aux édifices leurs lignes de force verticales ou horizontales soulignées par leurs baies barlongues ou oblongues.

Les décors sont généralement absents, les façades dépouillées et le béton est laissé brut ou enduit (blanc, jaune, gris ou bleu). Certains bâtiments accueillent parfois une armature métallique avec des plaques de couleurs permettant de rythmer la façade.

Diagnostic

A l'instar des édifices hospitaliers de l'Entre-deux Guerres, cet ensemble architectural présente un **état d'intégrité et d'authenticité relatif**, à mettre en perspective d'une adaptabilité constante des édifices aux nouvelles pratiques médicales.

Avec leur architecture moderne fonctionnelle, ces édifices n'offrent qu'une valeur patrimoniale limitée.







Les nouveaux bâtiments de l'hôpital, années 1980

Vue du bâtiment F

Une structure et des matériaux modernes, qui font la part belle aux lignes de force



Projet d'un nouvel hôpital à proximité de la limite nord de la ville



Façades du bâtiment F

Vue de la « coupole » du bâtiment F

Projet du Nouvel hôpital de Lens



1.2.4. Les équipements miniers

Les équipements miniers, des édifices à forte valeur patrimoniale aujourd'hui à la destination renouvelée

Données générales / contexte historique

L'activité minière se développe dans le nord de la France avec la découverte en 1841 de premiers affleurements à Oignies. L'exploitation houillère démarre à Lens à la fin des années 1850 avec les premiers gisements de charbon découverts dans le bois de Lens (fosse 1). Le bassin minier du Pas-de-Calais prend forme et la ville en devient l'épicentre avec l'installation des bureaux centraux de la Société des Mines de Lens. La société s'installe dans un premier temps dans un ancien relais de poste, à l'emplacement de l'actuel square Chochoy, puis fait construire ses propres bureaux rue Edouard Bollaert. Les bâtiments sont endommagés durant la Première Guerre mondiale et sont immédiatement reconstruits dans les années 1920 sous les plans de l'architecte Louis-Marie Cordonnier.

Suite au déclin de l'activité houillère puis son arrêt définitif dans les années 1980, les bâtiments sont réinvestis dans les années 1990. L'aménagement intérieur est modifié afin de convenir au mieux à la nouvelle destination des bâtiments à savoir la faculté Jean Perrin et son pôle scientifique par l'architecte Henri Kupzyck. Les façades, les toitures et une partie des intérieurs sont inscrites au titre des Monuments Historiques en 2009.

L'afflux de population ouvrière au XIXe siècle entraîne la mise en place d'un mouvement syndicaliste très fort dès 1884. La catastrophe de Courrières en 1906 fait 1099 morts et secoue le monde minier de plein fouet. Suite à de nombreuses révoltes et luttes ouvrières, la Maison Syndicale des Mineurs est implantée à Lens rue Casimir Beugnet. Construite en 1911 puis reconstruite après la Première Guerre mondiale (inaugurée en 1926), elle accueille l'administration centrale du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais ainsi que l'imprimerie ouvrière pour la publication du journal La Tribune. Le syndicalisme lensois mené par de grands noms tels qu'Emile Basly, maire de Lens de 1900 à 1928, est très fort et défend les droits des travailleurs et de leurs familles. La Maison Syndicale des mineurs à Lens fait partie des trois maisons syndicales de mineurs en France avec Montceau-les-Mines et Carmaux.

Tout comme les bureaux de la Société des Mines de Lens à la fin des années 1980, la

Maison Syndicale doit trouver une autre fonction en dehors du syndicalisme minier. Le bâtiment est alors, réhabilité et abrite aujourd'hui le siège du Pays d'Art et d'Histoire de Lens-Liévin, le siège d'associations culturelles et patrimoniales dont Euralens et un centre d'archives de l'histoire minière.

Les façades et les toitures de l'ensemble des bâtiments de la maison syndicale sont inscrites au titre des Monuments historiques en 1996.

L'actuelle Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas-de-Calais, avenue Elie Reumaux, se trouve dans une ancienne maison d'ingénieur située à proximité des anciens bureaux de la Société, réinvestie et agrandie dans les années 1980.

De même l'ancien dispensaire, situé sur le boulevard Emile Basly, a récemment été réoccupé par le bailleur Pas de Calais Habitat.

Au début du XX^e siècle, l'activité minière se déploie avec rapidité et la Compagnie des mines de Lens décide de développer son propre réseau ferroviaire en reliant les fosses d'extraction entre elles. Le maillage formé par les cavaliers sur le territoire permet ainsi le transport de marchandises mais également d'ouvriers entre les cités.

Les lignes de chemin de fer de la Compagnie des Mines de Lens sont incorporées au réseau ferré national géré par la SNCF en 1990. Une grande partie des cavaliers a été dissoute dans le paysage tandis que certaines fractions ont été réhabilitées en sentiers piétons dans le cadre du nouveau Lens avec Euralens. Les cheminements sont alors réintégrés et retrouvent leur place dans le paysage lensois.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Les anciens bureaux de la Société des Mines de Lens ont été construits sur des terrains vierges de toute construction stratégiquement proches du centre-ville, des premières fosses d'extraction et desservis par le réseau ferroviaire. La façade est précédée d'un jardin à la française où plusieurs accès sont possibles par l'avenue Elie Reumaux et par la rue Jean Souvraz. Implanté en coeur de parcelle sur la butte de la côte Saint-Laurent, le bâtiment principal est visible de la ville et témoigne d'une volonté de la compagnie de montrer son influence.

La Maison Syndicale est construite au coeur du centre-ville en front de rue. Placé non-loin des bureaux de la Société des Mines, les mineurs souhaitaient, par leur proximité et leur architecture, montrer l'importance du syndicat aux dirigeants des mines.



Caractéristiques architecturales

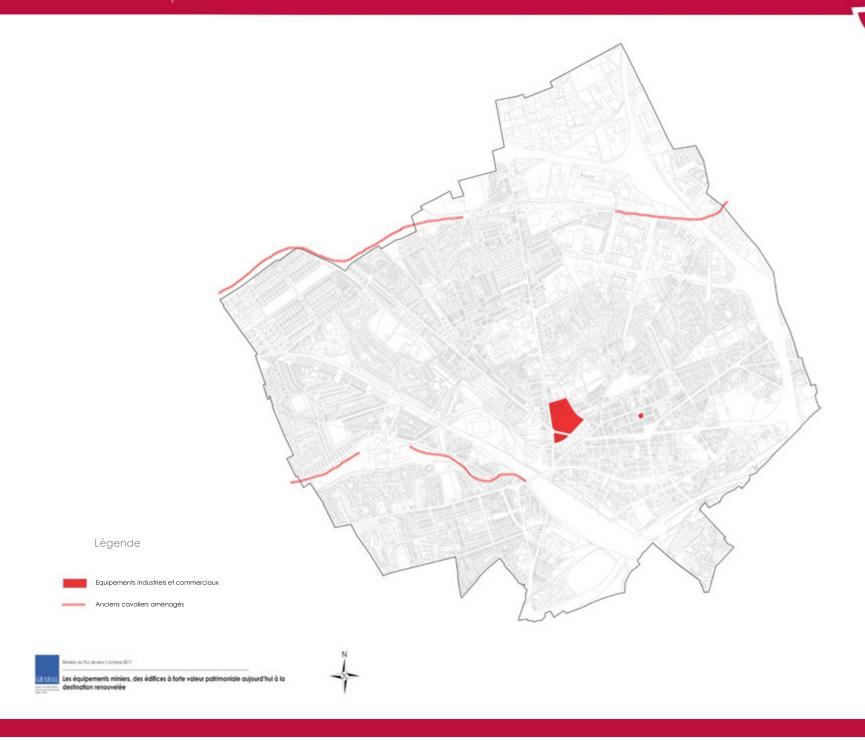
Exposée aux yeux de tous, l'architecture des anciens bureaux de la Société des Mines de Lens se veut imposante et puissante. L'ouverture sur les jardins à la française met en valeur la façade principale des bureaux et confère un certain prestige au site. Le bâtiment principal est construit en béton armé tandis que le parement en brique rappelle l'architecture de la région. Il est ouvert de deux cours intérieures. L'élévation se compose de trois étages carrés et deux étages de combles. Le style régionaliste, d'inspiration renaissance flamande, de l'architecte Louis-Marie Cordonnier se ressent sur la façade, haute d'une trentaine de mètres, par l'utilisation de trois pignons à redents dépassant de la toiture, d'épis de faîtage en bulbe et de fenêtres à meneaux. Il incorpore néanmoins des éléments architecturaux plus modernes avec l'utilisation des bow-windows. Enfin, la bichromie créée par les briques et éléments en ciment blanc vient rythmer l'élévation. Tout comme la reconstruction de la ville, les bureaux se dotent en intérieur d'un style résolument Art Déco en faisant appel à l'atelier Majorelle de Nancy.

L'architecture néo-classique de la Maison Syndicale se veut quant à elle monumentale, avec un étage carré surélevé d'un étage de comble et flanqué de deux avant-corps carrés avec toiture à la mansarde. Les travées ordonnancées renforcent cette monumentalité par le porche en saillie coiffé d'un balcon au centre du bâtiment et pouvant servir de tribune aux orateurs pour galvaniser les mineurs. L'utilisation de la brique en parement rappelle les matériaux utilisés dans les cités minières tandis que l'utilisation ponctuelle de la pierre de taille permet de souligner les chaînages d'angles, les pilastres, les arcs en plein-cintre du rez-de-chaussée. La travée principale montre l'influence et le pouvoir du syndicalisme face aux bureaux de la Société des Mines situés à proximité en étant coiffée d'un fronton semi-circulaire dont le tympan représente trois scènes à la gloire du travail du mineur tout en renforçant la théâtralité du site.

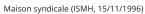
Diagnostic

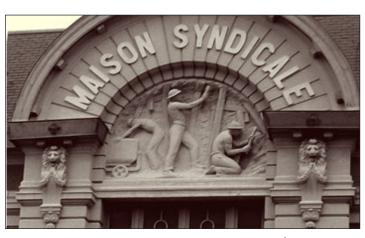
Ces édifices, bien qu'ayant perdu leurs fonctions d'origine et ayant été réhabilités, conservent un **bon état d'authenticité en façade**.

La forte valeur patrimoniale inhérente à la Maison Syndicale et aux Bureaux de la Société des Mines de Lens a été préservée. Ils constituent des témoins architecturaux de l'hégémonie minière et des luttes qu'il en a résulté. Encore aujourd'hui, leurs fonctions dans la ville sont prestigieuses en y intégrant l'éducation, la culture et la valorisation de la ville.









Maison syndicale, détail du fronton (ISMH, 15/11/1996)



Ancien cavalier réhabilité



Faculté Jean Perrin, anciens bureaux de la Société des mines de Lens (ISMH, 01/12/2009 et 21/11/2011)

1.2.5. Les équipements culturels

Les équipements culturels, des édifices anciens en attente de requalification

Données générales / contexte historique

L'afflux de population due à l'activité houillère au début du XX° siècle favorise une architecture culturelle et de divertissement. Ainsi, Lens se dote en 1932 du cinéma l'Apollo, l'une des plus grandes salles au nord de Paris. Avec ses 2 432 places, la salle de spectacle devient un véritable attrait pour la population ouvrière en proposant des représentations théâtrales ou d'opérettes. En 1979, l'Apollo se réinvente en offrant cinq salles de cinéma.

Malgré le déclin minier, la ville continue de se développer et la population d'affluer. La ville se réinvente et se renouvelle en intégrant de nouveaux équipements répondant aux différents besoins culturels :

- le théâtre le Colisée, rue de Paris et construit en 1965
- la médiathèque Robert Cousin, route de Béthune et construite dans les années 1980.

Devant offrir de nouveaux centres d'intérêts, la ville de Lens est choisie en 2004 pour accueillir l'antenne décentralisée du Louvre. En 2012, le musée du Louvre-Lens est inauguré et confère une nouvelle identité culturelle à la ville tout en préservant son passé minier. En effet le site est implanté à l'emplacement du carreau des anciennes fosses 9-9 bis. Tout en proposant une architecture moderne et épurée, le musée s'intègre dans un paysage minier, au coeur des cités. Il préserve l'histoire du site en réhabilitant le cavalier 9 et en intégrant l'ancien chemin des miniers comme voie de circulation douce vers le musée.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Les équipements culturels se concentrent principalement dans le centre-ville, ils s'insèrent dans le tissu viaire en front de rue comme pour le cinéma l'Apollo ou le théâtre le *Colisée*, en milieu de parcelle à l'instar du Louvre-Lens ou en arrière pour la médiathèque.

Par leur fonction, ils ponctuent le paysage urbain selon des gabarits bien différents en s'intégrant à l'architecture du quartier ou en rupture pour le Louvre-Lens.

Dans le renouvellement de ses activités, la ville intègre les différents sites miniers afin de leur offrir une nouvelle attractivité. Ainsi le musée du Louvre-Lens reprend l'emplacement des anciennes fosses 9-9 bis et la médiathèque Robert Cousin celui de l'ancienne fosse 1.

Caractéristiques architecturales

Les édifices présentent une architecture variée, inhérente à leur époque de construction et leurs fonctions.

L'Apollo et sa façade imposante sur la place du Général de Gaulle reste un édifice marqueur du début du XX^e siècle malgré sa fermeture en 2000. Son architecture des années 1930 s'intègre aux immeubles du quartier avec une élévation à trois étages et six travées côté rue. Avec ses deux travées brisées et le graphisme de son enseigne, la façade est visible et reconnaissable pour tous les voyageurs sortant dans la gare située en face.

Le théâtre le *Colisée* et la médiathèque Robert Cousin reprennent l'architecture des édifices urbains post-année 1960 à savoir l'utilisation du béton en gros oeuvre et la place importante laissée aux ouvertures.

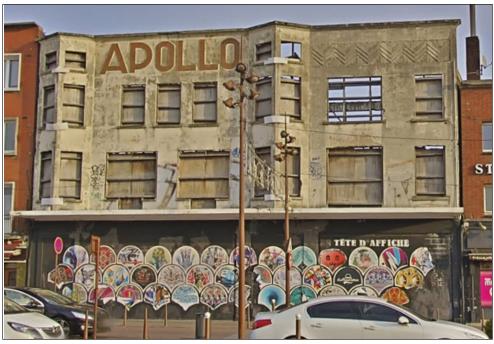
Véritable manifeste architectural, le musée du Louvre-Lens se veut volontairement effacé avec des lignes courbes et épurées afin de ne pas altérer le paysage et de respecter au mieux l'identité minière inhérente au lieu.

Diagnostic

Construits à des époques différentes, ces édifices témoignent de l'évolution de la ville et de ses enjeux successifs. Implantés à l'origine pour divertir une population grandissante, les édifices culturels deviennent de réels **enjeux économiques et touristiques pour la commune**.

Ces infrastructures culturelles se trouvent dans un **bon état d'intégrité et d'authenticité**, excepté pour le cinéma Apollo qui fait l'objet d'un projet de reconversion. Peu de modifications sont à souligner. Les bâtiments reprennent les **formes architecturales de leur époque de construction** et répondent à un cahier des charges inhérent à leurs fonctions, mis à part l'école municipale de peinture Fernand Bourguignon qui résulte d'une réhabilitation.





Cinéma Apollo



Salle de spectacle, le «Colisée»





Musée du Louvre-Lens



1.2.6. Les établissements publics

Les établissements publics, des édifices aux formes résolument modernes marquant le paysage urbain

Données générales / contexte historique

La ville de Lens accueille sur le territoire communal un certain nombre d'établissements publics locaux ou départementaux, tous construits après les années 1960 :

- hôtel de ville
- sous-préfecture,
- hôtel de police,
- Poste,
- Pôle emploi,
- Centre des Finances Publiques,
- CPAM.

Les deux édifices les plus anciens sont l'hôtel de ville et la préfecture.

L'hôtel de ville prend place au même emplacement que les différents hôtels de ville communaux. Le premier fut ainsi construit en 1822 à l'emplacement de la maison de ville de l'Ancien Régime. Il fut remplacé par un édifice plus prestigieux, digne de l'importance prise par la cité, en 1912. Détruit lors de la Première Guerre mondiale, il fut reconstruit à l'identique comme un grande partie de la ville en 1927. A nouveau bombardé en 1944, il fut remplacé par le bâtiment moderne actuel, inauguré en 1965.

La sous-préfecture, créée en même temps que l'arrondissement de Lens en 1962, fut quant à elle installée en 1972 dans ses locaux actuels.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

A l'exception de l'hôtel de ville, ces édifices de grande taille sont tous implantés en retrait de parcelle, dont ils occupent la quasi-totalité de la surface. Ils se trouvent tous au sein du centre ancien ou à proximité immédiate de celui-ci.

Caractéristiques architecturales

Construits après les années 1960, les établissements de la ville de Lens sont tous construits en béton et adoptent une forme résolument moderne, à l'exception de la sous-préfecture dont la toiture à croupes couverte d'ardoises et le parement de briques

d'argile font directement écho à l'architecture minière. Si la sous-préfecture, la Poste et l'hôtel de Police « citent » ainsi l'architecture traditionnelle lensoise avec l'emploi de parements de briques d'argile, les autres édifices adoptent une forme contemporaine avec structure béton apparente en façade, parements composites, grandes ouvertures de verre, menuiseries métallique ou PCV, etc.

Diagnostic

Globalement récents et bien entretenus de par leurs destinations, ces édifices présentent un état d'intégrité et d'authenticité plutôt bon.

Leur forme architecturale résolument moderne et traditionnelle des établissements publics en France tranche ainsi avec le paysage urbain du centre ville, dont ils constituent les **points de repère**.









Sous-préfecture

Hôtel de ville de Lens









Pole Emploi

CPAM

Hôtel de Police

Centre des Finances Publiques



1.2.7. Les équipements sportifs

Les équipements sportifs, des équipements publics en contact direct avec le patrimoine minier

Données générales / contexte historique

Lors de sa création en 1906, le Racing Club de Lens connaît de nombreux déménagements jusqu'à ce qu'en 1929, la Compagnie des mines de Lens et son directeur Félix Bollaert décident de construire un nouveau stade sur une parcelle de terrain située entre les fosses 1 et 9. La construction du stade entre 1932 et 1933, d'après des plans de l'ingénieur en chef des travaux du jour de la Compagnie Auguste Hanicotte, permet d'employer des centaines de chômeurs. Le stade reçoit le nom de Félix Bollaert en 1936, à la mort de ce dernier. Le stade, construit, entretenu et animé par les mineurs, devient l'un des symboles de la ville de Lens avec les premiers succès du club. Lors de la crise minière des années 1970, les Houillères signent en 1974 une convention de mise à disposition gratuite du stade à la ville de Lens. La municipalité devient définitivement propriétaire du stade en 1976 en le rachetant pour un franc symbolique et commence à l'agrandir. Le stade est ensuite rénové à l'occasion des compétitions internationales disputées en France comme l'Euro 1984 (51 000 places), la Coupe du monde 1998 (42 000 places) et l'Euro 2016 (38 000 places). Enfin, en 2012, la ville de Lens, propriétaire du stade, décide d'accoler au nom de Félix Bollaert celui d'André Delelis, maire de Lens et ministre du gouvernement Pierre Mauroy, qui « sauva » le stade et l'équipe au moment où, à la fin de l'exploitation charbonnière, les houillères s'en étaient dessaisies.

Suite aux théories hygiénistes et le développement du sport à la jonction des XIX^e et XX^e siècles, le milieu du XX^e siècle voit le développement des équipements sportifs « de proximité », construits par les municipalités pour les associations et les écoles :

-les stades, tout d'abord, constituent les équipements sportifs de base des périphéries des villes et accompagnent leur développement démographique. A Lens, le stade peut ainsi constituer l'un des équipements publics présents à proximité ou au sein même des cités minières, comme c'est le cas des stades Carpentier (cité 9), Debeyre (cités 12 et 14), Jean Moulin (cité 2 et de la Perche), Wattiau (cité des Provinces), Leclercq (cité 12bis) et Mazereuw (cité Devocelle). Enfin, le stade Léo Lagrange est quant à lui aménagé à proximité du centre ancien,

- le développement des salles de sport et des piscines est quant à lui plus tardif (à partir des années 1980). Leur construction se fait généralement selon les opportunités foncières au sein de parcelles « interstitielles » situées à proximité des foyers de populations et des lieux d'enseignement. Lens ainsi compte six salles de sport (Jaures, Hochman, de Coubertin, Zay, Faucquette et Tételin) et une piscine.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

Ces équipements sportifs sont tous construits en coeur de parcelles situées en périphérie de la ville, à l'exception du stade Bollaert-Delelis, dont la construction précoce à côté du carrefour Bollaert lui permet une grande proximité avec le centre ville.

Les stades de cités minières sont généralement situés en plein coeur de cité, à proximité des équipements publics et espaces verts.

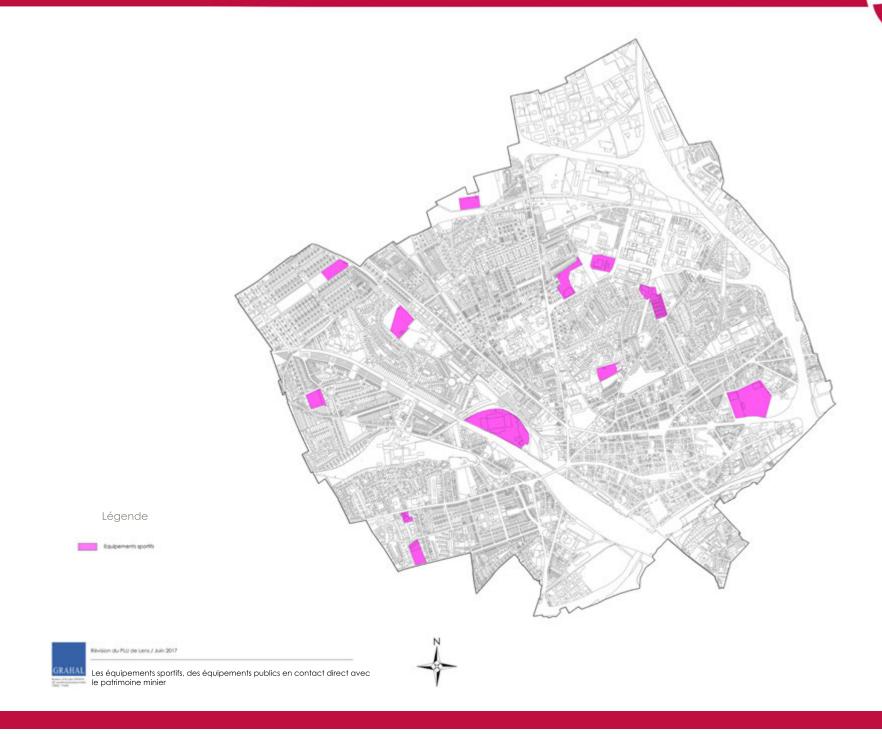
Caractéristiques architecturales

Ces bâtiments présentent tous une forme architecturale relativement contemporaine dus à leur construction après les années 1980 ou, dans le cas du stade Bollaert, à leur rénovation et adaptation constantes.

Diagnostic

Les équipements sportifs présentent un **état d'intégrité et d'authenticité relatif, globalement bon**, à mettre en perspective d'une adaptabilité constante des édifices aux nouvelles pratiques médicales.

Le **stade Bollaert-Delelis** est un édifice d'importance, à la valeur patrimoniale, historique et sociale forte à Lens, tout en constituant l'édifice le plus visible de son paysage urbain.







Vue du stade Bollaert-Delelis et du centre ancien de Lens depuis les terrils du 11-19





Complexe sportif Lagrange

Gymnase Hochman



1.2.8. Les équipements de transport

Une gare voyageurs inscrite

Données générales / contexte historique

La première gare de Lens date des années 1860, lorsque la Compagnie des Mines de Lens obtint la réalisation d'un embranchement de la « ligne des Houillères » (Arras-Lens-Béthune-Hazebrouck). Agrandie en 1880, elle fut cependant détruite lors de la Première Guerre mondiale et reconstruite entre 1926 et 1927 par l'architecte Urbain Cassan.

Caractéristiques urbaines et parcellaires

La gare prend place au sud du centre ancien et dispose d'une place aménagée au devant.

Caractéristiques architecturales

Avec ses formes arrondies et sa tour haute de 23 mètres accueillant des horloges, la gare est construite de façon à figurer une locomotive à vapeur. A cause des mouvements de la terre du fait de l'extraction minière et de l'instabilité des soles, retournés pendant les bombardements de la Grande Guerre, la nouvelle gare est bâtie sans étage sur un radier général de béton armé afin d'éviter la dislocation du bâtiment en cas de tassement du sol.

L'architecte a utilisé des modules simples en béton armé laissés apparents à l'extérieur comme à l'intérieur, donnant à l'édifice un décor sec et sculptural. La nef principale accueille de grandes mosaïques d'inspiration cubiste réalisées par Auguste Labouret représentant la ville et les mines.

Diagnostic

Inscrite **Monument historique** (28 décembre 1984), la gare témoigne par sa forme et ses décors de la vitalité de la cité artésienne dans l'Entre-deux Guerres et de son histoire minière.

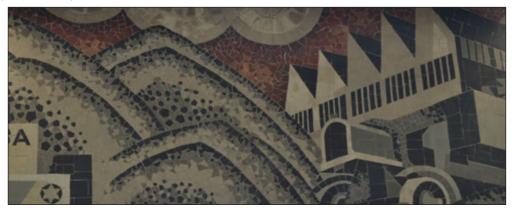




Vue de la gare de Lens (ISMH, 28/12/1984)



Mosaïque intérieure, registre représentant les terrils et chevalements



Mosaïque intérieure, registre représentant la métallurgie

2. Préconisations

2.1. Diagnostic des protections patrimoniales et des outils réglementaires : une carte patrimoniale actuelle incomplète

La carte patrimoniale actuelle, réalisée en 2006, présente un certain nombre d'outils du PLU et servitudes d'utilité publique dont la mise en place, au vu des éléments dégagés dans le présent diagnostic, semble aujourd'hui incomplète.

2.1.1. Une partie de la ville comprise au sein des périmètres du bien Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 2012
Le périmètre du bien Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 2012, est composé d'un certain nombre d'éléments situés sur la commune de Lens. Les sites n° 63 à 69 du bien couvrent ainsi une bonne partie du patrimoine minier lensois (voir cartographie patrimoniale ci-contre), tandis que la zone tampon du bien recouvre plus de la moitié de la cité.

Cette reconnaissance à l'échelle mondiale induit un plan de gestion dont le but est « d'assurer la protection efficace du bien proposé » (paragraphes 108 et 109 des Orientations pour la mise en œuvre de la Convention adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Paris le 16 novembre 1972).

Le PLU actuel, rédigé en 2006, ne tient ainsi logiquement pas compte de ce périmètre du bien et des exigences de préservation et de gestion qui y sont liées.

2.1.2. Des Monuments Historiques jalonnant la ville

Si Lens possédait quelques immeubles inscrits comme Monuments Historiques avant l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais (la gare voyageurs le 28/12/1984, Maison syndicale et l'ancienne salle de cinéma « Le Cantin » le 15/11/1996), ce fut bien lors de cette démarche d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial qu'un grand nombre d'éléments furent visés par cette servitude d'utilité publique. La législation des Monuments Historiques constitue en effet l'outil de protection privilégié de cette inscription et « s'applique continument, tant aux éléments du bien qu'à la zone tampon » (Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Éléments requis en matière de protection et de gestion).

Ainsi, entre 2009 et 2015, 10 éléments lensois relatifs au passé minier de la ville furent inscrits Monuments historiques. Chacun de ces Monuments historiques génère également automatiquement une **servitude de protection des abords** d'un rayon de

500 mètres autour de l'immeuble. La ville de Lens se trouve donc en grande partie visée par cette servitude d'utilité publique (voir cartographie patrimoniale ci-contre).

Il est cependant nécessaire de noter que **cette servitude de protection des abords ne comprend pas la totalité du périmètre du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial** (les cités Jeanne d'Arc, n° 9 et une partie de la cité des Provinces se trouvant en dehors de ces rayons de 500 mètres).

2.1.3. Des éléments protégés au titre du PLU présentant des manques L'article L.151-19 du code de l'Urbanisme (anciennement article L.123-1-5) permet aux communes d'identifier et localiser des éléments - quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs - à « protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration ».

Il s'agit ainsi de la **reconnaissance d'un patrimoine à l'échelle communale**. Justifiés, repérés graphiquement et accompagnés d'une fiche descriptive, les éléments inscrits peuvent être très précis (ne concerner que l'habitat ancien au sein d'un secteur ou des parties d'immeubles par exemple).

Enfin, la commune peut choisir d'insérer dans le document d'urbanisme les prescriptions s'appliquant à l'élément remarquable :

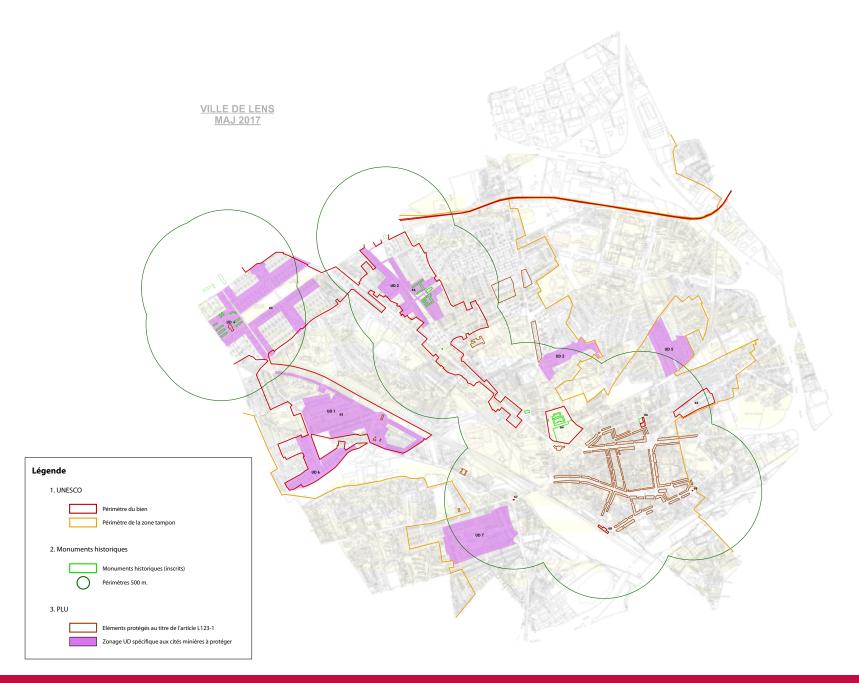
- si les prescriptions sont insérées dans le règlement, elles auront **valeur réglementaire** et seront opposables au demandeur,
- si les prescriptions ne sont marquées qu'au niveau des fiches descriptives, elles auront **valeur de recommandations** que ni le demandeur, ni l'autorité compétente ne seront obligés de suivre.

Il s'agit donc d'un patrimoine reconnu par la commune à l'échelle locale, au sujet duquel cette dernière formule des prescriptions de préservation et restauration opposables ou non.

La précédente version du PLU de Lens repérait ainsi un certain nombre d'éléments au titre du PLU :

- les fronts bâtis de plusieurs séquences urbaines du centre-ville (les principales artères commerçantes), composées notamment d'immeubles Art Déco et Art Nouveau,





- le groupe scolaire Paul Bert,
- les maisons sises aux n° 1, 2 et 3 rue de la Rochefoucault,
- l'église Saint-Théodore,
- le square Henri Noguerès,
- l'école Berthelot,
- l'église Saint-Edouard et l'ensemble bâti l'entourant,
- l'ensemble urbain situé autour de la place Cauchy et de la route de la Bassée.
- la faculté des sciences Jean-Perrin (anciens Grands Bureaux de la Compagnie des mines de Lens),
- les bâtiments anciens de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas-de-Calais, Antenne de Lens.

Onze ans après cette précédente version du PLU communal et à l'aune du présent diagnostic et de l'inscription du bien Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la Liste du Patrimoine mondial, **plusieurs de ces éléments doivent être réévalués**:

- l'église Saint-Edouard et l'ensemble bâti l'entourant et la faculté des sciences Jean-Perrin ont depuis été inscrits comme Monuments historiques et il n'est plus nécessaire de les protéger localement,
- l'ensemble urbain situé autour de la place Cauchy et de la route de la Bassée ne possède, à l'aune du périmètre du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, plus de sens en tant que tel.

En outre, plusieurs corpus présentés ici semblent incomplets, comme les groupes scolaires de cités minières, au sein desquels plusieurs éléments sont manquants (groupes scolaires Voltaire et bâtiments adjacents (cité 4), Marie Curie et bâtiments adjacents (cité 9), Bracke-Desrousseau et bâtiments adjacents (cité du Grand Condé)), ou encore les fronts bâtis du centre-ville qui, cantonnés aux seules grandes artères commerçantes, ne rendent pas bien compte de l'homogénéité, de la qualité et de la diversité architecturale ainsi que de la valeur historique des édifices du centre-ville dans son ensemble.

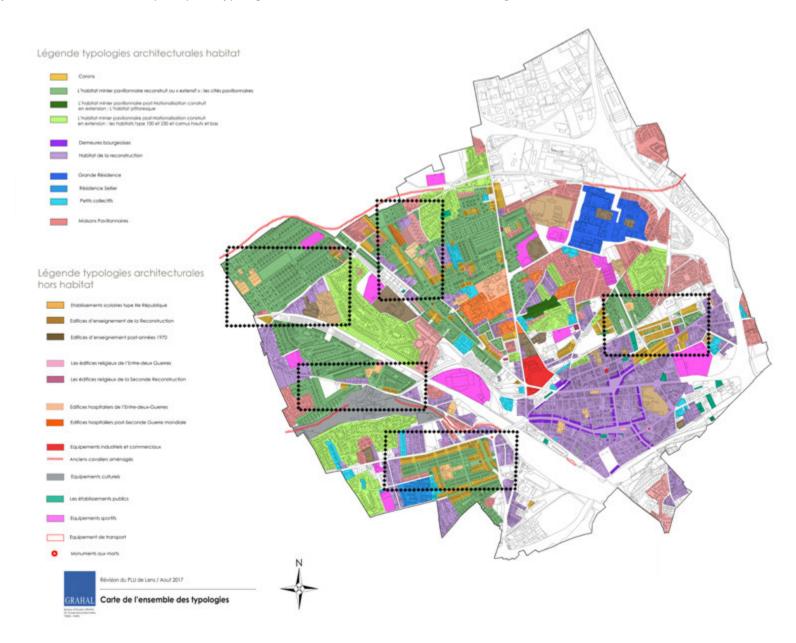
Enfin, la ville de Lens s'était dotée lors de cette précédente version du PLU d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères complétant le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par un ensemble de recommandations particulières. Ce document comprenait ainsi un ensemble de fiches typologiques détaillant les éléments patrimoniaux de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage lensois dans le but d'aider habitants et instructeurs à identifier le patrimoine lensois et les préconisations et objectifs visés pour chacune des typologies relevées.

Ce cahier des recommandations architecturales et paysagères comprenait les **douze typologies** suivantes, divisées en **deux grandes familles** :

- 1. Typologies architecturales :
 - immeubles protégés au titre des Monuments Historiques,
 - immeubles traditionnels,
 - immeubles Art Déco,
 - immeubles de la Reconstruction des années 1950,
 - cités minières,
 - bâtiments et ouvrages d'intérêt architectural,
 - façades commerciales.
- 2. Typologies urbaines et paysagères :
 - les parcs, jardins et squares publics
 - les avenues et ronds-points plantés
 - les espaces boisés
 - les espaces libres des cités minières.

L'efficience constatée de ce cahier de recommandations architecturales auprès des habitants et des services instructeurs, de même que la précision de ces recommandations, concourent à sa **réutilisation au sein du prochain PLU**. Les typologies de ce cahier de recommandations recoupent ainsi une grande partie de celles dégagées au sein du présent diagnostic et **pourront par la suite être précisées, modifiées ou enrichies, de même que les orientations et préconisations qui en résultent**, dans le but de maintenir un niveau d'exigence similaire en matière de prescriptions, de contraintes, mais aussi de souplesse et de planification.

Des secteurs d'enjeux où se rencontrent les principales typologies, habitat minier et habitat urbain, interagissant au sein du tissu viaire ancien





2.1.4. Un zonage des éléments patrimoniaux efficient, mais à préciser et étendre

2.1.4.1. Un zonage spécifique aux cités minières ne prenant en compte que les séquences urbaines centrales des cités minières

Au sein de la précédente version du PLU, un **zonage spécifique UD concerne ainsi les séquences urbaines de certaines cités minières**. « Cette zone qualifie les différentes cités minières considérées comme de véritables éléments du patrimoine lensois qu'il est nécessaire de préserver et de valoriser. Selon les cités, il s'agit de valoriser, préserver et/ou conserver soit l'habitat, soit la composition urbaine, soit les alignements, soit les espaces verts... ».

La spécificité de ce zonage est d'être divisé en sept sous-secteurs, correspondant à chacune des cités visées, de façon à prendre en compte leurs spécificités intrinsèques et les orientations différentes qui en résultent :

- le sous-secteur UD1 : le coeur la cité 9,
- le sous-secteur UD2 : la rue Charcot au sein de la cité du Pôle Nord,
- le sous-secteur UD3 : le coeur de la cité 12,
- le sous-secteur UD4 : le coeur de la cité des Provinces,
- le sous-secteur UD5 : le coeur de la cité du Grand Condé.
- le sous-secteur UD6 : la cité Jeanne d'Arc,
- le sous-secteur UD7 : le coeur de la cité 4.

Ce zonage et ses sous-secteurs **ne visent ainsi pas l'ensemble des cités reconstruites pendant l'Entre-deux Guerres** et **ne concernent ainsi que les coeurs de cité**, avec les équipements publics et les artères principales.

Mis en place en 2006, ce zonage spécifique ne tient logiquement pas compte du périmètre du bien UNESCO, mais son efficacité concernant la préservation et la valorisation des cités minières anciennes, notamment avec le cahier des recommandations architecturales et paysagères déjà en place, tend à sa réutilisation et à son extension au sein du prochain PLU.

2.1.4.2. Un zonage spécifique sur la cité Devocelle reconductible

Au sein de la précédente version du PLU, un zonage spécifique UU concerne ainsi la cité Devocelle, située au sud du Louvre-Lens et ayant pour vocation d'accueillir un

laboratoire architectural et urbain. « Celui-ci réunit des créations innovantes projetant les éventuelles évolutions de la cité minière dans le temps. Elle a pour vocation d'accueillir de l'habitat, des commerces et services, des activités industrielles, équipements de loisirs et socio-culturels ».

Les cités post-Nationalisation constituant des espaces de projets et la cité Devocelle se situant en contact direct avec le Louvre-Lens inauguré en 2012 et son parc, ce zonage spécifique pourra être reconduit au sein de la prochaine version du PLU.

2.1.4.3. Des séquences d'habitats urbains en interaction avec les cités minières de l'Entre-deux Guerres non valorisées

L'analyse des typologies architecturales et des dynamiques urbaines ont permis de démontrer les liens forts entretenus par les séquences d'habitats urbains situées le long des grandes voies de circulation avec les cités minières de l'Entre-deux Guerres, qui ne constituent pas des entités urbaines totalement autonomes et entretiennent ainsi une relation d'interdépendance avec ces séquences urbaines. Elles accueillent ainsi des commerces et services qui font défaut aux cités minières. Ces séquences urbaines sont cependant aujourd'hui peu valorisées, voire parfois désertées, tant par les commerces que par les habitants. Elles constituent ainsi des secteurs à forts enjeux (voir ci-contre) où se rencontrent les principales typologiques patrimoniales - habitats miniers de l'Entre-deux Guerres et habitats urbains des deux Reconstructions - interagissant au sein du tissu viaire ancien et des espaces de projet, à requalifier ou revaloriser en tenant compte de la valeur patrimoniale des cités minières situées à proximité, dont certaines se trouvent au sein du périmètre du bien UNESCO.

Au sein du PLU actuel, ces séquences se trouvent en **zones urbaines générales** du centre-ville (zone UA) ou périphérique (zone UB) et pourraient être visées par des **zonages et dispositions réglementaires de projet**, à même d'encourager leur revalorisation en tenant compte du patrimoine que constituent les cités minières de l'Entre-deux Guerres.

2.1.4.4. Des cités minières post-Nationalisation non prises en compte spécifiquement au sein des documents d'urbanisme

Les cités minières érigées après la Nationalisation de 1944 constituent des ensembles à la valeur patrimoniale faible, mais dont le nombre et la taille marquent le paysage urbain lensois tout en offrant un tissu viaire pavillonnaire et arboré qualitatif.



Actuellement situées au sein de la zone urbaine générale périphérique (UB), elles constituent des **espaces de projet** pouvant recevoir **un zonage et des dispositions réglementaires spécifiques tenant compte de leur forme urbaine**.

2.1.4.5. Des espaces végétalisés en coeur de cités minières en zonage naturel à conserver

Au sein de la précédente version du PLU, plusieurs espaces végétalisés situés au sein des cités minières se trouvent en **zones naturelles N**. Ces lieux structurant l'urbanisme des cités minières de l'Entre-deux Guerres et étant constitutifs de l'unicité de cette forme urbaine, **un zonage N permet de pérenniser dans le temps ces espaces**.

Ce zonage spécifique pourra donc être reconduit au sein de la prochaine version du PLU.



2.2. Préconisations concernant les outils du PLU

A l'aune du présent diagnostic et de la présence du périmètre du bien Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 2012, sur le territoire lensois, un certain nombre de préconisations ont pu être dégagées pour la rédaction de la future version du PLU.

2.2.1. Eléments à protéger au titre du PLU

2.2.1.1. Compléter les corpus déjà présents

Un certain nombre d'éléments à la valeur patrimoniale locale pourraient ainsi venir compléter des corpus déjà présents.

Tout d'abord, le corpus des **groupes scolaires de cités minières** pourrait être complété par ses éléments manquants :

- le groupe scolaire Voltaire et ses bâtiments adjacents (cité 4),
- le groupe scolaire Marie Curie et bâtiments adjacents (cité 9),
- le groupe scolaire Bracke-Desrousseau et bâtiments adjacents (cité du Grand Condé).

Les éléments protégés au titre du PLU concerneraient **les édifices et leurs éléments construits pendant l'Entre-deux Guerres** : bâtiments anciens avec façades et toitures, matériaux de béton et briques et décors typiques des équipements publics de la Société des Mines de Lens.

Des fiches descriptives seront annexées au PLU et les habitants et services instructeurs pourront se reporter au **cahier de recommandations architecturales et paysagères,** conservé et enrichi. Ainsi, la fiche **« bâtiments et ouvrages d'intérêt architectural »** pourra connaître des modifications/précisions de ses dénominations tout en conservant ses prescriptions.

Ensuite, les **fronts bâtis du centre-ville** qui, pour rendre compte de son homogénéité, de la qualité et de la diversité de son architecture ainsi que de la valeur historique de ses édifices, pourraient être étendus à un ensemble bien plus large sur le centre-ville. Les éléments protégés au titre du PLU concerneraient uniquement les **fronts bâtis**, les édifices avec façades et toitures, ne prenant ainsi pas les coeurs d'îlots.

Au sein du cahier de recommandations architecturales et paysagères, la fiche « Immeubles Art Déco, traditionnels et de la Reconstruction des années 1950 » sera précisée dans ses dénominations tout en conservant ses prescriptions.

2.2.1.2. Protéger de nouveaux éléments à forte valeur patrimoniale Enfin, plusieurs éléments nouveaux à la valeur patrimoniale locale indéniable pourraient venir enrichir cette liste des éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme.

Tout d'abord, les **bâtiments de l'Entre-deux Guerres du centre hospitalier de Lens** qui constituent un témoignage de l'époque de l'Entre-deux Guerres lensois, entre reconstruction de la ville et apogée de la Société des Mines. Ils témoignent en outre du travail du Docteur Schaffner au sujet des mineurs, notamment à travers les bâtiments de pneumologie et de radiographie.

Les éléments protégés au titre du PLU concerneraient les édifices et leurs éléments construits pendant l'Entre-deux Guerres : bâtiments anciens avec façades et toitures, matériaux de béton et briques.

Ensuite, la séquence urbaine de type chalet de la rue Charcot, au sein de la cité du Pole Nord, qui constitue une typologie d'habitat pittoresque témoignant d'un moment particulier de l'histoire de la ville et du territoire, avec la nationalisation des mines du Nord-Pas-de-Calais, la construction en extension de nouvelles cités minières et les dommages de guerre matériels payés par l'Autriche. Elle constitue ainsi une séquence surprenante et originale au sein du paysage urbain lensois et possède à ce titre une valeur patrimoniale notable.

Les éléments protégés au titre du PLU concerneraient la composition urbaine pavillonnaire et les édifices d'origine à l'architecture alpine avec toitures à fortes pentes et coyaux, ainsi que les encadrements de baie peints en blanc et matériaux de béton, pierres et bardage en bois et enfin les clôtures des jardins faites de briques et de haies arbustives.

Pour ces deux ensembles, la fiche **« bâtiments et ouvrages d'intérêt architectural »** du cahier de recommandations architecturales et paysagères sera précisée dans ses dénominations tout en conservant ses prescriptions.

Les groupes scolaires de cités minières



Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux, cité 2



Groupe scolaire Voltaire, cité 4



Groupe scolaire Marie Curie, cité 9

Le patrimoine hospitalier de l'Entre-deux Guerres



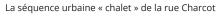
Vue aérienne des édifices de l'Entre-deux Guerres du Centre hospitalier



Bâtiment C vu depuis la route de la Bassée



Pavillon du Trésor Public vu depuis la route de la Bassée





Rue Charcot

Rue Charcot





Rue Charcot

Rue Charcot

Un centre-ville composé de séquences urbaines particulièrement cohérentes, homogènes et qualitatives







Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly



Rue de la Paix



Place de la République



Rue du 11 Novembre



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly



Place Jean Jaurès - Boulevard Emile Basly



Rue du Havre



Place Jean Jaurès



Rue Eugène Bar



2.2.1.2. Protéger les cités minières situées au sein du périmètre du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial

Cette protection viendrait confirmer la reconnaissance à l'échelle locale de cet habitat minier reconnu mondialement, tout en assurant réglementairement sa préservation. La protection des éléments miniers inscrits au Patrimoine mondial grâce à l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme constitue ainsi une orientation du gestionnaire du bien, la Mission Bassin Minier et permet aux communes d'assurer au sein des documents d'urbanisme et de planification la pérennité de ce bien.

La **protection au titre du PLU** concerneraient plusieurs éléments :

- les cônes de vue remarquables créés par longueur des séquences d'habitats miniers, notamment les corons situés le long des grandes voies de circulation,
- la forme urbaine générale des cités minières, notamment l'organisation spatiale en bandes perpendiculaires à la voie, le rythme des façades, la hiérarchisation des voies et des espaces,
- les bâtiments d'habitation construits pendant l'Entre-deux Guerres dans leurs volumes, façades et toitures, ainsi que les matériaux de béton et briques,
- les décors avec briques d'argile apparentes et encadrements de baies peints,
- les espaces vides et la place prépondérante donnée au végétal.

Au sein du cahier de recommandations architecturales et paysagères, la fiche « cités minières » sera précisée dans ses dénominations, enrichie de fiches spécifiques à chaque cité minière, tout en conservant ses prescriptions sur le bâti et les espaces vides.

2.2.2. Le zonage

2.2.2.1. Extension du zonage UD aux cités minières de l'Entre-deux Guerres

Le zonage UD spécifique aux cités minières à forte valeur patrimoniale, plutôt efficient pour les habitants, les services instructeurs et visant réglementairement la bonne préservation des cités minières remarquables, serait ici reconduit et étendu à l'ensemble des cités minières construites pendant l'Entre-deux Guerres, soit sur la totalité de la cité minière, soit sur des grandes artères ciblées et les équipements publics, etc. La phase réglementaire de la mise en place du PLU permettra ainsi d'affiner le choix des ensembles concernés et de préciser le règlement lié à ce zonage.

De même, le système de sous-secteurs pour chaque cité tenant compte de leurs

spécificités intrinsèques pourrait également être reconduit en se basant sur les fiches sur les cités minières du présent diagnostic contenant les éléments de diagnostic et d'orientation pour chaque cité.

Pour le périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial, qui serait protégé au titre du PLU, un tel zonage est complémentaire à l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme. Le zonage vise ainsi l'ensemble des éléments urbains, architecturaux et paysager de la zone, à l'inverse de la protection au titre du PLU qui ne vise que les éléments anciens. Il réglemente ainsi l'aspect des constructions nouvelles, le bâti existant, les extensions, les espaces vides, etc. et permet donc, en s'appuyant également sur le cahier des recommandations architecturales, de tendre vers une préservation, une valorisation et une restauration optimale de l'intégrité et de l'authenticité des cités minières inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial.

2.2.2.2. Une prise en compte plus spécifique des cités minières post-Nationalisation via le zonage

Les cités minières post-Nationalisation pourraient être **prises en compte de façon plus spécifique** grâce à deux types de zonage à déterminer selon les cités et les projets prévus :

- le **zonage en zone urbaine générale périphérique (UB)** pourra être reconduit pour certaines cités aux enjeux de réhabilitation et requalification faibles,
- le **zonage en zone urbaines spécifique de projets**, comme ce fut le cas pour la cité Devocelle en zone UU ayant pour vocation d'accueillir un laboratoire architectural et urbain qui pourra être reconduit dans cette version du PLU et/ou étendu à d'autres cités minières post-Nationalisation.

En outre, des projets urbains situés au sein de ces cités minières post-Nationalisation pourront être réglementés via des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**. Dispositifs d'urbanisme opérationnel issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les OAP « comprennent [...] des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements et peuvent notamment définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ».

Dans le cas des cités minières, les OAP permettent la prise en considération du



patrimoine, des formes urbaines et des espaces naturels au sein des futurs projets d'aménagement ou de requalification. Elles peuvent garantir la cohérence entre des enjeux d'aménagement et des enjeux patrimoniaux et paysagers. L'OAP permet de s'interroger sur l'impact qu'aura un projet sur la qualité du paysage urbain existant et sur son environnement immédiat et permet de s'assurer que le futur projet tienne compte des spécificités du territoire qui l'accueille.

Plusieurs types d'OAP existent, permettant d'adapter cette disposition aux spécificités de différents projets et territoires. Dans le cas présent, une **OAP Sectorielle** peut être mise en place : elle permet de définir les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquelles s'inscrit la zone tout en prenant en compte le zonage existant,

L'OAP peut également être définie à différentes échelles :

- à l'échelle d'un projet : quand le PLU prévoit l'ouverture d'un secteur à l'urbanisation nouvelle ou qu'un secteur va faire l'objet de renouvellement urbain ou de densification,
- à l'échelle de la ville : il est possible de faire une OAP thématique sur l'ensemble de la commune ; celle-ci peut être particulièrement intéressante pour identifier les points d'intérêt paysager à protéger par exemple.

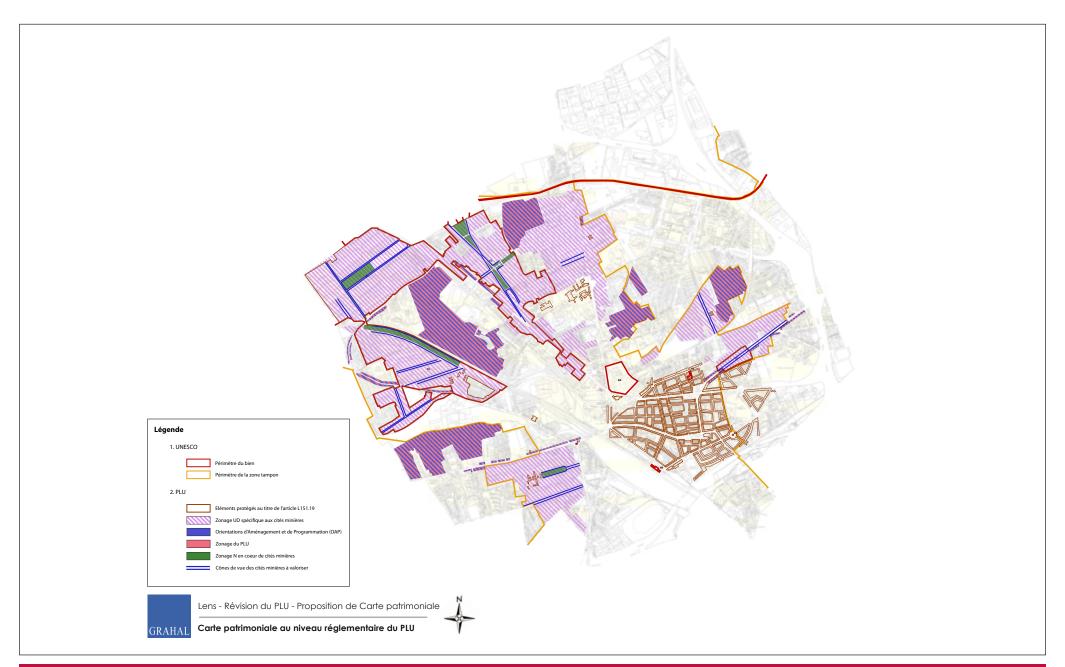
2.2.2.3. Une valorisation possible des séquences urbaines en lien avec cités minières grâce au zonage ou des OAP

Les séquences urbaines en lien direct avec les cités minières constituent aujourd'hui des **espaces de projet de réhabilitation/requalification/revalorisation**.

Compte-tenu des liens d'interdépendance entretenus avec les cités minières et leur proximité avec ces dernières, ces séquences urbaines constituent des zones sensibles où la mise en place d'OAP permettrait une prise en considération efficace de ce patrimoine au sein des futurs projets. Les OAP peuvent en outre « favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces » permettant de préserver la fonction commerciale et de services historique de ces séquences urbaines.

A défaut, le **zonage général du PLU** peut contenir des dispositions réglementant les constructions nouvelles tenant compte de la proximité des cités minières de l'Entre-deux Guerres.







Les opportunités que constituent les **outils complémentaires** offerts par le PLU permettraient une **prise en considération du patrimoine lensois dans toute sa diversité** pour tendre vers des objectifs de préservation, de réhabilitation, de valorisation mais aussi de requalification et de projet.

Cette cartographie patrimoniale ne concerne cependant que les outils présents au niveau du PLU. La ville de Lens reste ainsi « maillée » par les servitudes d'utilité publique des abords délimités de ses Monuments historiques. Ces derniers, en grande majorité relatifs au passé minier de la ville, ont été inscrits au cours de la démarche d'inscription du bien Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la Liste du Patrimoine mondial, la législation des Monuments Historiques devant ainsi constituer l'outil de protection privilégié de ce bien, l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France étant nécessaire pour tous travaux réalisés dans ce périmètre délimité des abords.

Il est ainsi nécessaire de rappeler que cette servitude de protection des abords ne comprend pas la totalité du périmètre du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial.

Aussi, la démarche de réflexion sur la prise en considération du patrimoine lensois dans le cadre de la révision du PLU constitue une **opportunité pour impulser une réflexion sur la modification des Abords délimités**. Cette disposition, admise au sein de la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2006, permettrait de procéder - en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France - à une **prise en considération plus optimale du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial**.



3

De nombreux projets pour porter le dynamisme de la commune



Chapitre 3 : De nombreux projets pour porter le dynamisme de la commune

I. Une ville de projets pour asseoir son rôle de cœur d'agglomération

Des projets au service d'une ambition forte
 Lens, ville-centre de la 5ème métropole régionale, a pour ambition de relever les défis suivants :

- Accentuer l'attractivité commerciale et étendre le centre-ville
- Relier les quartiers entre eux, dans un contexte où l'histoire urbaine de Lens s'est construite autour des cités minières
- Valoriser le patrimoine local, en particulier le patrimoine minier remarquable

Dans ce sens, plusieurs projets-phares ont déjà été réalisés dans les 10 dernières années comme l'implantation du Louvre-Lens et l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin Minier, dont une partie du patrimoine identifié se trouve sur la commune lensoise. Les Secteurs Grande Résidence et Montgré ont également connu une forte mutation avec le programme ANRU 1, dont les résultats sont aujourd'hui visibles.

Par ailleurs, la territorialisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat de la CALL, qui correspondent pour Lens à la nécessité de construire entre 1 146 et 1 988 logements dont 795 logements locatifs aidés sur 6 ans, motive la mise en œuvre de nombreux projets résidentiels sur la commune.

D'une manière générale, la ville de Lens porte une **politique très volontariste en matière de développement urbain**, à travers :

- Les grands projets engagés dans le cadre des conventions ANRU :
 Grande Résidence, Montgré, Sellier et les sites associés ;
- Les opérations « phares » en phase opérationnelle qui marquent un signal fort : quartier des gares, Apollo, Nexans ;
- Les opérations en phase d'anticipation qui vont participer à transformer l'ensemble de la ville : la cité 12/14 dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, Van Pelt, Zins-Garin, Bollaert.;
- Les projets liés au Louvre: Euralens et la cohérence des projets vers l'excellence avec des actions prioritaires (Valorisation des cavaliers, Cheminement Bollaert-Gare, Aménagement accès Est- Ouest du Louvre, Schéma Directeur ...).

Les principaux projets à venir sont détaillés ci-après.

2. Des projets complémentaires et échelonnés

2.1.La ZAC Centralité



Source : Schéma directeur de la ville de Lens

Le projet urbain pour la centralité lensoise émerge de l'ambition de la ville de Lens confortée par le schéma directeur porté par l'équipe Desvigne-Portzamparc et par le projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Au regard de la complexité de l'opération en termes d'emprises foncières, d'infrastructures, d'enjeux programmatiques et financiers, la Ville de Lens a pris l'initiative de créer une Zone d'Aménagement Concerté pour engager la réalisation du projet. Ce dernier associera logements, équipements publics, bureaux, hôtellerie, commerce, services et activités, organisés par des espaces publics structurants et de grande qualité paysagère. Il est dissocié en 5 sous-secteurs.

2.1.1.Sous-secteur 1 : Quartier des gares

Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés dans le quartier des gares : un cordon boisé rue Jean Létienne, la démolition du garage Lallain, la construction des lots 1 et 2 et le réaménagement de la place devant la gare.

Sur le long terme, le secteur a vocation à accueillir une **programmation mixte**, à la fois de bureaux, logements, commerces et parking.

2.1.2.Sous-secteur 2 : Bollaert-Dellelis

Le secteur Bollaert-Dellelis correspond aux abords du stade Bollaert, situé aux portes du centre-ville de Lens. La ZAC prévoit ainsi sur le long terme la **réalisation d'un pôle loisirs**, complété de commerces et de logements et des réaménagements des espaces publics en accompagnement de l'arrivée prochaine du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS²).

2.1.3.Sous-secteur 3 : Paul Bert

Le secteur Paul Bert accueille le **Pôle culturel numérique** qui poursuit son expansion avec des travaux en cours (réaménagement des locaux, extension) en créant également une nouvelle façade urbaine le long de la future voirie reliant ce quartier au secteur Bollaert dans l'optique d'accompagner l'arrivée du futur BHNS³.

2.1.4. Sous-secteur 4: Zins Garin

Le secteur Zins Garin se situe en continuité immédiate avec le parc du Louvre Lens. A terme, il devrait accueillir un **nouveau quartier** à vocation principale d'habitat et sera desservi par le futur BHNS⁴.

² Actualisation depuis l'arrêt du PLU : le BHNS a été inauguré en 2019.

³ Même remarque de la note précédente.

⁴ Même remarque de la note précédente.

2.1.5.Sous-secteur 5 : Parmentier

Ce secteur est situé cité 9 en face du Louvre-Lens. Une première opération est déjà en cours de réalisation avec la construction d'un hôtel 4 étoiles avec restaurant et salles de séminaires. Ce programme doit se poursuivre avec la construction principalement de logement.

2.2.Le quartier Van Pelt

Le quartier Van-Pelt est situé à l'ouest du centre-ville de Lens. Après l'installation des locaux du Commissariat de Police et de la CPAM, le développement de ce quartier s'est poursuivi par la construction d'un programme de 69 logements. Plusieurs objectifs ont été identifiés pour poursuivre son développement :

- L'implantation d'un nouveau centre d'incendie et de secours ;
- La renaturation de l'extrémité du quartier afin d'inscrire ce site dans le cadre de la chaîne des parcs en lien avec le parc de la Souchez, Aval et la reconversion à venir de l'ancien site Arcelor Mittal et à terme la connexion avec le parc des Glissoires;
- Reconfigurer l'accès depuis l'autoroute A21 afin de conforter le positionnement en entrée de ville et l'accessibilité du site Naxans.

A ce titre, la programmation du renouvellement du quartier contient à la fois la réalisation d'une nouvelle offre de logements, le développement d'activités tertiaires et de services, l'implantation du nouveau centre de secours du territoire et l'aménagement de nouveaux espaces publics.





Commissariat de police (à gauche) et CPAM (à droite) Source : GoogleStreet View

2.3.Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – cité 12/14

Le projet du NPNRU est présenté ci-après page 201.

2.4.Le renouvellement urbain lié au développement du Bus à Haut Niveau de Service

Afin d'améliorer la performance de l'offre en transports en commun sur le territoire, le SMT Artois-Gohelle va transformer plusieurs lignes de bus en BHNS⁵, dont 3 futures lignes Bulles vont desservir Lens. A ce titre, plusieurs aménagements de voirie et des stations sont à prévoir, ainsi qu'une réflexion générale autour de la densification du tissu urbain aux abords des futurs arrêts.

Exemple de projet de réaménagement de voirie. Rue Paul Bert à Lens. Source : bulles-tadao.fr



APRES



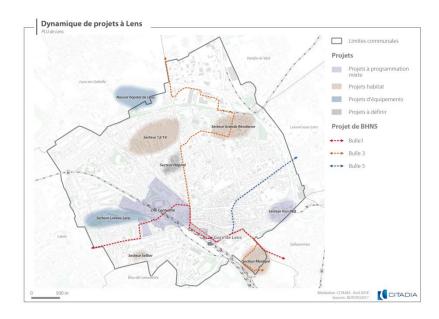
⁵ Actualisation depuis l'arrêt du PLU : le BHNS a été inauguré en 2019.

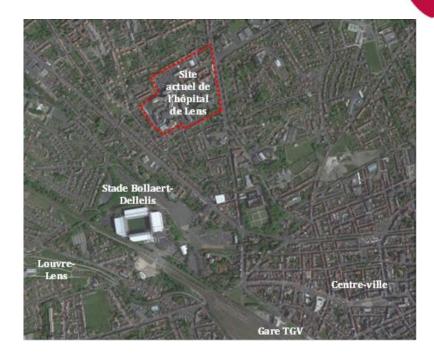
2.5. Le nouvel hôpital de Lens

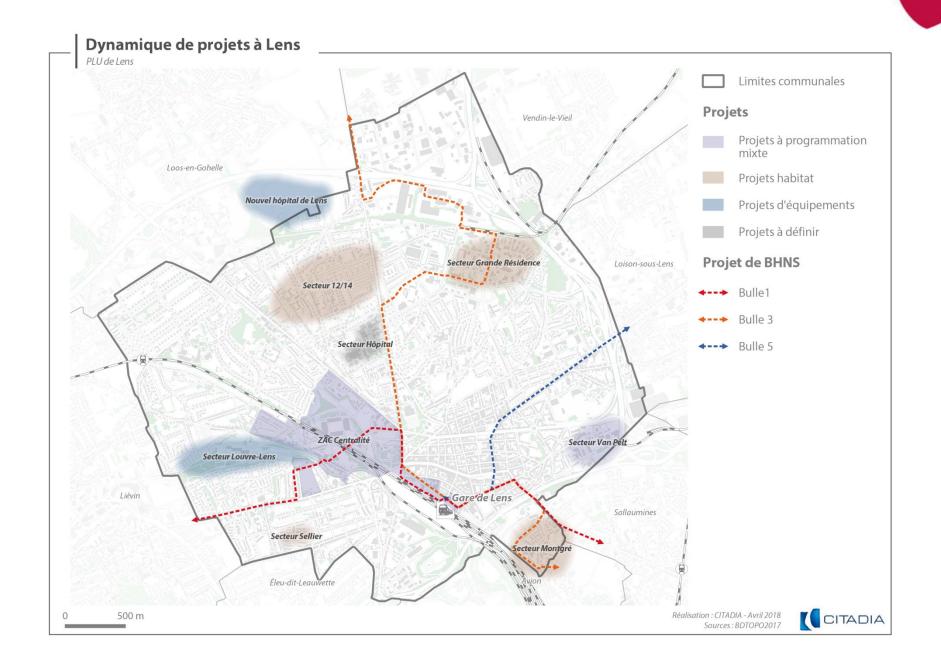
L'Hôpital de Lens actuellement implanté en cœur de ville doit se se **relocaliser au nord de la commune, à cheval sur Loos-en-Gohelle**, afin de permettre la modernisation et le développement du centre hospitalier.

Cette nouvelle implantation sera accompagnée par le développement d'un cluster santé.

Toutefois, la question de la reconversion de l'ancien site de l'hôpital d'une superficie de 13ha, à proximité immédiate du centre-ville, reste entière et représente une véritable opportunité pour la commune.





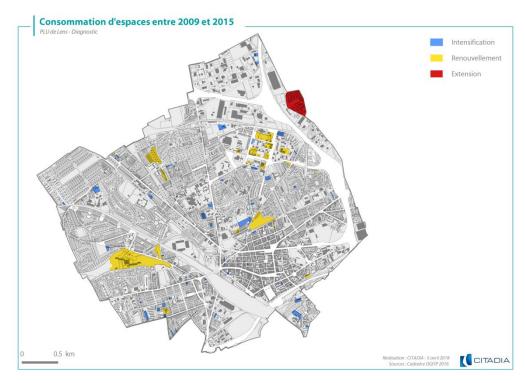


II. Une attention particulière à porter à la question foncière dans un territoire entièrement urbanisé

1. Un développement urbain principalement réalisé en renouvellement

Entièrement urbanisée depuis plusieurs années, la commune de Lens présente une consommation d'espaces naturels et agricoles presque nulle depuis ces 10 dernières années. Un projet au Nord-Est de la commune a consommé 8 hectares d'espaces naturels. La majorité des projets réalisés ont pris la forme d'intensification urbaine ou de renouvellement urbain.

Le caractère relativement peu tendu du marché du logement a même parfois donné lieu à une consommation dite « négative », dans le sens où des bâtiments ont pu être détruits pour laisser place à des espaces verts, plus ou moins temporaires.





Le potentiel foncier de la ville de Lens identifiable est relativement important au vu de la configuration du tissu urbain et de la problématique de la vacance qui touche le territoire.

Les résultats présentés ci-après ont choisi de comptabiliser les terrains facilement mobilisables et regroupés **en 4 catégories** :

- Les parcelles non-bâties ;
- Les parcelles potentiellement mutables ;
- Les réserves foncières de la commune ;
- Les fonds de jardins potentiellement à densifier.

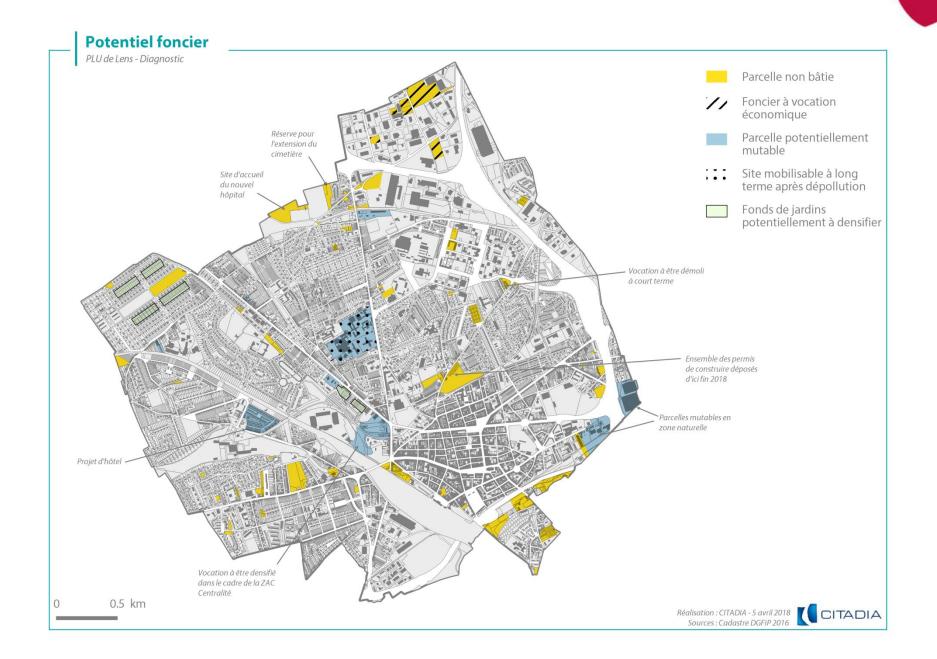
Ils sont complémentaires avec l'étude de potentiel foncier réalisée par l'AULA, qui se voulait plus exhaustive dans les secteurs QPV.

Ce travail d'identification du potentiel foncier doit répondre à plusieurs enjeux :

- Trouver des possibilités de constructions en densification au sein de l'enveloppe urbaine;
- Développer des formes d'habitat plus denses, moins consommatrices d'espace;
- Cibler les secteurs de mutabilité, les dents creuses et les secteurs de densification.

Pour la commune de Lens, le potentiel suivant a pu être identifié :

Nature du potentiel éventuellement mobilisable pour l'habitat	Potentiel total (ha)
Parcelle non bâtie	25,7
Parcelle potentiellement mutable	13
Fonds de jardins potentiellement à densifier	7,2
TOTAL	45,8





ENJEUX LIES AUX PROJETS URBAINS ET AU FONCIER

- Conforter le rayonnement de la centralité lensoise pour garantir l'attractivité de l'agglomération (Louvre Lens/ gare TGV / Centre-ville / grands équipements)
- o Poursuivre un développement urbain respectueux de la trame verte communale
- Concentrer les efforts d'intensification urbaine sur les secteurs stratégiques
- Accompagner les dynamiques de projets pour tendre vers une densification cohérente et de qualité
- Permettre l'évolution du tissu composite







Chapitre 1: Une attractivité résidentielle à retrouver

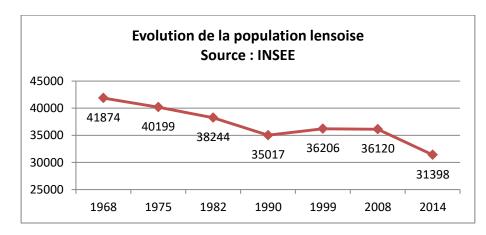
I. Une baisse significative de la population traduisant un manque d'attractivité résidentielle

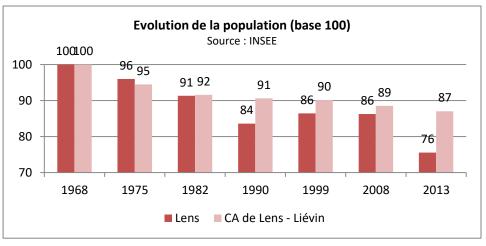
1. Une baisse de la population...

En 2014, la commune de Lens compte 31 398 habitants, soit plus de 10 476 de moins qu'en 1968. Cette perte quasiment constante de population en 40 ans a été rythmée par trois phases :

- 1968-1990: période de forte baisse (-0,8% par an en moyenne) expliquée notamment par le déclin de l'industrie du charbon dès les années 1960 dans le Nord-Pas-de-Calais;
- 1990-2008: période de léger regain puis de stagnation de la population (-0,2% par an en moyenne) à rapprocher d'une reprise économique liée à la présence de nouvelles activités sur le territoire. Le regain reste toutefois limité car Lens est touchée par le phénomène de périurbanisation qui correspond au départ des habitants des villes-centres vers la périphérie;
- Depuis 2008: phase de forte baisse (- 2,6% par an) pendant laquelle le dynamisme porté par la reconversion économique ne permet plus à Lens d'enrayer les pertes de population liées à la périurbanisation.

Ce phénomène de déclin de population sur la période se retrouve sur l'ensemble de la CA Lens-Liévin, mais pas à l'échelle du Pas-de-Calais qui connaît une croissance continue. Toutefois, le déclin démographique est plus important à Lens que dans le reste de l'intercommunalité, avec un décrochage à partir des années 1990 jusqu'en 2014, illustrant le phénomène de périurbanisation au sein du territoire supra-communal.





2. ...due à un solde migratoire négatif

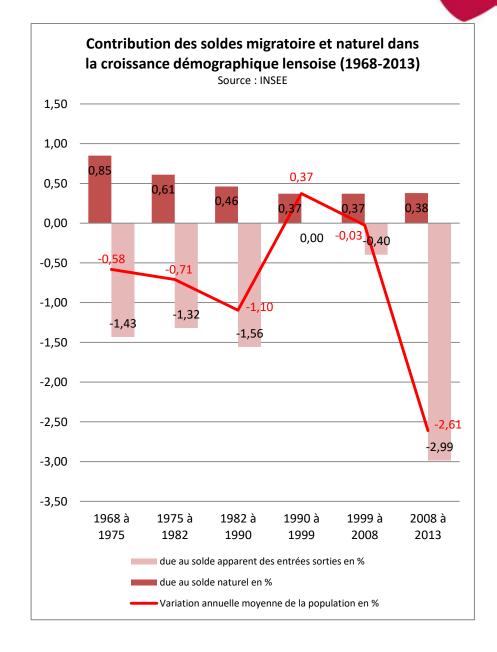
L'évolution de la population dépend de deux facteurs : d'une part le solde naturel qui correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès, et le solde migratoire d'autre part, correspondant à la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs sur un territoire donné.

La commune de Lens souffre d'un déficit d'attractivité résidentielle et présente un solde migratoire négatif, à l'image des villes-centres françaises touchées par la périurbanisation. Celui-ci a évolué selon des phases correspondant aux tendances identifiées lors de l'analyse de l'évolution de la population, avec :

- un solde fortement négatif entre 1968 et 1990,
- un solde nul et plus faible entre 1990 et 2008
- à nouveau un solde très fort entre 2008 et 2013.

A titre de comparaison, le solde migratoire de la CA Lens-Liévin est également globalement négatif sur la même période mais dans des proportions moindres, illustrant un manque d'attractivité du bassin minier plus généralement.

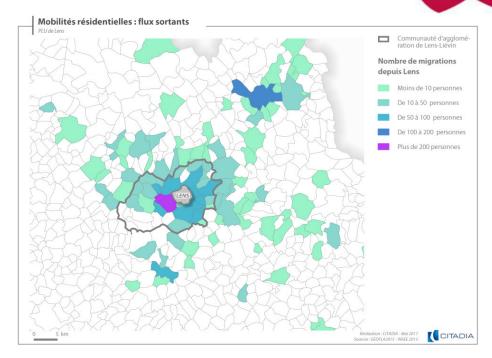
A contrario, le **solde naturel est positif et stable** depuis 1990, après un déclin entre 1968 et 1990. Il reste toutefois légèrement inférieur à celui de la CA Lens-Liévin, témoignant du départ de certaines familles dans la périphérie de Lens.

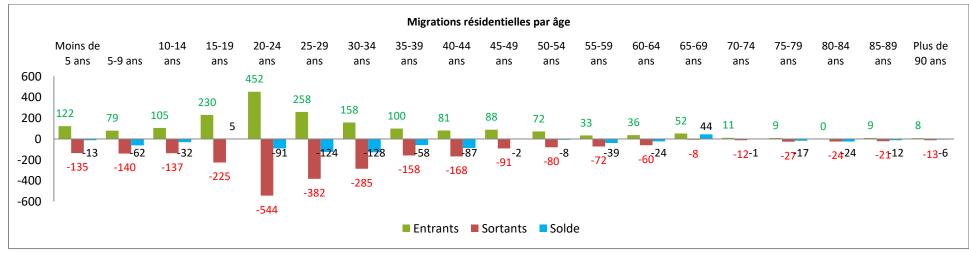


3. Des migrations résidentielles à destination du reste de la CALL principalement

Les ménages qui quittent le territoire de la commune de Lens restent majoritairement au sein de la CA Lens-Liévin ou à proximité immédiate, illustrant un phénomène de périurbanisation. L'agglomération lilloise, pôle d'emploi et universitaire de la région, est également très attractive pour les Lensois.

Si le solde de migrations résidentielles est négatif pour une grande partie des classes d'âge, les 15-19 ans font exception, notamment grâce à la présence de plusieurs lycées avec internat sur le territoire, ainsi que les 65-69 ans dont le solde est également positif.







II.Un profil de la population qui évolue

1. Une population relativement jeune mais qui vieillit

Avec un indice de jeunesse⁶ supérieur à 1, la commune de Lens présente une population relativement jeune, soit une plus forte proportion de jeunes de moins de 20 ans que de personnes âgées de plus de 60 ans. Toutefois, à l'image du reste de la France, la commune de Lens connaît un vieillissement de sa population. Ainsi, en 2013, l'indice de jeunesse lensois s'élève à 1,06 contre 1,25 en 2008.

A l'échelle de la CALL, l'indice reste bien supérieur (1,25 en 2013) et diminue moins fortement (1,38 en 2008), traduisant la présence d'une population plus familiale par rapport à Lens.

Plus spécifiquement, à Lens, la part des 15-29 ans connait la plus forte diminution, passant de 22,8% en 2008 à 20,7% en 2013 (-2,1 points sur la même période). A contrario, la part des plus de 60 ans augmente de 3,2 points (24,2% contre 21,4% en 2008), tandis que les autres tranches d'âge restent stables.

2. Un phénomène de desserrement des ménages commun aux autres territoires

Composés en moyenne de 2,21 personnes, les ménages lensois sont plus petits que les territoires de référence (2,40 pour le Pas-de-Calais) et en particulier que ceux de la CA Lens-Liévin (2,43), traduisant la présence d'une population plus familiale dans le reste de l'intercommunalité.

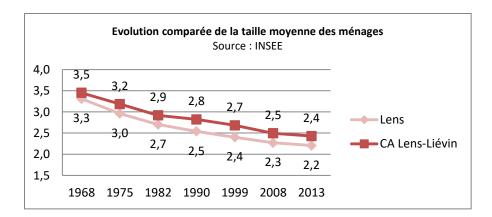
Par ailleurs, depuis 1968, la taille moyenne des ménages connait une diminution que cela soit à l'échelle nationale, du département ou de la CALL. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de **desserrement des ménages** notamment lié aux évolutions de la structure familiale (familles avec moins d'enfants, séparations, personnes âgées vivant seules, etc.).

Territoire	Taille des ménages en 2008	Taille des ménages en 2013	
Lens	2,27	2,21	
CA Lens-Liévin	2,50	2,43	
Pas-de-Calais	2,47	2,40	

_

Répartition de la population par âge ■ 2008 ■ 2013 Source: INSEE 50,0 22,820.7 19,419,0 17,917,5 18,518,6 11.913,3 9.5 10,9 0.0 0-14 ans 15-29 ans 30-44 ans 45-59 ans 60-74 ans 75 ans ou plus

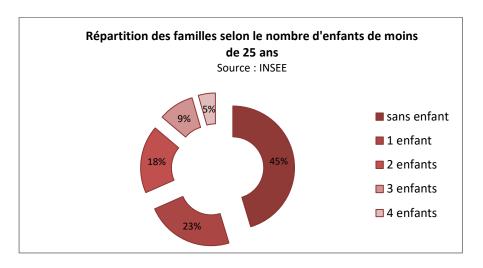
 $^{^{6}}$ Indice de jeunesse : ratio entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et les personnes de plus de 60 ans.



3. Une population familiale mais une surreprésentation de personnes seules

En 2013, les ménages de la commune de Lens sont majoritairement des familles (couples avec ou sans enfant, et familles monoparentales), soit 57% des ménages dont près de la moitié toutefois n'ont pas d'enfants, correspondant principalement aux jeunes ménages ou aux couples dont les enfants ont plus de 25 ans.

Les familles sont plus représentées à l'échelle de la CA Lens-Liévin (68%) mais leur profil est similaire à celles installées à Lens n'illustrant pas de difficultés particulières pour les familles nombreuses à rester à Lens.

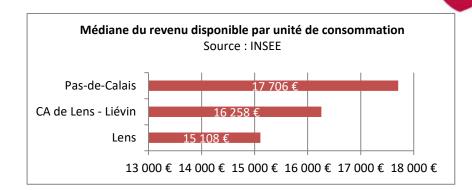


Par ailleurs, la commune de Lens compte **une surreprésentation de personnes seules :** 40% des ménages en 2013 contre 30% dans la CALL et le département. Ce chiffre en hausse (+2 points par rapport à 2008) illustre notamment le vieillissement de la population sur le territoire.

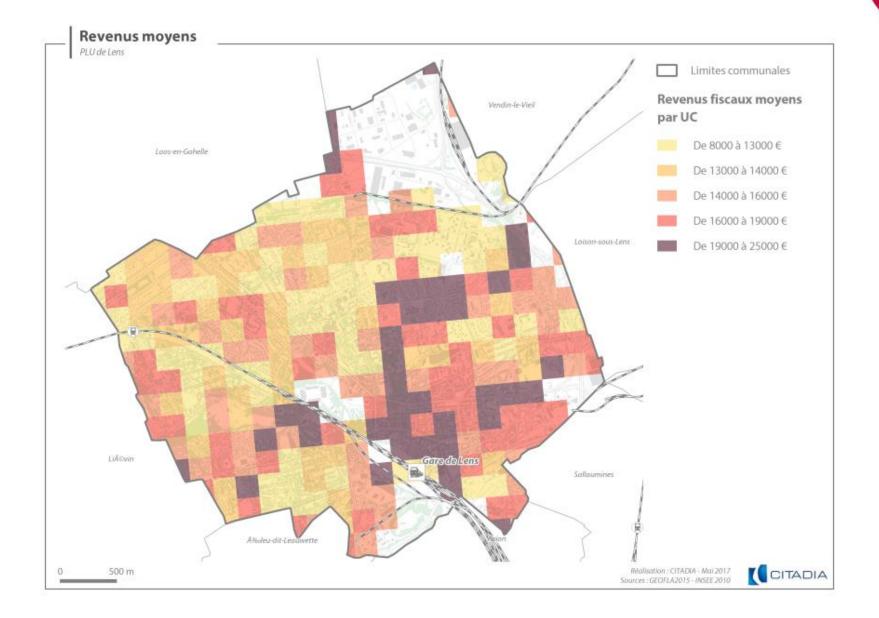
4. Une population aux revenus plus limités que dans le reste du département

Sur la commune en 2013 et dans l'ensemble de la CA Lens-Liévin plus généralement, la **part de ménages fiscaux imposés est très faible** puisqu'elle s'élève respectivement à 39,5% et 41% des ménages fiscaux, contre 47% dans le département.

Ce taux résulte des faibles revenus de la population lensoise avec un revenu disponible par unité de consommation qui s'élève à 15 108€ (16 258€ pour les habitants de la CALL et 17 706€ dans le Pas-de-Calais). Ainsi, **un ménage lensois sur trois est touché par le taux de pauvreté** (32%), contre un sur quatre à la CALL, et un sur cinq dans le département.

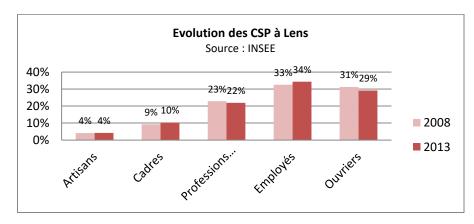


Les disparités à l'échelle de la commune sont toutefois assez fortes car on constate une moyenne des revenus très différenciée selon les quartiers (voir carte-ci après) avec une localisation préférentielle des ménages les plus aisés en centre-ville. A titre indicatif, le rapport interdécile entre les 10% les plus aisés et les 10% les plus modestes est de 3,2.





Parmi les actifs occupés résidents sur la commune, on observe une majorité d'employés (34%) et d'ouvriers (29%), héritage d'une forte tradition industrielle dans la région, suivis des professions intermédiaires (22%). Lens compte par ailleurs une proportion de cadres relativement haute (10% en 2013) et plus importante que dans la communauté d'agglomération (8%).



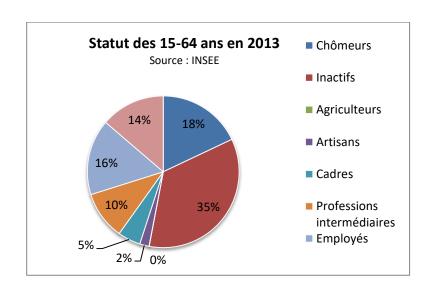
En termes d'évolution, sur le long terme, on constate une redistribution des profils des actifs occupés de la commune depuis 1968 avec :

- la fin de la forte prédominance des ouvriers qui restent toutefois la deuxième catégorie socioprofessionnelle (CSP) la plus représentée en 2013;
- la forte représentation des employés, aujourd'hui première CSP sur le territoire;
- le décrochage du nombre d'artisans/commerçants/chefs d'entreprise ;
- la progression du nombre de chômeurs.

6. ...mais une surreprésentation d'inactifs parmi les 15-64 ans

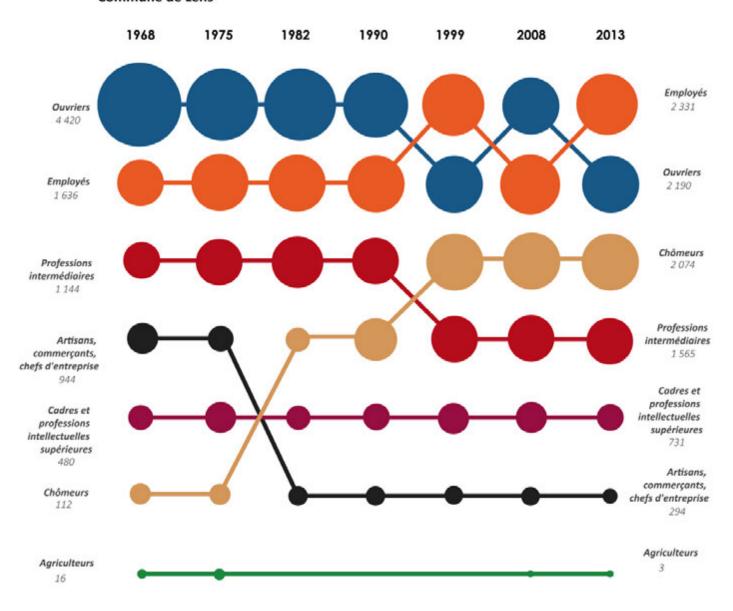
La faiblesse des revenus des ménages lensois est à rapprocher à la surreprésentation des personnes inactives sur le territoire. En effet, **parmi les 15-64 ans de la commune, 35% sont inactifs** (contre 31% dans le département). Parmi ceux-ci, presqu'un tiers sont des étudiants (29%) et un quart des retraités (23%). Toutefois, la majorité (48%) correspond à des personnes au foyer, en incapacité de travailler, etc.

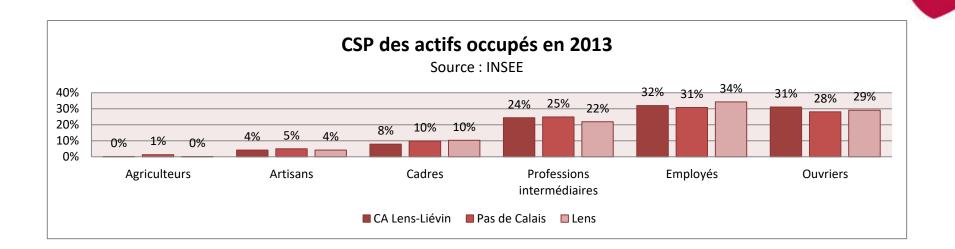
D'autre part, la part de chômeurs est également importante à Lens (18% des 15-64 ans contre 12% dans le département et 14% dans l'agglomération).





Evolution du nombre d'actifs entre 1968 et 2013 Commune de Lens





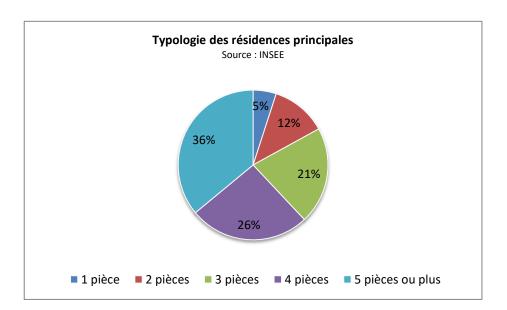


III. Un parc de logements fortement touché par la vacance

1. Une majorité de logements individuels de grande taille

Principalement hérité des anciennes cités minières, le parc de logements de la ville de Lens présente une majorité de logements individuels qui représentent 62% du parc, contre 38% pour les logements collectifs. A l'image des villes-centres, la part du collectif à Lens est supérieure à la moyenne de l'agglomération (19% dans l'ensemble de la CALL).

En lien avec la typologie individuelle majoritaire, **les logements lensois présentent une taille importante** avec 62% de résidences principales qui sont des T4 et plus. Les petits logements (T1-T2) ne représentent que 17% de l'offre malgré une taille des ménages relativement petite.



2. Une part de propriétaires très inférieure aux moyennes nationales et départementales

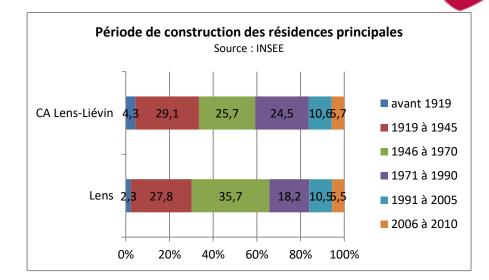
Avec près de 60% de propriétaires en moyenne à l'échelle nationale et départementale, Lens présente une part de propriétaires occupants faible (25% en 2013), également bien inférieure au reste de la CA Lens-Liévin (44%). La part des locataires est ainsi largement majoritaire (68% en 2013) et progresse de 4 points par rapport à 2008 (64%).

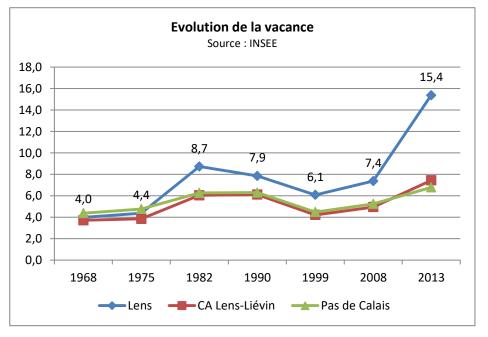
Parmi les locataires, la moitié occupe un logement du parc privé et la moitié du parc locatif social (soit respectivement 34% de l'ensemble des résidences principales). La part des locataires du parc social a par ailleurs fortement augmenté depuis 2008 (+9 points) suite à la transformation de logements neufs initialement destinés au marché privé en logements locatifs sociaux, plus à même de répondre aux besoins des habitants.

3. Une vacance qui repart à la hausse après une baisse continue depuis les années 1980

Avec près de 30% du parc construit avant la fin de la Seconde Guerre mondiale et plus généralement près de 66% avant les années 1970, le parc immobilier lensois compte une part importante de logements qui ne répondent pas aux standards de confort des habitants (isolation thermique, agencement et taille des pièces, etc.).

L'ancienneté du parc peut expliquer en partie un taux de vacance⁷ relativement important sur la commune. En effet, depuis 1999, le phénomène de vacance est préoccupant sur la commune, dépassant largement les 7%. Il est toutefois à noter que le taux de 15,4% correspond à un moment T où une partie du parc concernée par un programme ANRU a été vidée pour être démolie. Si on émet l'hypothèse que l'augmentation de la vacance a été linéaire depuis 1999, on peut supposer que la vacance touche environ 10,9% du parc en 2013.





⁷ Un taux de vacance, soit la part de logements vacants à l'échelle du parc, doit idéalement se situer entre 5% et 7% afin de permettre les transactions immobilières et garantir une certaine fluidité du marché du logement. Un taux de vacance supérieur illustre une inadéquation de certains logements par rapport aux besoins des ménages et un manque d'attractivité du marché en général.



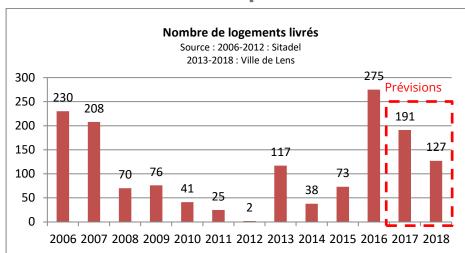
IV. Une construction de logements en baisse sur un marché peu attractif

1. Un rythme de construction de logements qui repart à la hausse après une période creuse

Avec 16 830 logements en 2013, le nombre de logements a diminué sur la commune (-219 logements par rapport à 2008). Cette dynamique s'explique par une action volontariste sur le parc consistant en la démolition de certains logements, que le nombre de constructions n'a pas compensé. En effet, suite à la crise économique de 2008, Lens a connu une chute du nombre de logements livrés pendant plusieurs années. Cet arrêt temporaire de la construction a par ailleurs empêché le rajeunissement du parc ainsi que l'arrivée de nouvelles populations.

Ce phénomène conjoncturel a eu des conséquences sur la démographie lensoise : en effet, sur la période 1999-2013, seuls 103 logements neufs ont été construits par an, alors qu'on estime qu'il aurait fallu construire 197 logements par an pour permettre le maintien de la population sur le territoire : les constructions représentent 52% du point mort.⁸

Depuis 2013, le nombre de permis de construire déposés est reparti à la hausse permettant à Lens de retrouver un rythme de construction plus important. Il a par ailleurs été estimé la construction de 318 logements sur 2017 et 2018.

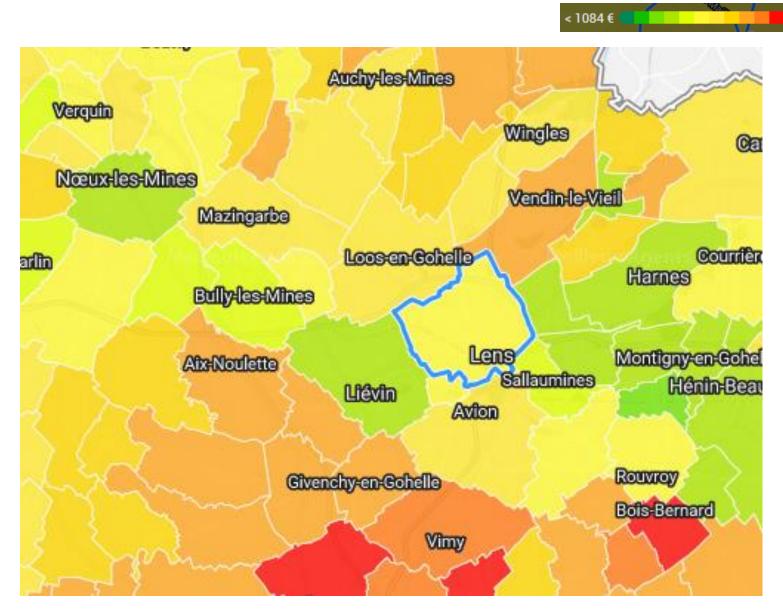


2. Un marché du logement plus cher que dans le reste de l'agalomération

Si les prix immobiliers à Lens ne sont pas les plus élevés de l'agglomération Lens-Liévin, ils restent supérieurs à ceux de plusieurs communes proches telles que Liévin et Loison-sous-Lens par exemple, à la fois pour l'achat et pour la location. Ce phénomène explique en partie le départ de certains ménages de la commune, notamment chez les primo-accédants. On note par ailleurs des prix particulièrement élevés pour les communes au sud de l'agglomération, qui sont dans l'aire d'influence directe d'Arras.

Au 1^{er} mai 2017, il faut compter à Lens 1 554€/m² pour l'achat d'un appartement et 1 256€/m² pour une maison (généralement plus ancienne).

⁸ Le point mort correspond au nombre minimal de logements construits pour maintenir la population au même niveau sur un territoire. Ce sont les logements « consommés » par les phénomènes de desserrement des ménages, renouvellement urbain, hausse de la vacance, etc. qui ne permettent pas l'arrivée de nouvelles populations.



Prix moyen de l'immobilier par commune

Source: meilleursagents.com

> 2017€



V. Une bonne prise en compte des besoins spécifiques

1. Une part importante de logements sociaux qui compromet la mixité sociale

Au 1er janvier 2015, on compte 9 222 logements sociaux à Lens, soit 65% du parc de résidences principales. Cette part est toutefois en baisse avec 220 logements de moins par rapport à 2014 suite à des opérations de renouvellement urbain qui prônent la diversification de l'offre sur le territoire.

L'abondance de l'offre en logements sociaux permet de diminuer la pression de la demande, en dessous de la moyenne nationale, avec 3 demandes pour 1 attribution (contre 4 pour 1). La demande sur les T1, en revanche, est plus élevée (8 demandes pour 1 attribution en 2014) et s'explique par la rareté de ce produit, à la fois dans le parc public et sur le marché privé. Cette contrainte est d'autant plus forte que le nombre de petits ménages augmente et que le desserrement de ménages est un phénomène socio-démographique en progression.

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2015	% typologie	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2015	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2015	Ratio demande/att ribution
Chambre	0	0%	0	0	0
T1	422	5%	219	28	8
T2	1269	14%	555	119	5
Т3	3115	34%	750	226	3
T4	2320	25%	419	136	3
T5	1809	20%	86	90	1
T6 et plus	287	3%	6	10	1
Total	9222	1	2035	609	3

2. Des établissements sanitaires et sociaux adaptés

Lens est dotée de deux EHPAD de 100 et 120 places avec des unités Alzheimer ainsi que deux résidences à destination des personnes âgées regroupant 112 logements non médicalisés.

La ville est également pourvue de plusieurs établissements à destination des personnes atteintes de handicap avec :

- un Institut Médico Educatif « Léonce Malécot » et la « vie active »,
- un Centre de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent,
- un Atelier protégé « Pierre Bérégovoy »,
- un E.S.A.T et S.E.A « Schaffner »,
- un Institut Médico Educatif « La Passerelle »,
- un SAMSAH, un Service d'accompagnement, AOT.

Enfin, une maison du Département Solidarité est également implantée sur la commune.

3. L'accueil des gens du voyage

La CALL possède la compétence « gens du voyage » et a réalisé ses obligations en matière d'aires d'accueil des gens du voyage inscrites dans le Schéma d'accueil des gens du voyage du département. Ainsi, 4 aires offrant 114 places ont déjà été réalisées au sein de l'agglomération, mais en dehors des limites communales lensoises. Il reste cependant une aire de grand passage pour 200 caravanes à réaliser sur le secteur Lens-Liévin-Hénin-Carvin.



VI. Une politique d'amélioration de l'habitat au service de l'attractivité du territoire

1. Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) et le Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU)

Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) est institué en 2003 dans l'optique d'accompagner la rénovation urbaine de certains des quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), en menant des efforts qui portent sur les logements, équipements publics et aménagements urbains. En 2007, dans le cadre de l'ANRU 1, sont identifiés les **secteurs Grande Résidence, Sellier et Mongré** parmi les cinq sites retenus sur le territoire de la CALL pour lesquels les objectifs de rénovation étaient les suivants :

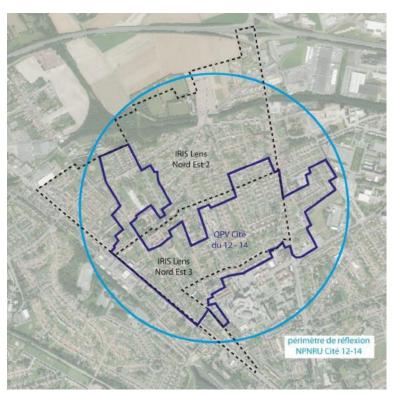
- Favoriser la mixité sociale :
- Assurer l'intégration et la connexion du quartier à la ville ;
- Renforcer la diversification des activités

Pour le programme 2014-2024, la Cité du 12 / 14 à Lens a été retenue en tant que NPNRU d'intérêt national.

Un premier diagnostic a mis en avant :

- le caractère monofonctionnel du quartier,
- le déclin démographique et la situation de précarité des habitants,
- le paysage marqué par l'activité minière et l'enclavement du quartier,
- Une situation géographique privilégiée.

La cité du 12/14 est le **premier quartier « horizontal » à bénéficier de l'action du NPRNU**. A ce titre, il a l'ambition de faire office de modèle.



2. Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2008-2012 de la CALL

Afin d'agir sur le parc d'immeubles vacants, de lutter contre l'apparition de marchands de sommeil et aider les propriétaires occupants à revenus modestes à améliorer leurs logements, la CA Lens-Liévin a mené une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) entre 2008 et 2012. L'objectif est de participer à l'amélioration de 400 logements en 5 ans, dont 200 occupés par des propriétaires occupants et 180 logements détenus par les bailleurs.





VII. Une mise à jour partielle des données socio-démographiques pour mieux comprendre le projet communal

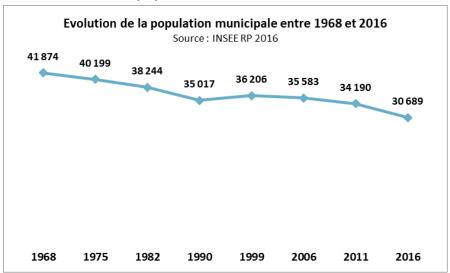
Note:

Le diagnostic a pour objectif premier la mise en exergue des enjeux du territoire pour permettre à la Collectivité d'élaborer une stratégie de développement pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Pour se faire, le diagnostic de Lens a utilisé plusieurs bases de données, notamment le millésime 2014 de l'Insee.

Après arrêt du PLU en conseil municipal, les Personnes Publiques Associées (PPA) ont jugé que le diagnostic devait actualiser les données sociodémographiques afin de s'assurer que les nouvelles tendances n'entraient pas en contradictions avec les enjeux évoqués à la fin de ce chapitre.

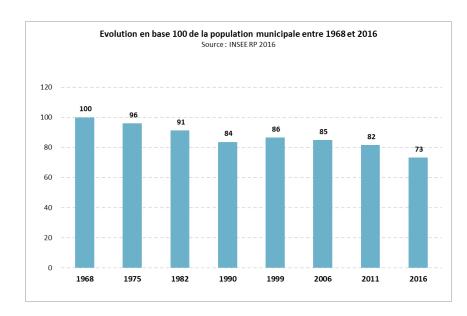
Pour répondre à la demande des PPA, les principaux graphiques ont été mis à jour avec le dernier millésime disponible de l'Insee, soit celui de 2016. Par soucis de sincérité, ils sont présentés à la suite de cette note et ont vocation à conforter les premières analyses du diagnostic. De plus, les titres issus de la première version du diagnostic ont été repris afin de montrer que les nouvelles tendances n'ont pas d'incidences sur les enjeux démontrés initialement.

- I. Une baisse significative de la population traduisant un manque d'attractivité résidentielle
- 1. Une baisse de la population...

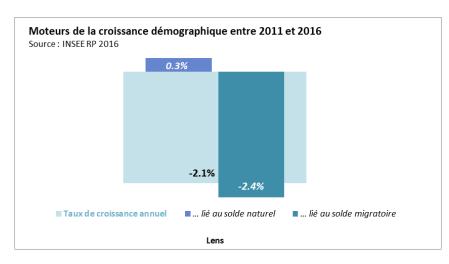


L'Insee a mis à disposition de la Ville la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2020, soit 31 614 habitants. Par soucis méthodologique, on rappellera que ce nombre est toutefois à nuancer au regard de la méthodologie employée pour le recensement de l'Insee. Si la population municipale est citée ici comme élément de repère, l'Insee ne fournit la totalité de ses indicateurs que tous les 5 ans. Raison pour laquelle l'année 2020 ne sera mentionnée que ci-dessus.





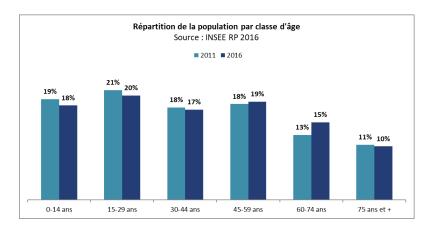
2....due à un solde migratoire négatif



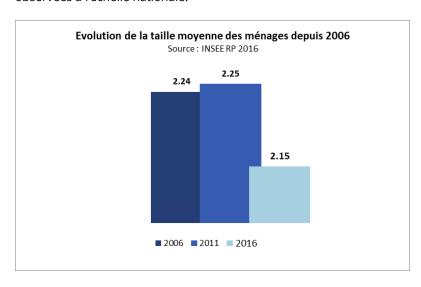
Le solde naturel négatif est principalement impacté par un solde migratoire négatif, c'est à dire un départ important des ménages, qui n'est pas compensé par le renouvellement des populations.

II. Un profil de la population qui évolue

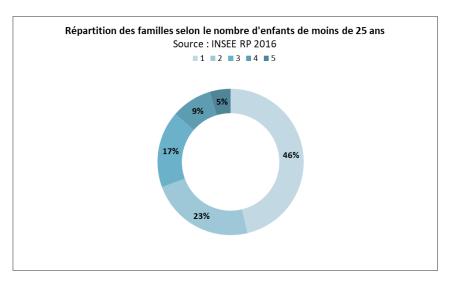
1. Une population relativement jeune mais qui vieillit



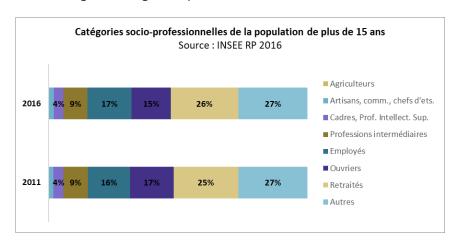
La part des 0-29 ans en baisse et la part des 60-75 ans et + en hausse témoignent d'une population vieillissante, suivant globalement les tendances observées à l'échelle nationale.



La forte baisse des tailles des ménages témoigne des évolutions de la forme des ménages et montre la nécessité grandissante pour la Ville d'adapter ses logements.

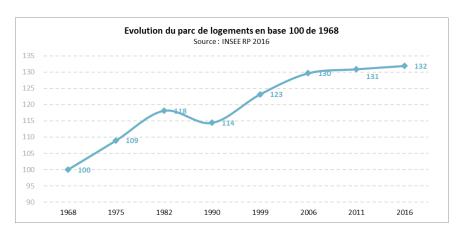


La part des 0-29 ans en baisse est à mettre en corrélation avec la part importante des familles composées d'un seul enfant âgé de moins de 25 ans. Ces proportions permettent de montrer la part faible de famille, en lien avec un solde migratoire négatif (départ des familles vers d'autres territoires).

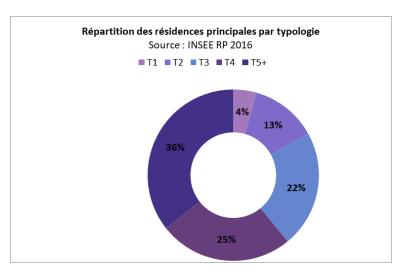


III. Un parc de logements fortement touché par la vacance

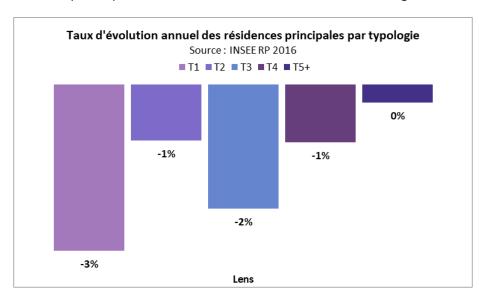
1. Une majorité de logements individuels de grande taille



Si l'évolution du parc est en constante progression depuis 1968, elle tend à stagner depuis 2011.

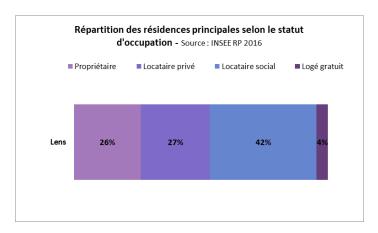


Alors qu'il existe une progression de ménages de petites tailles, le parc est surtout représenté par des grands logements (T4,T5), mettant la commune en difficultés pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages.



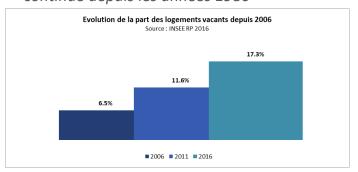
En lien avec la remarque précédente, le desserrement des ménages impose à la Ville d'adapter la typologie des logements. Or, les taux d'évolutions montrent des tendances inverses : évolution négative de la part des T1,T2 dans un contexte où les ménages tendent à rechercher ce type de logements.

2. Une part de propriétaires très inférieure aux moyennes nationales et départementales



En 2016, les tendances restent similaires, et la part des propriétaires continue à être inférieure aux tendances départementales. L'accession privée sur la commune constitue un enjeu majeur pour attirer une population diversifiée.

3. Une vacance qui repart à la hausse après une baisse continue depuis les années 1980



La part des logements vacants déjà préoccupante en 2011, atteint un taux de 17,3% en 2016 et impose à la Ville un positionnement concernant sa résorption.



ENJEUX DEMOGRAPHIQUES

o Répondre aux objectifs des documents supra-communaux ;

o Enrayer le déclin démographique et le retourner ;

o Réduire la part du parc social pour diversifier l'offre sur le territoire.





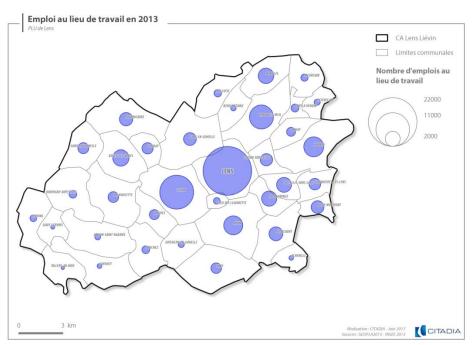
Chapitre 2 : Un rôle de polarité économique à confirmer

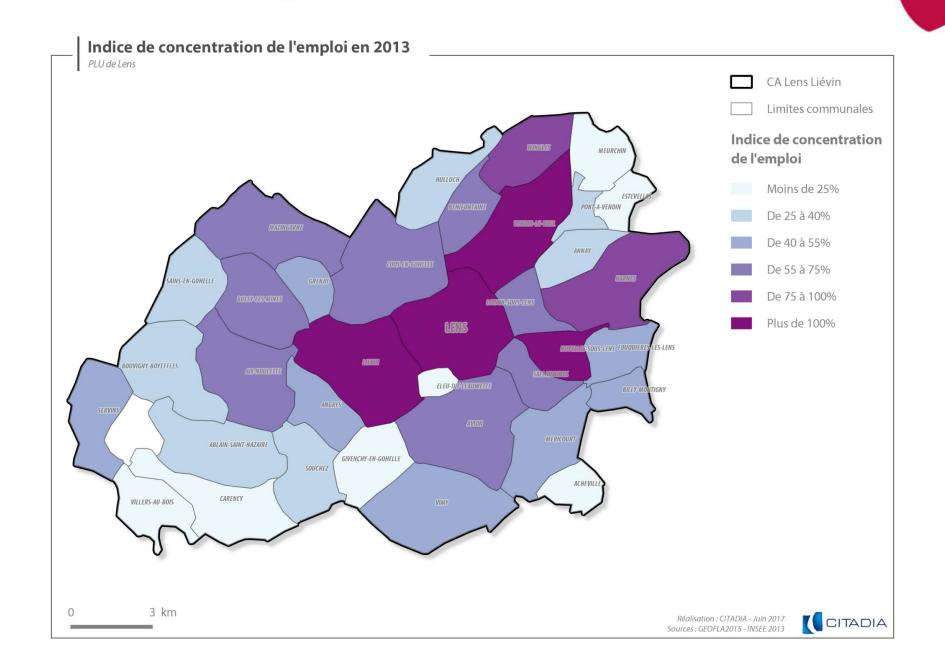
- I. Une position centrale de la ville, entourée des grands bassins d'emploi (Lille, Arras, Béthune et Douai)
 - 1. Un pôle économique intercommunal...

Avec plus de 21 930 emplois en 2013 et 2 625 établissements, la ville de Lens est positionnée comme le principal pôle d'emploi de la CA Lens-Liévin. En effet, près d'1 emploi sur 3 de l'intercommunalité est implanté à Lens (31%) et plus d'1 établissement sur 5 (22%).

Cette forte concentration n'est pas uniquement corrélée au poids démographique de la commune car **l'indicateur de concentration de l'emploi (237 en 2013) est plus élevé que dans le reste de l'agglomération** et bien supérieur à Liévin (116 en 2013), second pôle d'emploi du territoire.

Le poids de Lens à l'échelle du département est toutefois plus restreint, même si la commune représente 4,5% des emplois du Pas-de-Calais et 3% des établissements.





2. ... pour tous les secteurs d'activités

La CA Lens-Liévin présente un profil économique dans lequel le secteur tertiaire concentre la majorité des emplois (85 %), dont 42,2% sont rattachés au secteur tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale) et 29,6% au secteur tertiaire marchand (transports, activités financières, services rendus aux entreprises et aux particuliers, hébergement-restauration, activités immobilières, information-communication). Ces emplois sont fortement concentrés à Lens, tandis que le secteur commercial est moins dense et mieux réparti à l'échelle intercommunale (voir carte ci-après).

Moins importants en termes de poids dans le fonctionnement économique de l'intercommunalité, les secteurs de production sont aujourd'hui fortement minoritaires avec des emplois dans la construction surtout regroupés sur Lens et un secteur industriel et artisanal réparti sur plusieurs pôles. Les activités agricoles sont assez peu représentées dans une communauté d'agglomération fortement urbanisée et sont quasi-absentes du territoire communal lensois qui ne possède plus de foncier dédié à l'exploitation professionnelle.

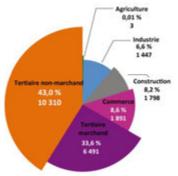
Ainsi, pour tous les secteurs, hormis les activités agricoles, Lens concentre la majorité des emplois et illustre la diversité économique d'une agglomération longtemps spécialisée dans l'industrie.

A l'échelle de la commune, on constate une répartition qui suit globalement celle de la Communauté d'Agglomération, mais avec une proportion du tertiaire plus accentuée et :

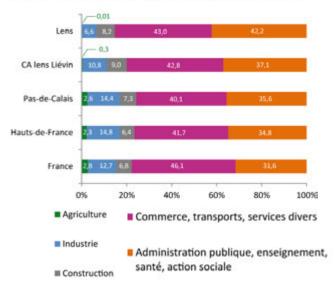
- Un tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé etc.) prédominant : 9 423 emplois ;
- Un tertiaire marchand important (autre que le commerce) représentant presque le tiers des emplois (7 378 emplois);

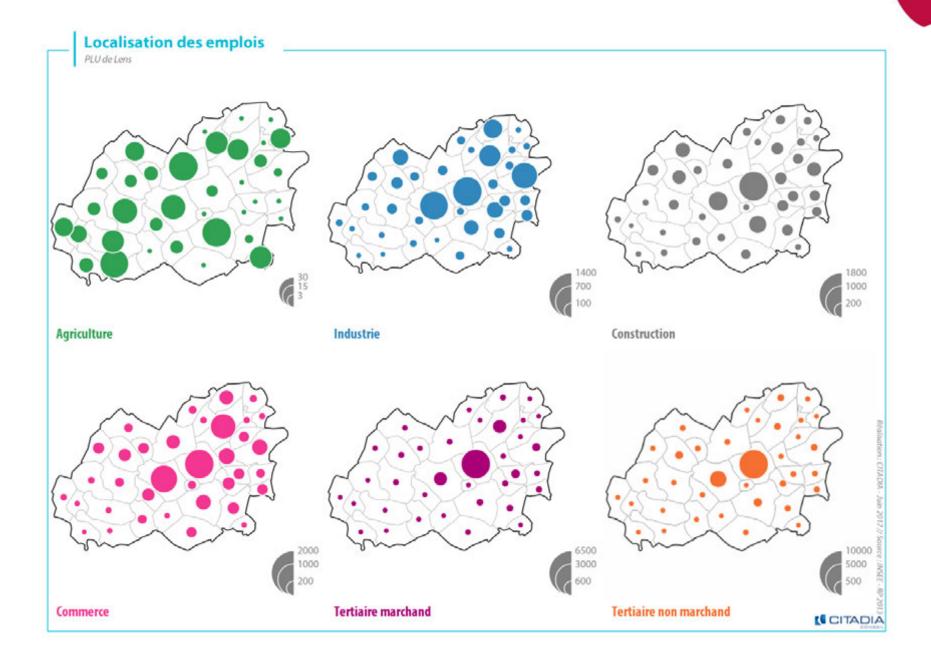
- Un secteur productif (industrie, construction, agriculture) faiblement représenté;
- Une industrie deux fois moins importante que les référents départemental, régional et national (6,6 % contre un minimum de 12,7%)
- Des emplois agricoles quasi inexistants : 0,01 %





Répartition des emplois par secteur d'activité en 2013







3. Un tissu économique porté par les PME/PMI mais un poids non-négligeable des grands établissements

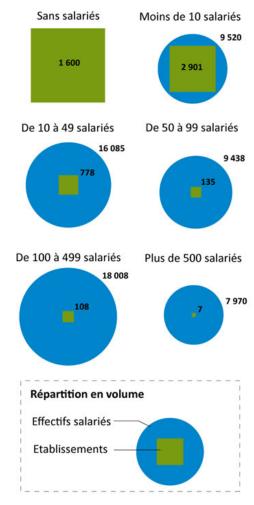
Le tissu économique lensois est majoritairement composé de petits établissements type PME/PMI. En 2013, les établissements unipersonnels représentent 61% des établissements, et près du tiers (32%) comptent moins de 50 salariés.

Toutefois, le poids de grands établissements n'est pas négligeable : ainsi, 7 établissements de plus de 500 salariés sont installés sur la commune et totalisent 7 970 effectifs salariés. Plus généralement, les grands établissements (plus de 100 salariés) représentent 1,60 % du tissu pour 55 % du total d'effectif salarié. Ces grands établissements travaillent principalement dans le secteur tertiaire non-marchand, dont :

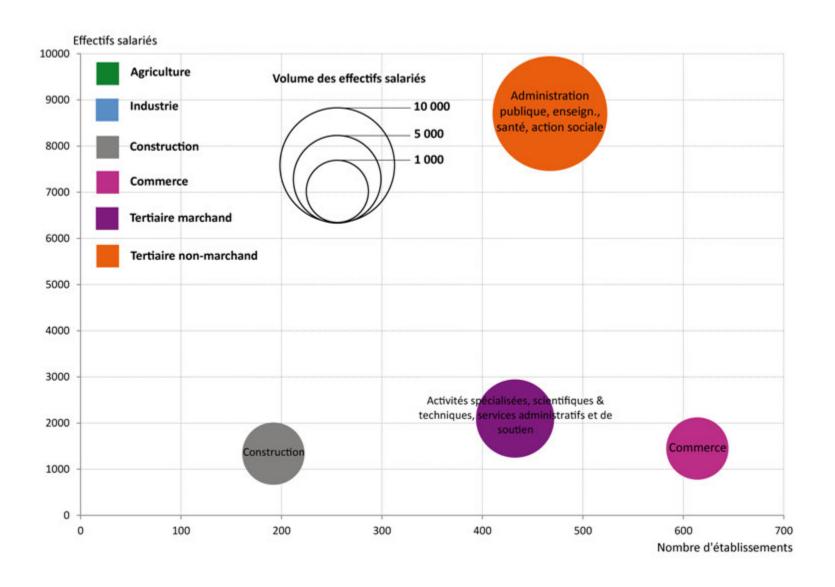
- Le centre hospitalier de Lens (plus de 2000 salariés);
- La CANSSM (plus de 1000 salariés);
- La commune de Lens (plus de 500 salariés).

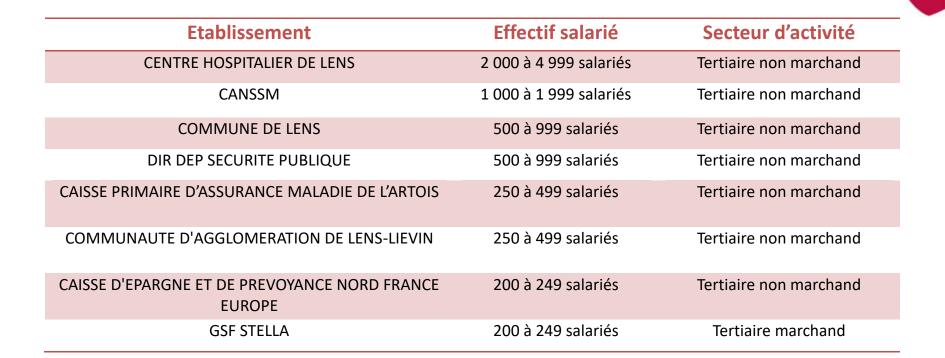
Le graphique ci-dessous illustre le poids important du secteur tertiaire nonmarchand, à la fois en termes d'effectifs salariés et du nombre d'établissements.

Répartition des établissements et leurs effectifs salariés par taille en 2013 Commune de Lens











II. Des évolutions récentes à prendre en compte dans la stratégie économique communale et intercommunale

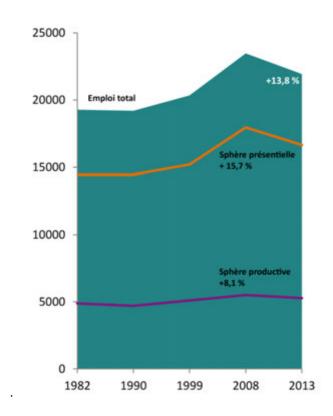
1. Un développement économique porté par le secteur présentiel

Le poids économique actuel de la ville de Lens est hérité d'une tendance globalement positive depuis les années 1980, illustrant une sortie relativement ancienne de la crise industrielle pour Lens. En effet, si la commune a connu une forte baisse d'emploi lors de la fin de l'exploitation des mines, cela fait plusieurs décennies qu'elle connaît une croissance du nombre d'emplois, à hauteur de 13,8% entre 1982 et 2013. Cette croissance n'a pas été linéaire mais se décompose en trois périodes :

- Une phase de stabilisation du nombre d'emplois entre 1982 et 1990 ;
- **Une phase de forte croissance** entre 1990 et 2008, avec une forte accélération entre 1999 et 2008 en particulier;
- Une phase de légère décroissance entre 2008 et 2013 due à la crise économique internationale débutée en 2008 (- 1538 emplois sur la période).

Cette croissance de l'emploi s'appuie en particulier sur la sphère présentielle⁹, dont le nombre d'emplois a augmenté de 15,7% entre 1982 et 2013 (soit + 2 260 emplois)

Evolution du nombre d'emplois entre 1982 et 2013 Commune de Lens



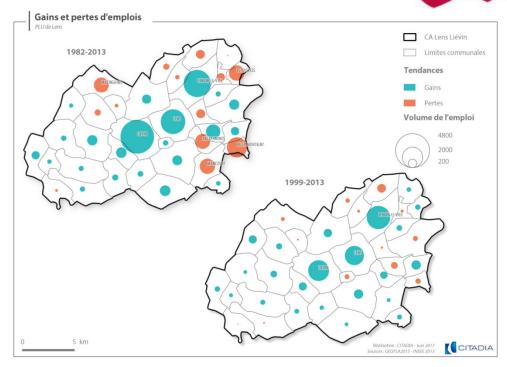
Source: INSEE 2013

⁹ Sphère présentielle : activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone

Sur la même période, la sphère productive¹⁰, anciennement majoritaire sur la commune, crée également de l'emploi mais dans une moindre mesure (+8,1%, soit + 395 emplois), accentuant la prédominance de la sphère présentielle.

Toutefois, ce dynamisme économique n'est pas unique à Lens, mais se trouve être une tendance globale pour l'ensemble de la CA Lens-Liévin. En effet, l'emploi a progressé dans la plupart des communes de la CA sur les périodes 1982-2013 et 1999-2013.

Si la commune de Lens a gagné 2 654 emplois depuis 1982 et 1 590 depuis 1999, elle n'est pas la commune la plus dynamique : Liévin compte en 2013 4 800 emplois de plus qu'en 1982 et Vendin-le-Vieil 3 185 emplois.



_

¹⁰ Sphère productive : activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère

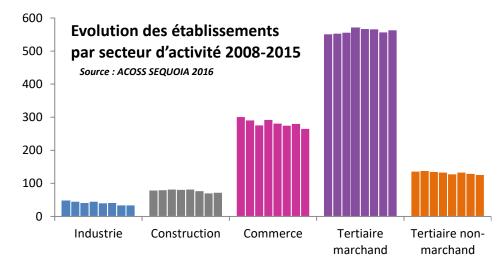
2. Des dynamiques récentes contrastées selon les secteurs d'activités

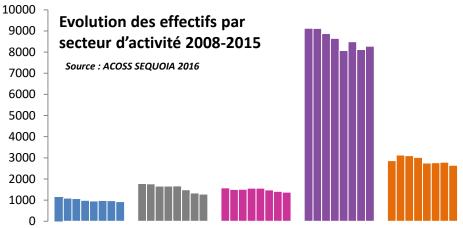
L'analyse des données mises à disposition dans la base SEQUOIA¹¹ nous permet d'étudier les évolutions les plus récentes, entre 2008 et 2015. **Pendant cette période récente**, la commune de Lens connaît un déclin relatif, fortement lié à un contexte économique défavorable dans l'ensemble du territoire national (crise de 2008), qui se traduit notamment par une baisse de 4,7% du nombre d'établissements et de 12,1% des effectifs salariés présents sur le territoire.

Les secteurs sont touchés toutefois différemment par la crise et ont connu des évolutions récentes distinctes :

- L'industrie connaît le recul le plus prononcé en matière d'établissements avec près d'un établissement sur quatre qui ferme ou quitte la commune (-25,5 %), alors que les effectifs diminuent également fortement (-19,6%).
- Le secteur de la construction, qui dépend fortement de la conjoncture économique, perd également des établissements (-8,8%), couplé d'une très forte baisse d'effectifs (-27,9%).
- Le secteur commercial également touché par la conjoncture connaît une baisse presque équivalente en termes d'établissements et d'effectifs (respectivement -12,9% et -12,7%).

- Le tertiaire marchand est le seul secteur avec une création d'établissements (+2,2 %) montrant pourtant un déclin des effectifs (-9,3%).
- Le tertiaire non marchand connaît une inflexion similaire d'établissements et d'effectifs (respectivement -7,3% et -7,7%).





¹¹ La Base SEQUOIA de l'ACOSS est issue des bordereaux de cotisations des URSSAF. Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

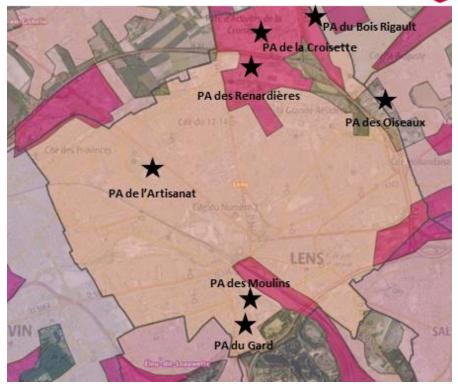
3. Une offre foncière à adapter en conséquence

La commune de Lens compte 7 parcs d'activités (PA) sur son territoire. La majorité de ces zones sont localisées sur le pourtour nord et sud de la commune, à proximité immédiate des grandes infrastructures de transport (A21, liaisons nationales, régionales, départementales et locales).

Compétence intercommunale depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin mène une politique volontariste dans le domaine économique et tend vers une spécialisation des zones d'activités. A L'échelle de la CALL, on recense 26 000 m² de locaux disponibles au sein des 26 parcs d'activités de l'intercommunalité.

Plusieurs aménagements au service de l'ensemble des communes de la CALL ont pour objectif de soutenir le développement économique du territoire, comme la pépinière d'entreprises L'Ecloserie à Liévin (ZAL Saint-Amé) qui propose 2 000 m² de bureaux et d'entrepôts ou celle du parc d'activités des Oiseaux à Lens qui dispose de 37 hectares et accueille une vingtaine d'entreprises spécialisées dans les services, et près de 500 emplois.

Par ailleurs, des aides financières et partenariats sont mis en place à l'échelle de la CALL pour porter le dynamisme économique : aide à l'innovation, Fonds National de Revitalisation des Territoires, projets PROSPECTS, etc.



Localisation des parcs d'activités à Lens



III. Un profil des actifs lensois qui ne correspond pas aux emplois présents sur la commune ?

1. Un profil majoritairement tertiaire mais qui demeure encore productif

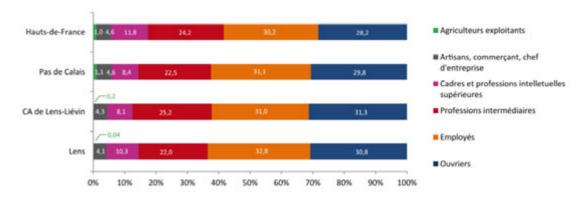
A l'image du profil des établissements présents sur le territoire de la commune, les actifs lensois travaillent surtout dans le secteur tertiaire : 65% d'entre eux sont en effet des cadres et des employés, ou exercent une profession intermédiaire. En 2013, la commune de Lens compte 12 879 actifs sur son territoire, représentant majoritairement 3 grandes catégories socio-professionnelles (CSP) :

- ✓ Les employés (secrétaire, agents de bureau, agents hospitaliers, vendeurs, pompiers, etc.) qui représentent 32,8 % des actifs (2 331 actifs);
- ✓ Les ouvriers qui comptent 2 190 actifs, soit 30,8 % de la population active ;
- ✓ Les professions intermédiaires qui représentent une moindre proportion de 1 565 actifs.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en retrait avec seulement 731 actifs, ainsi que les artisans commerçants chefs d'entreprises et les agriculteurs très peu représentés (respectivement 294 et 3 actifs).

En comparaison des territoires de référence, le profil des actifs lensois présente des particularités :

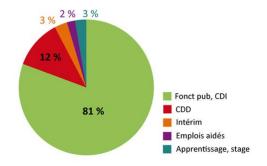
- ✓ Une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport à l'intercommunalité et au département illustrant le phénomène de métropolisation et la concentration des catégories socio-professionnelles supérieures dans les villes-centres ;
- ✓ Une part moins importante d'ouvriers et de professions intermédiaires que dans l'intercommunalité.



2. Une population active plutôt occupée dans un marché de l'emploi fragilisé

Avec un taux d'activité¹² de 65 % en 2013, la commune de Lens présente une progression par rapport à 2008 (+2,3 points), ce qui traduit un certain gain d'attractivité auprès des actifs pour le territoire.

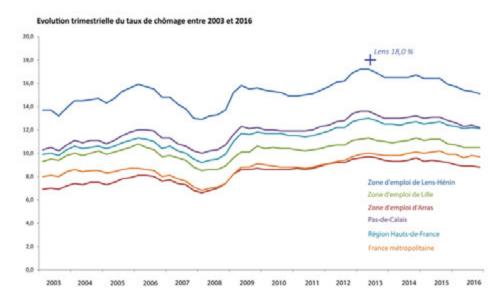
Par ailleurs, 72% de la population active est occupée. Parmi ces actifs en poste, la très grande majorité est salariée (92,3%) et se trouve dans une situation professionnelle relativement stable avec 81% des actifs occupés en CDI en 2013.



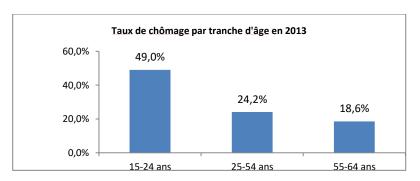
Statut des contrats des salariés sur la commune en 2013. Source : Insee

Toutefois, le marché de l'emploi lensois reste fragilisé par un taux de chômage élevé sur la commune (18% en 2013), et plus généralement sur l'ensemble de la zone d'emploi de Lens-Liévin (15,1 % au 4ème trimestre 2016

sur la zone d'emploi, contre 12,1 % pour le département et la région). Les zones d'emplois limitrophes comme celles d'Arras ou de Lille connaissent une meilleure dynamique économique.



Sur la commune de Lens, l'absence d'activités concerne en particulier les jeunes avec 49% des 15-24 ans non-scolarisés sans emploi.



¹²Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante



IV. Une offre commerciale au rayonnement intercommunal

1. Une concentration de l'offre en centre-ville alliée à un maillage par quartier

Héritier d'un rôle historique de polarité commerciale à l'échelle du bassin minier, le centre-ville de Lens est la première polarité commerciale de la commune et concentre plus de 83% de l'offre totale présente sur le territoire. Toutefois, à l'image de la plupart des villes moyennes françaises, la fréquentation des commerces du centre-ville est en perte de vitesse. A ce titre, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour maintenir son dynamisme en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL), la CCI d'Artois et l'union commerciale Shop'in Lens.

Garantes d'une offre de proximité dans les quartiers, 13 autres petites polarités coexistent et maillent la commune. Celles-ci sont plus ou moins attractives et proposent une offre d'appoint, favorable à la vie sociale par quartier.

Parmi cette offre de commerces de proximité, on observe toutefois un nombre élevé de locaux vacants nuisant encore davantage à l'attractivité des polarités traditionnelles, fortement concurrencées par les zones commerciales en périphérie de la ville ou dans les communes limitrophes.

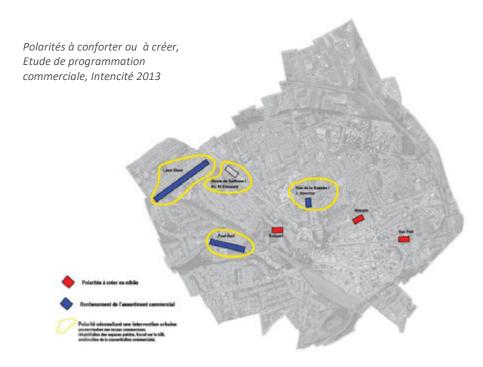
2. Un contexte concurrentiel pour le commerce de proximité

Plusieurs grandes surfaces commerciales se trouvent à proximité immédiate de la commune, parmi lesquels :

 Centre commercial/ zone commerciale Auchan à Noyelles Godault (N2G2, projet d'extension horizon 2019);

- Centre commercial Lens 2 (Cora) et sa zone commerciale sur le territoire de Vendin le Vieil ;
- Centre commercial Carrefour et les activités attenantes sur la commune de Liévin ;

Plusieurs projets d'extensions de ces polarités menacent le devenir et le maintien de l'offre actuellement présente dans le centre-ville de Lens.





ENJEUX EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

 Soutenir les secteurs porteurs de développement et la politique volontariste de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin pour le développement économique

Œuvrer en faveur de l'équilibre habitat/emploi

Valoriser le commerce de proximité



3

Un renouveau des mobilités à encourager



Chapitre 3 : Un renouveau des mobilités à encourager

I. Un réseau d'infrastructures routières dense mais des connexions internes à renforcer

1. Une bonne accessibilité routière au grand territoire...

La ville est proche et bien reliée aux grands axes routiers structurants, lui assurant des liaisons à la fois régionales, nationales et internationales via :

- l'A21 : qui se déploie en contournement de Lens au nord et qui permet de rejoindre la Belgique via Valenciennes;
- l'A1 : « l'autoroute du Nord », qui compose l'axe Paris-Lille et constitue une porte d'entrée majeure sur l'arrondissement lensois , à l'est de la commune ;
- l'A26: « l'autoroute des Anglais » qui forme l'axe Calais-tunnel sous la Manche/Reims et vallée du Rhône Italie/Suisse.

Plus localement, la commune est desservie par un réseau d'axes secondaires qui permet des liaisons à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et au-delà:

- La RN 45 supporte ainsi les liaisons Est-Ouest intra-agglomération;
- La RN 17 assure les liaisons Paris-Arras/Lille via Lens ;
- La RN 47 permet de rejoindre Lille Ouest
- La RD 937 relie Lens à Béthune.

Cette bonne accessibilité induit toutefois des nuisances liées au nombre important de véhicules qui transitent par la ville sans forcément s'y arrêter. Ainsi en 2015, on compte en moyenne jusqu'à plus de 52 000

véhicules par jour au niveau de l'échangeur entre l'A21 et la RD917 au nord de la commune. Entre 2 et 5% du trafic total est lié à la circulation de poids lourds. L'importance de ces flux est à l'origine de nuisances (pollution, bruit) auxquels la société civile est de plus en plus sensible.

Avec près de 4 personnes tuées sur les routes pour 100 000 habitants dans l'arrondissement de Lens en 2014 (4,5 en moyenne dans le département), la question de la sécurité des trajets motorisés est à prendre en compte, en particulier pour les autres usagers de la route plus vulnérables (cyclistes, piétons, etc.)





2. ... mais un réseau viaire interne qui contraint les déplacements

L'armature interne de la ville de Lens est organisée en convergence vers le centre-ville, par un réseau de pénétrantes en étoile interrompu par la voie ferrée (seuls 5 franchissements¹³ possibles actuellement, un 6eme est en cours de réalisation): Route de la Bassée, Route de Béthune, Avenue Alfred Maes, Rue de Londres, Rue Paul Bert, etc. Ce maillage engendre des nœuds de circulation importants, au niveau de carrefours régulièrement saturés : carrefours Basly, Bollaert, Av du 4 septembre, rue du 11 novembre, rue de Wetz et rue Reumaux. Les connexions entre les pénétrantes sont mal assurées et impliquent de transiter par le centre-ville.

Par ailleurs, le développement des quartiers, organisés en « lotissements » indépendamment les uns des autres avec des réseaux propres, rend difficile les interconnexions, à la fois en voiture mais aussi via les modes doux.

3. Une offre de stationnement publique conséquente

Le stationnement automobile est une problématique complexe qui répond à plusieurs enjeux et dont l'impact sur l'attractivité de l'agglomération est important.

Il est à la fois :

- Une composante de l'offre automobile au même titre que la route et donc un puissant levier sur le choix modal des habitants ;
- Un élément d'attractivité et de développement économique des communes. Répondre aux besoins de stationnement des particuliers et des activités de l'agglomération est donc un impératif;
- Une composante du paysage et de l'environnement urbain car il occupe en partie l'espace public, une voiture étant immobile une grande partie du temps.

69% des ménages lensois possèdent une voiture, alors que seuls **55%** disposent d'une place de parking. Ce manque d'équipement privé influe fortement sur l'offre et la gestion du stationnement public dans les communes.

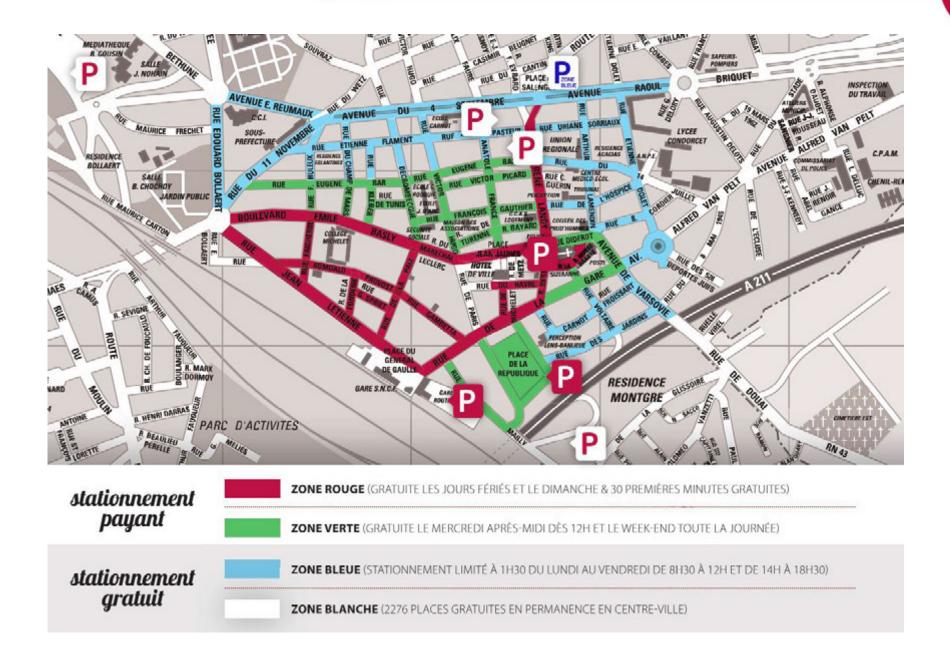
Conformément à l'article L151-4 du Code de l'urbanisme, l'inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation permet de jouer sur les trois enjeux principaux du stationnement.

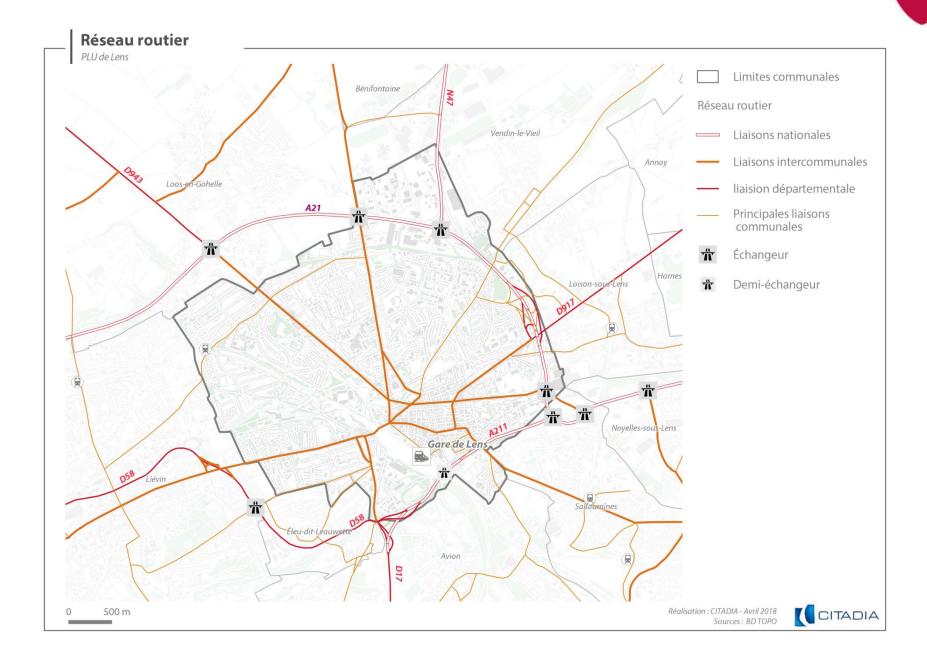
Nom du parc	Localisation	Nombre de places
Gare SNCF	14 rue des déportés	245
Parking Pasteur	19 rue Eugène Bar	67
Parking République	Place de la République	850
Parking Cantin	Rue René Lanoy	119
Parking Louvre-Lens	Rue Paul Bert	400
Parking de supermarché	38 route d'Arras	150
Parking de supermarché	51 route d'Arras	80
Parking Salengro	Place Roger Salengro	116
Parkings stade Bollaert	Proximité du stade	2 000
Stationnement route de la Bassée	132 rue Dalton	70
Parc de polarité commerciale	34 rue Alain	90
Stationnement en centre-ville	Place Jean-Jaurès	68

 $^{^{13}}$ Actualisation depuis l'arrêt du PLU : un $^{\rm eme}$ franchissement sous la voie ferrée est en fonctionnement depuis le mois de septembre 2018. Cette artère est dénommée Avenue André Delelis.

Parking Jean Letienne	49 rue Jean-Létienne	15
Parc Delots	39 rue Auguste Delots	28
	TOTAL	4 298

La ville de Lens compte une offre en stationnement en parcs ouverts au public conséquente. Même si celle-ci ne se concentre pas en centre-ville, la localisation des 2 000 places à proximité du stade et à 10 minutes à pied de l'Hôtel de ville est en mesure de répondre à la demande.









1. Une bonne connexion au réseau ferroviaire assurée par la gare TGV, équipement majeur pour la commune

Lens bénéficie d'une desserte TGV, service rare pour une commune qui compte 30 000 habitants, avec 7 allers-retours TGV Paris-Lens par jour (assurant une liaison à la capitale en 1h10).

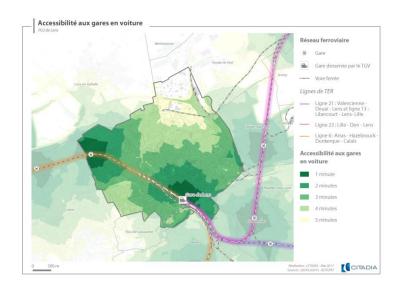
La gare de Lens est également desservie par 4 lignes de TER qui permettent de rejoindre les principales agglomérations de la région :

- Ligne 06: Arras-Hazebrouck-Dunkerque- Calais
- Ligne 18 : Libercourt-Lens-Lille
- Ligne 21: Valencienne-Douai-Lens
- Ligne 23: Lille-Don-Lens

Cette bonne connexion au réseau national et régional pourrait être renforcée avec le projet de Réseau Express Grand Lille (REGL)¹⁴, visant à améliorer les relations avec l'aire métropolitaine lilloise.

L'insertion de la gare de Lens au sein de la commune est idéale avec une position stratégique au cœur de la ville, à proximité directe avec le centreville. Ainsi, une grande partie des habitants à l'ouest de la commune se situe à moins de 20 minutes à pied de la gare et la totalité des lensois à moins de 10 minutes en voiture.

Accessibilité aux gare olisation : CITADIA - Mol 2017 noss : GEOFIA2015 - BOTOPO



¹⁴ Actualisation depuis l'arrêt du PLU : désormais ce projet porte le nom de Réseau Express Hauts de France (REHF).

2. Un réseau de transports en commun interurbains se restructurant

La commune de Lens est desservie par le réseau intercommunal TADAO qui traverse 115 communes au sein des CA de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, et de Béthune-Bruay, Artois, Lys, Romane.

Les lignes qui s'arrêtent à Lens sont organisées en étoile à partir de la gare routière de Lens et correspondent à :

- Deux lignes Bulle 1 et 3 qui relient les grands centres urbains, les quartiers denses et les grands pôles d'intérêt du territoire avec un intervalle de 15 à 20 min;
- 2 lignes bleues desservant plus finement les quartiers à destination des centres urbains et grands équipements du territoire (intervalle : 30 min);
- 11 lignes régulières ou à la demande qui permettent une desserte plus locale ou sur demande;
- Tadao Proxibus : offre de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite ;

Malgré des services et des parcours variés, **l'offre est aujourd'hui peu attractive pour les actifs.** En effet, la fréquence des passages n'est jamais inférieure à 15 minutes et il existe peu de service en site propre.

Toutefois, la dynamique territoriale en cours est celle d'un **réseau de transports en commun qui se restructure** autour des axes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). En effet, le Syndicat Mixte des Transports (SMT) Artois-Gohelle réalise actuellement le **projet de transformation des lignes Bulles en Bus à Haut Niveau de Service** qui a pour ambition de transformer 6 axes structurants du Bassin Minier pour mettre en service 6 lignes Bulles de Bus à Haut Niveau de Service, en site propre avec système de priorité aux feux rouges. Lens sera particulièrement bien desservie par le nouveau réseau en étant à la rencontre de 3 des 6 futures lignes Bulles : Bulle 1, Bulle 3 et Bulle 5. L'intervalle entre les bus sera réduit à 8 minutes et les temps de déplacements seront optimisés : il ne faudra plus compter que 12 min entre la gare de Lens et le Stade couvert régional de Liévin contre 20 min aujourd'hui par exemple.

Ce projet de BHNS porté par la SMT Artois-Gohelle vise effectivement à accroître la performance des transports en commun, et par conséquent à être une alternative crédible à l'usage de la voiture. C'est pour cela que l'objectif du PDU est de doubler la part modale des transports en commun (passage de 4% à 7%) mais également du vélo (passage de 2% à 8%) avec un impact corrélatif sur l'usage de l'automobile.



IV. Un renforcement des aménagements en faveur des modes doux

1. Un ambitieux « Plan vélo » pour encourager un report modal

En 2014, avec seulement 7,7km de linéaires routiers aménagés, le réseau cyclable sur la ville de Lens est quasi inexistant et présente de fortes discontinuités. En réponse à ces faiblesses, la municipalité s'est engagée à aménager 15 km de pistes cyclables dès 2018. Par ailleurs, 225 arceaux sont implantés dans la ville, principalement aux abords des bâtiments publics (écoles, service public, etc.).

Le développement du réseau est également pensé à l'échelle supracommunale : au sud de Lens, une voie verte est identifiée sur la carte des véloroutes et voies vertes de France, ainsi qu'au Schéma Directeur des pistes et itinéraires cyclables du Pas de Calais. La ville est aussi traversée par l'Eurovéloroute n°5 : la via Romea Francigena, route européenne de 3 900km et dispose d'une offre de vélo en libre-service (BICLO), diverse et adaptée aux besoins des populations (vélos de ville, à assistance électrique, vélo enfants, remorques enfants etc).

2. Une attention particulière à porter aux itinéraires piétons

Le Plan de Déplacements Urbains du SMT Artois-Gohelle 2014-2024 met en évidence que la marche à pied est le deuxième mode de déplacements le plus utilisé dans l'agglomération et que plus de 76% des déplacements des habitants de moins de 1 km sont faits à pied. En centre-ville les cheminements piétons sont de qualité mais le partage de la voirie reste à rééquilibrer.



V. Des pratiques de déplacement fortement motorisées

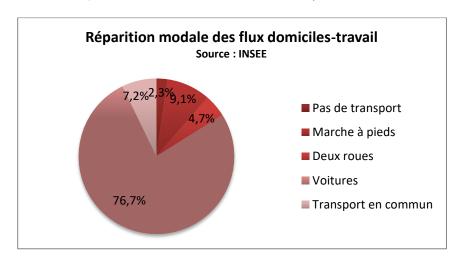
1. La voiture : mode de déplacement privilégié des Lensois

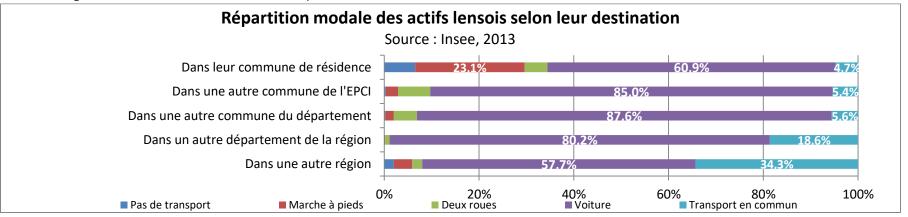
Les actifs lensois sont 76,7 % à recourir à la voiture pour leurs déplacements domicile-travail, loin devant la marche (9,1%) et les transports en commun (7,2%).

Néanmoins l'analyse des modes de transports selon le lieu de travail révèle des habitudes contrastées en fonction de leur destination.

- Pour les actifs qui résident et travaillent à Lens, l'utilisation de la voiture est moins importante (60%) au profit de la marche à pied (près de 23,1%), mais reste relativement élevée;
- Les deux roues sont les plus représentés dans les déplacements internes à l'EPCI (6,8%);
- Une utilisation de la voiture plus prononcée lorsque les actifs travaillent dans une autre commune du département (87,6%).
- Un accroissement de l'utilisation des transports en commun avec l'éloignement lieu de travail/lieu de vie (34,3% pour un travail dans une

autre région, et seulement 4,7% pour un travail dans la commune de résidence). Cette forte utilisation des TC est toutefois à nuancer car le contingent d'actifs travaillant dans une autre région est faible (170 actifs, dont la moitié travaille en lle-de-France).







VI. Un territoire qui reçoit et émet de nombreux flux

1. Un territoire attractif pour les actifs de la région

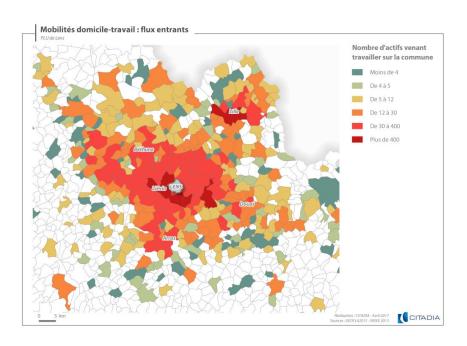
A Lens on comptabilise **27 422 déplacements occasionnés chaque jour** pour le travail, dont **65,7% de flux entrants**, 20% sortants et 14,3% internes.

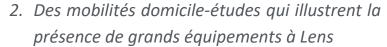
Le solde des navettes domicile-travail est largement positif, ce qui démontre le rôle de pôle d'emploi que joue Lens au sein de la Communauté d'Agglomération, et plus généralement auprès des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Parmi les **18 010 actifs qui viennent travailler à Lens** quotidiennement, **50% proviennent de la CALL**, 15% de la CA de Béthune et 9% de la CA d'Hénin-Carvin. Dans une moindre mesure (7,5%), de nombreux actifs viennent de la Métropole européenne de Lille. Lens représente ainsi un territoire attractif pour de nombreux actifs et un point de convergence de nombreux flux, induisant des enjeux en termes de mobilité à une échelle relativement large.

Concernant les flux sortants, 5 491 actifs quittent Lens chaque jour pour aller travailler à l'extérieur, dont 37,9% dans le reste de la CALL. Les autres destinations des actifs sortants sont davantage multi-polarisées et plus dispersées.

Enfin, plus de 3 920 actifs résident et travaillent à Lens rendant également plus que nécessaire une amélioration des possibilités de déplacement à l'échelle communale.





L'analyse des flux domicile-études est complémentaire à celle des flux domicile-travail dans la mesure où les élèves et les étudiants adoptent des stratégies de déplacement différentes des actifs.

En effet, si pour les élèves de la maternelle au secondaire la mobilité reste très fortement corrélée au lieu de résidence et à la carte scolaire, celle des étudiants reflète davantage des logiques guidées en fonction de l'offre en enseignement disponible.

L'analyse ci-dessous s'applique à distinguer ces flux en fonction des cinq familles d'établissements scolaires que sont : la maternelle, l'école élémentaire, le collège, le lycée et le supérieur. Par ailleurs, cette distinction permet également d'illustrer plus aisément leurs enjeux respectifs.

Au quotidien, **8 228 déplacements sont générés pour les études**, dont la majorité est effectuée au sein même de Lens (5 787), contre 1 451 flux sortants et 990 entrants.

Lens profite en effet d'une **offre attractive d'enseignement supérieur** (IUT et Université de l'Artois) avec plus d'étudiants (lensois ou non) qui fréquentent les établissements de Lens, que de Lensois qui fréquentent les établissements voisins.

Ces flux quotidiens ne prennent pas en compte les déménagements des jeunes poursuivant leurs études dans d'autres communes, illustrés par la baisse du contingent d'élèves selon les âges.

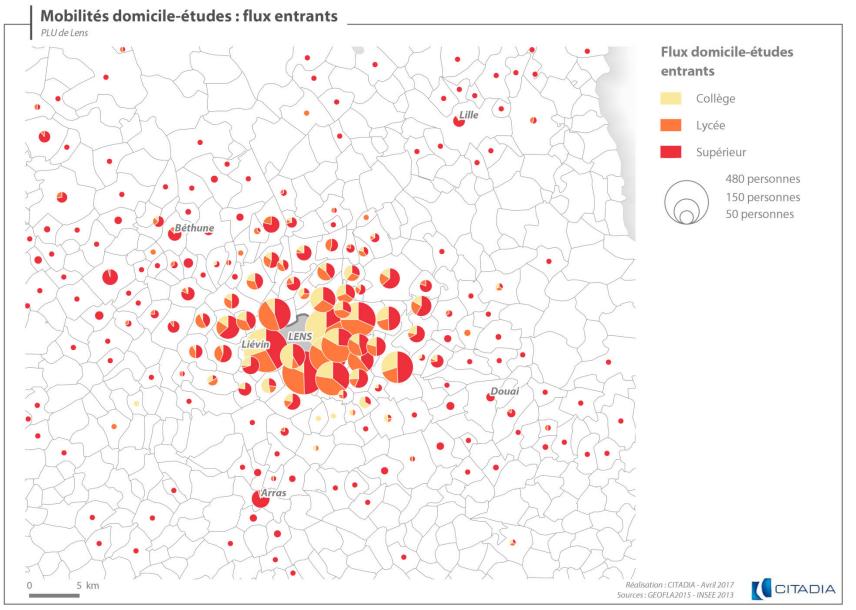
La différence d'effectifs entre le nombre d'élèves qui se rendent au lycée et ceux qui suivent des études supérieures démontrent l'arrivée de jeunes sur le territoire pour fréquenter les différentes formations supérieures implantées sur le territoire. Il convient toutefois de nuancer le propos en rappelant qu'une

partie des élèves/étudiants ne poursuit pas ses études au sein d'un cursus supérieur.

Ces analyses permettent de soulever l'enjeu de garantir aux jeunes du territoire une excellente accessibilité aux pôles d'études à proximité du territoire afin de rester attractif auprès d'une population qui a tendance à s'installer durablement sur son lieu d'études et de garantir à ceux qui ne peuvent/souhaitent pas partir un accès aux études secondaires et supérieures.

Niveaux	Part d'élèves sortants	Nombres d'élèves lensois
Maternelle	11%	1187
Primaire	11%	1864
Collège	8%	1615
Lycée	22%	1102
Supérieur	50%	1471







VII. Vers un renouveau des mobilités à Lens?

Afin de diminuer la dépendance à la voiture individuelle motorisée et d'accompagner le report modale des habitants, plusieurs initiatives sont à faire connaître sur le territoire.

Le système **FIDELI'TER** encourage le développement de l'intermodalité. Depuis 2012, un **ticket de transport intermodal** est proposé à destination des actifs, valable sur le **réseau TER et TADAO**. La réflexion est menée pour développer ce principe à l'échelle de la Région, et notamment par l'adhésion du SMT Artois-Gohelle au Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transport (SMIRT).

Le service **BICLO**, première plate-forme d'échanges des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, propose en gare de Lens un espace de location de 35 vélos de ville, 13 vélos électriques, 3 vélos pliants et 4 vélos enfants, ainsi qu'un espace de gardiennage gratuit. Cette initiative favorise la multimodalité par la présence sur un même site de tous les moyens de transports du territoire (train, bus et vélo).

Les entreprises sont par ailleurs accompagnées via un service d'appui technique et financier dans la réalisation de Plan de Déplacements Entreprises avec la création d'espace entreprise de covoiturage. La ville est actuellement en train d'élaborer son document en 2017.

Si le **covoiturage permet d'initier un nouveau rapport à la voiture** moins « autosoliste » sur un territoire où une grande partie de la population se déplace grâce à ce moyen de transport, il n'existe pour l'instant aucune aire officielle de covoiturage sur la commune. Le Schéma Interdépartemental de Covoiturage a par ailleurs identifié deux sites pertinents pour y développer des aires de covoiturage :

- L'échangeur n°15 A211/N17/D58 Besoin estimé de 60 places
- L'échangeur n°12 A21/D917 Besoin estimé de 30 places.

On constate également une faiblesse en ce qui concerne l'**électromobilité** sur le territoire communal puisque Lens n'est dotée que d'une borne de charge au parking Dumortier (rue Paul Bert).



Source TADAO.fr



Source SMT Artois Gohelle



ENJEUX EN MATIERE DE DEPLACEMENTS

o Répondre aux objectifs des documents supra-communaux de report modal

 Accompagner les projets d'infrastructures et faciliter les mobilités à l'échelle communale



4

Une offre en équipements et services au rayonnement intercommunal



Chapitre 4 : Une offre en équipements et services au rayonnement intercommunal

I. Une offre périscolaire et à destination de la petite enfance bien développée

1. Des modes de garde diversifiés

Avec 1 256 enfants de moins de 3 ans en 2013, 4,0% de la population lensoise a moins de 3 ans. Afin de répondre aux besoins en matière de garde, la ville compte en 2017 **plus de 185 places en structures collectives**, réparties dans les établissements suivants :

- La crèche Suzanne Lacore (90 places) et la halte-garderie (15 places);
- La Micro-crèche publique Vachala (10 places);
- 6 micro-crèches privées (70 places).

Aucune crèche d'entreprises n'existe pour le moment. Pour compléter cette offre, le relais Assistantes Maternelles propose **356 places auprès d'assistantes maternelles.**

La commune de Lens compte ainsi un ratio 0,15 place en accueil collectif par enfant et de 0,28 place en accueil individuel par enfant.



Crèche Suzanne Lacore

2. Une offre péri- et extrascolaire attractive pour les familles

Depuis la rentrée 2014, toutes les écoles comptent un service de garderie, mais les horaires semblent peu adaptés pour certains parents.

Des accueils de loisirs pour les 3 / 11 ans et pour les 11 / 15 ans sont également proposés, en plus des ateliers périscolaires rendus obligatoires (pause méridienne, ateliers du soir, atelier Jazz ou hip hop ...).

La ville de Lens est membre du réseau Ville amie des enfants depuis 2003 (initiative lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France) et met en place plusieurs actions au profit des enfants et des jeunes : actions en faveur de l'accès aux loisirs et à la culture à tous les enfants et jeunes de la ville, solidarité internationale, etc.

Les jeunes bénéficient d'une offre spécifique qui leur est destinée grâce à l'existence d'une maison de la jeunesse appelée la MJ42 (42 rue Gambetta), et une maison des jeunes située rue Blum.



1. Une offre d'enseignement maternelle et primaire conséquente mais avec des effectifs en baisse depuis 2008

Attractive auprès des communes limitrophes, l'offre d'enseignement maternelle et primaire est importante sur la commune avec pour la rentrée 2016-2017 :

- 9 écoles maternelles regroupant 40 classes et 942 élèves
- 9 écoles primaires regroupant 62 classes et 1 333 élèves
- 3 groupes scolaires de 17 classes maternelles (389 élèves) et 27 classes primaires (600 élèves)
- 1 école primaire privée (810 élèves)

Cette offre quantitativement importante est toutefois menacée par les baisses d'effectifs: entre 2008 et 2013, les établissements accueillent 13% d'élèves en moins et plus de 16 classes ont fermé au sein de 9 écoles.

La ville compte deux zones d'éducation prioritaire (ZEP) (Sellier et Grande résidence) pour lesquelles la question de la mixité sociale a été étudiée :

- Une mixité positive sur la Grande Résidence, suite aux efforts de reconstruction de locaux neufs et en bon état
- Une mixité plus difficile à trouver sur Sellier, suite à des stratégies d'évitement vers les trois écoles du centre-ville

À la rentrée 2015, les écoles suivantes appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire :

 Maternelles: A. Maes, B. Desrousseaux, F. Buisson, G. Lapierre, J. de la Fontaine, L. Pasteur, M. Curie, S. Bertholot;

- Elémentaires : A. Maes, E. Moreau, G. Lapierre, J. Mace, J. Verne, L. Pasteur, M. Curie, S. Bertholot.
 - 2. Une offre d'enseignement secondaire attractive pour les communes voisines

Conformément à son rôle de ville-centre, la commune de Lens accueille la plupart des établissements secondaires de l'intercommunalité, à savoir :

- 3 collèges publics (1 820 places en 2014), dont 2 ont été récemment réhabilités
- 1 collège privé
- 3 lycées publics
- 1 lycée privé catholique
- Le collège Jean Zay dans le secteur de la Grande résidence est inscrit en 'Réseau d'Education Prioritaire' et dispose de moyens supplémentaires pour mener à bien des Projets et Concertation. Il bénéficie également d'un partenariat avec Sciences Po Lille (histoire) et l'Université d'Artois. Le Collège Jean Jaurès appartient également au 'Réseau d'Education Prioritaire'.



3. Une offre d'enseignement supérieur indispensable pour garantir l'accès aux études supérieures au plus grand nombre

Au-delà d'une offre conséquente en matière d'établissements scolaires pour le premier et le second degré, Lens tire parti de trois établissements destinés aux études post-baccalauréat :

- L'université d'Artois Pôle Scientifique ;
- L'IUT;
- IG2I, Ecole scientifique spécialisée en informatique, filiale de Centrale Lille.

Cette offre permet de garantir aux élèves lensois un accès aux études supérieures au plus grand nombre et confère à Lens une certaine attractivité auprès des jeunes de la région (voir analyse sur les flux domicile-études ciavant).



Lens – La Faculté des sciences Jean Perrin (anciens Grands bureaux de la Compagnie des mines de Lens) © Université d'Artois







III. Une offre culturelle au rayonnement à la fois local et international

1. L'offre culturelle, une richesse source d'attraction et de rayonnement

Récemment enrichie par l'arrivée du musée du Louvre-Lens en 2012, l'offre culturelle de la ville de Lens est riche et diversifiée, et compte des équipements au rayonnement communal, intercommunal et même international.

Le musée du Louvre a ainsi accueilli plus de 400 000 visiteurs en 2015, après un pic de fréquentation l'année de son ouverture à 900 000 visiteurs. Son implantation a été suivie par l'arrivée de l'école du Louvre en septembre 2015.

De rayonnement plus local, Lens compte également les équipements culturels suivants :

- La médiathèque Robert Cousin qui propose une bibliothèque, un espace jeunesse et une section discothèque et vidéothèque;
- Le cyberCentre, implanté dans les locaux de la Médiathèque Robert COUSIN;
- Le Conservatoirede Musique et d'Art Dramatique de Lens propose une large palette d'activités artistiques;
- L'harmonie municipale, l'orchestre à vent de Lens (composée d'une soixantaine de musiciens amateurs et professionnels);
- L'école de dessin et de peinture, Rue Arthur Lamendin ;
- « Le Colisée », théâtre municipal, (652 places disponibles);
- La Fondation Pinault (maison d'artistes);
- Le Pôle numérique culturel ;
- L'utilisation de l'ancien bâtiment de la Banque de France comme lieu d'expositions temporaires.



Le musée du Louvre Lens - ÉLÉMENT D'ATTRACTION ET DE RAYONNEMENT





La ville de Lens compte un maillage en équipements sportifs assez fin sur l'ensemble du territoire de la commune. Ainsi, plusieurs installations sportives sont mises à la disposition des scolaires et des associations :

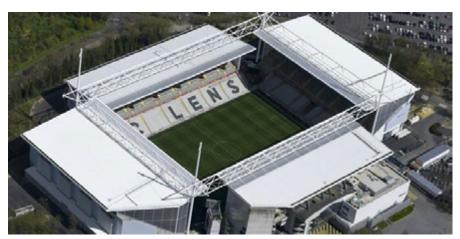
- Gymnase Jean JAURES (2 salles omnisports, une salle de combat/gymnastique)
- Gymnase François HOCHMAN (salle omnisports, dojo)
- Halle Pierre de Coubertin Complexe sportif Léo Lagrange (salle omnisport, salle de boxe, salle de musculation) pouvant accueillir jusqu'à 1 200 spectateurs
- Gymnase Jean ZAY (salle omnisport)
- Halle Louis FAUCQUETTE
- Salle Omnisport Richard Tételin

Les grands terrains en extérieur, de dimensions différentes, sont également bien représentés sur la commune avec 9 stades, permettant l'accès à 16 terrains de football et 1 terrain de rugby, également mis à la disposition des scolaires et des associations :

- Stade Félix BOLLAERT-DELELIS, de renommée internationale et ayant accueilli des rencontres de l'Euro 2016, notamment.
- Stade Léo LAGRANGE (football, rugby, athlétisme, jeux)
- Stade Georges CARPENTIER
- Stade Albert DEBEYRE
- Stade René MAZEREUW
- Stade Jean MOULIN
- Stade Jean WATTIAU
- Stade Jean-Marc LECLERCQ

La commune compte également 1 piscine avec un bassin de dimension olympique, sans avoir jamais accueilli encore une compétition de cette envergure.

Parallèlement à ces équipements sportifs, la ville prévoit le réaménagement des abords du Stade Bollaert afin d'assurer une meilleure intégration de cet équipement avec les autres quartiers de la ville et notamment avec le centre-ville. D'autre part, ce projet permettra le développement d'autres activités de loisirs à proximité directe du stade à destination d'un public familial.



Stade Bollaert



V. Une offre sociale et sanitaire à conforter

1. Une offre sanitaire amenée à évoluer

Le territoire accueille une grande diversité d'établissements sociaux et sanitaires avec notamment son Centre Social Lensois multi-sites, installé à la fois dans la Cité 12/14, dans le secteur de la Grande Résidence et à la Résidence Sellier, son Point d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) et 3 Centres d'hébergement et de réadaptation sociale.

Une étude de programmation commerciale et d'implantation de MSA et de services à la personne a permis de conclure sur une bonne répartition des services médicaux à Lens. Hors du centre-ville, la commune de Lens compte 13 cabinets médicaux (au moins 2 médecins, quelle que soit leur spécialité) et un centre médical multiservice (CARMI Nord-Pas-de-Calais). Le Sud des cités 12/14 et Grande Résidence sont moins bien équipés, malgré la proximité de l'hôpital qui ne répond pas à la demande de consultations du quotidien.

Un projet de nouvel hôpital (NHL) est actuellement en cours de développement puisqu'il a pour ambition de devenir le premier hôpital numérique de France. Celui-ci permettra la modernisation et le développement du Centre Hospitalier. A cheval entre Loos-en-Gohelle et Lens, cette implantation prévoit le développement d'un cluster santé autour du futur site du NHL. Il est aussi question de la reconversion de l'ancien site en plein centre de Lens d'une surface de 13 hectares.

2. Une offre à destination des personnes atteintes de handicap adaptée à la fois pour les enfants et les adultes

La ville de Lens recense des établissements à destination des personnes atteintes de handicap, à la fois adultes et enfants.

Les enfants peuvent ainsi être accueillis au sein de 2 établissements d'hébergement et disposent de services dédiés.

Les adultes sont répartis dans 2 établissements d'hébergements et disposent de 3 structures de travail protégé.

3. Une offre à destination des personnes âgées diversifiée mais des besoins croissants à anticiper

La commune de Lens bénéficie de la présence de 2 EHPAD sur son territoire :

- ✓ L'EHPAD Désiré Delattre qui propose également un accueil de jour réunit 104 places et 24 places pour l'unité Alzheimer ;
- ✓ L'EHPAD Montgré du Centre hospitalier de Lens (en cours de déménagement) qui possède également un accueil de jour et une unité de soin longue durée (120 places, 2 unités Alzheimer).

En dehors de cette offre institutionnalisée, 2 résidences non médicalisées proposent des logements adaptés aux personnes âgées : la Résidence Louis Voisin et le Foyer-résidence Jean Moulin.

Enfin, des services d'aide et de soins permettent le maintien des personnes âgées à domicile (SSIAD DOMI-SOINS 6259 et SSIAD CARMI PAS-DE-CALAIS).



VI. Des équipements touristiques à développer pour structurer une filière naissante

1. Une offre en hébergement encore peu diversifiée

Pour les touristes souhaitant visiter Lens, la ville ne compte que peu d'hébergements sur son territoire :

- 15 chambres d'hôte
- 3 gîtes
- 30 meublés touristiques (107 places)
- Quatre hôtels dont un hôtel de France (21 chambres 2 étoiles) et l'hôtel Bollaert : 54 chambres – 3 étoiles
- Camping : 1 aire de camping-car
- Offre de location entre particuliers (Airbnb) : environ 90 logements

N'ayant pas d'hôtels de haut standing, deux projets d'hôtels 4 étoiles sont en cours ainsi que 2 projets d'hôtels 3 étoiles.

L'offre reste toutefois peu diversifiée et ne permet pas aujourd'hui de satisfaire de fortes demandes de grands événements ponctuels tels que l'Euro 2016 par exemple.

2. Des équipements à développer pour répondre aux besoins des touristes

L'office du tourisme est actuellement situé à proximité de la gare. Elle devrait prochainement être déplacée en face de l'hôtel de ville (bâtiment visiteurs « Ville de Limoges ») afin d'amener les flux du Louvre-Lens au centre-ville commercial avant de les orienter vers les autres attractions lensoises (patrimoine minier, Pays d'Art et d'Histoire, etc)

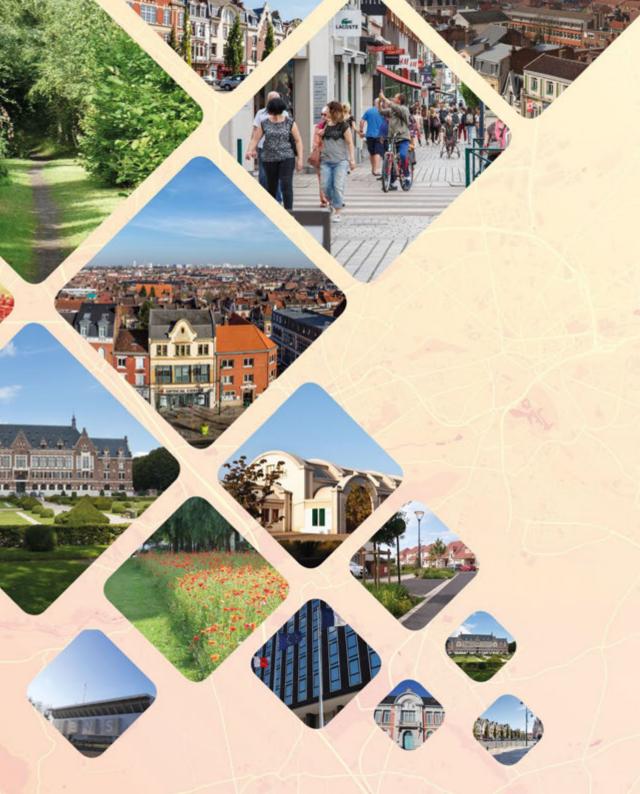
Concernant l'offre de restauration, celle-ci s'est développée avec l'arrivée du Louvre-Lens mais elle reste encore limitée et concentrée en centre-ville, relativement éloignée du musée. Seuls deux restaurants sont implantés à proximité du musée (dont un faisant l'objet de travaux en cours d'achèvement).





ENJEUX EN MATIERE D'EQUIPEMENTS

- o Maintenir l'offre scolaire sur le territoire pour rester attractif auprès des familles
- Accompagner le développement touristique sur la commune
- Profiter du rayonnement supra-communal de l'offre présente sur la commune (culture, sport, scolaire, etc.)



5

Des risques, nuisances et pollutions à prendre en compte



Chapitre 5 : Des risques, nuisances et pollutions à prendre en compte

I. Des risques naturels dominés par les inondations

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Nord Pas de Calais, la commune de Lens est concernée par **deux grands types de risques naturels majeurs**:

- Le risque inondation ;
- Le risque mouvement de terrain (affaissement des cavités souterraines, gonflement/retrait des sols argileux).

A ces problématiques, s'ajoutent des risques liés au contexte local :

• Le risque de remontée de grisou conséquence de la remontée de l'eau dans le houiller.

La commune fait par ailleurs l'objet de **7 arrêtés de catastrophe naturelle** dont 6 concernent les aléas d'inondation et 1 les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse.

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993
Inondations et coulées de boue	19/12/1993	28/02/1994	06/06/1994	25/06/1994
Inondations et coulées de boue	01/08/1998	01/08/1998	21/01/1999	05/02/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations par remontées de nappe phréatique	29/01/2001	13/03/2001	09/10/2001	27/10/2001
Inondations et coulées de boue	27/08/2002	27/08/2002	29/10/2002	10/11/2002
Inondations et coulées de boue	13/08/2015	13/08/2015	28/06/2016	20/07/2016

Arrêtés de catastrophes naturelles au sein de la commune de Lens – Source : BRGM/géorisques

1. Des documents cadres en matière de gestion des risques d'inondation

1.1.Le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021

Approuvé par le comité de bassin le 16 octobre 2015 et publié le 20 décembre 2015, le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021** définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Artois-Picardie.

Le premier objectif concerne la **gestion des risques inondations** :

 La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides;

Par ailleurs, le programme de mesures de bassin, document de synthèse à l'échelle du bassin compris dans le SDAGE, identifie les mesures à prendre, en application des orientations fondamentales du SDAGE pour l'atteinte des objectifs inscrits :

- Enjeux C: S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations ;
 - Orientation C-1: Préserver le caractère inondable de zones prédéfinies;
 - Orientation C-2: Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation, les risques d'érosion des sols et coulées de boues;
 - Orientation C-3: Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants;
 - Orientation C-4: Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau.

1.2.Le SAGE Marque-Deûle en cours d'élaboration

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marque-Deûle, est actuellement en phase d'élaboration. Consolidé en 2012, l'état initial a permis la réalisation de scénarios contrastés, validés le 20 avril 2015 et d'une stratégie validée le 5 septembre 2016. Le SAGE entre alors dans la phase de rédaction de ses documents constitutifs que sont le Règlement et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

La thématique de la « prévention des risques naturels et de la prise en compte des contraintes historiques » est traitée à travers plusieurs enjeux :

- Poursuivre les actions préventives et curatives contre les inondations;
- Limiter l'imperméabilisation des sols par l'étalement urbain ;
- Entretenir les cours d'eau et préserver les zones humides pour leur rôle de zones d'expansion de crue;
- Suivre l'évolution des affaissements miniers ;
- Limiter le risque de pollutions diffuses vers les masses d'eau ;
- Inciter à la requalification des friches industrielles ;
- Contrôler régulièrement les rejets industriels ;
- Développer les filières de valorisation des sédiments.

2. Des inondations par débordement du cours d'eau peu impactantes

Avec 6 aléas recensés, le risque d'inondation apparaît, à travers les arrêtés de catastrophes naturelles, comme le risque naturel majeur sur la commune de Lens. Au sein du périmètre du SCOT, le territoire communal est d'ailleurs davantage touché que ses communes voisines, à l'exception de Carvin qui présente le même nombre d'arrêtés.

Les inondations et coulées de boues sont les aléas les plus présents au sein de la commune (5/6).

Lens a subi de nombreuses crues au cours des siècles derniers (1891,1894, 1895, 1908, 1917, 1930, 1960, 1998, 1999). Deux crues plus récentes (2001, 2005) rappellent l'importance de cet enjeu sur le territoire.

2.1.Un réseau hydrographique canalisé

La commune de Lens est comprise dans le bassin versant du Canal de Haute Deûle et du sous- bassin versant de la Souchez. La Deûle connaît une faible variabilité saisonnière.

Des risques inondations existent sur le **bassin versant de la Souchez**, rivière du Nord de la France, issue des eaux des collines de l'Artois et de la plaine de la Lys qui traverse en souterrain la commune de Lens au travers du canal, communément dénommé Canal de Lens.

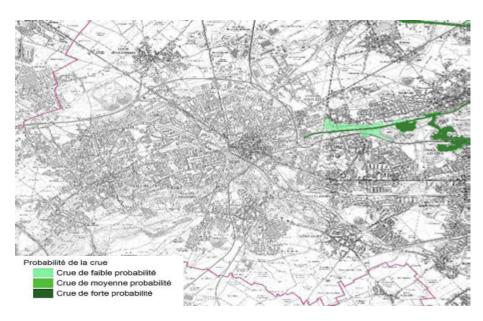
2.2.Lens, territoire urbanisé exposé à un risque d'inondation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DIRECTIVE 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dans le bassin Artois-Picardie, 11 **Territoires à Risques d'Inondation (TRI)** sont identifiés. La commune de Lens y a été intégrée **le 26 décembre 2012.**

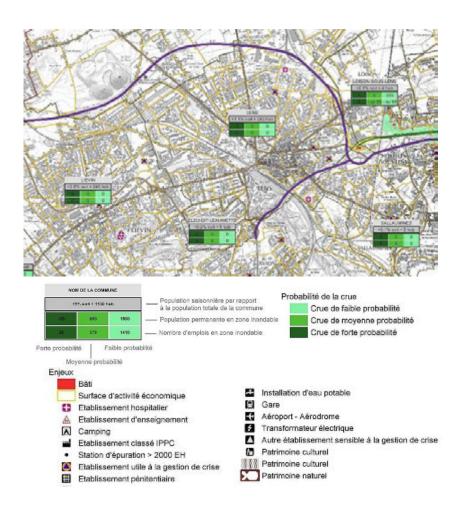
Dans ces zones, des cartes des zones inondables et des cartes de risques ont été réalisées pour l'aléa identifié. La cartographie du TRI (territoire à risques importants d'inondation) de Lens a été arrêtée le 12 décembre 2014, au même titre que les 47 autres communes concernées autour de l'unité urbaine de Lens.

La cartographie des phénomènes d'inondation a été élaborée pour le débordement des cours d'eau du canal de Lens et de la Deûle. Ainsi, **Lens n'est concerné par aucun des 3 évènements étudiés**, à savoir : l'évènement fréquent (1 probabilité /10 de se produire chaque année), l'évènement moyen

(1/100) et l'évènement extrême (1/1000). De plus, **aucune population ni établissement n'est situé en zone vulnérable aux inondations**.



Carte synthèse aléa inondation de Lens du TRI de Lens – Source : DREAL Hauts-de-France / TRI



Carte des risques inondation par débordement de cours d'eau à Lens - Source : DREAL Hauts-de-France / TRI

3. Un risque de remontées de nappes important au sud de la commune accentué par le contexte local

L'inondation par **remontées de nappes** la plus récente remonte au 29 janvier 2001, arrêtée et publiée le 9 octobre 2001.

Avec des aléas de très faible à faible, la majorité de la commune de Lens et particulièrement le secteur Nord, n'est que peu soumis aux risques d'inondations par remontées de nappes.

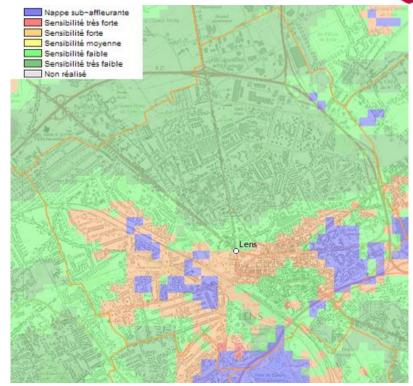
Néanmoins, des sensibilités élevées aux nappes au centre et au sud du territoire qui se matérialisent par la présence de nappes sub-affleurantes rendent vulnérables les populations, habitations et établissements localisés notamment au sein des points les plus bas (cuvettes de la vallée de la Souchez, la voie ferrée, une partie du centre-ville). La Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) Haute-Deûle précise que deux quartiers ont été principalement touchés par les remontées de nappes : de part et d'autre de l'avenue Alfred Maes (caves et sous-sols inondés rue de l'indépendance, Gevart, d'Athènes, du Moulin) et le long de l'avenue Raoul Briquet où là également des caves et rez-de-jardin ont été fortement touchés.

Depuis ces dernières années, plusieurs facteurs contribuent à augmenter le risque d'inondations liés aux remontées de nappe :

- La nature du sous-sol composée par une nappe de craie de faible profondeur dont les caractéristiques ne permettent pas une grande perméabilité de l'eau;
- Les affaissements de terrains liés aux extractions minières engendrent naturellement les remontées de nappes ;

- La disparition d'entreprises industrielles fortement consommatrices d'eau qui entraînent la surcharge des nappes phréatiques dont le trop-plein crée des inondations;
- Le mauvais état du réseau d'assainissement (manque d'étanchéité suite aux affaissements miniers), l'insuffisance hydraulique et le mode de collecte unitaire, rendent plus difficile la prise en charge les débits.

Ainsi, par des inondations de chaussées, de rues, des caves et habitations, les habitants de Lens sont particulièrement soumis et vulnérables aux inondations par remontées de nappes phréatiques.



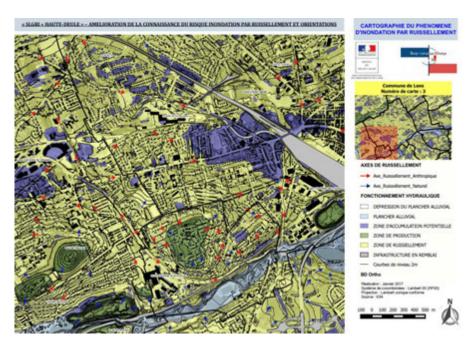
Risque de remontées de nappes au sein de la commune de Lens Nord et Sud – Source : BRGM

4. Des inondations par ruissellement liées à l'imperméabilisation des sols

Lens a connu **un arrêté de catastrophes naturelles** en date du 29 octobre 2002 pour des **inondations par ruissellement** datant du 26-27 août 2002.

Une étude sur l'amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement sur le territoire TRI de Lens a été réalisée par la SLGRI Haute-

Deûle. L'ensemble des six livrables de l'étude permet de déterminer les axes et les zones de ruissellement au sein de la commune.



Cartographie du phénomène d'inondation par ruissellement du secteur Sud-Ouest de Lens – Source : Préfet du Pas de Calais

L'imperméabilisation des surfaces liées à l'urbanisation au sein de Lens réduit notablement les surfaces pouvant servir de zones perméables et de zones d'expansions des crues. Les dégâts deviennent plus importants.

Par ailleurs, le manque de performance du système d'assainissement ne permet pas de limiter les risques de ruissellement. Lors d'évènements pluvieux importants, le réseau unitaire de la commune reçoit les eaux des nappes, devenues peu étanches du fait des affaissements miniers. Suite à ces derniers, certains terrains se trouvent à un niveau proche ou inférieur à celui

de la nappe et sont **susceptibles d'être inondés en permanence en l'absence du fonctionnement** de **stations de relevage** qui évacuent l'eau en permanence.

5. Un risque inondation connu et bien pris en compte

5.1. Une problématique régionale

La problématique des inondations dépasse l'échelle communale. La question de l'inondabilité est un réel enjeu à l'échelle régionale. De ce fait, un inventaire des différents outils préventifs, curatifs et d'amélioration de la connaissance a été réalisé par la Mission Bassin Minier.

En partenariat avec le BRGM et le Conseil régional, la Mission Bassin Minier a proposé un outil d'évaluation de l'aléa inondation sur l'ensemble du territoire du Bassin Minier Nord qui présente une cartographie de la sensibilité des terrains naturels aux remontées de nappes de craie. Cependant cet outil ne prend pas en compte les remontées de nappes liées à d'autres aquifères, à des phénomènes de ruissellement ainsi qu'à des débordements de cours d'eaux.

D'autre part, des documents supra communaux en matière d'inondations sont appliqués sur ce territoire notamment :

• Un Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) à l'échelle du bassin district hydrographique approuvé le 22 décembre 2015



 Des documents pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) qui a pour objectif d'améliorer la connaissance du risque et de définir des orientations,

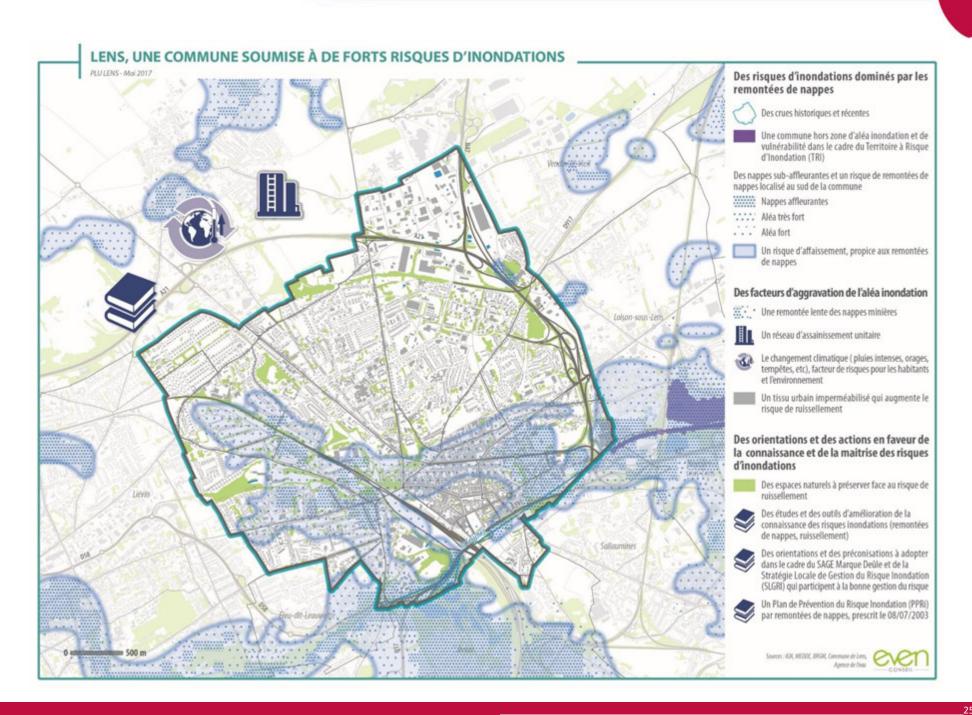
5.2. Une gestion communale du risque inondation

La problématique de la gestion du risque inondation se gère également au **niveau communal**. En raison de la présence d'un risque inondation, la commune de Lens présente plusieurs **stations de relevages des eaux**. Elles permettent d'éviter l'inondation permanente de zones dont le niveau topographique se trouve sous ou très proche de la nappe, notamment dans les espaces de centre-ville.

Le développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration à la parcelle pourra contribuer à limiter les arrivées d'eau pluviale au réseau unitaire de la commune, et de gérer d'éventuels désordres liés aux ruissellements urbains.



Noues paysagères à l'IUT de Lens - Source : Université de l'Artois



- 6. Des risques de mouvements de terrain essentiellement liés à la présence de cavités souterraines
 - 6.1.Un aléa au retrait-gonflement des sols argileux relativement faible

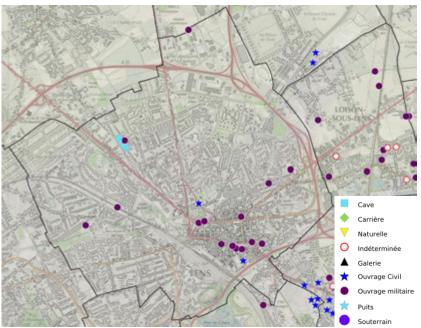
L'aléa lié au retrait-gonflement des sols argileux est a priori nul sur une grande partie du territoire. Seuls les secteurs situés de part et d'autres des voies ferrées et à l'extrême nord-est de la commune sont impactés par un aléa faible. Ces secteurs sont principalement occupés par des zones résidentielles ainsi que par les emprises ferroviaires.



Aléa retrait-gonflement des argiles de Lens – Source : BRGM / géorisques

6.2.Une forte présence de cavités souterraines d'origines anthropiques

Comme pour une grande majorité de communes au sein du département, le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** de 2012 recense la présence de cavités souterraines au sein de Lens. Ces cavités sont essentiellement liées à des ouvrages militaires.



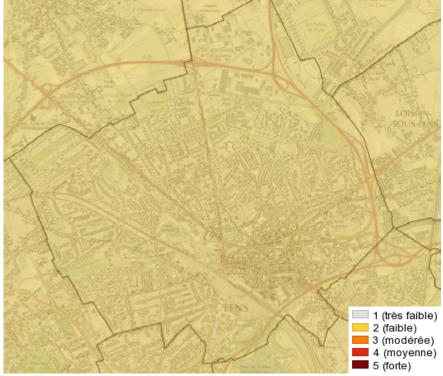
Cavités souterraines au sein de Lens - Source : BRGM / géorisques

6.3.Un risque sismique faible

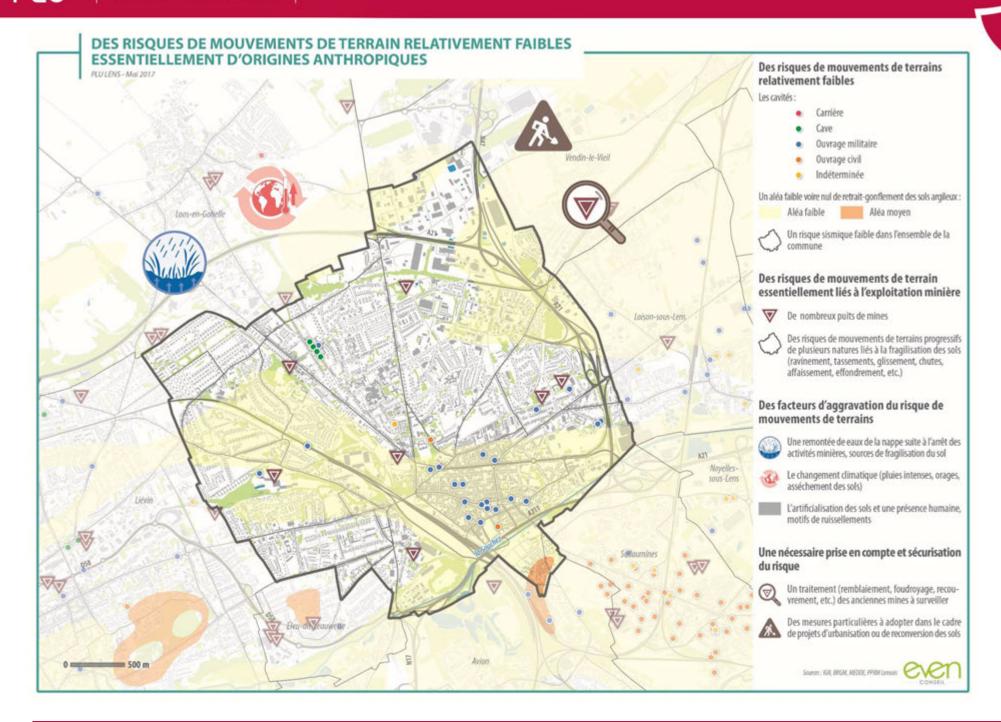
Sur **l'ensemble de la commune, le risque sismique est qualifié de faible**. Il n'aura donc que très peu d'impact sur le territoire. Néanmoins, à l'échelle départementale, le territoire est concerné par une faille tectonique active (faille de Lens) pouvant entraîner des mouvements différentiels du sol.



Des règles de constructions parasismiques sont applicables aux bâtiments et aux ponts « à risque normal » selon les arrêtés du 22 octobre 2010 et 26 octobre 2011.



Zonage sismique faible au sein de la commune de Lens – Source : BRGM/ géorisques





II.Un risque lié à l'ancienne exploitation minière

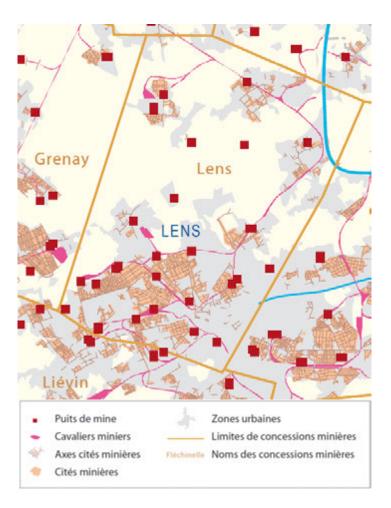
La commune de Lens est concernée par le risque minier d'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Département (DDRM) de 2012.

D'après le DDRM, le risque minier est lié à l'évolution de ces cavités d'où l'on extrait charbon, pétrole, gaz naturel ou sels (gemme, potasse), à ciel ouvert ou cavités souterraines, abandonnées et sans entretien du fait de l'arrêt de l'exploitation. Ces cavités peuvent induire des désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens.

Lens est un territoire faisant l'objet d'un « **Titre Minier** » de Concession au Référentiel National des Titres Miniers (RNTM) qui se positionne comme le référentiel national des titres et sites miniers présents sur le territoire et donne l'accès aux données administratives et réglementaires qui leur sont rattachées.

1. Des affaissements de terrain possibles localisés

7 puits de mines matérialisés en surface sont présents au sein du territoire. Un huitième est situé au sein de la commune limitrophe de Loos-en-Gohelle. Les Charbonnages de France ont déposé en date du 18 mai 2004 le dossier d'arrêt définitif des travaux miniers de la Concession de Lens. Dans le cadre de cette procédure administrative, les Charbonnages de France ont établi un dossier indiquant les mesures qu'ils envisagent afin de remédier aux désordres qui résultent de l'exploitation minière. Aujourd'hui seulement 1 puits de mine est réellement impacté par une zone d'inconstructibilité.



Localisation des puits miniers - Source : Mission du Bassin Minier



Les risques liés aux mines peuvent être de plusieurs ordres :

- Les mouvements au niveau des fonts de tailles des exploitations : ravinements, glissements de terrains, chutes de blocs, écroulements ;
- Des affaissements de couches de terrain meuble avec la formation d'une cuvette d'affaissement ;
- Les effondrements généralisés ;
- Les fontis avec un effondrement localisé.

Sur le territoire, le **risque d'affaissement est considéré comme faible** compte tenu de la stabilisation des terrains sur l'ensemble du bassin minier suite à la fermeture des sites. Pour autant, du fait des lentes remontées des eaux dans le houiller (arrêt du pompage), **le risque d'affaissement pourrait être réactivé.** La remontée des eaux fragilisera le sous-sol. **Un deuxième scénario pourrait conduire au contraire, au soulèvement de la nappe** ce qui diminuerait le risque.

Ainsi la présence de puits de mine nécessite une vigilance particulière quant aux risques d'affaissement. La présence de puits entraine des règles de non constructibilité de 15 mètres autour du puits.

2. Un risque spécifique de remontée de grisou (gaz méthane) peu fréquent

La commune de Lens est également concernée par **le risque de remontée de grisou**. L'arrêt de l'exploitation des mines a entrainé l'arrêt du fonctionnement des pompes qui maintenaient hors d'eaux le grisou contenu dans le houiller, pouvant mettre sous la pression le gaz. Le risque est localisé au niveau des

puits de mines et à d'autres endroits lorsque les couches géologiques supérieures sont perméables.

Les puits de mine arrêtés, traités par remblayage, présentent des **risques pour les individus.**

Une cartographie des zones à risques, établis en fonction de l'aléa et de l'occupation du sol, est réalisée pour chaque dossier d'arrêt des travaux.

Le risque d'accidents liés aux gaz concentrés au droit des puits de mines est un enjeu à prendre en compte. En effet, suivant la nature et la composition de ce gaz de mine, les émissions gazeuses en surface peuvent présenter plusieurs risques ou nuisances vis-à-vis des personnes et des biens. On retiendra notamment les risques d'asphyxie, d'intoxication ou d'irradiation et, enfin, le risque d'inflammation ou d'explosion. Ces risques sont d'autant plus importants sur la commune de Lens que ces puits sont localisés en zone urbaine. Néanmoins, les aléas ont de très faibles probabilités.

Ces puits matérialisés sont concernés par une **zone d'intervention** non aedificandi correspondant à un rayon de 15 mètres autour de chaque puits. A l'intérieur de ces zones d'intervention tout nouvel ouvrage ou construction est interdit. Par ailleurs, il est souhaitable de maintenir ces zones accessibles depuis la voie publique la plus proche, afin de rendre possible la surveillance et éventuelles interventions.

Référence	Puits	Fosse	Puits	Coordonnées LAMBERT		ZI (1)	ZC (2)	ZT (3)
cadastrale	matérialisés			Х	Υ			
AK 422	х	1	1	634374	303902	15 m	0	15 m
BM 614	X	2	2 BIS	635895	304627	15 m	0	15 m
BM 633	X	2	2	635712	304471	15 m	0	15 m
AC 288	X	4	4	634537	302999	15 m	0	15 m
AM 445	Х	9	9	633235	303725	15 m	0	15 m
BE 52	Х	9	9 BIS	632698	303377	15 m	0	15 m
AO 447	Х	12 BIS	12 BIS	633371	304740	15 m	0	15 m
AY 1027	X	14	14	634441	305494	15 m	0	15 m

Source: Plan Local d'Urbanisme (2006)

3. Un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

La commune de Lens se situe dans le périmètre du **Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) du Lensois** prescrit par arrêté préfectoral du 15 juin 2015, pour les concessions minières.

De par leurs situations géographiques et leurs similitudes en termes d'aléas miniers, les 3 communes de Hénin-Beaumont, Loos-en-Gohelle, Liévin sont rassemblées au sein d'un seul document.

Dans le cadre de la gestion de l'après-mine, et afin de prévenir le risque, l'État réalise la surveillance des émanations de grisou et, de la remontée des eaux de l'aquifère minier en effectuant des mesures semestrielles de la teneur en gaz et de la pression sur :

- Les puits de mine matérialisés (dont 9 puits équipés d'une conduite assurant une liaison directe avec les anciens travaux miniers),
- Les sondages de décompression (forages réalisés au point haut des travaux miniers).

Néanmoins, la commune de Lens n'est pas concernée par le Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) du Lensois.

III. Des risques technologiques devenus faibles et des nuisances dominees par les pollutions des sols et les nuisances sonores

1. De faibles risques liés aux activités industrielles

En perte de son tissu industriel et en cours de tertiarisation, la ville de Lens n'est que peu soumise aux risques directs liés aux industries. Par ailleurs, celles présentes sur le territoire ne présentent pas d'enjeux majeurs.

1.1.SEVESO

Aucun établissement SEVESO ne se trouve sur la commune ou à proximité. L'usine ARKEMA de Loison-sous-Lens a été fermée en 2006.

1.2.ICPE

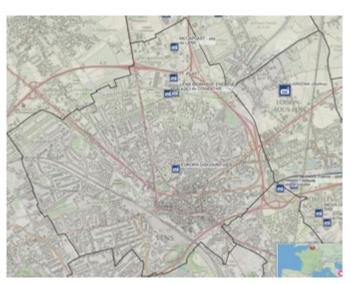
La commune de Lens compte actuellement **7 Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)** dont 5 sont soumises à autorisation :

- Fourrière de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
- DALKIA: Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné;
- Lens Biomasse Energie (LBE): Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné;
- NEXANS France : Fabrication d'équipement électrique ;
- TT PLAST : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique.

Les 2 autres sites sont, quant à eux, soumis à enregistrement :

- Europa discount;
- Mecaplast : Industrie automobile.

Principalement localisées dans la zone d'activités et industrielle au nord du territoire communale, les ICPE ne représentent pas un risque technologique majeur pour les habitants de Lens.



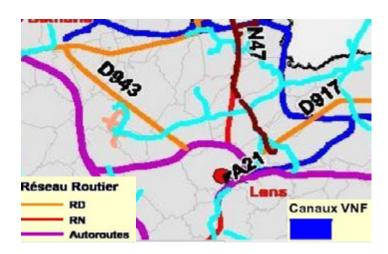
Etat des lieux des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Source : géorisques

- 2. Un Transport de Matières Dangereuses issu des flux de marchandises
 - 2.1. Des voies terrestres et navigables

Le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** recense les axes routiers sur lesquels sont susceptibles de transiter des matières dangereuses au sein de la commune.

Lens est concerné par le Transport de Matières Dangereuses par **les axes routiers :**

- Autoroute A21 (rocade minière) au Nord de Lens;
- La RN 47, RN 17

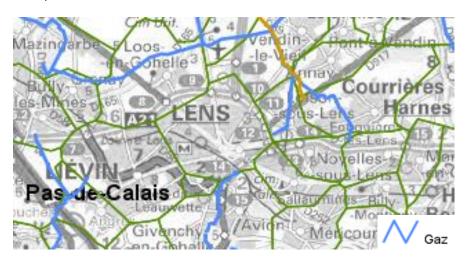


Transport de Matières Dangereuses – Source : DDRM Nord-Pas de Calais

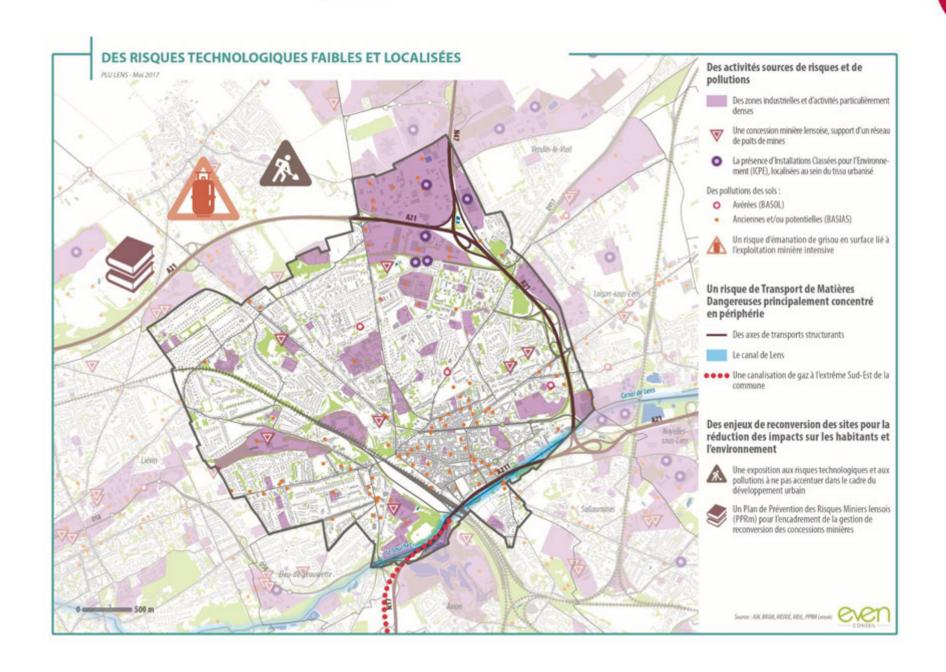
Par ailleurs, le canal de la Deûle au Nord de Lens (voie Navigable de France) est également source de risque de transports de matières dangereuses sur le territoire communal.

2.2.Le passage d'une canalisation de gaz en limite sud de la commune

Aucune canalisation de gaz ne traverse le territoire de Lens, située en limite sud de la commune. Lens ne fait l'objet d'aucune Servitude d'Utilité Publique (SUP).



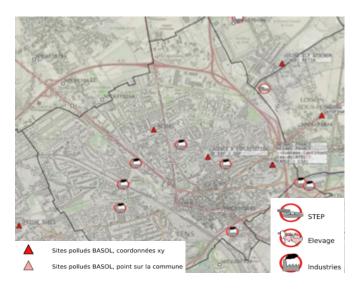
Passage d'une canalisation de gaz en limite sud-est de la commune de Lens – Sources : MEDDE/ CARTELIE



- 3. Un territoire soumis à des pollutions potentielles et avérées
 - 3.1.Des sites et sols pollués (BASOL) localisés

Deux sites BASOL ont été recensés sur la commune de Lens :

- L'ancienne agence d'exploitation EDF GDF. Le site est actuellement traité avec restrictions d'usages et de servitudes et a fait l'objet d'une reconversion.
- NEXANS: Le site qui a fait l'objet d'un diagnostic est placé sous surveillance dans l'attente de travaux de réhabilitation et a fait l'objet d'une reconversion (chantier en cours).



Sites et sols pollués (BASOL), déclarant des pollutions à Lens – Source : BRGM / BASOL

3.2.De très nombreux sites et sols potentiellement ou anciennement pollués (BASIAS)

La commune de Lens comptabilise près de **109 sites et sols anciennement ou potentiellement pollués** dont :

- 70 sites BASIAS en activités ;
- 39 sites BASIAS issus d'une activité passée et terminée.

Les activités principalement liées à ces sites sont des activités :

- De services (stations-services, concessionnaires et garages, commerces d'alimentation et d'habillement, banques, cabinets médicaux, hôpital, pressing);
- D'alimentation en énergie et combustibles (charbons, cokes et fuels, EDF-GDF, chaufferies, usines à gaz);
- Diverses industries (fonderies, câblerie, teinturerie, tannerie, production de plastique, de matériel électrique, confection, ateliers mécaniques);
- De centres logistiques (transports routiers, entrepôts, stockage, dépôts de ferrailles,), etc.



Sites et sols pollués anciennement ou potentiellement pollués (BASIAS) à Lens – Source : BRGM / BASIAS

4. Une ville soumise à de fortes nuisances sonores

Le territoire de Lens est sujet au bruit particulièrement en raison de son caractère urbain et des voies routières et ferroviaires qui le desservent et le traversent.

4.1.Des arrêtés préfectoraux de classement des voies terrestres

Certains secteurs constituent des environnements bruyants. C'est notamment le cas aux abords des grandes infrastructures routières et ferroviaires qui font l'objet du classement des infrastructures terrestres.

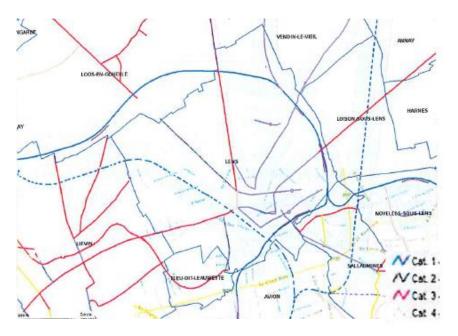
Plusieurs infrastructures routières de grande envergure et de voies infraurbaines ont été classées par différents arrêtés préfectoraux (23 août 1999, du 14 novembre 2001, 23 août 2002 modifié le 13 janvier 2003, 14 juin 2005 actualisé le 21 juillet 2011):

- Les deux autoroutes A21, A211 et la RN47 et la rue du Maréchal Leclerc (rocade sud de Lens) sont classées en catégorie 1 avec un secteur de 300 mètres affecté par le bruit au sein d'un tissu ouvert;
- La RD17 est classée en catégorie 2 pour un secteur affecté de 250 mètres;
- La RD 58, RD 58 E1 et la RD947 sont classées en catégorie 3 ou 4 selon les tronçons dont l'espace impacté constitue une bande de 100 mètres;
- De nombreuses voies infra-urbaines sont classées en catégorie 2, 3 ou 4.

Par ailleurs, le classement des voies terrestres identifie également (23 août 1999) **3 tronçons ferroviaires classés en catégorie 1 :**

- Ligne Arras-Dunkerque classée 1 impactant le tissu urbain ouvert sur une largeur de 300 mètres (tronçon d'Arras à Béthune);
- Ligne Lens Don-Sainghin classée 1 impactant le tissu urbain ouvert sur une largeur de 300 mètres;
- Ligne à Grande Vitesse Gonesse Frontière Belge classée 1 impactant le tissu urbain ouvert sur une largeur de 300 mètres (tronçon de Croisilles à Carvin).

Au total, ce sont plus de **26 voies terrestres classées de catégorie 1 à 4** (A21, A 221, RD47, RD 58, RD58E1, RD 17 et voies intra-muros) et **3 axes ferroviaires** qui sont concernés par ce classement.



Classement sonore des voies terrestres à Lens - Source : Porter-à-connaissance de l'Etat

Voie terrestres	Arrêté	Classement	Zone d'impact (de part et d'autre de l'infrastructure)
Routières			
A21	23/08/1999	catégorie 1	300
A221	24/08/1999	catégorie 1	300
Rue du Maréchal Leclerc	14/06/2005	catégorie 1	300
RD47	14/11/2001	catégorie 1	300
RD17	15/11/2001	catégorie 2	250

Avenue de Varsovie	14/06/2005	catégorie 2	250
Rue de la Gare	14/06/2005	catégorie 2	250
Avenue Van Petit	14/06/2005	catégorie 2	250
Boulevard Emile Basly	14/06/2005	catégorie 2	250
Route d'Arras	14/06/2005	catégorie 2	250
Route de Béthune	14/06/2005	catégorie 2	250
Rue René Laroy	14/06/2005	catégorie 2	250
Avenue Raoul Bréquet	14/06/2005	catégorie 2	250
Rue Jean Souvraz	14/06/2005	catégorie 2	250
Rue Alain	14/06/2005	catégorie 2	250
Rue de Lille	14/06/2005	catégorie 2	250
Rue de Douai	14/06/2005	catégorie 2	250
Rue de Londres	14/06/2005	catégorie 2	250
Avenue du 4 septembre	14/06/2005	catégorie 2	250
RD947	23/08/2002	catégorie 3 et 4	100
RD58	23/08/2002	catégorie 3 et 4	100
RD58E1	23/08/2002	catégorie 3 et 4	100 et 30
Place Jean Jaures	14/06/2005	catégorie 3	100
Rue Jean Letienne	14/06/2005	catégorie 3	100
Avenue Reumaux	14/06/2005	catégorie 3	100
Ferroviaire			
Ligne Arras-Dunkerque	23/08/1999	catégorie 1	300
Ligne Lens Don-Sainghin	23/08/1999	catégorie 1	300
Ligne LGV		catégorie 1	300

Tableau récapitulatif des voies terrestres classées à Lens – Source : Conseil Départemental du Pas-de-Calais

4.2.Des nuisances sonores importantes identifiées au sein du tissu urbain

La cartographie du bruit du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été réalisée dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la **prévention du bruit en environnement**, et dont la transposition au droit français s'est achevée en 2006 (articles L572.1 à L572-11

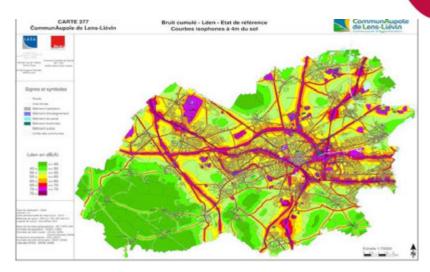
du code de l'environnement, décret n°2006-361 du 24 mars 2006, arrêté du 4 avril 2006.)

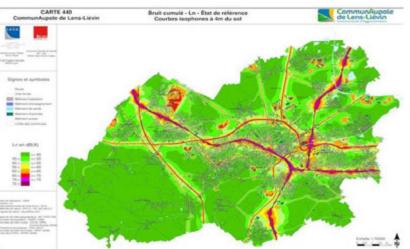
Cette première étape est destinée à informer les populations exposées et à dresser un état des lieux sur l'ensemble du territoire. Dans les années à venir, ces cartes serviront à mettre en place des politiques de réduction du bruit à travers des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

4.2.1. Des nuisances sonores routières et ferroviaires omniprésentes

La ville de Lens est concernée par des **nuisances sonores importantes liées aux axes routiers et ferroviaire**s, notamment en période diurne. Sur ces axes routiers, **l'indice sonore est supérieur à 75 dB(A) en période diurne**. Les nuisances occasionnées se diffusent de part et d'autre de ces infrastructures. Bien que moindre et de plus faibles intensités, certains axes routiers tels que la rocade minière, la rocade Sud, la nationale N47, RD947 sont également sources de nuisances sonores en période nocturne, **comprises entre 65 dB(A) à 70 dB(B).** Peu de zones calmes, caractérisées par des secteurs où l'ambiance sonore est inférieure à 50 dB(A) existent au sein de Lens, excepté la nuit.

Par ailleurs, les nuisances ferroviaires sont très marquées au sein de la commune de Lens, de part et d'autre de l'infrastructure ferroviaire avec des indices sonores dépassant les 75 dB(A) au plus près de l'infrastructure. Moins diffus et intense qu'en période diurne, les nuisances sonores nocturnes liées au trafic ferroviaire affectent également la population lensoise de part et d'autre de l'infrastructure.

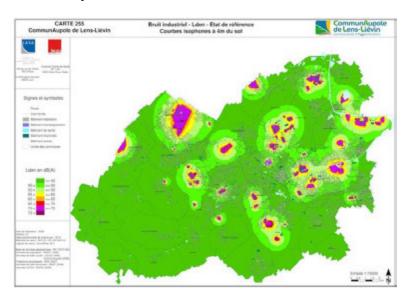


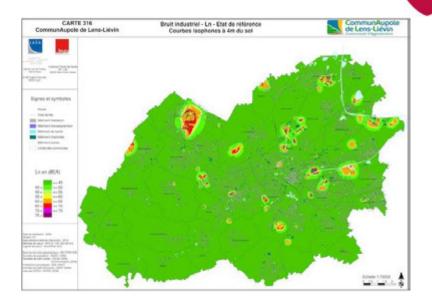


Cartes stratégiques du bruit cumulé en périodes diurne et nocturne - Source : communauté d'agglomération Lens-Liévin

4.2.2. Des nuisances sonores localisées au sein de la zone industrielle

Territoire urbain et industrialisé, Lens fait l'objet des nuisances sonores diurnes liées aux zones d'activités « Les Moulins » au sud de Lens et au sein du parc d'activité de « la Croisette ». Bien que les nuisances soient circonscrites au site d'activité et ses abords, elles n'en sont pas moins élevées. On peut par ailleurs noter que les zones d'activités et les emprises industrielles qui les composent sont également génératrices de nuisances sonores, notamment en période nocturne. Pour autant, la population, plus éloignée de ces secteurs, y est moins vulnérable.





Cartes stratégiques du bruit industriel en période diurne et nocturne - Source : communauté d'agglomération Lens-Liévin

5. De potentielles nuisances liées au réseau électrique peu impactantes

Le territoire de Lens est également concerné par des **risques de nuisances électromagnétiques** liés à la traversée de **la ligne électrique aérienne Montcroisette-Vendin** à l'extrême pointe nord du territoire communal.

Le passage de la ligne RTE est grevée par **des servitudes** d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres à l'établissement des canalisations électriques.

Localisée au-dessus de la zone d'activité nord de Lens, la ligne électrique aérienne **n'impacte pas les habitants sur leur lieu d'habitation**. Pour autant, l'aménagement au sein du secteur concerné devra faire l'objet d'une



demande d'autorisation d'urbanisme au Réseaux de Transport d'Electricité (RTE) pour assurer la compatibilité des projets de construction avec la présence des ouvrages et limiter les nuisances environnementales et sur la population à proximité.



Ligne électrique aérienne - Source : Porter à connaissance de l'Etat

Enjeux

- Réduire la vulnérabilité des personnes aux risques d'inondation
- Eviter l'imperméabilisation des sols, (prise en compte dans les futurs projets d'aménagement, etc.)
- Prendre en compte les risques de mouvements de terrain, notamment liés à la présence des cavités souterraines
- Poursuivre la connaissance et la protection face aux risques liés aux anciennes exploitations minières, notamment dans le cadre de nouveaux projets
- Limiter les risques industriels et de pollutions des sols
- Limiter l'exposition des personnes aux nuisances sonores aux abords des structures classées notamment dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement
- Préserver les zones de calme

Déclinaison PADD - Pistes d'orientations Piste de traduction règlementaire

- Adapter les modalités développement urbain aux sensibilités environnementales en particulier vis-à-vis du risque inondation lié aux remontées de nappe et du potentiel risque minier
- Mettre en valeur la multifonctionnalité des espaces verts et végétalisés notamment pour lutter contre le risque de ruissellement
- > Informer la population de la présence de risques pour réduire la vulnérabilité
- Favoriser des logiques d'urbanisation en renouvellement urbain et favoriser la désimperméabilisation des sols dans le cadre de ces projets
- Offrir un cadre de vie saine aux habitants de Lens en maîtrisant les nuisances et les pollutions.

- Définir un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) maximal en cohérence avec un Coefficient d'Espaces Verts ou de Biotope pour limiter l'imperméabilisation des sols
 - Inscrire des emplacements réservés pour développer des espaces verts et végétalisés Proscrire l'urbanisation dans le secteur concerné par le PPRi
- Proscrire ou conditionner l'installation d'ICPE au sein des zones Au (Art.1 et 2 du règlement)
- Orienter la conception urbaine en fonction des nuisances sonores le long des axes routiers et ferroviaires (règlement et OAP)
- Conserver et créer des zones végétalisées assurant le rôle de zones tampons dans le cadre des nouveaux projets (règlement et OAP)





Chapitre 6: Une gestion environnementale performante

I. Contexte et Documents cadres pour une gestion durable des ressources

1. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV)

La **loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV),** publiée le 18 août 2015, vise à instaurer un modèle énergétique durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Dans ce cadre, elle impose des objectifs en matière de performance environnementale :

- Volet énergie :
- Emissions de gaz à effet-de-serre: réduire les émissions de gaz à effet-de-serre de 40% entre 1999 et 2030 et diviser par 4 les émissions entre 1990 et 2050;
- Consommation énergétique : réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 ;

- les déchets :
 - Réduire de 10% les déchets ménagers d'ici 2020 ;
 - Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025;
- Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025;
- o Recycler 70% des déchets du BTP d'ici 2020.
 - 2. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Nord-Pas-de-Calais 2012-2017

Approuvé le 20 novembre 2012, le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Nord-Pas-de-Calais** 2012-2017, outil de planification élaboré conjointement par l'État et la Région, fixe des orientations et des objectifs régionaux, notamment :

- 9 orientations transversales liées à l'aménagement du territoire et aux modes de production et de consommation;
- 22 orientations sectorielles relatives au bâtiment, au transport, à la mobilité, l'industrie et l'agriculture;
- 4 orientations spécifiques aux énergies renouvelables ;
- 4 orientations liées à l'amélioration de la qualité de l'air ;
- 8 orientations liées à l'adaptation au changement climatique, la maîtrise de la demande énergétique, la lutte contre la pollution atmosphérique, le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets probables du changement climatique.

Concernant l'énergie éolienne, le Schéma régional éolien du Nord-Pas de Calais, annexé au SRCAE, précise les communes favorables au développement de cette énergie (propices à la création d'une Zone de Développement de l'Eolien - ZDE). La commune de Lens n'est pas éligible à l'énergie éolienne selon le SRE. Le PLU de Lens devra être compatible avec les orientations fixées par le SRCAE.

3. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Région Nord-Pas-de-Calais

Le **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** est un plan d'actions arrêté par le préfet, qui définit des mesures à prendre localement pour baisser les émissions atmosphériques et se conformer aux normes de la qualité de l'air.

La Région du Nord-Pas-de-Calais est concernée par une pollution généralisée sur son territoire. **Le PLU pourra tenir compte du PPA** approuvé le 27/03/2014, par arrêté le 1er juillet 2014. Le PPA a pour objectif :

- Ramener les concentrations en polluants sous les normes fixées pour préserver la santé des populations,
- Baisser les émissions régionales de 31% pour les NOx et de 35% pour les PM10 d'ici 2020.

Pour rétablir un air conforme, le plan de protection de l'atmosphère fixe de nouvelles règles et propose des actions d'accompagnement. Ces actions sont réalisées dans différents domaines pouvant impactées la qualité de l'air tels que la combustion ou la mobilité.

4. Le Plan Climat Energie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial en janvier 2017. Le Plan Local d'Urbanisme de Lens devra être compatible avec le PCAET de l'agglomération.

5. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie 2016-2021

Approuvé par le comité de bassin le 16 octobre 2015 et publié le 20 décembre 2015, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (2016-2021) définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Artois-Picardie.

- Enjeu A: Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques
- Disposition A-4-3: Limitation du retournement des prairies et du maintien des éléments fixes du paysages;
- Disposition A-11.1: Adapter les rejets de polluants aux objectifs de qualité du milieu naturel
- Dispositions A-9.2 à 9.5: Prise en compte des zones à dominantes humides du SDAGE, ainsi que l'inventaire des SAGE et faire en sorte que leur maintien et restauration soient assurés
- Dispositions A-11.2 à 11.2 : Maîtriser les rejets de micropolluants des établissements industriels ou autre vers les ouvrages d'épuration des agglomérations, Eviter d'utiliser les produits toxiques et réduire à la source les rejets de substances dangereuses

Le programme de mesures de bassin, document de synthèse à l'échelle du bassin compris dans le SDAGE, identifie les dispositions en application des orientations fondamentales du SDAGE pour l'atteinte des objectifs inscrits pour lesquels le PLU doit être compatible :

6. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marque-Deûle en cours d'élaboration

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marque-Deûle, est en phase d'élaboration. Son état initial et son diagnostic ont été validés le 23 octobre 2012. La phase des scénarios contrastés a été validée le 20 avril 2015 et la stratégie a été validée le 5 septembre 2016. Le SAGE entre alors dans

la phase de rédaction de ses documents constitutifs que sont le Règlement et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

La thématique de la préservation de la ressource en eau est traitée à travers plusieurs enjeux :

- La gestion de la ressource :
- Sensibiliser les acteurs agricoles, gestionnaires d'espaces verts et industriels sur l'impact des activités
- o Développer les interconnexions entre producteurs d'eau et dispositifs de stockage
- o Rechercher de nouvelles ressources
- La reconquête et mise en valeur des milieux naturels
- o Faciliter l'émergence de gestionnaires de cours d'eaux
- Faire des plans de gestion
- Mettre en conformité les réseaux d'assainissement
- Limiter les obstacles à l'écoulement des rivières

Le PLU devra être compatible avec les enjeux et les dispositions du SAGE Marque-Deûle.

7. Le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Pas-de Calais (PEDMA)

Le **Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Pas-de-Calais** (PEDMA), révisé en 2002, est un document de planification, qui fixe les objectifs



et les moyens de gestion des déchets durable pour les 5 à 10 ans à venir. Il a pour vocation de coordonner et d'orienter l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics (collectivités, services de l'Etat compétents) et les organismes privés, en vue d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Les principaux objectifs réglementaires sont :

- La prévention et la réduction de la production de déchets,
- L'organisation du transport des déchets (limiter en distance et en volume),
- La valorisation des déchets par le réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir de déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

Dans le cas du **PEDMA du Pas-de-Calais**, celui-ci fixe des objectifs de collecte en vue de la valorisation matière et de performance. D'après la sectorisation définie par le Plan, les collectivités de type « urbain », dont fait partie Lens, doivent atteindre à minima les objectifs suivants :

- Pour la collecte en vue de la valorisation matière: 49% en 2006 et 54% en 2011 du gisement de matériaux (verres, emballages légers journaux, magazines, autres matériaux, encombrants) et biodéchets;
- Pour la performance : 44% en 2006 et 49% en 2011. La performance correspond au taux de valorisation matière effectif sur le tonnage total collecté en vue de cette valorisation.

Il incite également à la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) au lieu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans le but de limiter la quantité de déchets à la source. De plus, le PEDMA préconise la prise en charge de l'ensemble des déchets recyclables et non-recyclables dans les déchetteries.

8. Le Plan d'élimination des déchets de chantier du B.T.P

Le **Plan d'élimination des déchets de chantier du B.T.P.**, approuvé en 2003, présente le gisement des déchets du B.T.P. par arrondissement, leur devenir actuel. Il fixe des orientations en vue d'améliorer leur valorisation, qui constitue un enjeu économique tant pour la collectivité que pour la filière B.T.P.

Ce Plan est accompagné d'une « charte - qualité - gestion du plan de gestion des déchets de chantier du B.T.P » approuvée en avril 2003, et d'un guide de recommandations pour la prise en compte des déchets de chantier dans les marchés publics.



II.Un cycle de l'eau urbain à atténuer

1. Une ressource en eau potable à sécuriser

Territoire urbanisé et habité, la commune de Lens présente des enjeux en matière de préservation de la ressource naturelle et d'approvisionnement en eau potable.

1.1.Une qualité des eaux de surface et souterraines altérée par des pollutions

La commune de Lens est située sur le bassin de la masse d'eau de surface continentale, la Souchez, partiellement canalisée.



Réseau hydrographique du bassin versant Artois-Picardie– Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

La Directive Cadre sur l'Eau impose d'atteindre le bon état des masses d'eau. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie fixe des objectifs d'atteinte du bon état écologique et du bon état chimique des masses d'eau.

La Souchez (code européen : FRAR58) est caractérisée par un état **écologique et biologique moyen** et un état **physico-chimique bon**. Les pollutions identifiées, particulièrement les nitrates issus de nombreuses sources diffuses, les difficultés d'intervention sur le cours d'eau et le temps de réaction des mesures **retardent l'atteinte du bon état global du cours d'eau fixé à 2027.**

Concernant les eaux souterraines, la commune de Lens est alimentée par la masse d'eau souterraine de la « Craie de la vallée de la Deûle » (code européen: FRAG003), mesurée en mauvais état chimique. Contrairement à d'autres sous-bassins versant situés en aval de Lens marqués par de fortes pollutions en augmentation, la concentration en nitrate au sein des masses d'eaux souterraines à Lens stagnent depuis plusieurs années.

Le bon état quantitatif des masses d'eaux souterraines est assuré selon le SDAGE Artois-Picardie. Le bon état chimique de la masse d'eau souterraine est prévu à l'horizon 2027 en raison des conditions naturelles et du temps de réaction, relativement long pour la nappe de la craie.

1.2.Un approvisionnement en eau potable de qualité constituant un enjeu majeur sur le territoire

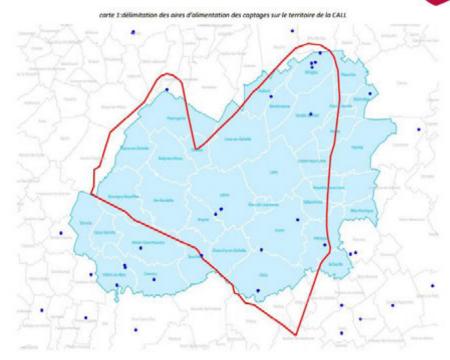
La compétence de production et d'alimentation en eau potable est détenue par la **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**, à laquelle la commune de Lens appartient. Depuis le 15 décembre 2014, le contrat est géré par

délégation de service public par la **société Véolia** Eau pour les compétences de production, de stockage et d'adduction en eau potable.

L'eau potable distribuée sur le périmètre de la CALL provient de différents captages effectués sur la nappe de la Craie. Des volumes complémentaires sont également achetés à la Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin (Captage de Quiéry-la-Motte, mais également au Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL) depuis novembre 2010 qui traite les eaux superficielles. Au total, 11 728 680 m3 étaient mis en distribution par la CALL en 2015.

En effet, des problématiques de pollution de la nappe de la craie, liées à la proximité des zones bâties et des activités passées ayant entraîné des pollutions d'origine industrielle et urbaine ont nécessité la réduction des prélèvements voire la fermeture de certains captages. La teneur en nitrates des eaux prélevées et distribuées étant en effet supérieure aux normes de distribution, des installations de dénitritation ont été mises en place dans l'attente de la recherche de nouvelles ressources. Ainsi, suite à l'approvisionnement en eau potable via le SMAEL, le captage de Lens fosse 14 a été arrêté.

D'autre part, en 2014, **cinq captages du territoire de la CALL** ont été retenus au titre des **captages prioritaires « Grenelle »** au regard de leur intérêt stratégique et des problématiques de pollutions des eaux qui y sont relevées. Il s'agit de captages situés à Avion, Hulluch, Liévin, Vendin, Wingles et Noyelles les Vermelles. Les démarches de reconquête de la qualité de l'eau ont été lancées et ont abouti en 2015 à la formalisation de **6 aires d'alimentation de captage** présentées par le contour rouge sur la carte ci-contre.



Carte des Aires d'alimentation des captages - Source : Rapport EPQS CALL 2015

Des travaux ont également été entrepris : de **nouveaux captages** ont été mis en place sur le champ captant de Wingles et des **travaux de réhabilitation** sur ce même champ ont été engagés de 2014 à 2016.

Le **rendement moyen du réseau** estimé à **83,1%** relativement bon assure en partie la desserte et la distribution en eau potable mais pourrait être amélioré. En 2015, ce sont près de 9 421 000 m³ d'eau potable qui ont été consommés par 245 723 habitants à l'échelle de l'agglomération, soit une **moyenne de 105 litres/jour/hab** inférieure à la moyenne nationale à 111 litres/jour/hab.

En attente du Plan du réseau d'eau potable sur la commune

Parallèlement, des **mesures** dans l'objectif de parvenir à des **économies d'eau** sont réalisées par la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL) dans le cadre de ses compétences: inspection et renouvellement du réseau de distribution en eau potable, compteurs de surconsommations installés sur les équipements municipaux, opérations de sensibilisation et de conseils aux consommateurs, création d'un « centre de mouvements de l'eau », etc.

1.3.Une eau potable à protéger pour en assurer la qualité

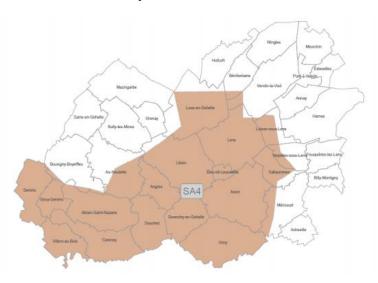
Outre les teneurs en nitrates relativement élevées ayant abouti à la mise en place de dispositifs de dénitritation, les prélèvements réalisés par l'ARS en 2015 montrent un **taux de conformité sur les paramètres physico-chimiques de 95,1% en 2015**. Quelques non-conformités sont en effet relevées au sein du champ captant de Wingles (pesticides) et des captages de Beuvry Rivage (tetrachloroéthylène). Cependant, le paramètre microbiologie est quant à lui très bon avec un taux de conformité de 99,8% en 2015.

Il faut également noter qu'un **arrêté du préfet du 25 octobre 2012** fixe **des restrictions d'usage de l'eau destinée à la consommation humaine**. La commune de Lens est notamment concernée par cette restriction en particulier pour l'alimentation des nourrissons de moins de 6 mois, la concentration en ions perchlorates dépassant 4µg/l.

- 2. Un traitement des eaux usées performant
 - 2.1.Des eaux usées collectives acheminées et valorisées à la station de Loison-sous-Lens

La commune de Lens adhère au service public d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) géré par **Véolia Eau** par délégation de service public en contrat d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2009 et prévu jusqu'au 31 décembre 2020.

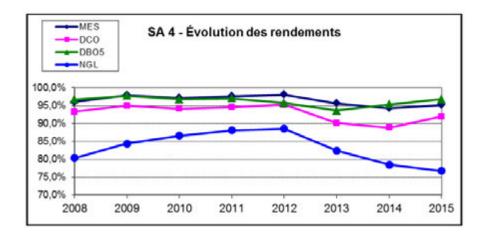
L'assainissement est collectif sur quasiment l'ensemble du territoire communal. Les eaux usées de Lens sont traitées à **l'usine de dépollution de Loison-sous-Lens** au sein du système d'assainissement n°4 du territoire.



Système d'assainissement n°4 - Source : Rapport EPQS CALL 2015

Mise en service en 1965, la **station d'épuration de Loison-sous-Lens** est relativement **performante.** En 2015, elle est conforme en équipement et en performance (*source : Portail de l'Assainissement*). Les bons rendements de la station, compris entre 76 et 98,4% assurent la qualité de traitement des eaux usées.





Evolution des rendements de la station de Loison-sous-Lens - Source : Rapport EPQS

CALL 2015

Le débit entrant moyen, estimé à 20 475 m³/j, respecte le volume maximum autorisé de 33 000 m³/j, réglementé par un arrêté du 10 décembre 2010. La charge maximale en entrée qui était de 103 433 équivalents habitants en 2015 confirme **une capacité résiduelle à l'heure actuelle satisfaisante** équivalente à environ 13 000 équivalent habitants.

En termes de performance environnementale, la station d'épuration assure la **valorisation des effluents** par **la production de boues**. Au total, ce sont près de 1 570 tonnes de matières sèches de boues co-compostées avec les déchets végétaux issus de la collecte sélective qui ont pu être produits en 2015 (*Source : Portail de l'Assainissement*).

Concernant la gestion du réseau, la commune de Lens a adopté un **Règlement d'Assainissement Collectif** adopté le 1^{er} décembre 2008 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

En attente du PLAN du réseau

Plan des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales - Source : CALL

2.2.Un service d'assainissement non collectif assuré

La vérification des équipements autonomes dans le cadre du **service public d'assainissement non collectif (SPANC)** est également assurée par le délégataire de service **public Veolia Eau depuis le 1**^{er} **janvier 2009 jusqu'au** 31 décembre 2020. En 2015, 626 abonnées relevant de la compétence ANC ont été comptabilisés sur le territoire de la CALL. Toutefois, étant donné le caractère urbanisé de la commune et le maillage des réseaux à Lens, peu de dispositifs y sont probablement opérants.

3. Une problématique des eaux pluviales identifiée et traitée

Le territoire de Lens, très urbanisé, révèle de forts enjeux liés à la **gestion des eaux pluviales** à prendre en compte dans le PLU.

Urbanisé et imperméabilisé, le territoire de Lens est favorable aux **phénomènes de ruissellements** et réduit les possibilités d'infiltration naturelle des eaux pluviales dans les sols. Par temps de pluie et notamment lors d'épisodes pluvieux plus remarquables, les réseaux se chargent et ne peuvent supporter l'augmentation de débits, pouvant entrainer des inondations fréquentes et un risque de pollution des milieux récepteurs par lessivage des surfaces urbaines polluées.

Le **Règlement d'Assainissement Collectif** adopté le 1er décembre 2008 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin permet de limiter le risque sur le territoire. Ainsi, hors périmètre de protection, les rejets sont

limités à 3L/s/hectares pour une fréquence de retour de 20 ans. Par ailleurs, des noues paysagères permettant la rétention, le stockage et l'infiltration des eaux pluviales ont été aménagées sur le territoire communal depuis 2006 dans le cadre du réaménagement de la cité Montgré par exemple. A l'heure actuelle, ce sont d'autres quartiers (Bollaert, La Grande Résidence, la cité 8) ou encore les nouveaux lotissements créés qui bénéficient d'une gestion alternative des eaux pluviales.



Noue paysagère à Lens - Source : Ville de Lens



III. Une gestion des déchets à plusieurs échelles

1. Une compétence intercommunale

La gestion des déchets relève de la **compétence de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)** depuis 1968. La collectivité représente environ 245 048 habitants répartis en 106 718 foyers. Les **déchets gérés par la CALL** sont les suivants :

- Les ordures ménagères ;
- Les déchets ménagers recyclables ;
- Les encombrants ;
- Les déchets verts des ménages ;
- Les déchets ménagers spéciaux ;
- Les déchets professionnels assimilables aux ordures ménagères, dans la limite de 1320 litres par semaine;
- Les déchets des marchés et foires, après mise en tas par les services communaux;
- Les déchets de nettoiement, après mise en tas par les services communaux.

2. Une collecte de déchets diversifiée et adaptée

La gestion de la collecte est assurée par la CALL qui dispose de la compétence qu'elle **délègue à la société Nicollin**, située à Avion depuis 1997. Chaque système est organisé par type de déchets.

2.1.Des déchets ménagers triés

Le système de collecte de déchets est diversifié et s'adapte à chaque contexte urbain :

- Le centre-ville ainsi que les abords du stade Bollaert et du Musée du Louvre-Lens font l'objet d'une collecte de déchets en sacs afin de tenir compte des difficultés de stockage des conteneurs et améliorer le cadre de vie;
- Les secteurs périphériques font l'objet d'une collecte en conteneurs.
- Des bornes enterrées ont été installées à la Grande Résidence et rue Paul Bert.

La fréquence des collectes est également adaptée :

- Aux différents secteurs: habitats pavillonnaires (1 à 2 fois par semaine), centre de Lens et secteur du musée du Louvre (5 fois par semaine), habitats collectifs (2 à 3 fois par semaine);
- Aux contenants de collecte : bacs (1 fois par semaine) et sacs (2 fois par semaine).

Depuis 1998, les filières de collecte ont été adaptées aux différents déchets. Un **tri sélectif** a été mis en place ce qui permet aujourd'hui de collecter séparément les ordures ménagères, les filières « verre » et « jaune », les papiers et journaux, des déchets verts, des encombrants, etc. Par ailleurs, depuis le 1_{er} janvier 2005, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

(CALL) a mis en place un **schéma de collecte des déchets ménagers** basé sur la normalisation des contenants et l'augmentation des fréquences de collectes sélectives.

La collecte sélective est relativement efficace sur le territoire. En 2016, le refus de tri issu de la collecte des recyclables a été évalué à 7,2%, notamment à la suite des actions de sensibilisations amorcées sur le territoire communal depuis plusieurs années. En parallèle, la performance environnementale de la collecte se renforce notamment par la poursuite de l'aménagement de bornes enterrées (Grande Résidence, Nexans et rue P.Bert à Lens à venir) et l'instauration du tri sélectif qui devrait devenir effective dans l'ensemble des résidences de l'habitat collectif de l'agglomération à partir du 1er janvier 2018.



Organisation des collectes sélectives - Source : CALL

2.2.La collecte des encombrants

Comme pour les déchets ménagers, la fréquence de collecte des encombrants est différente en fonction des secteurs :

- Habitat collectif: mensuelle
- Habitat pavillonnaire : une fois par trimestre, en porte-à-porte
- Secteur du centre-ville de Lens et du Louvre : sur rendez-vous

2.3.Les autres déchets en déchèteries

Le territoire de Lens dispose d'un large **réseau de déchèteries** de deux types :

- 3 déchèteries fixes situées sur les communes de Sallaumines (la plus proche de Lens), Grenay et Pont à Vendin qui collectent des déchets de type végétaux, gravats, encombrants, ferrailles, batteries, huiles de vidange, textiles, bois, ...
- 10 déchèteries mobiles qui s'installent deux après-midis par mois sur des communes rurales.



Localisation des déchèteries fixes et mobiles - Source : CALL

Malgré la présence de plusieurs déchèteries, une **problématique de dépôts sauvages** doit être gérée sur le territoire de la CALL car en 2016, on comptabilisait encore 1048 tonnes de dépôts sauvages collectés.

2.4.Une collecte et une valorisation des déchets végétaux

La **collecte des déchets végétaux** est effectuée hebdomadairement de début avril à fin novembre. Les végétaux sont collectés puis envoyés sur la *plate-forme de broyage de Harnes*. Ils sont ensuite évacués par camion, vers différentes plateformes de compostage. L'ensemble est composté, avec une partie de boues issues des stations d'épuration dans différentes usines de traitements. Le compost en résultant est ensuite mis à disposition des agriculteurs pour l'épandage.

En plus du compostage intercommunal, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL) a décidé de **promouvoir le compostage domestique**. Il a pour but de diminuer la quantité d'ordure ménagères et de déchets verts présentée à la collecte. **Cependant ce dispositif encore expérimental n'est pas proposé sur la commune de Lens.**



Expérimentation des composteurs collectifs - Source : CALL

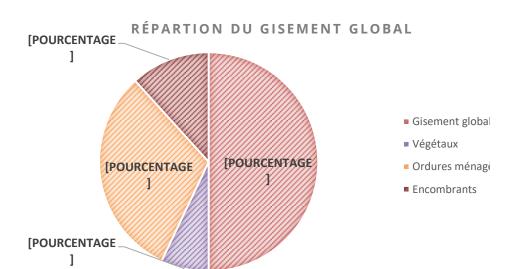
- 3. Des efforts pour compenser la forte production de déchets
 - 3.1.Des tonnages de déchets en légère augmentation

La collecte s'effectue à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL). Au **total en 2016, 150 130 tonnes** de **déchets ménagers** ont été produits soit **une augmentation de 0,5 %** par rapport à 2015.

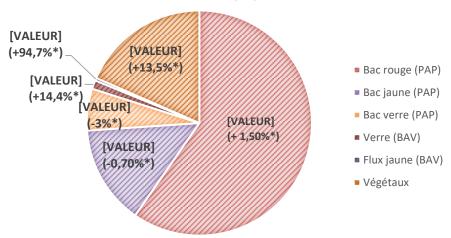
La part des **ordures ménagères** produites en 2016 est de **93 737 tonnes** ce qui représente **50% des déchets produits** sur le territoire et 382 kg/habitant/an, au-delà de la moyenne nationale de 374 kg/habitant/an en 2009.

Malgré une baisse de production des déchets ménagers (-1,5%) et des déchets recyclables (-1.4%), la part des ordures ménagères a augmenté (+0,8% entre 2015 et 2016) en raison de **l'augmentation des déchets récupérés en bac d'apport volontaire** (BAV) (+ 46,2%). Ce constat est néanmoins révélateur du développement du tri sur le territoire intercommunal. En effet, en Porte-A-Porte (PAP) ou Bac d'Apport Volontaire (BAV), 25 160 tonnes de déchets sont triées dans le but d'être recyclés ce qui représente environ 36,5% des déchets ménagers.

La **production de déchets végétaux** est d'environ **21 193 tonnes en 2016**, soit **106 kg/habitant/an**, révélant une augmentation de 13,5% depuis 2015 qui peut néanmoins s'expliquer par un flux variant en fonction des conditions météorologiques.



RÉPARTITON DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2016



*Evolution par rapport à 2015

Source : Rapport annuel 2016 sur la collecte et la gestion des déchets de la CALL

4. Des actions mises en place pour renforcer les pratiques de tri et favoriser le recyclage

Des actions ont été mises en place pour renforcer les pratiques de tri et favoriser le recyclage comme :

 La mise en place d'une brigade de proximité qui a pour but la distribution et la maintenance des bacs et sacs, le contrôle de la qualité des prestations et la communication de terrain auprès des usagers;

- La présence de conseillers de tri au sein de la CALL qui ont pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public notamment les scolaires, sur la problématique des déchets et des bons gestes à adopter pour limiter leur production;
- L'expérimentation des pratiques de compostage sur l'agglomération, mais hors territoire de Lens;
- Une dynamique de récupération dans la logique des ressourceries à travers des acteurs comme Emmaüs.



Sensibilisation à une gestion durable des déchets au sein d'un établissement scolaire à Lens – Source : CALL

5. Un traitement et une valorisation des déchets

Les **centres et plateformes de traitement,** présents en proximité du territoire communal, permettent de valoriser les déchets produits et collectés :

• Le Centre Technique de Traitement (CTT) à Noyelles-sous-Lens

Le **Centre Technique de Traitement (CIT)** réhabilité en 1999 et mis aux normes mi-2006 traite une grande partie des déchets de la CALL. Exploité par la société CALLERGIE depuis 2008, il dispose d'une capacité autorisée de traitement, réduite volontairement à 106 000t/an d'ordures ménagères et 3 000 t/an de déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI). En 2016, le CTT a reçu **103 430 tonnes d'ordures ménagères ou déchets assimilés**, dont 73 273 tonnes pour la CALL (collecte des ordures ménagères, refus de tri, incinérables des déchèteries et apport des communes).

La **valorisation** est assurée par plusieurs voies. Environ 1 753 tonnes de ferrailles et 49 tonnes de non ferreux ont été valorisées en sortie d'incinération. De plus, des mâchefers issus de l'incinération (14 373 tonnes en 2016), ont permis d'approvisionner la filière des bâtiments publics. Enfin, en matière de valorisation énergétique, le centre permet depuis 2010, la production d'électricité soit environ 58 868 Mwh en 2016.

• Le Centre de tri des recyclables à Harnes

Sa capacité de traitement autorisée est de 120 000 tonnes de déchets papiers/cartons et de 30 000 tonnes de déchets en provenance de collectes sélectives des collectivités. En 2016, le centre de **tri a valorisé et acheminé** en usine de recyclage, pour le compte de la CALL, 13 776 tonnes issus du flux « jaune ».

Le Centre de tri des encombrants situé à Harnes

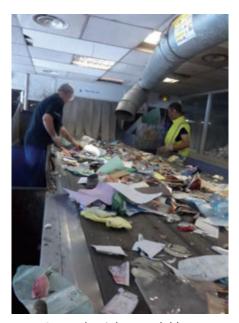
En 2016, après tri, ce sont **7 242 tonnes de matériaux qui ont été récupérées**. Le Centre de tri des encombrants valorise sous forme matérielle 35% des objets réceptionnés.

• La plateforme de broyage des végétaux située à Harnes.

En 2016, le site a traité 25 123 tonnes de déchets verts dont 21 193 tonnes issues de la collecte sélective de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) et 3 930 tonnes provenant des déchèteries. Globalement, le tonnage traité sur le site est en augmentation de 11% par rapport à 2015.

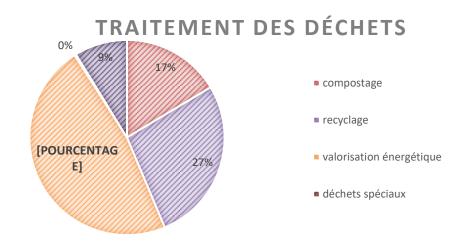
• Le Centre de tri du verre à Wingles

Ce site envoie les déchets recyclés à l'usine Owens-Illinois.



Centre de tri des recyclables – Source : Rapport annuel 2016 sur le traitement des Déchets

Ainsi de manière générale, le **traitement des déchets** sur le territoire est **relativement performant**. Une grande partie des déchets est valorisée en énergie (47%), par recyclage (27%) et par compostage (17%). De plus, seul 2 % des déchets est passé en refus de tri en 2016 en phase de traitement. Une partie de déchets (environ 10%) est encore enfouie au centre d'enfouissement technique de classe 2 de Hersin-Coupigny.



Source : Rapport annuel 2016 sur la collecte et la gestion des déchets de la CALL



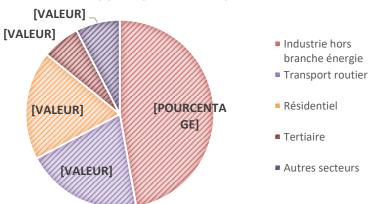
Enjeu	x	Dé	clinaison PADD – Pistes d'orientations	Pi	ste de traduction règlementaire
>	Lutter contre la pollution de la ressource en eau potable notamment	A	Réduire la vulnérabilité des aires de captages Participer à la préservation de la ressource en	>	Proscrire l'urbanisation dans l'aire d'alimentation de captage (règlement)
>	Réduire les tensions quantitatives liées à la ressource en eau potable		eau potable en encourageant les bonnes pratiques contre le gaspillage	>	Intégrer l'ensemble des prescriptions du règlement d'assainissement notamment le débit de fuite autorisé
>	Observer strictement les règles encadrant la gestion de l'assainissement sur le territoire (règlement d'assainissement)		Assurer l'approvisionnement des habitants et des usagers en eau potable sur l'ensemble du territoire	>	Mise en place d'un pourcentage d'espace vert minimum à l'article 13 du règlement, avec éventuellement un coefficient de biotope
>	Développer des aménagements permettant la temporisation ou la	>	Développer les interconnexions du réseau d'eau potable	>	(pondération du type d'espaces verts) Mettre en place des emplacements réservés
	rétention des eaux pluviales en lien avec les espaces de Trame Verte et Bleue notamment	>	Se saisir des projets à venir pour développer les espaces verts supports de la Trame Verte et Bleue	>	pour de futurs espaces verts (OAP) Imposer la récupération des eaux pluviales dans
_					les nouveaux projets (règlement et OAP)
>	Assurer les conditions de la poursuite de la bonne collecte des déchets sur le territoire		Aménager des Bornes d'Appoints Volontaires enterrées	>	Imposer des locaux de stockages adaptés à la collecte des ordures ménagères et des
>	Réduire les déchets à la source et poursuivre les efforts visant le tri sélectif	>	Mener des actions en faveur de la réduction des déchets à la source et poursuivre les efforts visant le tri sélectif	>	recyclables (règlement et OAP) Permettre l'aménagement des Bornes d'Appoints
>	Soutenir les actions de valorisation de la matière	>	Valoriser les déchets dans le cadre du réseau de		Volontaires dans le cadre des nouveaux projets (OAP)
			chaleur urbain		

IV. Des performances énergétiques à améliorer pour la préservation de la qualité de l'air

- 1. De fortes consommations énergétiques et émissions de gaz à effet-de-serre liées aux activités et aux flux
 - 1.1.Des émissions de gaz-à-effet de serre dominées par le secteur industriel

A l'échelle de **l'Agglomération de Lens-Liévin** (CALL), avec près de **la moitié des émissions (47,2 %)**, le **secteur industrie**l apparaît comme **le premier poste générateur d'émissions de gaz à effet-de-serre (Nord-Pas-de-Calais 50%).** Le **transport routier**, avec près de **20 % des émissions** (contre 17 % en Région), se place de peu devant **le secteur résidentiel (18,8 % contre 15 % en Région)** excepté si le secteur tertiaire à l'origine de 6,5% des émissions de gaz à effet-de-serre (contre 8% en Région) est comptabilisé avec le secteur résidentiel (25,3 %). Une part marginale des émissions évaluée à **7,6 % est**

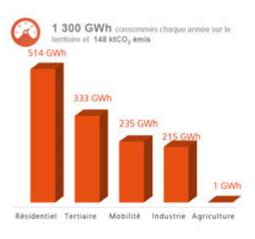
REPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES EN 2007- CA DE LENS-LIÉVIN



accréditée aux secteurs restants (agriculture, déchets, production d'énergie, etc.) contre 10% en Région.

1.2.Des consommations énergétiques issues principalement du secteur résidentiel

L'étude énergétique prospective à l'échelle de Loos-en-Gohelle, Liévin et Lens, conduite en 2016 par EDF, permet de dresser un **état des lieux des consommations énergétiques** sur ces territoires.



Source: CA Lens Lievin

Consommation énergétique du territoire Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle – Source : Etat des lieux de l'étude de prospective énergétique Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle (EDF)

1.2.1. Un parc résidentiel énergivore réparti sur l'ensemble du territoire

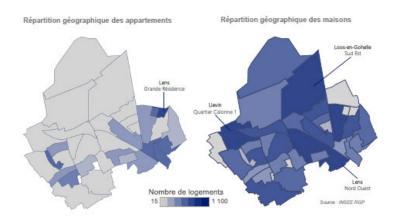
Les consommations énergétiques liées au bâti dominent. A l'échelle du territoire Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle, près de 40 % des consommations énergétiques du territoire, contre seulement 20 % en Région Nord-Pas-de-Calais sont issues du secteur résidentiel. Avec respectivement près de 514 GWh et 333 GWh consommés, les secteurs résidentiel et tertiaire concentrent à eux seuls plus de 65% de la demande en énergie.

L'ensemble du territoire recense un parc de bâtiment résidentiel particulièrement énergivore, correspondant à 73% du parc total. A l'échelle de Lens et selon les données du recensement de l'INSEE en 2013, 62 % du parc résidentiel est composé de grandes maisons individuelles anciennes (62% de T4), plus contributrices aux déperditions énergétiques. Par ailleurs, avec 67 % des logements construits avant 1971, avant la première Réglementation Thermique, le parc bâti ancien contribue également à accroître les consommations énergétiques. Enfin l'utilisation du gaz et de l'électricité pour 76 % du parc bâti résidentiel renforce les émissions de gaz à effet-deserre issues des consommations pour le chauffage, l'éclairage, etc en provenance d'énergies fossiles et nucléaires.

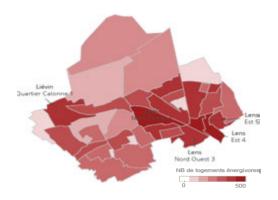
Pour autant, des secteurs tels que du sud-est au sud de la rue de la Glissoire et le nord-ouest du territoire compris entre la voie ferrée et le musée du Louvre, essentiellement composés de maisons individuelles, sont **les secteurs qui accueillent le plus de logements énergivores**.

1.2.2.Des consommations énergétiques issues du secteur tertiaire

Par ailleurs, les consommations énergétiques issues du secteur tertiaire représentent plus de 25 % des consommations énergétiques totales, bien au-dessus de la moyenne régionale de 11%. Sur l'ensemble du territoire de Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle, la commune de Lens représente 63 % des consommations énergétiques tertiaires. Avec près de 82 GWh consommés sur une année, le secteur du commerce est le plus consommateur, suivi par celui de la santé par la présence du centre hospitalier (28% des consommations d'énergie du tertiaire) et les équipements publics (enseignements primaires et supérieurs) et de bureaux. La délocalisation de l'hôpital de Lens à Loos-en-Gohelle, prévoyant d'utiliser la géothermie pour s'approvisionner en énergie, devrait permettre une baisse de la consommation d'énergie du secteur de la santé et donc du secteur tertiaire, ainsi qu'une baisse des émissions de gaz-à-effet de serre. Ainsi sur l'ensemble du territoire Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle, la performance énergétique du parc tertiaire est évaluée à 227 kWh/m² contre une performance énergétique nationale de 186 kWh/m².



Une forte proportion des maisons individuelles au sein de Lens – Source : Etat des lieux de l'étude de prospective énergétique Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle (EDF)

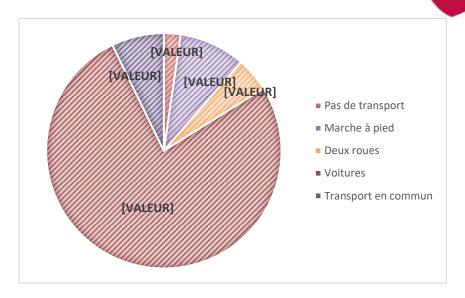


Localisation des logements très énergivores (classe d'isolation insuffisante) – Source : Etat des lieux de l'étude de prospective énergétique Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle (EDF)

1.2.3.Un secteur des transports dominé par les déplacements motorisés

Bien que moins importantes que celles issues des secteurs du résidentiel et du tertiaire, les consommations énergétiques liées à la mobilité (18%) se révèlent non négligeables et dans les moyennes des consommations régionales (19%).

A L'échelle de Lens, **76,7% des déplacements occasionnés domicile-travail** se font en **voiture**, loin devant la marche (9,1%) et les transports en commun (7,2%) même si les **habitants qui travaillent à Lens tendent à limiter les déplacements en voiture (60 %)** au profit de la marche à pied (23,1%). De plus, les carburants fossiles restent largement majoritaires pour les besoins énergétiques.



Répartition modale des flux domicile-travail - Source : INSEE 2013

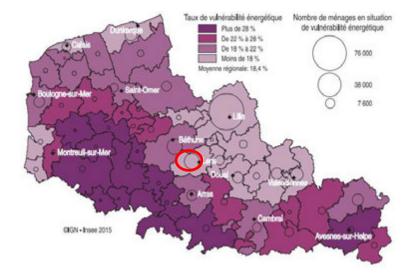
1.2.4.Une industrie agro-alimentaire particulièrement consommatrice d'énergie

Les consommations énergétiques liées à l'industrie participent à près de 16 % de l'ensemble de celles du territoire alors que l'industrie (sidérurgie comprise) apparaît, avec près de 50 % de la consommation, le principal secteur consommateur en Région Nord-Pas-de-Calais. Sur l'ensemble de l'industrie, le secteur agro-alimentaire représente presque la moitié des consommations énergétiques dominées par le gaz. Enfin, les consommations énergétiques liées à l'agriculture sont quasiment nulles (-1%).

1.3.Des problématiques de vulnérabilité et de précarité énergétique à traiter

Sur le territoire de l'agglomération, le taux de ménages touchés par la vulnérabilité énergétique est **de 18,4%.** Bien qu'inférieure à la moyenne en

Nord-Pas-de-Calais, (20% des ménages), la problématique ressort, expliquée par plusieurs facteurs (climatiques, logements énergivores, économiques liés aux ressources et au taux de chômage, sociaux liés aux types de ménages). Cependant, certains atouts tels que l'**urbanisation** (accès à l'énergie, habitat mitoyen, etc.) ou encore la présence **d'un grand parc social** (facture énergétique basse) permettent de limiter l'enjeu au sein de la commune de Lens.



Part et nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique dans les EPCI des Hauts de France – Source : INSEE analyses n°22 – novembre 2014

1.4.Des leviers mis en œuvre pour la maîtrise de l'énergie

1.4.1.Les dispositifs d'aides sur le territoire pour lutter contre la précarité énergétique

Des engagements en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie sont d'ores et déjà engagés à plusieurs échelles par les acteurs du territoire. Dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place des permanences Logements et économies d'énergies afin de renseigner les propriétaires (bailleurs ou occupants) sur les modalités de subvention pour la réhabilitation ou la mise aux normes du logement.

La commune de Lens bénéficie **d'un Espace Info Energie depuis 2013** dans le cadre de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Il a pour objectif d'informer gratuitement les habitants sur les vecteurs permettant la maîtrise de l'énergie et les aides financières mobilisables (Eco PTZ, crédit d'impôt, etc.).

Enfin, le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)** vise à participer au développement du territoire en accompagnant les politiques foncières et de l'habitat. Sur Lens, **le quartier de la cité 12-14 est visé par le NPRU lancé en 2014.** Au travers d'autres objectifs, le NPRU permet, à travers ses objectifs, de lutter contre la précarité énergétique.

1.4.2.L'ambition de la Haute Qualité Environnementale (HQE)

La commune de Lens participe à développer la **Haute Qualité Environnementale (HQE),** dont la maîtrise de l'énergie est l'un des principaux objectifs de la démarche HQE, dans le cadre de nouveaux projets de construction ou d'aménagement :

- Pour la Grande Résidence, Montgré et la résidence Sellier, les principaux objectifs du projet (maîtrise des charges énergétiques, réduction des impacts du bâtiment sur l'environnement, optimisation des notions de conforts) répondent aux exigences des objectifs de la démarche HQE;
- Equipements publics: La Ville de Lens intègre la démarche HQE pour la construction des nouveaux équipements municipaux de quartier (écoles, salle de quartier, etc.). A titre d'exemple, plusieurs équipements municipaux du quartier de la Grande Résidence (Ecole Lapierre, Lampin, Moreaux) ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de restructuration, plus respectueux de l'environnement, permettant de réduire les consommations d'énergie.

1.4.3.Une confortation des mobilités durables

En réponse aux fortes consommations énergétiques liées aux **déplacements** en voitures individuelles, et afin de répondre aux **objectifs de déployer les modes doux**, la municipalité de Lens prévoit d'aménager 25 km de pistes cyclables, d'animer et d'appuyer la mise en œuvre d'un plan vélo, de mettre en œuvre le schéma piéton sur le territoire à l'horizon 2020.

Plusieurs dispositifs ont d'ores et déjà été déployés par la commune tels que **Fideli'Ter** depuis 2012 ou encore **BICLO**, une agence de location de vélo à la gare de Lens. Par ailleurs, afin de favoriser les initiatives de **covoiturage**, **une plateforme** proposait un site internet qui comptait plus de 700 inscrits. Actuellement le site n'est plus disponible. Aucune aire de covoiturage n'a été identifiée sur la commune.

Sur le territoire Lensois, la **problématique de la desserte des zones d'activités** est une préoccupation forte du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMT). L'éloignement des zones industrielles et des parcs d'activités engendre un traitement particulier en termes de gestion des itinéraires ou des horaires des transports en commun. Afin de répondre à cette problématique, le SMT a développé un **service d'appui technique et/ou financier dans le cadre de la réalisation des Plan de Déplacements Entreprises (PDE).** Grâce à cet appui, plusieurs PDE ont déjà été engagées comme le PDE du centre hospitalier de Lens.

Sur le territoire communal, on note une **faiblesse de l'électromobilité** qui ne compte **qu'une seule borne disponible.** Le coût relativement élevé et le manque d'acteurs propices à l'utilisation du dispositif devraient limiter son déploiement à Lens.



2. Un potentiel d'énergies renouvelables et de récupération à développer et à exploiter

La commune de Lens développe depuis quelques années des **projets** intégrant les énergies renouvelables et de récupération.

2.1.Une production d'énergie renouvelable relativement faible

Le territoire de Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle produit chaque année **93 GWh** d'énergie à partir de ressources renouvelables, correspondant à **7,2%** de la consommation d'énergie finale du territoire.





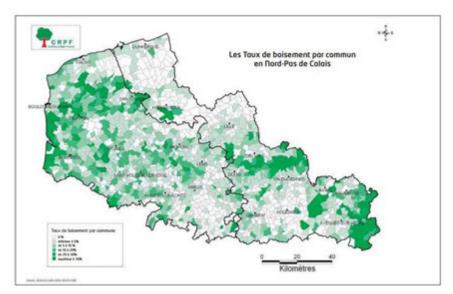
Production énergétique du territoire Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle – Source : Etat des lieux de l'étude de prospective énergétique Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle (EDF)

Avec près de 91 % de la production d'énergies renouvelables totale (85 GWh sur 93 GWh) sur le territoire et au-delà de la part régionale de 40 %, le bois-énergie représente une part dominante de la production d'énergie renouvelable. La récupération des déchets (8%) dans le cadre des réseaux de chaleur et la valorisation de l'énergie solaire complètent la production locale d'énergies renouvelables (1%).

2.2.L'exploitation du fort potentiel de biomasse

2.2.1.Un fort potentiel biomasse

Tout comme en région, le **bois énergie** représente une ressource d'énergie renouvelable et locale intéressante pour le territoire de Lens. Néanmoins, le gisement de **bois potentiel issu des forêts locales est relativement faible.** D'après les données du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), la **superficie des forêts du Nord-Pas-de-Calais représente 8%**, alors que la forêt occupe près de 30 % du territoire à l'échelle nationale. Pour autant, la **surface boisée** du département est en augmentation, avec **5% d'augmentation en 15 ans**. De plus, les boisements de la région présentent une diversité intéressante avec la présence de chênes, de frênes, d'hêtres, de peupliers, etc....



Répartition du boisement sur le territoire Nord-Pas de Calais – Source : SRCAE Nord –Pas de Calais

Par ailleurs, les **résidus de bois issus des industries** (entretien espaces verts, scieries, entreprise de traitement des déchets bois, etc.) contrairement au gisement forestier, est également une **source potentiellement intéressante** et **exploitable à l'échelle de la commune.**

D'après l'étude relative aux potentialités de développement des énergies renouvelables et de récupération pour la ZAC Centralité, de nombreuses entreprises sont en mesure d'approvisionner la commune en plaquette bois dans un rayon de 20 kilomètres.

2.2.2.Un réseau de chaleur alimenté par la chaufferie biomasse de Lens

La ville de Lens utilise majoritairement **l'énergie biomasse pour l'alimentation du réseau de chaleur** qui profite principalement au résidentiel.

Pour favoriser le développement de la biomasse, la Ville de Lens dispose, depuis décembre 2012, d'une centrale biomasse en cogénération. Alimentée par plus de 70 000 tonnes de bois, le centre biomasse assure près de 55 % des besoins du réseau de chaleur du quartier d'habitat social de la Grande Résidence et de quelques établissements publics (3 000 logements, hôpital, piscine, bâtiments publics, établissements scolaires Jean-Zay et Béhal, équipements sportifs) soit ceux de près de 6 000 habitants. Bien que le reste des besoins du réseau soit fourni par des chaudières gaz, l'alimentation en réseau de chaleur par de la biomasse permet d'une part, de favoriser une baisse des charges de chauffage des habitants et d'autre part, de réduire de 8 500 tonnes les émissions de CO2 chaque année. A terme, le bois devrait couvrir près de 97 % du mix énergétique du réseau.



La centrale biomasse de Lens – Source : Ville de Lens

Il est question de **développer les réseaux de chaleur** sur le territoire par le raccordement du secteur individuel à proximité de la cité du 12/14 et le nouvel hôpital de Lens afin d'assurer une ressource complémentaire à l'énergie géothermique prévue sur le site.

2.3.Un potentiel géothermique fort des nappes crayeuses

L'énergie géothermique est l'énergie calorifique stockée sous la surface de la terre qui recèle des quantités de chaleur naturelle permettant la production de chaleur (très basse et basse pression) ou d'électricité (moyenne et haute énergie, géothermie profonde).

La commune de Lens se situe en grande majorité au-dessus d'une nappe d'aquifère de Craie. Le **potentiel géothermique** lié au meilleur aquifère (NPC) de la commune de Lens est évalué comme **relativement fort à moyen selon les secteurs**. La grande majorité du territoire communal révèle un fort potentiel. Ces secteurs sont situés au sud de la commune (Parc d'activité des Moulins) jusqu'aux secteurs centraux (centre-ville, ZAC centralité,) et nord (Cité du n°9, stade Bollaert, etc.). Seuls deux secteurs, situés à proximité de l'A21 (rocade minière) en limite de Loos-en-Gohelle (stades, cimetière, zones d'activités) révèlent des potentiels plus restreints. Aux vues des caractéristiques régionales du meilleur aquifère, **l'exploitation de la basse et de la très basse énergie sont donc possibles au sein de la commune de Lens.**

Le **nouvel hôpital de Lens** a privilégié cette énergie afin d'assurer le chauffage de ses bâtiments. Il a opté pour une géothermie de faible profondeur dans la nappe de craie, ce qui devrait couvrir au **minimum 30% des besoins** pour un seul doublet de forage. S'il est possible d'installer plusieurs doublets sans impacter la source, les **besoins de l'hôpital devraient être couverts à 100% à plus long terme.**



Potentiel géothermique de Lens – Source : géothermie perspective

2.4.Un potentiel important issu des énergies de récupération

2.4.1.Un potentiel hygrothermique étudié

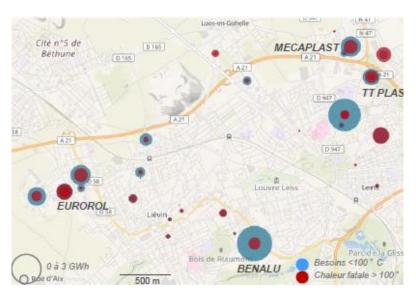
Le potentiel est important à proximité des cours d'eaux ou de zones densément habitées où les eaux usées sont importantes et la rentabilité assurée. L'étude de potentiel de développement des énergies renouvelables sur la ZAC Centralité juge la possibilité de récupération de chaleur sur les réseaux des eaux usées pertinente au regard des autres potentialités. Ce potentiel énergétique pourrait être pris en compte lors de nouveaux projets d'aménagement.

2.4.2.Les énergies de récupération issues de l'industrie

Les industries (industries en activités, UIOM, STEP) représentent de vrais potentiels énergétiques pour la commune de Lens.

L'énergie fatale représente l'énergie produite par un processus dont la finalité n'est pas la production d'énergie mais la récupération ou la valorisation d'énergie qui aurait été perdue. Des synergies entre les besoins de chaleur et les rejets d'énergie fatale sont possibles et ont été étudiées dans le cadre de l'étude énergétique prospective à l'échelle de Lens-Liévin-Loos-en-Gohelle.

De nombreuses **industries situées dans** la zone d'activités et industrielle nord de Lens sont en **capacité de pouvoir alimenter d'autres process nécessitant de la chaleur**.



Estimation des besoins et rejets de chaleur des entreprises – Source : Etat des lieux de l'étude de prospective énergétique Lens-Liévin-Loos-en-

Actuellement, l'UIOM située à Noyelles-Sous-Lens exploitée par Callergie Inova-France est **l'unique site de valorisation des déchets**. Mise en service en 1974, sa rénovation en 2010 (mise en place de chaudières de récupération d'énergie, turbo-alternateur) permet de produire 50 GWh d'électricité grâce à 100 000 tonnes de déchets traités.

2.5. Un potentiel solaire complémentaire à envisager

Avec un gisement solaire évalué à moins de 1 220 kWh/m/an d'après la carte présentant le gisement solaire en France (Source : ADEME), la commune de Lens n'est pas située dans une zone favorable à la production d'énergie solaire. Pour autant, l'implantation de panneaux photovoltaïques ou capteurs thermiques bien orientés (sud, sans zones d'ombres) sont possibles.

Comparativement aux autres communes voisines, la **production photovoltaïque à Lens équivalente à 68 MWh (école scolaire)**, contre 268 MWh à Liévin et 235 MWh à Loos-en-Gohelle au sein du territoire, est **relativement faible.**

La puissance installée actuelle est ainsi bien inférieure au potentiel estimé : l'étude énergétique prospective évalue le potentiel de **production supplémentaire à 57 MWh**. Cette technologie pourrait être notamment utilisée lors d'opérations d'aménagements de logements ou apposée sur de grandes surfaces de bâtiments industriels et tertiaires comme par exemple la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les parkings de la ZAC Centralité. En revanche, le potentiel économique sur les maisons individuelles est beaucoup plus restreint. Les enjeux patrimoniaux et ceux liés au coût d'installation, **limitent encore l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.**



Panneaux solaires photovoltaïques sur des maisons individuelles à Lens – Source : Ville de Lens

Par ailleurs, l'énergie issue du **solaire thermique couvre** notamment les besoins en eau chaude sanitaire. Le potentiel solaire thermique, d'après l'étude énergétique prospective pourrait produire près **de 1,5 GWh** par sondes installées au sein de maisons individuelles et du collectif.

2.6.Un potentiel éolien contraint

2.6.1.Une installation de moyennes et grandes éoliennes contrainte

De par son caractère urbain, la commune de Lens ne présente pas de potentiel à l'utilisation de l'énergie issue du grand éolien. En effet, la présence d'immeubles et l'urbanisation de la commune rendent l'utilisation du vent non optimale pour l'installation de moyennes éoliennes et grandes éoliennes (supérieures à 12 mètres). D'ailleurs, d'après le Schéma Directeur Eolien (SRE), annexe du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) du Nord-



Pas de Calais, aucune Zone de Développement Eolien (ZDE) n'est présente sur l'ensemble de la commune.

2.6.2.Un développement du petit éolien envisagé

Dans le contexte urbain, la commune de Lens peut imaginer l'utilisation de l'énergie du petit éolien sous condition. L'implantation de **petites éoliennes** notamment en toitures et couplées avec une autre source d'énergie renouvelable ou de récupération (solaire, géothermie, etc.) fait l'objet de réflexions notamment dans le **cadre de la ZAC Centralité.**



3. Une qualité de l'air altérée par des pollutions

La surveillance de la qualité de l'air en Nord – Pas-de-Calais est confiée par l'État à l'association agréée **ATMO Nord - Pas-de-Calais**. L'association mesure les concentrations des polluants réglementés : oxydes d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, benzène, ozone, particules PM10 et PM2,5, benzo(a)pyrène et quatre métaux lourds particulaires (nickel, plomb, cadmium et arsenic).

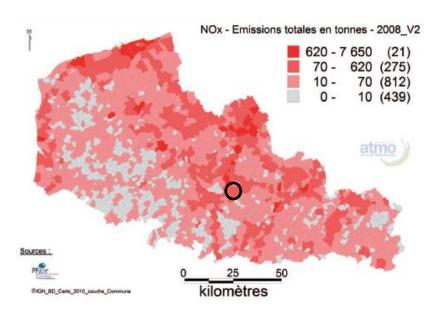
3.1.Un secteur urbain soumis à des pollutions émises par les activités humaines

Lens est incluse dans la zone administrative de surveillance composée par les agglomérations de Béthune, Lens-Douai et Valenciennes. **Deux stations urbaines de mesure**s sont présentes à Lens : **Lens stade et Lens Varsovie.** Cette dernière est arrêtée depuis juillet 2017 pour une durée indéterminée.

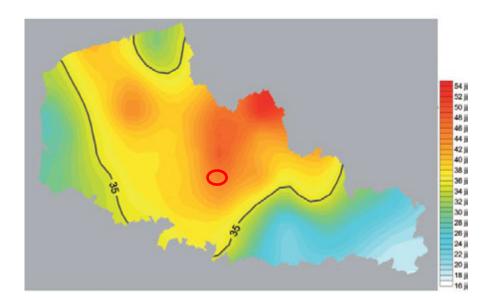
Lens est classée comme zone sensible à la dégradation de la qualité de l'air au même titre que 1 522 communes sensibles sur 1 546 communes constituant l'ancien périmètre régional du Nord-Pas-de-Calais.

Le territoire urbain de Lens est soumis à **diverses sources émissions de polluants**. Avec 10,4 kg/habitant comparées à 19,7 kg/habitant en région, les **émissions d'oxydes d'azote** sont les plus représentées à l'échelle du territoire de l'agglomération de Lens-Liévin (2,2% des émissions régionales). Elles sont suivies de près par les **émissions de gaz à effet-de-serre** (2% du territoire régional) avec une moyenne de 7,2 kg/habitant mais moitié moins que les moyennes régionales équivalentes à 14,8 kg/habitant. Suivent ensuite les émissions de **particules fines PM10 et PM 2,5** avec respectivement 2,6 kg/habitant et 2,1 kg/habitant, représentant environ 1/3 et 2/3 de ces mêmes ratios à l'échelle régionale.

L'ensemble des activités humaines sont responsables des émissions de polluants sur le territoire de Lens. Le transport routier est de loin le principal facteur d'émissions de polluants, notamment d'oxyde d'azote sur le territoire (plus de 50%) et de particules fines PM10 pour environ 20%. Les secteurs résidentiel-tertiaire, sont responsables pour près de la moitié des émissions de particules fines et pour près d'1/4 des émissions de gaz à effet-de-serre. Enfin, l'empreinte d'un territoire anciennement industrialisé se manifeste également principalement par des émissions de gaz-à-effet de serre (40%) et d'oxydes d'azotes (près d'1/3).



Emissions d'Oxyde d'azote – Source : Plan de Prévention et de Protection de l'Atmosphère en Nord-Pas-de-Calais



Nombre de jours de dépassement pour les particules fines PM10 en 2011 – Source : Plan de Prévention et de Protection de l'Atmosphère en Nord-Pas-de-Calais

Si les émissions de gaz à effet-de-serre et d'oxydes d'azotes diminuent sur le territoire de l'agglomération depuis 2008, celles de particules fines PM10 et PM 2,5 varient de manière plus aléatoire. Par ailleurs, les émissions en kg/habitant sont toujours inférieures aux mêmes moyennes à l'échelle régionale mais les concentrations à l'hectare sont néanmoins bien supérieures, laissant supposer de fortes concentrations sur certains secteurs géographiques.

L'ensemble des seuils de dépassements annuels sont respectés mais les seuils de dépassements journaliers peuvent être occasionnellement dépassés. Tel est le cas des particules fines PM10, sur le territoire de Lens (2011) où les seuils ont été dépassés plus de 40 jours sur l'année.

3.2.Une stratégie en faveur de la reconquête de la qualité de l'air

La commune de Lens fait l'objet d'un **Plan de Prévention de l'Atmosphère approuvé le 10 novembre 2010**, regroupant 10 communes. Les 34 mesures prévues par ce plan concernent le secteur du transport (personnes), le secteur résidentiel/ tertiaire et le secteur industriel. Des mesures concernant la communication et la sensibilisation ainsi que l'amélioration des connaissances sont également prévues. Par ailleurs, des mesures traitant de nuisances olfactives, de produits phytosanitaires ou encore de pollens ont été formulées.

Enjeux	Déclinaison PADD – Pistes d'orientations	Piste de traduction règlementaire
 Limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre à travers le secteur résidentiel et celui des transports notamment 	 Engager des projets urbains aux performances environnementales et énergétiques ambitieuses (BBC, bâtiment à énergie passive, BEPOS, principes bioclimatiques, etc.) 	 Privilégier les matériaux biosourcés dans les nouveaux projets lors des réhabilitations et constructions (règlement et OAP)
 Assurer de bonnes performances énergétiques pour les nouvelles constructions 	 Réhabiliter le parc bâti ancien et énergivore notamment dans le cadre de 	 Favoriser l'implantation des bâtiments prenant en compte les principes bioclimatiques (règlement et OAP)
 Protéger les ménages les plus fragiles de la précarité et de la vulnérabilité énergétique 	programmes financés (ANAH, PNRU)	➤ Imposer une performance énergétique
 Poursuivre la dynamique du bois-énergie grâce à l'extension du réseau de chaleur 	 Poursuivre les initiatives et le développement d'offres alternatives à l'usage individuel de la voiture (électromobilité, covoiturage, etc.) 	plus ambitieuse que celle imposée par la Réglementation Thermique en vigueur pour les nouveaux projets (règlement et OAP)
 Utiliser le potentiel des entreprises industrielles pour le développement des énergies de récupération 	 Développer et adapter les modes de transports en commun (bus, navette, etc.) 	 Imposer une part d'énergie renouvelable et de récupération dans les nouveaux projets urbains (règlement)
 Diversifier le mix énergétique par le développement des autres énergies en fonction des potentiels existants 	 Favoriser la pratique des modes doux (vélos, rollers, trottinette, marche à pieds, etc.) 	 Limiter le nombre d'emplacement automobile par logement et inscrire des ambitions élevées en matière de
 Participer à l'amélioration de la qualité de l'air 	 Développer les énergies renouvelables et de récupération lors de nouveaux projets 	stationnements vélo (règlement)
	 Intensifier le réseau de chaleur (raccordement, interconnexions) 	 Mettre en place des emplacements réservés pour les cheminements et les inscrire dans les nouveaux projets (OAP)





Chapitre 1 : Des paysages variés et de qualité, entre des structures urbaines caractéristiques et une forte présence végétale

I. Une ville implantée sur un plateau de craie qui offre des vues ouvertes



Vue exceptionnelle sur la ville de Lens et ses alentours depuis les terrils au nord-ouest - Source : Even conseil

La ville de Lens s'est implantée sur un plateau crayeux très ouvert. La plaine est cependant marquée par quelques éléments de relief lointains : les crêtes de Pinchonvalles au sud et les terrils, restes marquants du paysage minier, au nord et au sud de la ville.

L'ouverture du paysage et la platitude du relief offrent ainsi des vues remarquables :

- Vues ouvertes sur la ville (depuis les terrils, depuis le sud des voies ferrées,...)
- Perspectives d'intérêt le long des axes principaux, souvent bordés d'alignements d'arbres qui guident le regard ou structurés par des alignements bâtis.



Des alignements bâtis qui créent des perspectives lointaines - Source : Even conseil



Des alignements d'arbres qui structurent des perspectives de qualité dans la ville – Source : Even conseil

Des éléments repères viennent par ailleurs marquer les paysages et permettent de se repérer dans la ville :

- Les terrils, éléments identitaires de l'activité minière : terrils de Pinchonvalles au sud, aujourd'hui reconquis par la végétation et terrils de Loos-en-Gohelle au nord, liés à l'exploitation
- Les chevalements et notamment le chevalement 9/11 au nord
- Le stade, au centre de la ville
- La tour Télécom
- Visibles plus localement : la mairie, l'église Saint-Léger, les tours de la Grande Résidence,...

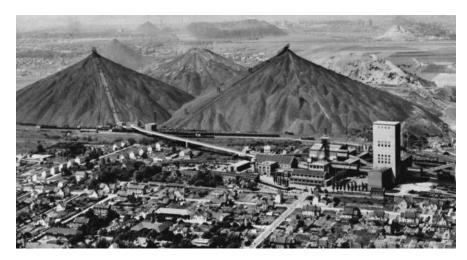
Ces éléments apparaissent et disparaissent au gré des détours des voies et des effets de caches par les espaces végétalisés...



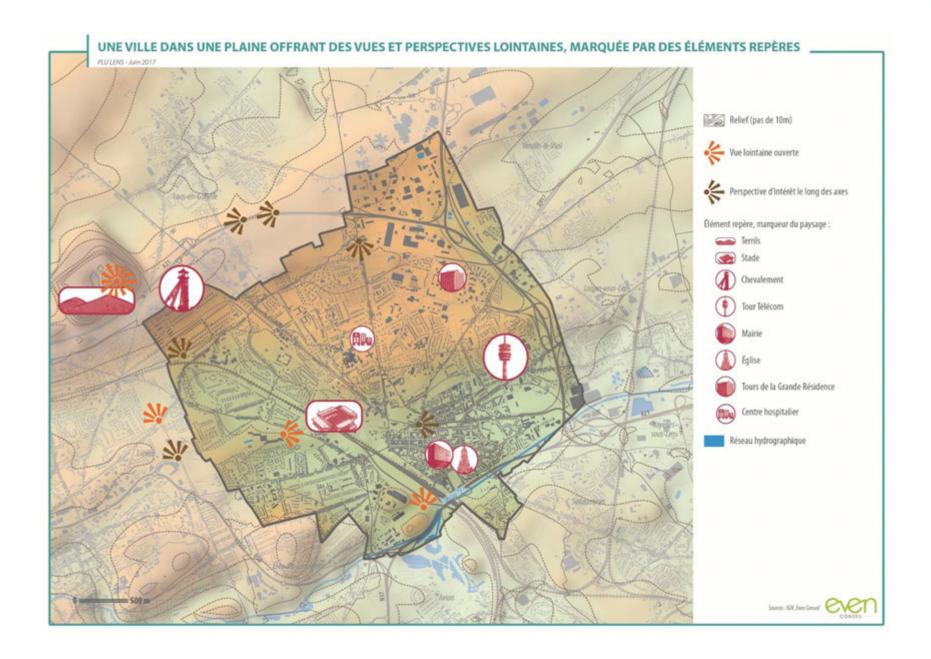
Le chevalement 9/11 (au premier plan) et le stade (en arrière), des éléments repères dans le paysage – Source : Even conseil



Terril, élément marqueur du paysage – Source : Even conseil



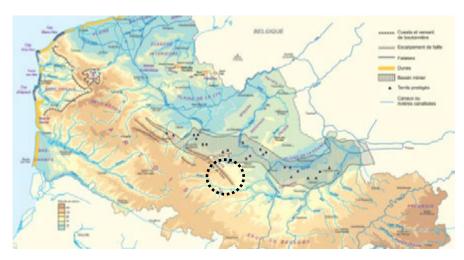
Les terrils et le chevalement 9/11 - Source : Even conseil





II.Une caractérisation des paysages par l'atlas des paysages Nord-Pas-de-Calais

Un atlas des paysages a été réalisé à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais. La ville de Lens est incluse dans l'ensemble des « Paysages miniers », parmi 21 paysages régionaux. L'atlas met en particulier en exergue la volonté de valorisation d'un patrimoine industriel hérité (terrils, patrimoine bâti,...) en lien avec la mise en valeur et le renforcement du patrimoine naturel. La ville est par ailleurs intégrée dans un ensemble urbain plus large, comme une couronne allant d'est en ouest et créant des paysages urbains étendus, intégrés dans un environnement naturel et agricole.



Source : Atlas des paysages Nord-Pas-de-Calais



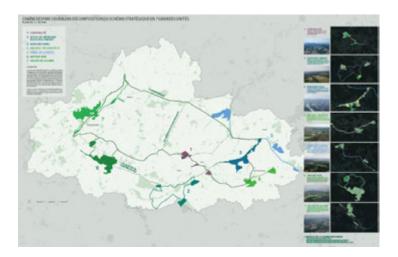
III. Des espaces publics variés, marqués par le développement du végétal

Lens est parsemée de nombreux espaces publics ouverts et réservés aux piétons, telle que la place du marché devant la mairie, ... Ces espaces participent à la qualité de vie locale.

De larges espaces naturels à usages de loisirs se trouvent par ailleurs en proximité directe de la ville : les terrils au nord, le parc de la Glissoire au sud,... Des connexions existent entre ces espaces et la ville de Lens (notamment avec le parc de la Glissoire et la vallée de la Souchez). Elles méritent d'être renforcées.

Un parc d'intérêt a également été aménagé récemment en cœur de ville : le parc du Louvre-Lens, aux abords du musée. Enfin, de nombreux squares et espaces verts maillent la ville, notamment dans les cités minières, en accompagnement des alignements de bâtis.

Une forte volonté est portée par la ville afin de renforcer la nature en ville, à travers par exemple le projet de la chaîne des parcs Euralens,... (cf. Partie Trame Verte et Bleue). Cette volonté de poursuivre l'amélioration du cadre paysager lensois contraste néanmoins avec la place importante encore réservée à la voiture (larges espaces de parkings,...), qui mériterait d'être limitée.



Chaine des parcs Euralens - Source : plan directeur



Une large place encore réservée à la voiture dans la ville – Source : Even conseil



IV. Des quartiers aux ambiances variées et caractéristiques

La ville s'est construite avec le développement de l'activité minière, par quartiers correspondant aux cités minières. Son fonctionnement est aujourd'hui encore très lié à l'organisation par quartiers, d'une manière séparée. Il apparait pertinent de renforcer les liens entre les quartiers, afin de permettre une meilleure perméabilité dans la ville.

Il est à noter que le végétal est omniprésent dans la ville, assurant une trame qui vient jouer le rôle de lien dans toute la ville, que ce soit à travers les parcs publics, les jardins privés, les alignements d'arbres, etc. (thématique développée dans la partie Trame Verte et Bleue).

1. Les anciennes cités minières, des alignements bâtis et une part large laissée aux espaces publics et végétaux

Les anciennes cités minières sont marquées par les alignements bâtis qui structurent le paysage. Ces implantations donnent des impressions d'une urbanisation relativement dense, néanmoins compensées par de larges espaces végétalisés, publics ou privés, qui créent des ambiances apaisées. Enfin, des alignements d'arbres viennent parfois accompagner les ensembles bâtis et renforcer les ambiances végétales.



Des espaces publics végétalisés en accompagnement des alignements bâtis des cités minières – Source : Even conseil



Alignement bâti des cités minières, route de Lille - Source : Even conseil



Les cités minières, des alignements d'arbres qui viennent accompagner les alignements bâtis, avenue Saint-Edouard – Source : Even conseil

2. Les quartiers récents d'habitat pavillonnaire, des ambiances apaisées mais des bâtiments peu porteurs de l'identité lensoise

Les quartiers récents d'habitat pavillonnaire présentent des ambiances apaisées liées aux jardins. L'implantation du bâti est plus espacée que dans les cités minières, et ne reprend pas, la plupart du temps, les éléments d'identité locale.



Des quartiers pavillonnaires aux ambiances apaisées, mais au bâti ne reprenant pas les éléments d'identité locale, rue des mimosas – Source : Even conseil

3. Le quartier d'habitat collectif de la Grande Résidence

Ce quartier est peuplé par des bâtis d'habitat collectif de hauteur variable et d'échelles plus importantes que celles des cités minières. En particulier, quelques tours marquent le paysage. Ces bâtiments sont entourés d'espaces publics larges et ouverts, végétalisés. Une part de l'espace importante est néanmoins toujours dédiée aux voitures (larges parkings). Elle mériterait d'être réduite afin d'aller dans un sens de l'amélioration de la qualité paysagère.





Le quartier de la Grande Résidence, des bâtiments d'habitat collectif marqueurs du paysage et des espaces publics larges – Source : Even conseil



Habitat collectif récent et aménagements végétaux, rue Pierre Bayle – Source : Even conseil

4. Le centre-ville, un bâti de qualité patrimoniale mais peu d'espaces publics

Le centre-ville de Lens est marqué par des rues relativement étroites et des bâtis implantés en alignement. Nombre de ces bâtis présentent une qualité patrimoniale. Cet espace présente néanmoins des difficultés ponctuelles de lecture du paysage, entre des constructions très différentes les unes des autres, des rez-de-chaussée parfois réaménagés en commerces à la devanture peu qualitative et une place toujours relativement importante accordée à la voiture. Enfin, on y retrouve peu d'espaces publics piétons et peu de place accordée au végétal. Il est à noter cependant que le Schéma Directeur d'Euralens porte l'objectif d'un cordon boisé, qui viendra également créer une couture urbaine dans la ville.



Une diversité de bâtis d'intérêt patrimonial alignés sur la rue, Boulevard Emile Basly – Source : Even conseil



Des devantures commerciales parfois peu qualitatives, rue René Lanoy – Source : Even conseil

5. Les parcs d'activités, une qualité paysagère hétérogène

Ces espaces s'inscrivent dans une large zone d'activités au nord de la ville, en continuité avec les communes voisines, mais avec des liens à renforcer avec le reste de la ville de Lens. Les paysages y sont parfois difficilement lisibles, du fait de l'implantation des bâtis, des formes architecturales peu travaillées. Le végétal y est néanmoins relativement présent.





Des difficultés de lisibilité du paysage liées à des formes architecturales peu travaillées - Source : Even conseil



Des zones d'activités végétalisées (La Croisette, au nord) – Source : Even conseil



V. Des entrées de ville de qualité variable

Les entrées de ville sont des espaces d'importance particulière dans la perception de la ville. En effet, elles constituent la première image perçue de la commune à l'arrivée en milieu urbain. Plusieurs caractéristiques permettent de définir une entrée de ville de qualité :

- Marquage de l'arrivée dans la ville ;
- Ralentissement de la vitesse dans le cas d'une entrée routière permettant une transition douce vers la ville ;
- Aménagements pour les modes doux ;
- Aménagements paysagers de qualité, donnant une première image qualitative de la ville;
- Lisibilité du paysage;
- Harmonie dans le mobilier urbain ;

Des réflexions sur la qualité des espaces et du paysage en entrées de ville sont par ailleurs en cours à Lens.

Dans la commune, **deux entrées de ville peuvent être dites « de qualité »** au vu des critères énoncés plus haut. Elles sont pour autant à conforter :

• Entrée sud-est par la rue Voltaire : entrée apaisée, marquée, aucun panneau publicitaire. Des aménagements végétaux pourraient cependant venir compléter la qualité du paysage :



• Entrée sud-ouest par l'avenue Alfred Maes : paysage qualitatif, entre alignement bâti et parc. Entrée marquée mais qui pourrait être plus apaisée :



Plusieurs entrées de ville peuvent être définies comme « à améliorer » :

• Entrée nord-est par la rue de Londres : paysage qualitatif, ralentissement lié à l'arrivée en ville, cependant pas de marquage clair de l'entrée de ville :



 Entrée ouest par la rue Notre-Dame de Lorette : entrée apaisée, non marquée, avec des vues au nord vers les terrils et le stade, avant un rétrécissement du champ visuel par les alignements bâtis :



 Entrée ouest par la rue Paul Bert : Entrée marquée, présence de nombreux panneaux publicitaires ne facilitant pas la lecture du paysage :



• Entrée nord-ouest par la route de Béthune : entrée marquée, paysage relativement qualitatif marqué par des constructions pavillonnaires



Enfin, plusieurs entrées de ville mériteraient d'être requalifiées afin de transmettre une image plus qualitative de la ville :

• Entrée est par la D917 : présence de petits massifs boisés mais paysage peu qualitatif et peu lisible, à l'échelle de la voiture



 Entrée est par l'avenue Raoul Briquet : Sensation de traversée de la ville plus que d'entrée, à une échelle routière



 Entrée nord par la route de la Bassée : paysage ouvert de zone d'activité mais peu qualitatif et peu lisible. Pas de marquage de l'arrivée en ville ni de réduction de l'échelle de perception de l'espace (échelle routière), néanmoins quelques aménagements paysagers. Un projet de requalification est prévu pour cette entrée dans le cadre de l'aménagement du nouveau centre hospitalier.



• Entrée nord par la N47 : plus une traversée de la ville qu'une véritable entrée. Echelle de perception routière, paysage peu qualitatif de zone d'activité



• Entrée sud par la route d'Arras : Présence d'arbres mais sensation d'entrée très routière avec de nombreux panneaux publicitaires et arrivée en ville non marquée



VI. Des axes majeurs porteurs des premières images de la ville

La ville présente une organisation radiale, avec des axes majeurs pénétrant jusqu'au cœur de la ville et présentant des enjeux de qualité paysagère, de par l'image de la ville qu'ils transmettent. Ces axes présentent actuellement des qualités paysagères variables. On retrouve ainsi :

- Des axes à échelle urbaine, marqués par des alignements d'arbres et/ou de bâti et des aménagements d'espaces publics de qualité;
- Des axes à échelle routière, peu adaptés à la pratique urbaine ;
- Des axes traversant des zones d'activité, de largeur importante, au paysage peu lisible ou structuré du fait de l'implantation des bâtis.

Ces axes majeurs constituent également des ruptures dans l'organisation de la ville (visuelles et physiques) : A21, axes majeurs pénétrants, voie ferrée...



Des alignements d'arbres le long des axes majeurs, qui structurent l'espace et guident le regard – Source : Even conseil

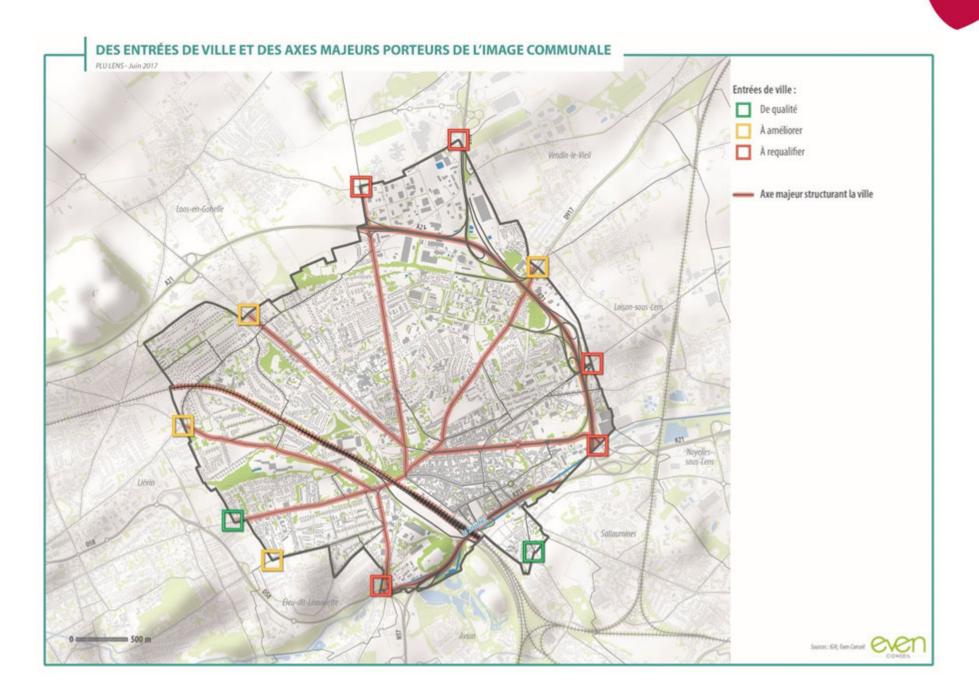


L'A21, une limite à l'urbanisation et une rupture franche entre espaces urbains et agricoles – Source : Even conseil





Des pénétrantes qui donnent une image mitigée de la ville (axes aux ambiances routières, importance de la place de la voiture,...) (à gauche) et la voie ferrée, une rupture dans la ville (à droite) – Source : Even conseil



VII. Des cheminements doux permettant la découverte des paysages locaux

Un réseau développé d'itinéraires doux maille l'ensemble de la ville. Ainsi, les cavaliers, d'anciennes voies ferrées construites sur des terrils plats pour relier les puits de mine entre eux, sont aujourd'hui utilisés comme liaisons douces. Par ailleurs, de nombreux cheminements piétons maillent les cités minières, et des itinéraires cyclables parcourent l'ensemble de la ville. Ce réseau déjà présent viendra par ailleurs à être renforcé, notamment avec les projets de liaisons douces dans le cadre du Plan Directeur d'Euralens.



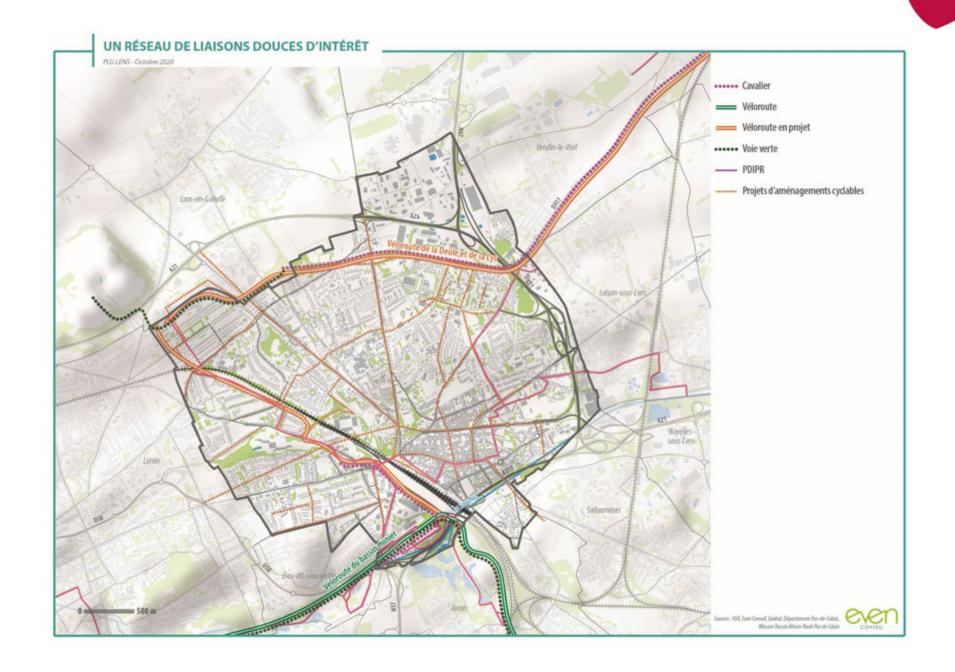
Des cheminements doux au sein des cités minières (à gauche) et des itinéraires cyclables intercommunaux permettant la découverte des aménités paysagères (à droite) – Source : Even conseil

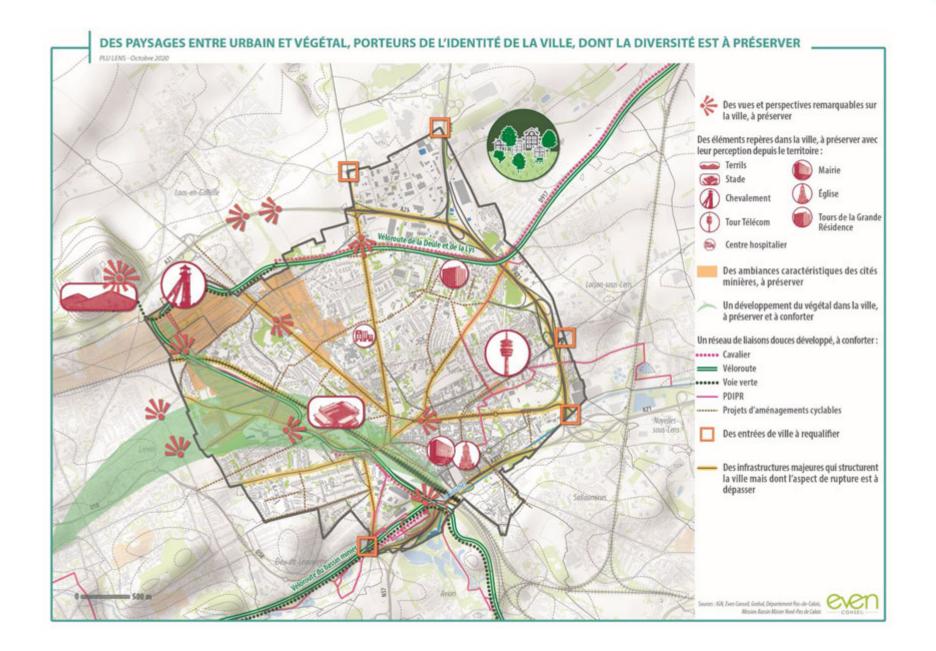


Vue sur un cavalier réhabilité en liaison douce, avec au loin un terril – Source : Even conseil



Projet de cheminement piéton reliant les terrils au nord, au parc de la Glissoire du sud – Source : Plan directeur Euralens





Enjeux	Déclinaison PADD – Pistes d'orientations	Piste de traduction règlementaire
 Intégrer le développement de la ville dans le relief en préservant les vues ouvertes et les vues sur les éléments repères 	 Préserver les vues et perspectives remarquables dans et sur la ville ; Préserver les éléments repères ainsi que les vues sur ces-derniers 	 Inscription graphique des vues remarquables et prescriptions associées (hauteur limite des bâtiments) Inscription graphique sur les éléments repères
 Poursuivre la dynamique de qualification des espaces publics et de développement des espaces verts publics 	 Poursuivre le développement des espaces publics en réduisant la place dédiée à la voiture Poursuivre le développement des espaces verts dans la ville 	 Inscriptions graphiques sur les éléments de patrimoine naturel (alignements d'arbres, jardins,) Mise en place d'emplacements réservés pour des espaces verts (L 151-41 du CU)
 Préserver les éléments caractéristiques des ambiances de chaque quartier, et mettre en valeur la diversité des quartiers de la ville 	 Préserver les éléments caractéristiques des ambiances des quartiers de la ville : éléments de patrimoine bâti, espaces verts publics et privés, 	 Inscriptions graphiques sur les éléments de patrimoine bâti et naturel (alignements d'arbres, jardins,)
 Qualifier le paysage des entrées de ville et des axes majeurs pénétrant 	 Requalifier les entrées de ville qui le nécessitent, afin de transmettre une première image qualitative de toute la ville Travailler la qualité paysagère des axes majeurs pénétrant dans la ville et apaiser leur circulation 	 Orientation d'Aménagement et de Programmation sur les secteurs d'entrée de ville Mise en place d'un pourcentage d'espace vert minimum au règlement, avec éventuellement un coefficient de biotope (pondération du type d'espace vert)
 Préserver le réseau de cheminements doux existant et le renforcer dans toute la ville 	 Préserver les cheminements doux de la ville (cavaliers, réseau cyclable,) et poursuivre leurs développement 	 Inscription graphique des cheminements doux (au titre de leur intérêt culturel et paysager) Mise en place d'emplacements réservés pour de futures liaisons douces



2

Une Trame Verte et Bleue présente en ville, à préserver et à conforter



I. Une trame verte et bleue qui s'inscrit dans un contexte régional

1. SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), instauré dans le cadre du Grenelle de l'environnement et adopté le 16 juillet 2014, constitue un outil d'aménagement du territoire et de protection des ressources naturelles à l'échelle régionale. Annulé en 2017, ce document n'en constitue pas moins un outil de connaissances des différentes sous-trames existant sur le territoire.

Le schéma définit différentes sous-trames avec pour chacune des réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et espaces à renaturer identifiés. Sur le territoire, les terrils de Loos-en-Gohelle, en proximité nord direct de Lens, sont identifiés comme réservoirs de biodiversité. Deux corridors miniers traversent par ailleurs la ville et la vallée de la Souchez est identifiée comme espace fluvial à renaturer.







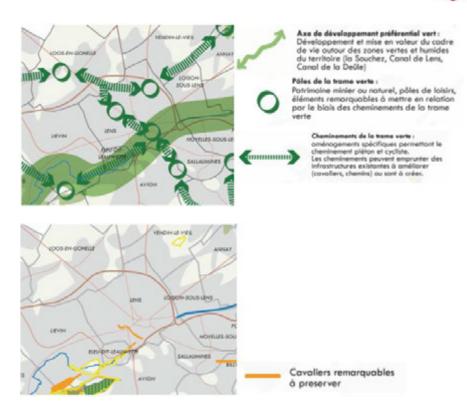
2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Marque-Deûle

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Marque-Deûle, est en cours d'élaboration. Il fait ressortir en particulier des enjeux d'amélioration de la qualité des cours d'eau.

3. SCoT des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin donne des orientations environnementales en faveur des milieux naturels et de la biodiversité (« 1.1 Préserver le patrimoine naturel et agricole »). En particulier :

- Deux cavaliers remarquables sont identifiés à Lens
- Un axe de développement vert principal est cartographié le long de la vallée de la Souchez, ainsi que trois pôles de la trame verte à relier par des cheminements identifiés dans la ville.

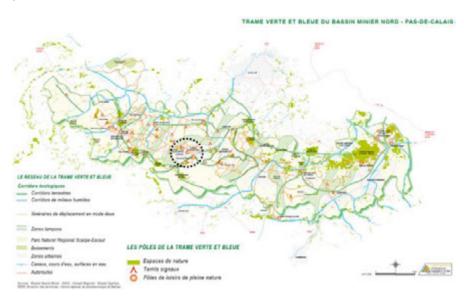


Source : SCoT



4. La Trame Verte et Bleue du bassin minier Nord-Pas-de-Calais

Une première Trame Verte du bassin minier a été initiée en 2000 et mise à jour en 2013. Lens occupe une position centrale dans ce territoire, inscrivant la ville au cœur d'un réseau naturel large, qui s'étend de Villers à Combe-sur-l'Escault. Cette initiative vise à reconquérir l'intérêt pour la biodiversité des milieux naturels d'un territoire longtemps marqué par l'industrialisation minière et aux préoccupations environnementales peu développées. En particulier, le Louvre-Lens et le parc de la Glissoire sont identifiés comme des pôles de loisirs en pleine nature.





II.Un contexte régional d'intérêt pour la biodiversité

Si aucun périmètre de protection ou d'inventaire de la biodiversité n'est présent au sein de la ville, plusieurs périmètres à proximité traduisent des zones d'intérêt pour la biodiversité. Sont à noter un Arrêté de Protection de Biotope à Avion (Terril de Pinchonvalles), ainsi que plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : terrils jumeaux n°11-19 de Loos-en-Gohelle, Terril de Grenay, Terril 75 d'Avion,...

Ces périmètres témoignent d'une richesse de biodiversité à proximité de la ville, à valoriser et à relier au réseau communal.



ZNIEFF 1

Arrêté de Protection de Biotope



III. Introduction à la trame verte et bleue

1. Un outil d'aménagement du territoire, défini par le grenelle de l'environnement

Pour se maintenir et se développer, tous les êtres vivants ont besoin de pouvoir échanger et donc de circuler. Depuis quelques décennies, l'intensité et l'étendue des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture) contraignent voire empêchent les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore sauvage. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens écologiques.

Pour répondre à cet enjeu, les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer et donc d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

2. Une Trame Verte et Bleue qui s'articule autour de 2 grands types d'espaces

On distingue 2 types d'espaces dans la Trame Verte et Bleue :

- Les réservoirs de biodiversité: ce sont les milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Les conditions vitales au maintien de la biodiversité et à son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y trouver les conditions favorables à son cycle biologique : alimentation, reproduction, repos..).
- Les corridors écologiques: ce sont des espaces de nature plus « ordinaire » permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration). On distingue deux types de corridors
 - Les corridors linéaires : ils présentent une continuité au sol, sans obstacles, et permettent de relier deux réservoirs de biodiversité de façon linéaire. Ils permettent les déplacements de la faune terrestre (mammifères notamment). Exemple : alignements d'arbres, haies,...

Les corridors en pas japonais : ce sont des espaces typiques des milieux urbains fragmentés. Ils sont localisés en ilots ponctuels, et permettent d'assurer les échanges entre les réservoirs de biodiversité pour la faune volante (chiroptères, avifaune, insectes). Exemple : jardins dans le tissu pavillonnaire, les espaces verts publics, petits bosquets.

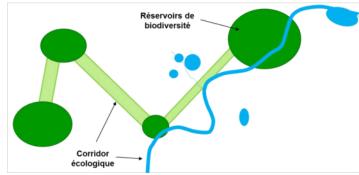
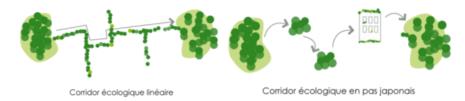


Schéma du fonctionnement de la Trame Verte et Bleue (source : Even Conseil)

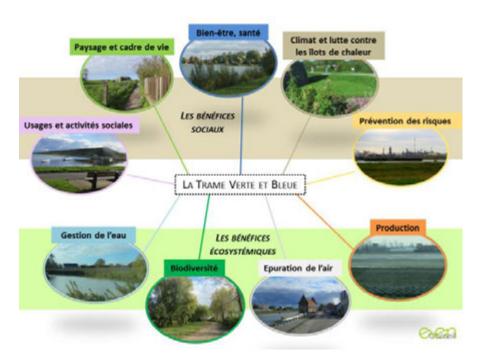


Type de corridors en milieu urbain (source : Even Conseil)

3. Les bénéfices de la Trame Verte et Bleue multifonctionnelle

La nature est support de fonctions écologiques, mais également de fonctions sociales et économiques au travers des services écosystémiques :

- Fonction nourricière de production (jardins partagés,...);
- Support agronomique (rétention des sols, de l'eau...);
- Prévention des risques et des nuisances (gestion de l'eau, écran antibruit...);
- Bénéfices pour la santé (détente, bien-être...);
- Dimension paysagère (cadre de vie, loisirs, valorisation de l'image du territoire, lien avec les activités historiques du territoire...);
- Prévention de l'îlot de chaleur urbain.



Bénéfices de la Trame Verte et Bleue multifonctionnelle (source : Even Conseil)





Le parc de la Glissoire, un intérêt écologique en même temps qu'une aménité pour le cadre de vie des habitants (source : Even Conseil)



De nombreux espaces de nature maillent la commune et sont propices au développement d'une biodiversité variée :

- Les terrils au nord de la ville, constituent des réservoirs de biodiversité à l'échelle intercommunale ;
- La vallée de la Souchez, vient assurer une connexion à la Trame Bleue intercommunale;
- Des linéaires végétalisés et talus le long des voies routières et ferroviaires constituent des corridors;
- Deux parcs urbains majeurs (parc de la Glissoire et parc du Louvre-Lens) constituent des réservoirs de biodiversité locaux structurants;
- Des espaces verts publics et privés parsèment la ville et constituent des corridors en pas japonais (squares, espaces verts publics dans les cités minières, jardins privés, ...) : 30 225 arbres sont recensés sur le territoire lensois, dont 18 730 arbres en boisement;
- Des alignements d'arbres constituent des corridors linéaires ;

- D'autres espaces viennent donner à la Trame Verte et Bleue un aspect multifonctionnel : noues, cheminements doux,...;
- Enfin, les espaces agricoles au nord de la ville mais hors territoire communal constituent aussi des espaces de déplacement de la biodiversité.



Une présence importante du végétal dans la ville, perceptible depuis le lointain – Source : Even conseil

1. Les terrils au nord de la ville, des réservoirs de biodiversité à l'échelle intercommunale

Deux terrils situés au nord de la ville, à Loos-en-Gohelle, en proximité directe de Lens, constituent des réservoirs de biodiversité d'importance. Ce sont des milieux naturels particuliers du fait de la nature minérale et drainante des matériaux qui les composent, de leur couleur noire et de leur relief qui en font des biotopes bien à part (matériaux secs, plus ou moins acides, plus ou moins instables et se réchauffant rapidement avec les rayonnements solaires). On retrouve de nombreuses espèces thermophiles (des dunes ou des régions méditerranéennes) dans ces espaces : alouette lulu, engoulevent d'Europe, lézard des murailles, crapaud calamite, alyte accoucheur, micropyre délicat, oseille en écusson, épervière de Bauhin, scrofulaire des chiens, de galéopsis à feuilles étroites et d'inule visqueuse,...





Les terrils, des milieux particuliers pour la biodiversité - Source : Even conseil





Scrofulaire des chiens (à gauche) et Engoulevent d'Europe (à droite)

2. La vallée de la Souchez, une connexion à la Trame Bleue intercommunale à renforcer

La Souchez est l'unique cours d'eau qui traverse Lens, longeant le sud du territoire communal, et venant rattraper le canal de Lens à la Deule en partant vers le nord-est. Ce cours d'eau est actuellement en majeure partie busé en ville, et longe l'A21 sous forme d'un fossé, ne permettant pas d'exprimer tout son potentiel pour la trame verte et bleue. La question de sa réouverture se pose, qui permettrait de développer son intérêt pour la trame verte et bleue

(cours d'eau et ripisylves), et pour l'amélioration du cadre de vie. Il est à noter qu'une partie ouverte de la Souchez traverse déjà le parc de la Glissoire.



Passage de la Souchez sous forme d'un fossé le long de l'A21- Source : Even conseil

3. Des talus le long des voies routières et ferroviaires qui constituent des corridors

Les talus le long des voies routières constituent des linéaires (friches des infrastructures minières...) hérités de l'exploitation minière, qui constituent de véritables potentiels de continuités et d'échappées depuis le milieu urbain. Ces espaces verts d'accompagnement (rocade, voie ferrée) marquent une vraie présence végétale aux limites et dans le centre de la ville.





Larges espaces verts accompagnant le projet du Louvre-Lens et les voies ferrées en continuité (à gauche) et Les talus des infrastructures routières (ici l'A21), des corridors pour la TVB (à droite) – Source : Even conseil

4. Deux parcs urbains qui constituent des réservoirs de biodiversité locaux structurants

Le parc de la Glissoire, situé principalement sur la commune d'Avion, mais également sur celle de Lens, a été créé il y a 35 ans sur les friches de l'ancienne fosse 5. Il s'étend sur 55ha, compte plus de 8000 arbres et plus de 800 espèces d'arbres et arbustes qui abritent de nombreuses espèces d'oiseaux (72 ont été recensées dont 31 aquatiques).

Une station de pompage qui maintient un niveau constant d'eau dans les étangs, pour éviter les inondations ;



Parc de la Glissoire au sud de Lens, un réservoir dans la Trame Verte et Bleue locale – Source : Even conseil

Le parc du Louvre-Lens a récemment été aménagé autour du musée du Louvre-Lens (2012). Il se situe sur un ancien terril plat, propice à la colonisation d'espèces thermophiles : crapaud calamite, machaon, ..., et la biodiversité s'y

développe peu à peu depuis sa réalisation : oiseaux forestiers (pic vert, pinson des arbres, passereaux, hirondelles rustiques), mammifères (rat surmulot, lapin de garenne), ... On y trouve également une flore horticole diversifiée et multistrates : bouleaux, robiniers, chêne, aubépine,...

Une gestion par fauche différentielle y est pratiquée, permettant de diversifier la strate végétale et favorisant l'expression de plantes remarquables.





Parc du Louvre-Lens - Source : Even conseil

5. Des espaces verts publics et privés qui parsèment la ville et constituent des corridors en pas japonais

De nombreux squares et petits espaces verts publics parsèment la ville, en lien avec les structures urbaines des cités minières. En particulier, plusieurs quartiers affirment une présence du végétal importante sur l'espace public : la cité Sainte-Barbe, organisée autour de la place Saint-Léonard et structurée par des alignements, la cité Saint-Théodore, avec les places Balzac et de Staël, la cité Saint-Laurent et le quartier de la Grande Résidence.

De nombreux jardins privés parsèment également la ville et participent à la Trame Verte urbaine comme corridors en pas japonais. Ils créent des ambiances végétales perceptibles depuis l'espace public, qui participent à la création d'un cadre de vie de qualité et au portage d'une image de « ville-jardin » pour Lens. A signaler, un relatif déficit d'espaces verts dans le centre-ville ancien, qui devrait notamment être pallié par le projet d'Euralens et de l'arc vert.



Le parc de l'université, un poumon vert en centre-ville de Lens – Source : Even conseil



Des jardins de particuliers qui participent à l'importance de la nature en ville – Source : Even conseil

6. Des alignements d'arbres qui constituent des corridors linéaires

8 052 arbres d'alignement sont recensés sur le territoire lensois, dont 19 arbres remarquables. 4 espèces sont principalement dominantes : l'érable (29%), le platane (10%), le tilleul (9%) et le peuplier (8%). Ces alignements d'arbres jouent le rôle de corridors linéaires en milieu urbain, notamment pour la faune volante (oiseaux, insectes).



Des alignements d'arbres qui accompagnent les structures linéaires des cités minières et le long des axes structurants – Source : Even conseil

7. Des espaces agricoles au nord de la ville, qui constituent aussi des espaces de déplacement de la biodiversité

Les espaces de cultures céréalières au nord de la ville présentent un potentiel moins important pour le développement de la biodiversité, mais ils constituent néanmoins des espaces d'appui à préserver, avec un potentiel écologique à développer.

8. Les jardins partagés

Les jardins partagés qui parsèment la ville viennent associer une fonction nourricière associée à la Trame Verte et Bleue. Ils constituent également des lieux de liens sociaux, dans la continuité des traditions des cités minières.

La ville porte un souhait de développer ces espaces, notamment dans des lieux en transition comme par exemple dans une partie de l'ancien site du centre hospitalier, pour une occupation temporaire.

V. De nombreuses initiatives en faveur du développement de la biodiversité

Le contexte urbain constitue un milieu parfois hostile pour la biodiversité, du fait de la multiplicité des espaces imperméables et des constructions, ainsi que des infrastructures routières et ferroviaires constituant des ruptures dans le déplacement de la biodiversité. Cependant, à Lens la végétation dans la ville est relativement importante, constituant un maillage fort de déplacement pour la biodiversité

La commune de Lens est pleinement engagée dans le projet Euralens. Le plan directeur qui y est associé intègre de nombreux projets de plantations visant à renforcer les continuités naturelles dans la ville et avec les urbanisations voisines. En particulier, un travail est proposé sur la vallée de la Souchez et sur un arc vert entre la gare de Lens et la mairie de Liévin, intégrant un ensemble d'espaces verts, ainsi qu'un ensemble de faisceaux végétaux.





Plan directeur Euralens et Corridor boisé planté le long de l'arc vert du plan directeur – Source : Even conseil

Par ailleurs, plusieurs initiatives communales sont à noter en faveur de la biodiversité :

- La création de plusieurs noues, avec un rôle multifonctionnel pour la Trame Verte et Bleue (rétention et écoulement des eaux pluviales) : secteur Bollaert, cité Montgré, Grande Résidence, cité 8, ...;
- Un plan de gestion des espaces verts et des pratiques de gestion différenciée (fauche tardive, 0 phyto, préférence pour les plantes vivaces,...);
 - Un aménagement durable des espaces verts de proximité à l'aide d'arbustes et d'espèces vivaces (cité 4, cité 9, cité 12 ...).

Plan Local d'Urbanisme Enfin, un schéma d'aménagement global des espaces verts de la ville a été mis

en place dans le cadre de la dynamique Euralens et du label de Capitale Française de la Biodiversité. En lien avec ce travail, depuis 2 années consécutives, les efforts de la ville ont pu récemment favoriser la réapparition d'orchidées sur le territoire, espèce classée menacée au sein de la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Ces efforts sont à faire perdurer dans le temps.



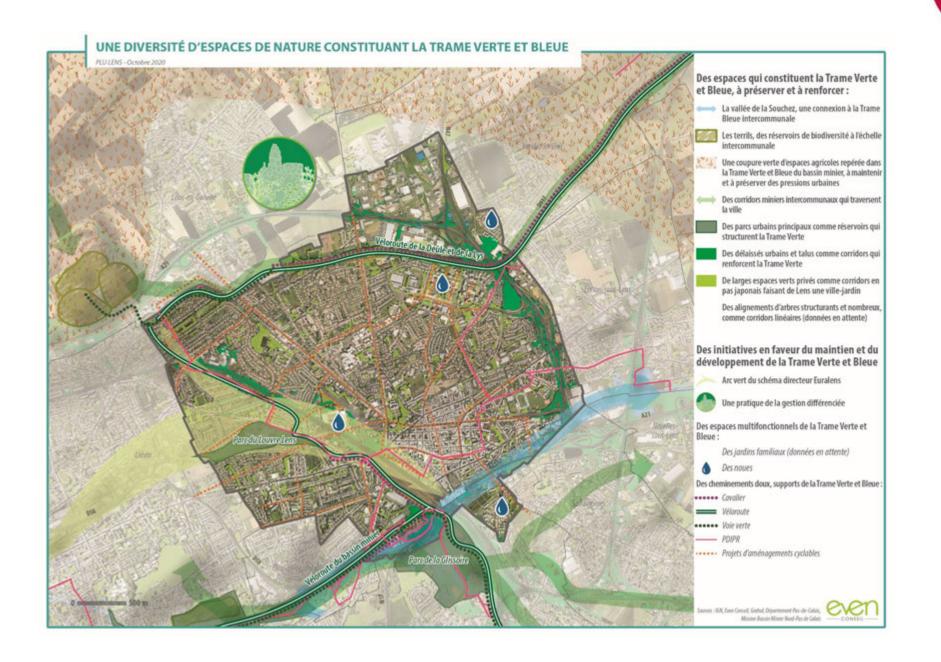


Noue à la Grande Résidence - Source : Even conseil





Une volonté de développement de la nature en ville en faveur de la biodiversité-Source: Even conseil



Enjeux	Déclinaison PADD – Pistes d'orientations	Piste de traduction règlementaire
 Inscrire la Trame Verte et Bleue locale dans le réseau régional Identifier, protéger et développer de façon 	 Affirmer un véritable réseau cohérent de TVB en protégeant et en valorisant ses composantes naturelles : parcs principaux, linéaires végétalisés, talus de voies ferrées et de routes, alignements d'arbres, espaces verts privés 	 Inscriptions graphiques sur les éléments de patrimoine naturel (alignements d'arbres, espaces boisés, jardins,) au titre de leur intérêt écologique, avec prescriptions associées (L 151-23 du CU)
cohérente toutes les composantes de la Trame Verte et Bleue urbaine à Lens	 Optimiser les espaces de trame verte en leur conférant de multiples usages au service du cadre de vie : associer des aménagements paysagers à toute nouvelle liaison douce, conforter les espaces de jardins partagés, etc. 	 Orientation d'Aménagement et de Programmation Trame Verte et Bleue, reprenant les différentes composantes de nature
 Conforter et poursuivre les dynamiques en faveur du développement de la biodiversité 	 Envisager la réouverture de la Souchez et la renaturation de ses berges afin de rechercher un véritable corridor vert et bleu structurant à l'échelle communale et régionale Se saisir des projets à venir notamment dans le cadre d'Euralens pour développer les espaces supports de la Trame Verte et Bleue 	 Mise en place d'un pourcentage d'espace vert minimum au règlement, avec éventuellement un coefficient de biotope (pondération du type d'espace vert) Mise en place d'emplacements réservés pour de futurs espaces verts